

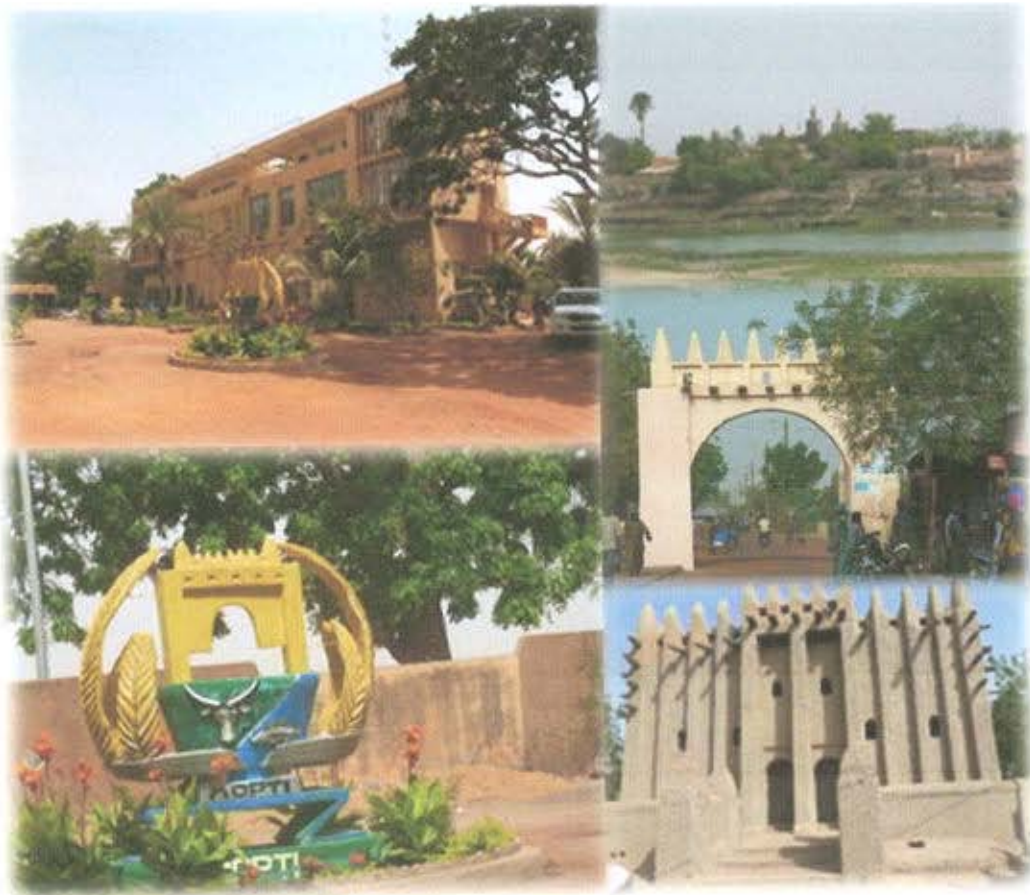
MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME
ET DES AFFAIRES FONCIERES

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But - Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

(Deuxième révision)



Rapport Définitif

Août 2018

MAITRE D'ŒUVRE :



AGENCE URBADEX

Rue 144, Porte 460 Badalabougou SEMA -GEXCO

BP. E 2493, Bamako

Tél. (+223) 20 23 71 87 - 20 23 71 86

Fax : (+223) 20 22 98 98

E-mail : konednicolas@yahoo.fr

Authentifié, le 20/02/2019...

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement**

SOMMAIRE

Page

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
1. Contexte et Justification de l'Etude.....	4
2. Objectifs du SDU.....	5
3. Méthodologie d'élaboration	5
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT /BILAN	7
I- PERIMETRE D'URBANISATION.....	8
1.1. Présentation de la commune.....	8
1.2. Raisons du choix.....	11
II- HISTORIQUE DE LA VILLE.....	12
III- EVOLUTION - OCCUPATION - ANALYSE DU SITE	13
3.1. Evolution du site.....	13
3.2. Occupation du site	17
3.3. Analyse du site	31
IV- DEMOGRAPHIE.....	46
4.1. Composition de la population	46
4.2. Structure de la population.....	46
4.3. Mouvements migratoires	46
4.4. Evolution et projection de la population (Taux de croissance et projection)	46
V- ECONOMIE.....	49
5.1. Secteur primaire.....	49
5.2. Secteur secondaire.....	57
5.3. Secteur tertiaire.....	59
VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT	63
6.1. Voirie.....	63
6.2. Réseaux Divers.....	70
6.3. Environnement	75
VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	90
7.1. Equipements administratifs.....	90
7.2. Equipements socio-sanitaires.....	94
7.3. Equipements scolaires.....	99
7.4. Equipements commerciaux.....	123
7.5. Equipements touristiques et de loisirs.....	125
7.6. Equipements sportifs et culturels.....	127
7.7. Equipements culturels.....	129
7.8. Equipements de sécurité	132
7.9. Equipements de transport	134
VIII- BILAN DES PREVISIONS DU SDAU DE 2001.....	144
8.1. Bilan du Zonage.....	144
8.2. Bilan des Equipements	149
8.3. Bilan de la Voirie, des Réseaux Divers et de l'Assainissement	151

8.4. Bilan des Stratégies d'application.....	155
I- ZONAGE	159
1.1. Zones d'habitat	159
1.2. Zones d'activités.....	163
1.3. Armature verte.....	167
1.4. Réserves foncières	168
II- VOIRIE- RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT	169
2.1. Voirie.....	169
2.2. Réseaux Divers.....	177
2.3. Environnement.....	179
III- EQUIPEMENTS PROGRAMMES	184
3.1. Equipements administratifs.....	184
3.2. Equipements socio sanitaires	184
3.3. Equipements scolaires	184
3.4. Equipements commerciaux	185
3.5. Equipements touristiques et de loisirs	185
3.6. Equipements sportifs et culturels	186
3.7. Equipements culturels.....	186
3.8. Equipements de sécurité et de défense.....	187
3.9. Equipements de transport.....	187
IV- ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU	188
V- STRATEGIES D'APPLICATION DU SDU	189
5.1. Stratégie institutionnelle	189
5.2. Stratégie foncière.....	189
5.3. Stratégie financière.....	189
5.4. Stratégie sectorielle	190
VI- PHASAGE DU SDU	192
VII- RECOMMANDATIONS	198
VIII- BIBLIOGRAPHIE	200
IX ANNEXES :	201

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

N°	Sigles /Abreviations	Developpement
1	ANGESEM	Agence Nationale de Gestion des Stations d'Epuration du Mali
2	ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
3	BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
4	BCS	Banque Commerciale du Sahel
5	BDM-SA	Banque de Développement du Mali-Société Anonyme
6	BICIM	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Mali
7	BV	Bassin Versant
8	BNDA	Banque Malienne de Développement Agricole
9	CAP	Centre d'Animation Pédagogique
10	CED	Centre d'Etude pour le Développement
11	CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
12	CRJ	Conseil Régionale de la Jeunesse
13	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
14	CSRéf.	Centre de Santé de Référence
15	DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
16	DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
17	DRDC	Direction Régionale des Domaines et du Cadastre
18	DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
19	DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport
20	DRPIA	Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale
21	DRPSIAP	Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
22	DRR	Direction Régionale de Routes
23	DRS	Direction Régionale de la Santé
24	DRTTFM	Direction Régionale des Transports Terrestres Fluviaux et Maritimes
25	DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
26	EDM-SA	Energie du Mali-SA
27	FM	Modulation de Fréquences (sigle en anglais)
28	GNM	Garde Nationale du Mali
29	IEC	Information, Éducation et Communication
30	INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
31	ODEM	Opération de Développement de l'Élevage à Mopti
32	OMATHO	Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
33	OMH	Office Malien de l'Habitat
34	ONG	Organisation Non Gouvernementale
35	ORM	Office Riz Mopti
36	ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
37	PC	Poste de Commandement
38	PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
39	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
40	RC	Route Communale
41	RL5	Route Locale numéro 5
42	RN5	Route Nationale numéro 5
43	RR5	Route Régionale numéro 5
44	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
45	SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
46	SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
47	SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
48	SSAU	Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme
49	TF:	Titre Foncier

INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Commune urbaine de Mopti et environs est justifiée par :

- les aspects réglementaires ;
- la dynamique propre de la ville.

▪ Aspects réglementaires

Le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (SSAU) de la Commune de Mopti et environs, élaboré en 1990 et approuvé par le Décret N° 90-366/P-RM du 22 Août 1990, a été révisé en 2000 par le SDAU de la Commune de Mopti et environs, approuvé par le Décret n°01-191 / P-RM du 02 Mai 2001 pour une durée de 20 ans (2001-2020). Toutefois, l'article 4 dudit décret stipule qu'il est révisable tous les cinq (5) ans en fonction des exigences du développement socio-économique de la ville de Mopti et environs.

▪ Dynamique propre de la ville

La Commune urbaine de Mopti a connu, depuis l'élaboration de son Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en 2001, une croissance accélérée sur le plan économique et une expansion spatiale. Les espaces prévus se sont trouvés vite dépassés, nécessitant par conséquent de nouvelles programmations.

Dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Commune de Mopti et environs, il est apparu :

- que les espaces prévus dans la zone d'habitat ont été consommés avant l'échéance du SDAU ;
- que les vocations prévues dans certaines zones d'activités n'ont pas été respectées ;
- que les conflits armés dans le Nord du pays ont affecté la Commune, en ce sens qu'elle a connu une immigration inhabituelle.

Pour ces raisons parmi tant d'autres, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Commune de Mopti et environs nécessite une révision.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Mali, à travers le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, dans le cadre de son plan d'actions de l'année 2014, a initié l'élaboration et la révision des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont celui de la Commune urbaine de Mopti et environs.

La présente étude de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Mopti et environs a été confiée à l'Agence URBADEX, sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

2. OBJECTIFS DU SDU :

Les objectifs du SDU se distinguent en un objectif global et des objectifs spécifiques comme suit :

▪ **Objectif global :**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols et les perspectives de développement de la localité à travers des programmes pour un horizon de 20 ans, révisable tous les cinq (5) ans suivant les nouvelles exigences du développement socio-économique de la localité.

▪ **Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- faire le bilan du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) approuvé en 2001 ;
- définir les lignes directrices pour donner une cohérence à l'environnement urbain ;
- actualiser et prendre en compte les modifications opérées lors de la mise en œuvre du schéma précédent, pour :
 - une meilleure gestion de l'espace urbain à travers une répartition judicieuse des populations, des infrastructures et des équipements ;
 - une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement.
- faire de nouvelles propositions en fonction des préoccupations des populations ;
- faciliter la gestion des ressources locales.

3. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Conformément aux termes de référence et à la proposition du Consultant, la méthodologie comporte trois phases. Il s'agit :

- des enquêtes préliminaires ;
- de l'organisation du séminaire atelier ;
- de l'élaboration des rapports du SDU.

3.1. Enquêtes préliminaires

Elles ont porté sur la recherche de la documentation nécessaire à l'exécution de la mission et à l'élaboration des plans de l'état des lieux. Les domaines concernés par les enquêtes préliminaires sont : la topographie, les zones d'habitat et d'activités, la population, l'économie, les principaux équipements collectifs, les sites culturels, touristiques et historiques, la voirie, les réseaux divers et l'environnement.

3.2. Séminaire atelier

Le séminaire atelier, animé par les experts du Consultant et supervisé par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, s'est déroulé du 01 au 10 Juin 2015 à la Maison de l'Alliance Franco-Malienne, à Mopti. Y ont pris part les représentants de divers services administratifs et techniques nationaux, régionaux et locaux, les élus communaux, la chefferie traditionnelle et la société civile. Il s'est déroulé en deux phases.

Au cours de la première phase dénommée phase des constats, les séminaristes se sont répartis entre trois groupes thématiques où ils ont fait le constat et l'analyse de l'habitat, des activités, de la population, de l'économie, des équipements, de la voirie, des réseaux divers et de l'environnement. Ils ont aussi fait le bilan des réalisations du SDAU approuvé en 2001.

Lors de la deuxième phase appelée phase de programmation, trois nouveaux groupes ont été formés et, suite à des débats enrichissants, ils ont fait des propositions concernant l'habitat, la voirie, les réseaux divers, les équipements, l'environnement, le phasage et les stratégies d'application.

Des séances plénières ont été organisées à l'issue de chacune des deux phases.

3.3. Elaboration du rapport du SDU

Le rapport du SDU comprend des pièces écrites et graphiques. Il se divise en deux parties distinctes.

La première partie du rapport est appelée rapport constat/bilan. Elle fait le diagnostic et l'analyse de tous les problèmes liés à l'aménagement de la Commune urbaine de Mopti et environs dans les domaines de l'habitat, des zones d'activités, de la voirie, des réseaux divers, des grands équipements et de l'environnement.

La deuxième partie du rapport est appelée rapport de planification. Elle fait des propositions d'aménagement pour la Commune urbaine de Mopti et environs pour une période de vingt (20) ans. Elle fait aussi l'estimation sommaire des coûts, présente les stratégies d'application et les recommandations pour une bonne application du SDU.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT / BILAN

I- PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1. PRESENTATION

Le périmètre d'urbanisation de la Commune urbaine de Mopti, d'une superficie de 530 km² environ, couvre une aire géographique qui comprend l'ensemble des terroirs de la Commune urbaine de Mopti et une partie des communes voisines de Fatoma au Nord, Socoura au Nord, au Nord-Est, à l'Est et à l'Ouest et Sio au Sud.

Il est compris dans un polygone irrégulier ayant pour sommets les localités de Baima, N'Gomi, Kobaka et Kami (commune de Socoura), Ségué, Niamangali et Sofouroulaye (commune de Sio) et Fatoma (commune de Fatoma).

Les localités comprises dans le périmètre d'urbanisation au nombre de 32 sont :

- Socoura, Dioniiori, Dialangou, Sakarel, Bacoro, Tacouti, Sangoubaga-Boloré, N'Goïna, Sinakoro, Paré, Baima, Doundou, Saré mah, Barbé, Horè guendé, N'Gomi, Djébitaka, Guimbé, Kobaka, Nantaka, Kami dans la commune rurale de Socoura;
- Ségué, Orgnion, Périmpè, Niamangali, Soufouroulaye dans la commune rurale de Sio
- Fatoma, Thy, Sangoubaka-Djénééré, Désséré, Coriawel, Koubel gaoudé dans la commune rurale de Fatoma.

Les coordonnées géographiques des localités du périmètre d'urbanisation et les distances qui les séparent de Mopti sont indiquées dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1: Coordonnées géographiques des localités du périmètre d'urbanisation et distances qui les séparent de Mopti

N°	Localités	Coordonnées géographiques		Distances (km)
		Longitudes	Latitudes	
Commune urbaine de Mopti				
1	Mopti	4°12	14°30	-
2	Sévaré	4°06	14°32	12
Commune rurale de Socoura				
3	Socoura	4°05	14°33	13,56
4	Dioniiori	4°07	14°33	10,82
5	Dialangou	4°08	14°32	
6	Sakarel	4°10	14°34	13,23
7	Bacoro	4°05	14°35	12,78
8	Tacouti	4°05	14°34	15,07
9	Sangoubaga boloré	4°05	14°24	16,78
10	N'Goïna	4°03	14°34	18,24
11	Sinakoro	4°03	14°34	18,29
12	Paré	4°04	14°33	15,23
13	Baima*	3°58	14°32	26,13
14	Doundou	4°03	14°32	17,50
15	Saré mah	4°04	14°32	15,46
16	Barbé	4°06	14°30	11,72
17	Horè guendé	4°06	14°30	10,48
18	N'Gomi*	4°16	14°27	8,41
19	Djébitaka	4°12	14°27	5,72

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

20	Guimbé	4°13	14°27	5,93
21	Kobaka*	4°14	14°32	4,41
22	Nantaka	4°13	14°33	5,72
23	Kami*	4°13	14°34	-
Commune rurale de Sio				
24	Ségué*	4°08	14°24	12,98
25	Orgnion	4°05	14°27	13,36
26	Périmpè	4°05	14°28	13,23
27	Niamangali *	4°01	14°27	20,68
28	Soufouroulaye*	4°05	14°24	16,06
Commune rurale de Fatoma				
29	Fatoma *	4°04	14°37	20,15
30	Thy	4°04	14°36	19,00
31	Sangoubaka djénéri	4°05	14°35	16,74
32	Désséré	4°03	14°35	-
33	Coriawel	4°03	14°36	20,28
34	Koubel gaoudé	4°02	14°34	21,11

Source : Agence URBADEX et Cabinet de Géomètre-Expert BEAT

N.B. : * Villages qui sont les sommets du polygone délimitant le périmètre d'urbanisation.

La population totale du périmètre d'urbanisation est estimée à 196 809 habitants en 2010. Elle est répartie entre les Onze (11) quartiers de la Commune urbaine de Mopti et trente deux (32) villages. La population du périmètre d'urbanisation est indiquée dans le tableau n° 2 ci-dessous.

Tableau n°2 : Population du périmètre d'urbanisation.

N°	Localités	Population	
		2009	2015
Commune urbaine de Mopti		120 786	148 140
1	Komoguel I	10 499	13 258
2	Komoguel II	9 207	8 030
3	Gangal	7 685	9 396
4	Bougoufiè	13 742	18 617
5	Taïkiri	4 538	6 598
6	Mossinkoré	11 181	16 008
7	Médina coura	12 414	10 959
8	Toguel	7 764	12 161
9	Sévaré I	43 756	53 113
10	Sévaré II		
11	Sévaré III		
Commune rurale de Socoura		36983	45 358
12	Socoura	7 364	9 032
13	Diondiori	1 627	1 995
14	Dialangou	-	-
15	Sakarel	1 249	1 532
16	Bacoro	458	562
17	Takouti	1 320	1 619
18	Sankoubaga-Boloré	250	307
19	N'Goïna	305	374

20	Sinakoro	452	554
21	Paré	783	960
22	Baima	906	1110
23	Doundou	959	1176
24	Saré mah	501	614
25	Barbé	3 114	3 819
26	Horè guendé	700	859
27	N'Gomi	1 793	2 199
28	Djébitaka	1 935	2 373
29	Guimbé	1 072	-
30	Kobaka	970	1 190
31	Nantaka	2 059	2 525
32	Kami	-	-
	Commune rurale de Sio	24 130	29 595
33	Ségué	1 464	1 803
34	Ouornion	128	420
35	Périmpè	529	910
36	Niamangaly	398	497
37	Soufouroulaye	2 166	5 213
	Commune rurale de Fatoma	14 910	18 287
38	Fatoma	4 034	5 737
39	Thy	1 023	1 175
40	Sangoubaka djénéri	222	404
41	Désséré	235	254
42	Koryawel	174	235
43	Koumbel gaoudé	172	385

Source : RGPH 2009, DRPSIAP

La Commune de plein exercice de Mopti, créée en 1938, s'est agrandie en 1961 par l'adjonction des villages de Sévaré, Tiaboli et Banguetaba. Mopti fut érigée en Commune urbaine par la Loi N°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des communes et comprend onze (11) quartiers (Komoguel I, Komoguel II, Gangal, Bougoufiè, Taikiri, Mossinkoré, Médina coura, Toguel, Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III). Elle fait partie des 15 communes du Cercle de Mopti.

La Commune urbaine de Mopti est limitée :

- au Nord par la commune de Fatoma;
- au Nord-Est et à l'Est par la commune de Socoura ;
- au Sud-Ouest et au Sud par la commune de Sio;
- au Nord-Ouest et à l'Ouest par la commune de Socoura.

La ville de Mopti, chef-lieu de Commune, est située à la longitude 4°12' Ouest et à la latitude 14°30' Nord. Elle est à 12 km du carrefour des routes nationales N° 16 (Sévaré -Gao) et N°15 (Sévaré -Bandiagara) et à 650 km de Bamako.

1.2-RAISONS DU CHOIX :

Le choix du périmètre d'urbanisation a été motivé par:

- les fortes relations économiques, sociales, historiques et culturelles qui existent entre la ville de Mopti et son hinterland;
- la volonté d'un aménagement intégré de l'espace et d'une mise en relation des actions ;
- la pression de la ville sur son interland en termes de besoin en espace pour son expansion.

Ces critères se sont affirmés davantage avec la décentralisation et l'essor économique de la ville de Mopti, qui ont permis la consolidation des relations entre Mopti et les autres villages de la commune d'une part et entre Mopti et les villages des communes voisines d'autre part.

Le périmètre de 2001 a été reconduit.

II- HISTORIQUE DE LA VILLE :

La ville de Mopti serait fondée vers le XVIII^{ème} siècle par les Bozo, Kiyimpo, Naciré, Yao, Kanta, Djenepo et Mahamane Yaramane Touré. Appelée Saghan en langue Bozo, Mopti en peulh signifie « Rassemblement ».

Mopti est une succession d'îlots (Toguéré) progressivement reliés et soudés les uns aux autres par le travail des hommes en quête continue de terrains à bâtir. Taikiri est le plus ancien de ces îlots. C'était un petit village de pêcheurs où sont venus s'ajouter des groupes de bergers peulhs.

Vers 1890 arrivent les premiers commerçants européens.

En 1892 l'un de ces négociants, du nom de Simon, acquit l'îlot de « Mopti-Hindé» (ancien Mopti) et lui donna le nom de Charlotte-ville, du nom d'une de ses filles. Cet îlot est communément appelée Charlotte-ville.

En 1893, l'implantation d'un petit poste militaire français marque le début de l'histoire moderne de Mopti et de la mainmise de l'administration coloniale sur cette petite bourgade formée de petits îlots. Cette époque voit aussi l'implantation des premières concessions de compagnies et de commerçants européens. Mopti devient alors la capitale du Delta central du Niger et sera plus tard appelé aussi : « la Venise du Mali ».

Sévaré, Tiaboli et Banguetaba, trois petits villages situés sur le carrefour d'importantes liaisons routières entre le Nord et le Sud du Mali et la voie-digue reliant Mopti de 12 km à la terre ferme et au Pays dogons, prennent progressivement de l'importance à partir du début des années 1950 avec le transfert du camp militaire de Mopti à Sévaré, la construction d'une piste d'atterrissage et d'équipements de sécurité tel que la Gendarmerie.

A parti de 1960, l'accession du Mali à la souveraineté nationale, les besoins en terrains constructibles, les nouvelles réformes administratives et socioéconomiques (opérations de développement et embryons d'industries de transformation) favorisent une concentration urbaine autour des trois villages, formant une entité répondant au nom de Sévaré qui, depuis, n'a cessé de s'étendre.

En 1961 les villages de Sévaré, Tiaboli et Banguetaba ont été rattachés à la Commune urbaine de Mopti.

Avec la Décentralisation, Mopti est érigée en Commune urbaine comprenant 11 quartiers.

La population est composée de Sonrhaï, de Peulh, de Touareg, de Soninké, de Bozo, de Bambara, etc.

Le Conseil municipal comprend un Maire et 32 Conseillers municipaux élus en Avril 2009.

III- EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE :

3.1 - EVOLUTION DU SITE :

De la création de Mopti à nos jours, la ville s'est développée pendant les trois grandes périodes qui sont :

3.1.1 - Période précoloniale

Pendant cette période, la bourgade composée de Taïkiri et de plusieurs petits îlots était constituée essentiellement de quatre grandes familles de Bozo (*Kiyimpo, Naciré, Yao et Kanta*, et une famille de bergers (*Touré*).

En 1862 El Hadji Oumar s'empara de la ville d'Hamdallaye. Cette situation obligea des populations fuyant Hamdallaye à trouver refuge à Mopti et contribua à l'agrandir.

La morphologie du site n'a pas subi d'évolution remarquable. L'habitat était constitué de palissades, de hautes paillotes et de quelques maisons en banco dont une mosquée.

L'évolution urbaine du site de Mopti n'a commencé qu'à partir de 1893, date d'installation du 1^{er} poste militaire et de l'administration coloniale française.

3.1.2 - Période coloniale :

Pendant la période coloniale, l'installation du 1^{er} poste militaire et de l'administration coloniale française donna une impulsion nouvelle à la ville de Mopti par la réalisation d'équipements et de logements de fonctions répondant aux besoins des militaires et fonctionnaires. Le développement des activités agro-pastorales a attiré de nombreux acteurs économiques et des services administratifs entraînant une urbanisation de la bourgade.

En 1905 fût réalisée la construction de la digue reliant Mopti et Sévaré.

En 1908 l'imam de Mopti s'installa avec ses élèves coraniques et sa famille sur l'îlot de Komoguel, donnant naissance à ce quartier dont la mosquée fut construite entre 1933 et 1937.

Entre 1910 et 1914, la ville de Mopti est sécurisée par les travaux de réalisation de la digue le long du fleuve. Cette sécurisation encouragea de nouvelles implantations d'équipements collectifs et d'habitations. C'est en ce moment que Taïkiri fut érigé en quartier.

En 1930 le quartier Komoguel est créé et comprend le secteur administratif et le secteur commercial.

Entre 1930 et 1940, le quartier Gangal est créé.

En 1938, pendant cette décennie précédant la deuxième guerre mondiale, la construction de la maison des combattants fut réalisée.

Entre 1940-1945, en pleine deuxième guerre mondiale, les quartiers Mossinkoré et Bougoufié furent créés, et la plantation des caïlcédras contribuant à la consolidation de la digue le long du fleuve Baní, favorisant l'extension du quartier administratif.

En 1952 fut réalisé le remblayage qui permit la création du quartier indigène de Toguel.

En 1954 la réalisation de la digue de la radio donna naissance à Mopti Bas-fond, au Port de pêche et à la Paierie.

Les équipements suivants, entre autres, virent le jour :

- la construction de la maison des combattants en 1938 ;
- l'installation du Service de la Poste (Ousmane DIALLO) en 1952;
- la construction du centre culturel de Mopti entre 1955-1956;
- l'installation de l'électricité et le lotissement du quartier « indigène » de Toguel en 1958.

Les besoins en terrains à bâtir étant difficiles à satisfaire sur le site inondable de la ville de Mopti, certains équipements furent transférés à Sévaré. Ce sont :

- le Camp militaire ;
- la météo ;
- la piste d'atterrissage ;
- le cours normal (Ecole de formation des instituteurs) ;
- la gendarmerie ;
- l'abattoir ;
- le service de l'élevage.

A partir de 1960, au départ de l'administration coloniale, les besoins du Mali pour la création de nouveaux équipements et de logements des familles de fonctionnaires et du personnel des autres secteurs d'activités socioéconomiques ont donné lieu à de nombreuses opérations d'urbanisme.

3.1.3 - Période postcoloniale

Dès les premières heures de l'indépendance, le site a connu plusieurs opérations d'extension et de restructuration dans les différents quartiers de la Commune de Mopti. Certaines de ces opérations se sont faites de façon anarchique.

En 1961, les villages de Sévaré, Tiaboli et Banguetaba ont été rattachés à la Commune urbaine de Mopti.

A partir de 1961, les lotissements d'extension et de restructuration se sont poursuivis dans la Commune urbaine de Mopti.

Les lotissements d'extension et de restructuration réalisés dans la Commune urbaine de Mopti de 1961 à 2010 sont indiqués dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°3 : Lotissements d'extension et de restructuration réalisés entre 1961 et 2010 dans la Commune urbaine de Mopti

N°	Années	Localisation	Type d'opérations	Observations
1	1961-1962	Sévaré	lotissement d'extention de Sévaré	Opération faite par le Maire de Mopti Baréma BOCOUM, sous la pression foncière de Mopti
2	1962-1964	Tiaboli	lotissement d'extention des villages de Socoura et Tiaboli	Opération faite par le Maire de Mopti, Baréma BOCOUM
3	1966	Bamako coura (actuel Sévaré I)	Restructuration	Suite à l'incendie du marché et des raisons administratives, des populations de Komoguel ont été déplacées à Bamako coura (actuel Sévaré I)
4	Vers 1968	Au niveau du Pagaie Danawal	Apparition d'extensions spontanées	-
5	1969-1970	Toguel, à côté de l'école B	Lotissement complémentaire	Opération faite par Chetck Sidibé
6	1973-1975	Toguel et Mossinkoré	Lotissements d'extension	Extension officielle en quartiers bien tramés par Mamoudou Barry
7	1976	Komoguel	Décision administrative de diviser Komoguel en Komoguel I et Komoguel II	Les quartiers de Komoguel I et Komoguel II sont respectivement appelés Wayinkoré et Charlotte ville;
8	1982-1984	Aux abords de Socoura et de la Zone des vergers	Lotissements	-
9	1985-1988	Autour de la radio régionale, et à Fatoma	Lotissements	-
10	1990-1993	Zone industrielle et Taikiri-Nord	Lotissements	-
11	1998	Zone du Château d'eau à Sévaré I	Lotissement	-
12	2002-2010	Sévaré I	Lotissements Successifs de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche des logements sociaux	l'Etat du Mali en partenariat avec les opérateurs du secteur privé,
13	2006-2008	Médina coura, Taikiri	Lotissements d'extension	Opérations faites par la Mairie et les agences immobilières : SOIBAT, Djigui sèmè, SGCI, Sabaaba, SOGEPIM, etc.

Source : Agence URBADEX

Tous les quartiers de Mopti ont subi des extensions non réglementaires et/ou officielles, mais Médina coura et Taïkiri ont subi le plus grand nombre d'extensions à cause de la forte présence des sociétés immobilières et des opérations d'urbanisme effectuées par la Mairie.

Le tissu urbain a connu des évolutions visibles, de la période coloniale à nos jours, et ceci par rapport :

- à la taille et la forme des parcelles ;
- à la forme et l'emprise des rues ;
- aux types de construction ;
- aux matériaux de construction ;
- à l'implantation des maisons à l'intérieur de la cour ;
- à l'aménagement de la cour.

3.2- OCCUPATION DU SITE :

La Commune urbaine de Mopti comprend des zones d'habitat, des zones d'activités et une armature verte.

3.2.1- Zones d'habitat :

Les zones d'habitat de la Commune urbaine de Mopti ont une superficie totale d'environ 4 042 ha et concernent les onze (11) quartiers qui sont: Komoguel I, Komoguel II, Gangal, Bougoufiè, Taïkiri, Mossinkoré, Médina coura, Toguel, Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III. Les informations sur les zones d'habitat sont indiquées dans le tableau n°4 ci-après.

Tableau n°4 : Zones d'habitat de Mopti en 2015

N°	Quartiers	Population	Superficie (ha)	Densité (hab./ha)
1	Komoguel I	13 258	23	576
2	Komoguel II	8 030	133	60
3	Gangal	9 396	15	626
4	Bougoufiè	18 617	34	548
5	Taïkiri	6 598	64	103
6	Mossinkoré	16 008	54	296
7	Medina-Coura	10 959	246	45
8	Toguel	12 161	61	199
9	Sévaré I	53 113	1 830	16
10	Sévaré II		862	
11	Sévaré III		720	
Totaux		148 140	4 042	37

Source: RGPH (DRPSIAP) et Agence URBADDEX

Aux zones d'habitat indiquées dans le tableau ci-dessus, il faut ajouter trois (03) zones d'habitat planifié non encore occupées. Il s'agit :

- de la zone des deux opérations de logements sociaux d'une superficie totale d'environ 33 ha à Sévaré I, dans la zone du Château d'eau, au Nord de la RN6 (route Mopti Sévaré);
- de la zone de recasement des populations de Taïkiri au Nord-Est de Taïkiri et Bargondaga à Mopti, d'une superficie de 30 ha au Nord du quartier administratif dans la zone du Bas-fond ;
- de la zone de recasement de 40 ha au Nord de Sévaré I, dont 20 ha à Saré mah et 20 ha à l'Ouest du village de Socoura.

➤ Forme du tissu :

La forme du tissu dans la Commune urbaine de Mopti est de deux types :

- la forme linéaire ;
- la forme compacte.

Le tissu urbain dans Mopti central se présente principalement sous la forme linéaire, organisé à partir d'un noyau central comprenant, le marché central, le quartier

administratif et commercial de Komoguel II, le tout s'appuyant sur le Fleuve Bani et la Route Nationale (RN 6), reliant Mopti et Sévaré.

Le tissu urbain dans les quartiers de Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III, est de type compact, organisé en structure hiérarchisée. A la base se trouve l'îlot, ensuite le quartier, composé de plusieurs îlots.

Pour ce qui est de la trame de la voirie, on distingue trois sortes :

- la trame organique, caractérisée par des ruelles tortueuses, que l'on rencontre dans les quartiers de Mopti central et où les principales voies convergent en radial au Centre commercial ;
- la trame orthogonale avec dominante du damier, que l'on trouve notamment dans les quartiers de Médina coura et Toguel ;
- la trame orthogonale avec dominante du radial, notamment dans les quartiers de Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III.

La vue d'ensemble de la Commune urbaine de Mopti pourrait symboliser une pirogue ou un bateau flottant sur le Fleuve Bani, où la voie-digue (tronçon de la RN 6 reliant Mopti et Sévaré) représenterait le mât, et les quartiers de Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III, le drapeau ou le pavillon de l'embarcation.

➤ **Typologie de l'habitation :**

On distingue trois types d'habitation :

- l'habitation de type traditionnel ;
- l'habitation de type colonial ;
- l'habitation de type moderne.

✓ **Habitation de type traditionnel :**

Ce type d'habitation se subdivise en habitation nomade et/ou semi- nomade et habitation sédentaire.

L'habitation nomade et/ou semi - nomade se caractérise par des huttes et des tentes construites en matériaux d'origine végétale ou animale facilement démontables et transportables. Ce type d'habitation se rencontre dans les quartiers périphériques et particulièrement à Bargondaga et à l'intérieur de certaines cours familiales et des services administratifs et techniques.

L'habitation sédentaire, inspiré semble-t-il des mosquées comme celle de Komoguel I, et que l'on retrouve dans le bassin du fleuve Niger, se caractérise par des constructions massives en banco, constituées de murs pouvant atteindre un mètre d'épaisseur et de toitures- terrasses plates accessibles, dites « argamasses ». Les toitures argamasses sont de deux types :

- Argamasse banco constitué des éléments ci-après de bas en haut :
 - o charpente bois, le plus souvent ronier ;
 - o lattes constituées de branchages;
 - o pisé de banco;
 - o parfois briquettes cuites.

- Argamasse tôles constitué des mêmes éléments comme ci-dessus, à la différence que la charpente bois est remplacée par des profilés métalliques et les lattes par des tôles.

L'habitation de type sédentaire se rencontre dans les quartiers anciens et nouveaux. Les pièces sont disposées autour d'une cour avec l'accès par un vestibule.

✓ **Habitation de type colonial :**

Ce type d'habitation est une amélioration de l'habitation traditionnelle sédentaire, construit de murs massifs en banco, avec les façades revêtues de briques cuites les protégeant contre les intempéries. Les pièces habitables sont spacieuses, protégées au Nord et au Sud par de larges vérandas. La hauteur sous plafond peut atteindre 4 à 4,5 mètres. La couverture est également en argamasse avec ossature bois ou tôles. Ces terrasses sont toujours accessibles par des escaliers raides.

✓ **Habitation de type moderne :**

L'habitation de type moderne se rencontre surtout dans les quartiers de Komoguel II, Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III. Elle se caractérise par :

- la construction d'un bâtiment principal et ses annexes (cuisine, magasin, toilettes) en matériaux durables ;
- l'alimentation en eau et l'électricité dans le bâtiment ;
- l'existence de toilettes modernes avec fosse septique et puisard individuel.

➤ **Taille et forme des parcelles :**

Les types d'habitation décrits ci-dessus sont construits le plus souvent sur des parcelles de tailles et de formes variables selon les quartiers. La taille moyenne des parcelles varie de 200 à 400 m² selon qu'elles se situent à Mopti ou à Sévaré. Les parcelles sont de formes irrégulières dans les tissus anciens de Mopti et de formes carrées ou rectangulaires dans les tissus récents tant à Mopti qu'à Sévaré.

Pour répondre à la demande en terrains constructibles pour l'habitat et les équipements collectifs, la vieille ville de Mopti a actuellement atteint les périmètres irrigués de l'Office Riz et continue à occuper la zone du Bas-fond et d'autres espaces qu'elle remblaie par tous les moyens, car limitée à l'Ouest par le Fleuve Niger.

A Sévaré, l'expansion se poursuit aussi le long des deux côtés de la RN 6 reliant Mopti et Sévaré. Cependant, elle est limitée :

- à l'Ouest par la commune voisine de Socoura ;
- au Sud-Est par l'aéroport Hambodedjo de Sévaré ;
- au Nord par la commune voisine de Fatoma ;

Dans son extension, la ville s'étend au point d'empiéter sur les terres de Socoura au risque de créer des conflits fonciers difficilement contrôlables. Les prévisions de futures zones d'habitat du SDAU de 2001, qui étaient de 338 ha pour 20 ans, n'ont pas été respectées.

En effet, à part les 33 ha de logements sociaux, aucune opération régulière d'urbanisme n'a été réalisée. Par contre, environ 73 ha de lotissements illicites destinés à l'habitat ont été réalisés à travers la ville, en l'espace de 15 ans. Il s'agit, pour la plupart de bornage de parcelles et de lotissements sans autorisation préalable de lotir. Lesdits lotissements n'ont pas été viabilisés

et n'ont pas obtenu l'approbation des services techniques régionaux chargés des questions d'urbanisme.

HABITATIONS



Photo N° 1

Habitations traditionnelles dans la plaine rizicole de la ville de Mopti :

- ***au premier plan, extraction de banco, confection et exposition-vente de briques en terre crue ;***
- ***au fond, ensemble d'habitations traditionnelles précaires en huttes de paille et foin***



Photo N° 2

Habitations traditionnelles en briques de terre crue avec espace pour l'élevage



Photo N° 3

Habitations traditionnelles à Bargondaga, secteur de Komoguel II

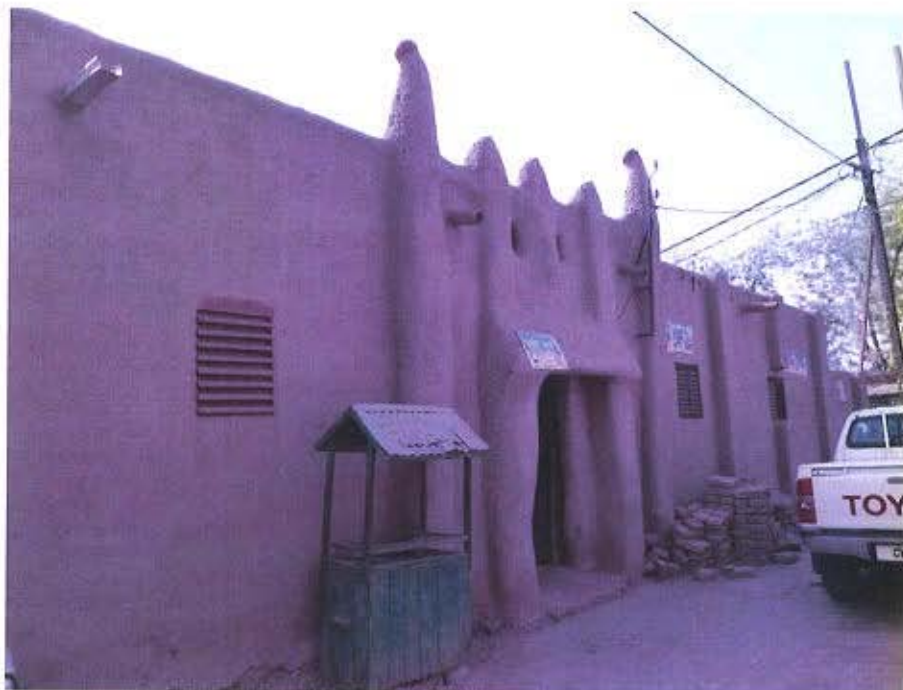


Photo N° 4

Habitations traditionnelles en briques de terre crue : Entrée bien marquée du vestibule du chef de village de Mopti dans le quartier de Komoguel I

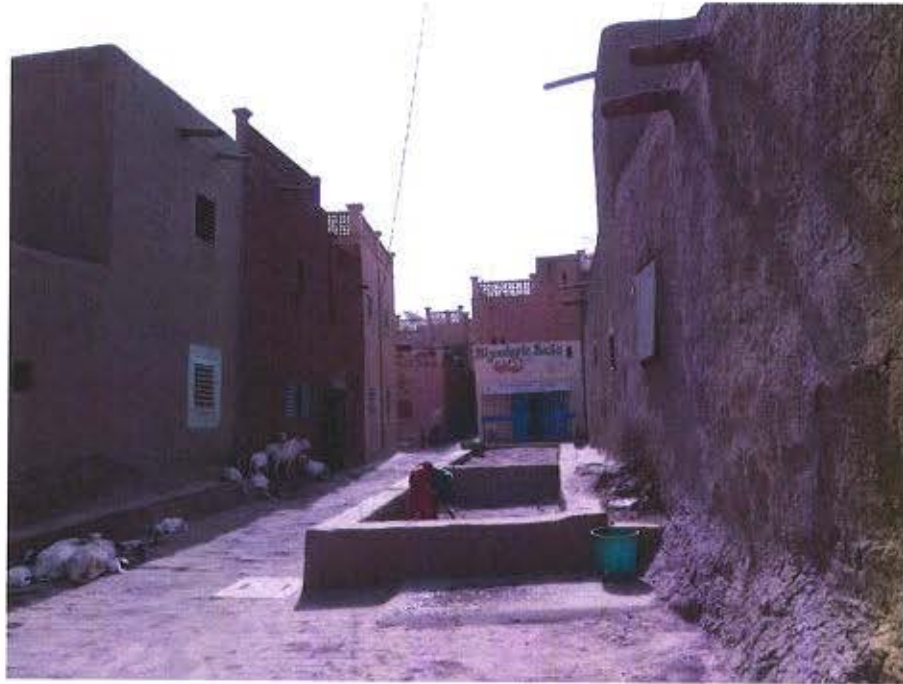


Photo N° 5

Habitations traditionnelles à étage, en briques de terre crue dans le quartier de Komoguel I

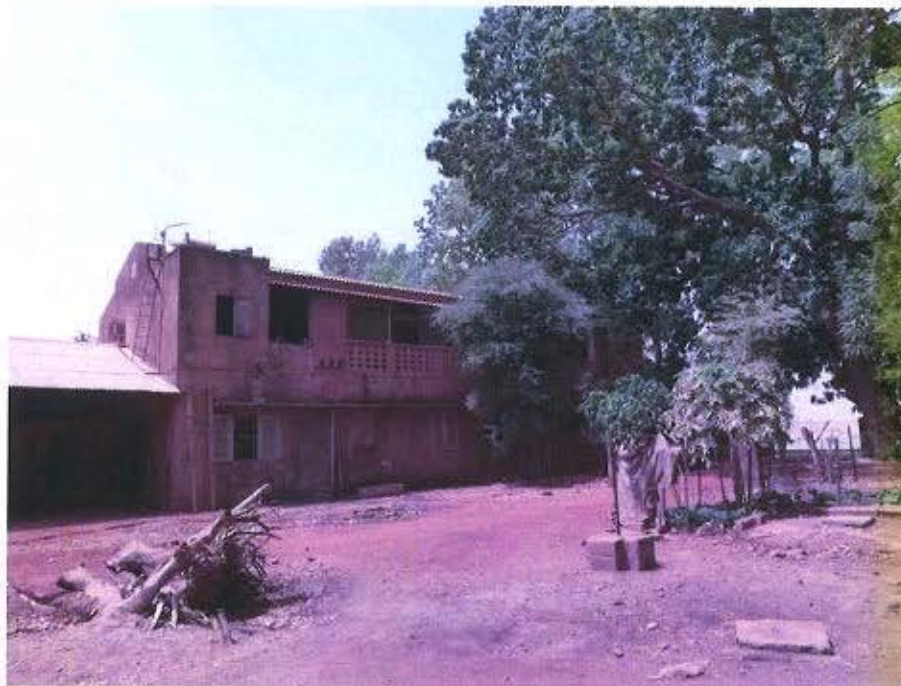


Photo N° 6

Habitation coloniale, avec le logement à l'étage et les bureaux au Rez-de-Chaussée, dans la zone administrative du quartier de Komoguel II.



Photo N° 7

Habitation moderne en briques de ciment avec revêtement au mortier de ciment : Villa à rez-de-chaussée simple à Sévaré



Photo N° 8

Habitation moderne en briques de ciment avec revêtement au mortier de ciment : Villa à étage à Sévaré

3.2.2- Zones d'Activités :

➤ Zone de Bureaux ou Zone Administrative :

Il existe deux (2) zones de bureaux dans la Commune urbaine de Mopti.

La première zone est située le long du fleuve Bani à Komoguel II, au Nord de la zone commerciale. Elle date de l'époque coloniale et est entièrement occupée. Sa superficie est de 24 ha environ. On y trouve entre autres équipements administratifs, les Résidences du Gouverneur et du Préfet, le Gouvernorat, le Cercle, la Mairie, les Directions régionales des Routes, des Impôts, le Palais de justice, la SOTELMA, la Poste, le Commissariat de Police, l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV), le Budget, le Trésor, la Gendarmerie, la Protection Civile, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM).

La deuxième zone est située à Sévaré II, à l'Est de la RN16 (route de Gao), face à la cour de l'Opération de Développement de l'Élevage au Mali (ODEM). Sa superficie est de 42 ha environ. Elle est occupée à environ 85%. On y trouve entre autres équipements administratifs, les Directions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH), des Domaines et du Cadastre (DRDC), de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DRACPN), les Camps de la Garde Nationale et de la Gendarmerie, la Cour d'Appel, l'Institut Géographique du Mali (IGM), la Subdivision des Routes la Maison d'Arrêt.

➤ Zone Commerciale :

Il existe une zone commerciale et un centre commercial dans la Commune urbaine de Mopti.

La zone commerciale est située le long du fleuve Bani à Komoguel II, au Sud de la zone de bureaux. Elle date de l'époque coloniale. Sa superficie est de 23 ha environ. Elle constitue le centre d'affaires de la ville de Mopti et ses environs et est occupée par des activités commerciales, de transport et d'industrie. Elle est entièrement occupée.

Le Centre commercial est situé à Sévaré I, au bord de la RN6, au Sud des Logements sociaux. La superficie initiale de 25 ha prévue par le SDAU de 2001 a été ramenée à 6,09 ha. Elle a été bornée par le service des Domaines.

➤ Zone Universitaire:

La zone universitaire, d'une superficie de 103 ha environ, est située au bord de la RN16 (route de Gao), au Nord de la zone de bureaux. Elle n'est pas entièrement occupée. Les parcelles attribuées sont très grandes.

Les établissements scolaires qui y sont installés sont entre autres : l'IFP (4ha) ; l'IFM (8ha) ; le CAP (5 ha) ; le terrain d'entraînement de la CAN (2,4 ha) et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ou Hopital régional de Mopti, Hopital Sominé Dolo (8 ha).

➤ Zone Industrielle :

La zone industrielle de la Commune urbaine de Mopti, d'une superficie de 121 ha est située au Sud-Ouest du quartier de Sévaré III.

Les unités industrielles et services situés actuellement dans la zone industrielle sont :

- l'OPAM ;
- l'EDM-SA ;
- la Malienne Wagué ;
- la Direction Régionale du Génie Rural ;
- le PAM ;
- le magasin de stockage de la Société Bathily et Frères ;
- la Boulangerie Kansaye ;
- la Rizerie de Mopti ;
- l'OTER ;
- la Société DBRA ;
- le Centre de Formation de l'ORM ;
- l'Opération Mil.

Une partie importante de la superficie de la zone industrielle est occupée par la zone de sécurité de l'aéroport. Depuis l'approbation du SDAU de 2001 qui imposait des restrictions dans la taille des installations et la hauteur des constructions, peu d'unités y ont été construites. Cette zone devra être abandonnée au profit d'une nouvelle, d'une superficie de 300 ha, créée à Périmpé, dans la Commune rurale de Sio. Le déplacement de la zone industrielle est motivé par l'existence de l'aéroport pour lequel il a été imposé une zone de sécurité, et les habitations devenues très proches.

➤ **Zone aéroportuaire :**

La zone aéroportuaire occupe une superficie de 1 887ha 58a 88 ca. Le titre foncier n°706 a été créé le 3 Décembre 2003 au nom de l'Etat du Mali et affecté à l'ASECNA pour les besoins de l'aéroport.

Dix (10) titres fonciers totalisant une superficie de 27ha 25a 64ca se trouvent dans la zone de sécurité de l'aéroport. La situation des titres fonciers situés dans la zone de sécurité de l'aéroport est indiquée dans le tableau n°5 ci-après.

Tableau n°5 : Situation des titres fonciers situés dans la zone de sécurité de l'aéroport.

N°	Propriétaire	Numéro du TF	Superficie
1	Etat du Mali	153	9ha 99a 00ca
2	Etat du Mali	212	3ha 99a 91ca
3	Jean Bignat	621	27a 60ca
4	OTER	324	4ha 49a 05ca
5	Société DBRA	294	1ha 15a 21ca
6	Centre de formation ORM	547	1ha 00a 11ca
7	Opération Mil	545	1ha 00a 00ca
8	Colonel Mahamadou Maïga	310	21a 51ca
9	Colonel Mahamadou Maïga	364	13a 46ca
10	Amala Cissé	538	99a 79ca
			27ha 25a 64ca

Source : Agence URBADEX

En plus de ces titres fonciers, il existe d'autres occupations dans la zone de sécurité de l'aéroport. Il s'agit :

- de l'OPAM ;
- de l'EDM-SA ;
- de la Malienne Wagué ;
- de la Direction Régionale du Génie Rural ;
- du PAM ;
- du magasin de stockage de la Société Bathily et Frères ;
- de la Boulangerie Kansaye ;
- de la Rizerie de Mopti ;
- des villages de Horo guendé, Barbé, Saré mah, Wailirdé, Doundou, Koumbel goundé et Mamourou ;
- des RN6 et RN15.

➤ **Zone de transport Fluvial :**

La zone de transport fluvial de la Commune urbaine de Mopti est située sur les berges du fleuve Bani, face à la zone commerciale. L'extension prévue, d'une superficie de 19 ha, à l'Ouest de la Digue de l'Opération Pêche, par le SDAU de 2001 est effective.

➤ **Zones de Garagistes :**

Il existe deux (2) zones de garagistes dans la Commune urbaine de Mopti. Il s'agit :

- de la zone de 1,16 ha environ, située sur la RN6 à Komoguel II, à l'Ouest de la gare routière, fonctionnelle ;
- de la zone de 11 ha environ, prévue dans le quartier de Sévaré I, au Nord de la zone d'entrepôts de Sévaré I, en cours d'occupation avec Mali Technic System (Contrôle auto).

➤ **Zones d'Entrepôts:**

Il existe trois (3) zones d'entrepôts dans la Commune urbaine de Mopti. Il s'agit :

- de la zone d'entrepôts, située sur l'extension du Port de pêche à Mopti, fonctionnelle, avec un chantier de construction de pirogues;
- de la zone d'entrepôts non occupée, d'une superficie de 5,63 ha environ, située à Sévaré I, au bord de la RN6 (route de Mopti), à l'Ouest de la gare routière ;
- de la zone d'entrepôts, d'une superficie de 6,90 ha environ, située à Sévaré II, au bord de la route de Bandiagara, à l'Est de la gare des gros porteurs.

➤ **Zone d'hydrocarbures :**

Il existe deux (2) zones d'hydrocarbures dans la Commune urbaine de Mopti.

La première zone non occupée, d'une superficie de 5 ha, est située à Bargondaga, secteur du quartier de Komoguel II ;

La deuxième zone en cours d'occupation, d'une superficie de 35 ha environ, sur une prévision de 15ha, est située à Barbé, village de la Commune de Sio.

➤ **Zone Militaire :**

Il existe une zone militaire, d'une superficie de 1 432ha 45a 67ca, située au Sud-Est de la zone de sécurité de l'aéroport à Barbé, servant de champ de tir. Cette zone ne comprend pas les camps militaires qui sont classés parmi les équipements de défense et de sécurité.

➤ **Zone Maraîchère :**

Le maraîchage est pratiqué en contre-saison sur les berges du fleuve et dans les Bas-fond non occupés par l'habitat, sur les sites ci-après :

- zone entre le quartier de Gangal et l'îlot de Djénédagga ;
- zone dans les périmètres irrigués de l'Office Riz ;
- de nombreux casiers maraîchers à Mopti Central et dans les domaines fonciers des vergers dans les quartiers de Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III.

➤ **Zone de Cultures :**

On distingue des périmètres irrigués et des zones de cultures sèches dans la Commune urbaine de Mopti.

✓ **Périmètres irrigués**

Dans les périmètres irrigués de l'Office Riz, on pratique les cultures céréalières (riz et blé). Les périmètres irrigués de l'Office Riz sont situés au Nord et à l'Est de la ville. Une superficie totale de 12 333 ha y est aménagée. Le périmètre moyen de Mopti-Nord a été inauguré le dimanche 18 Septembre 2011.

Le riz, principale culture céréalière, est cultivé dans les zones inondées sur les superficies suivantes :

- 555 ha en maîtrise totale de l'eau ;
- 11 778 ha en submersion contrôlée et submersion libre.

✓ **Zones de cultures sèches**

Les cultures sèches (maïs, mil et sorgho) sont pratiquées dans les zones non inondables dans la commune de Mopti.

Les parcelles de terrains urbains non bâtis ou partiellement bâtis, servent de champs pour la culture de céréales pendant la saison de pluies, favorisant la prolifération de moustiques malgré les consignes des services chargés de l'hygiène et de la santé publiques

Il arrive que les cultures et les pâturages se partagent les mêmes espaces, selon les saisons, ce qui est le plus souvent source de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Les zones destinées à l'agriculture et à l'élevage sont situées dans les plaines et sur les rives du Fleuve Niger.

➤ **Armature verte :**

L'armature verte dans la Commune urbaine de Mopti est essentiellement composée d'espaces verts, de plantations et de vergers. Il s'agit :

- de l'espace vert, situé entre le quartier de Toguel et le Pagaie Danawal, en partie occupé par de l'habitat spontané ;
- de la plantation d'arbres le long de la RN6, entre le domaine de la BCAA et la zone des forages de la SOMAGEP ;
- de la plantation d'arbres autour de la zone des forages de la SOMAGEP ;
- de la plantation d'arbres le long de la digue Sévaré-Mopti ;
- de la plantation d'arbres le long de la digue, entre le fleuve Bani et le quartier de Komoguel II ;
- de la zone rurale, située au bord de la RN6, à l'Ouest de Sévaré III, en partie occupée par des habitations ;
- de l'espace boisé d'une superficie de 11 ha environ, situé à Médina coura (TF n°185) ;
- de la pépinière d'arbres dans la cour du Cantonnement forestier ;
- des pépinières d'arbres localisées sur les berges du fleuve Niger et dans les périmètres irrigués, exploitées par des Associations, des ONG de la Commune et des particuliers ;
- du jardin des femmes près de Dialangou (à l'Ouest de Sévaré I).

ZONES D'ACTIVITES



Photo N° 9 : En Octobre 2015

Périmètre rizicole de l'Office Riz Mopti le long de la voie-digue Mopti Sévaré



*Photo N° 10:
Zone de maraîchage au bord du fleuve en contre-saison*



Photo N° 11 : Atelier de fabrication de pirogues à Mopti



Photo N° 12 : Bureaux à Sévaré

3.3- ANALYSE DU SITE :

3.3.1. Aspects physiques

➤ Relief

La Commune urbaine de Mopti est située sur la rive droite du fleuve Bani, en face de l'embouchure des deux fleuves Bani et Niger. La pente du terrain est assez faible, et orientée d'Est en Ouest. Le point le plus bas se situe à 265,08 m d'altitude à l'Ouest, au bord du fleuve et le point le plus haut se situe à 280,00m d'altitude au niveau de l'aérogare, à l'Est, dans le quartier de Sévaré II. Il existe de nombreuses mares et bassins de retenue à l'intérieur de la ville, tel que le Pagaie Danawal au bord de la RN 6 à l'entrée de Mopti.

➤ Climat

Il est de type semi désertique, chaud et sec avec une **saison sèche** qui va de Novembre à Juin et une **saison chaude et humide** qui va de Juillet à Octobre.

▪ Température.

Les écarts de températures sont importants entre le jour et la nuit d'une part et entre les mois froids et chauds de l'année d'autre part.

La température la plus basse de 13,0°C a été observée en janvier 2013, tandis que la température la plus haute de 42,3 °C a été observée en Avril 2014 et Mai 2010.

Les températures minimales mensuelles, maximales mensuelles et moyennes mensuelles pour la période allant de 2010 à 2014 indiquées dans les tableaux n° 6, 7 et 8 ci-dessous.

Tableau n°6 : Températures minimales mensuelles en degrés Celsius (°C) à la station de Mopti, pour la période allant de 2010 à 2014.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
2010	15,3	20,3	23,4	27,7	29,0	26,8	25,2	23,5	23,5	24,2	20,7	15,8	23,0
2011	15,5	17,2	24,3	24,6	27,9	26,1	25,0	23,6	23,8	24,1	19,3	13,8	22,1
2012	13,5	18,1	21,5	24,3	27,0	25,8	24,6	23,4	23,4	23,0	20,8	15,7	21,8
2013	13,0	16,6	22,8	24,4	27,6	26,2	23,6	21,6	22,6	21,2	17,3	13,6	20,9
2014	14,2	14,1	17,8	23,4	26,6	26,4	24,1	22,6	23,0	22,1	19,4	15,7	20,8
Moy.	14,3	17,26	21,96	24,88	27,62	26,26	24,5	22,94	23,26	22,92	19,50	14,92	22,72

Source : Service de la Météorologie / Bamako Sénou

Tableau n°7: Températures maximales mensuelles en degrés Celsius (°C) à la station de Mopti pour la période allant de 2010 à 2014.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
2010	34,5	38,9	39,9	41,7	42,3	38,4	35,9	32,9	33,2	35,6	36,5	35,5	37,1
2011	33,8	34,0	40,6	40,9	41,4	38,6	35,5	33,8	34,7	37,9	38,0	32,3	36,8
2012	30,7	33,5	38,0	40,1	42,1	38,1	35,2	32,2	33,4	36,4	37,4	32,4	35,8
2013	32,0	36,8	41,5	41,8	42,2	39,6	36,5	32,3	34,0	36,5	36,6	31,9	36,8
2014	34,0	34,3	38,2	42,3	40,9	39,7	35,7	33,2	34,4	36,7	36,4	32,5	36,5
Moy.	33	35,1	39,64	41,36	41,78	38,88	35,76	32,88	33,94	36,62	36,98	32,92	36,6

Source : Service de la Météorologie / Bamako Sénou

Tableau n°8 : Températures moyennes mensuelles en degrés Celsius (°C) à la station de Mopti, pour la période allant de 2010 à 2014.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
2010	24,9	29,6	31,7	34,7	35,7	32,6	30,6	28,2	28,4	29,9	28,6	25,7	30,0
2011	24,7	25,6	32,5	32,8	34,7	32,4	30,3	28,7	29,3	31,0	28,7	23,1	29,4
2012	22,1	25,8	29,8	32,2	34,6	32,0	29,9	27,8	28,4	29,7	29,1	24,1	28,8
2013	22,5	26,7	32,2	33,1	34,9	32,9	30,1	27,0	28,3	28,9	27,0	22,8	28,8
2014	24,1	24,2	28,0	32,9	33,8	33,1	29,9	27,9	28,7	29,4	27,9	24,1	28,7
Moy.	23,66	26,38	30,84	33,14	34,74	32,6	30,16	27,92	28,62	29,78	28,14	23,96	29,14

Source : Service de la Météorologie / Bamako Sénou

Il ressort du tableau n°8 ci-dessus, que :

- les mois de janvier et décembre sont les plus froids de l'année;
- les mois d'avril et mai sont les plus chauds de l'année;
- les températures moyennes annuelles n'ont pas beaucoup varié au cours des cinq (5) dernières années.

■ Pluviométrie

La pluviométrie moyenne est de 637,1mm environ par an. Elle est variable d'une année à l'autre et le mois d'août est le plus pluvieux de l'année comme l'indique le tableau n° 9 ci-dessous :

Tableau n°9: Pluviométries moyennes mensuelles en mm à la station de Mopti, pour la période 2010 - 2014.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUILLET	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2010	0,0	0,0	0,0	13,1	16,1	139,9	131,4	278,5	226,5	57,7	4,6	0,0	867,8
2011	0,0	0,0	0,0	0,0	8,6	101,3	105,1	175,0	117,6	2,2	0,0	0,0	509,8
2012	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	89,3	211,7	295,2	81,0	4,1	0,0	0,0	690,4
2013	0,0	0,0	0,0	0,2	31,9	41,3	137,3	210,7	131,3	3,7	0,0	0,0	556,4
2014	0,0	0,0	0,0	0,0	15,6	44,0	130,9	185,5	102,0	74,7	11,4	0,0	564,1
Moy.	0,0	0,0	0,0	2,66	16,26	83,16	143,28	228,98	131,68	28,48	3,2	0,0	637,77

Source: Service de la Météorologie / Bamako Sénou

▪ **Vents**

On rencontre deux types de vents :

- l'harmattan qui souffle en saison sèche, de Novembre à Juin du Nord-Est ;
- la mousson qui souffle en hivernage, de Juillet à Octobre du Sud-Est.

Les vitesses du vent pour la période allant de 2010 à 2014 sont indiquées dans le tableau n° 10 ci-dessous :

Tableau n°10 : Vitesses moyennes du vent (en m/s) à la station de Mopti, pour la période allant de 2010 à 2014.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
2010	3,1	3,5	3,9	3,2	3,6	4,0	3,3	2,4	2,0	2,3	2,5	2,5	3,0
2011	3,3	4,2	3,1	3,1	3,3	3,8	3,5	2,7	2,7	2,3	2,6	3,3	3,2
2012	3,4	4,3	4,2	4,0	3,8	4,3	3,5	2,8	2,3	2,2	2,8	3,8	3,5
2013	3,3	2,9	3,5	3,1	3,6	4,4	3,6	2,5	2,6	2,3	3,0	3,4	3,2
2014	3,4	3,8	3,5	3,0	3,6	3,6	3,8	2,7	2,4	1,7	2,1	2,9	3,0
Moy.	3,3	3,74	3,6	3,4	3,58	4,02	3,54	2,6	2,4	2,16	2,6	3,18	3,18

Source: Service de la Météorologie / Bamako Sénou

➤ **Hydrographie**

L'hydrographie de la ville de Mopti est constituée de nombreuses mares ou bassins de retenue et des fleuves Niger et Bani.

Les principales mares et lacs sont :

- le Pagaie Danawal, d'une superficie de 18 ha environ, situé au Sud de la RN 6 et du quartier Komoguel II ;
- le Lac de retenue, d'une superficie de 6 ha environ, situé à l'Est de Charlotteville et de la Résidence du Gouverneur.

Les relevés des crues du fleuve Niger de 2010 à 2014 sont indiqués dans les tableaux n°11 à n°15 ci-dessous :

Tableau n°11 : Relevés des crues du Niger en 2010 (en cm)

Jour	JAV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	313	217	140	104	90	126	183	358	511	619	645	575
2	309	214	139	103	87	119	195	366	516	627	645	574
3	303	201	137	102	85	118	207	370	520	628	645	583
4	297	195	135	102	84	117	230	382	525	630	646	582
5	291	289	134	101	85	118	233	384	531	631	645	577
6	283	185	133	98	87	118	232	385	536	632	646	571
7	277	179	132	92	88	119	231	385	541	633	646	565
8	274	180	130	91	87	120	229	385	544	635	646	560
9	271	183	127	89	86	126	226	386	552	637	644	555
10	270	166	121	87	86	128	224	388	561	368	644	549
11	267	160	118	86	82	128	225	393	565	639	643	543
12	264	158	117	84	81	132	228	397	569	639	642	537
13	262	157	115	82	81	143	233	400	575	640	642	531
14	260	158	114	81	83	148	234	404	580	642	641	524
15	258	161	112	85	89	152	235	407	582	643	641	517
16	255	164	112	87	98	157	236	414	585	643	640	510
17	251	166	113	87	97	157	238	430	590	643	639	503
18	247	164	114	86	104	169	243	431	594	643	638	494
19	241	163	113	86	118	182	252	450	597	643	635	486
20	235	164	112	86	128	191	259	457	600	642	633	478
21	229	164	112	87	133	196	263	463	602	641	630	472
22	223	159	111	87	136	198	267	469	604	640	628	460
23	218	153	110	85	139	199	272	473	606	639	625	449
24	215	150	108	94	141	198	278	479	608	638	622	438
25	207	149	107	96	140	197	286	483	610	638	618	448
26	207	145	107	98	139	196	295	487	613	641	614	418
27	213	142	106	99	139	195	303	492	617	641	610	409
28	220	140	104	95	138	196	314	496	622	641	607	402
29	224	140	102	93	136	191	325	499	624	643	602	395
30	225	-	101	91	134	175	336	503	623	643	693	387
31	219	-	101	-	131	-	347	507	-	644	-	382

Source : Direction Nationale de l'Hydraulique / Bamako

Consultant : Agence URBADEX, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493,
Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr

Tableau n°12: Relevés des crues du Niger en 2011(en cm)

Jour	JAV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	372	226	139	103	150	146	173	282	477	507	511	368
2	365	226	137	94	149	145	178	285	483	510	508	361
3	359	227	134	89	147	144	179	288	487	513	504	355
4	352	226	132	89	143	142	179	290	493	517	500	350
5	342	221	130	102	136	141	182	292	497	520	496	345
6	331	219	129	104	126	146	200	294	500	522	493	343
7	323	214	127	102	116	148	207	296	502	524	490	337
8	318	208	126	101	108	149	213	297	505	526	487	330
9	300	202	124	107	100	146	219	298	506	528	484	324
10	290	196	123	117	95	144	224	299	505	530	481	316
11	285	194	124	128	109	142	226	298	503	531	478	307
12	286	198	125	137	126	140	231	299	499	533	474	301
13	285	197	127	143	130	138	236	307	498	535	470	297
14	284	195	128	146	129	137	237	322	499	537	465	286
15	281	190	127	146	123	138	237	339	498	538	460	285
16	277	188	126	147	127	141	233	352	496	539	455	286
17	274	186	124	147	126	143	228	361	495	539	450	285
18	272	183	123	146	124	142	228	370	494	539	445	283
19	270	175	122	143	125	141	226	378	488	538	440	280
20	267	169	120	138	127	139	247	389	486	536	435	275
21	263	164	121	130	131	134	255	400	484	535	430	271
22	259	158	131	120	136	125	259	405	483	533	424	266
23	253	156	138	110	143	119	263	408	484	531	418	260
24	249	153	140	106	146	115	266	411	485	529	411	254
25	245	149	141	117	148	109	268	418	488	527	406	247
26	242	143	140	127	151	103	271	434	490	525	401	241
27	241	140	138	140	148	107	273	443	493	523	392	237
28	241	140	134	147	147	136	272	450	497	521	378	234
29	239	139,5	128	150	146	154	272	456	500	519	377	232
30	234	-	121	150	144	160	275	464	503	517	376	229
31	229	-	113	-	143	-	280	471	-	514	-	225

Source : Direction Nationale de l'Hydraulique / Bamako

Tableau n° 13 : Relevés des crues du Niger en 2012 (en cm)

Jour	JAV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	221	167	139	122	63	83	177	376	559	624	648	586
2	215	163	142	131	62	86	181	380	562	626	647	580
3	209	153	143	136	60	88	186	382	565	627	646	574
4	200	147	140	140	58	90	198	384	568	627	645	569
5	189	141	137	142	56	90	212	385	571	630	645	563
6	186	139	131	141	54	87	214	386	575	632	646	555
7	191	135	127	139	59	90	216	388	580	634	647	550
8	196	131	123	138	76	91	222	394	584	635	646	544
9	198	125	117	137	75	94	229	405	586	637	645	537
10	197	123	114	136	72	102	235	410	589	639	644	530
11	195	125	111	134	73	103	241	416	591	342	643	523
12	190	129	109	131	72	105	247	424	593	644	641	516
13	185	132	112	127	70	113	253	441	596	645	639	509
14	178	135	111	123	72	118	255	456	599	646	637	502
15	174	140	111	116	78	120	256	468	601	647	635	493
16	172	141	114	108	78	122	256	479	603	648	632	486
17	170	140	119	101	77	123	257	489	605	650	629	478
18	168	136	122	95	77	123	561	497	607	651	626	470
19	168	129	125	89	77	125	269	503	608	651	623	460
20	169	124	130	85	76	128	280	509	609	651	620	452
21	167	119	130	84	69	131	292	513	610	651	617	443
22	163	114	124	82	68	139	304	520	610	651	614	438
23	162	106	121	80	66	142	315	527	609	651	611	432
24	162	95	118	78	67	147	324	532	610	650	608	425
25	163	92	114	77	68	160	332	537	614	650	605	416
26	162	96	111	14	69	170	342	540	616	651	602	407
27	160	115	106	72	71	172	355	543	618	652	598	401
28	159	122	99	70	76	171	357	545	620	652	596	394
29	160	132	98	66	77	172	361	548	621	651	594	385
30	161	-	97	61	78	174	367	552	622	650	592	376
31	167	-	108	-	80	-	372	556	-	649	-	367

Source : Direction Nationale de l'Hydraulique / Bamako

Tableau n°14 : Relevés des crues du Niger en 2013 (en cm)

Jour	JAV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	359	226	161	134	107	130	102	276	532	609	600	413
2	349	223	157	130	105	132	100	278	537	610	598	406
3	338	220	153	121	100	134	101	281	546	610	596	396
4	333	215	150	117	98	135	100	284	551	611	593	389
5	329	210	146	114	98	136	100	285	556	612	588	383
6	326	207	141	111	98	137	104	283	561	614	586	376
7	321	204	144	108	96	135	110	284	565	615	582	368
8	315	201	143	104	94	131	126	285	569	616	576	364
9	310	197	142	99	92	124	136	287	572	617	571	359
10	304	194	141	93	90	111	141	294	573	618	566	356
11	300	192	141	90	90	100	145	307	576	619	560	354
12	296	189	142	88	89	90	148	317	579	619	551	351
13	289	186	144	87	87	88	151	325	581	620	546	348
14	280	182	145	88	86	86	156	331	583	621	543	342
15	276	177	145	89	84	86	162	336	585	621	539	337
16	273	176	144	96	83	87	171	344	587	621	533	332
17	268	177	143	100	82	91	176	358	589	621	527	328
18	262	179	142	102	80	99	184	367	591	621	520	324
19	258	180	141	105	80	99	186	377	593	621	513	320
20	256	182	142	109	79	100	188	390	596	620	506	317
21	248	184	143	114	77	101	188	400	599	619	500	312
22	245	184	143	116	77	101	187	409	601	618	492	308
23	242	181	142	118	82	100	186	421	602	616	480	303
24	240	181	140	118	98	99	187	442	603	614	471	297
25	240	178	138	117	120	98	189	457	605	612	461	291
26	238	175	138	116	123	97	197	473	607	611	452	285
27	239	171	137	114	125	99	208	485	608	608	444	281
28	239	166	138	112	125	101	223	496	608	606	437	278
29	236	163,5	137	110	126	101	240	507	609	604	430	274
30	232	-	136	108	127	102	256	517	609	603	422	269
31	229	-	135	-	127	-	268	525	-	602	-	262

Source : Direction Nationale de l'Hydraulique / Bamako

Tableau n°15: Relevés des crues du Niger en 2014 (en cm)

Jour	JAV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	253	164	96	81	80	145	189	285	459	569	575	380
2	248	162	97	83	83	139	194	290	465	572	569	370
3	240	160	98	95	92	135	201	295	471	574	564	361
4	239	159	97	125	114	130	204	297	474	576	558	350
5	237	156	95	134	118	128	203	298	477	577	552	346
6	235	150	93	135	119	128	201	298	480	579	548	343
7	232	144	91	134	117	125	201	296	484	579	542	340
8	228	141	90	129	114	122	204	296	488	580	537	338
9	225	138	88	123	111	121	203	302	498	581	530	335
10	221	134	89	116	105	125	201	311	507	581	521	333
11	217	132	90	104	93	132	199	324	512	581	516	341
12	213	131	91	99	84	140	196	336	520	582	509	341
13	207	128	92	93	80	146	189	347	524	583	503	337
14	200	125	93	85	79	149	178	355	529	585	495	331
15	197	122	94	82	80	150	169	361	533	586	488	328
16	194	119	93	80	80	152	167	368	537	590	481	324
17	189	116	92	79	81	152	171	376	542	592	474	322
18	185	113	90	78	83	151	171	381	545	592	467	319
19	182	110	88	76	85	152	177	395	548	593	459	315
20	179	107	86	77	95	152	190	401	551	594	451	310
21	175	104	87	78	117	152	208	406	555	595	444	301
22	172	101	88	80	120	151	221	409	557	595	438	295
23	170	99	89	79	121	152	226	415	559	595	432	292
24	169	98	90	80	120	153	232	424	561	595	-	285
25	170	96	89	82	118	159	241	436	562	594	-	281
26	172	95	88	81	119	159	250	441	563	593	-	278
27	174	94	86	80	128	162	253	444	564	592	-	275
28	173	95	85	79	137	169	256	447	565	590	398	272
29	170	95,5	84	77	142	173	261	450	566	588	392	269
30	168	-	82	76	145	180	269	453	567	585	382	265
31	166	-	80	-	148	-	280	455	-	579	-	259

Source: Direction Nationale de l'Hydraulique / Bamako

Il ressort des tableaux n°11 à n°15 que :

- le niveau d'eau a été le plus bas en mai 2012, avec une crue de 54 cm ;
- le niveau d'eau a été le plus haut en novembre 2010 avec une crue de 693 cm.

➤ **Sols, flore et faune**

▪ **Sols**

Le sol est limoneux sablonneux sur la majeure partie de la ville de Mopti et environs et argileux sablonneux au Nord sur le site de Bargondaga.

Une carapace latéritique est observable dans la partie Sud de Sévaré, à l'Ouest de la zone industrielle, entre Sévaré et le village Horo-Guendé

▪ **Flore**

La flore dans la Commune urbaine de Mopti et environs est dominée par des arbres de type acacias ou épineux, des palmiers doums, des arbustes et des herbes.

Les principales espèces végétales sont indiquées dans le tableau n° 16 ci-dessous.

Tableau n° 16: Principales espèces végétales dans la Commune urbaine de Mopti.

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire Bamanan
1	Combretum micranthum	Kinkéliba	N'golobé
2	Guiera senegalensis	-	N'goundié
3	Combretum glutinosum	-	Tiankara bilen
4	Acacia albida/Faidherbia albida	Balanzan	Balanzan
5	Acacia nilotica	-	Bouana
6	Acacia seyal	-	Sadiè
7	Vitellaria paradoxa/Butyrospermum parki	Karité	Si
8	Ficus sur = Ficus capensis	Figuier	Seretoro /Toronin
9	Ficus sycomorus = Ficus gnaphalocarpa	Figuier	Soutoro
10	Piliostigma reticulatum /Bauhinia reticulatum	-	Niamatiè / Niamanin
11	Piliostigma tonningii	-	Niamamouso / Niamaba
12	Mangifera indica	Manguier	Mangoro
13	Psidium guajava	Goyavier	Boyaki
14	Citrus sinensis	Oranger	Lemourouba
15	Balanites aegyptiaca	Dattier sauvage	Zéguènè

Source : Service Local des Eaux et Forêts / Mopti

▪ **Faune**

La faune est devenue presque inexistante dans la Commune urbaine de Mopti et environs à cause des effets conjugués de la sécheresse, de la désertification, des feux de brousse, de la densité de la population, de la pression agricole et pastorale et du braconnage. On y rencontre cependant :

- quelques rares animaux sauvages : chacals, lièvres, chats sauvages et hérissons ;
- des reptiles : boas, pythons, cobras, vipères, varans et autres lézards ;
- des oiseaux : canards sauvages, tourterelles, vautours, cigognes, outardes, etc.

3.3.2. Contraintes

➤ Contraintes physiques

Il existe trois (3) contraintes physiques majeures à l'aménagement dans la ville de Mopti. Ce sont :

- les fleuves Niger et Bani;
- le Pagaie Danawal;
- le Lac de retenue, à l'Est de Charlotte-ville.

➤ Contraintes juridiques

Les titres fonciers constituent des contraintes juridiques à l'aménagement. Ceux recensés dans la Commune urbaine de Mopti et environs sont indiqués dans les tableaux n°17 et 18 ci-dessous.

Tableau N°17 : Liste des titres fonciers dans le Cercle de Mopti :

N° Ordre	Numéro du titre foncier	Superficie du titre foncier	Localisation
01	774	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
02	775	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
03	776	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
04	777	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
05	778	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
06	779	02ha 00a 00ca	Sévaré (Zone des Vergers)
07	7864	58a 79ca	Mopti Diondiori
08	8173	05ha 00a 25ca	Mopti Barbé
09	8174	05ha 00a 00ca	Mopti Barbé
10	8179	04ha 99a 96ca	Mopti Barbé
11	8180	02ha 60a 20ca	Mopti Barbé
12	8173	05ha 00a 25ca	Mopti Barbé
13	1886	35a 74ca	Mopti Komoguel
14	1793	99a 84ca	Sévaré (Zone des Vergers)
15	1134	14a 70ca	Sévaré
16	4191	99a 95ca	Sévaré Zone Industrielle

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

17	5820	27a 78ca	Mopti Bargondaga
18	1519	66a 86ca	Mopti Socoura
19	1539	01ha 10a 08ca	Mopti Socoura
20	1542	87a 45ca	Mopti Socoura
21	8131	02ha 00a 33ca	Sévaré Zone Rurale
22	8074	02ha 38a 29ca	Mopti Bani Kani
23	8147	85a 60ca	Dialangou
24	8036	10a 77ca	Mopti Diondiori
25	8077	04ha 29a 96ca	Mopti Paré
26	8078	02ha 17a 57ca	Mopti Paré
27	7832	30a 37ca	Mopti Thiamoye
28	7830	81a 19ca	Mopti Socoura S.O.S
29	7831	01ha 40a 16ca	Mopti Paré
30	7833	40a 03ca	Mopti Takouti
31	2412	01ha 37a 60ca	Mopti Socoura
32	1796	99a 39ca	Sévaré (Zone des Vergers)
33	1775	99a 71ca	Sévaré Zone Rurale
34	6879	01ha 40a 09ca	Sévaré Zone Rurale
35	6880	01ha 14a 99ca	Sévaré Zone Rurale
36	647	98a 90ca	Sévaré Zone Rurale
37	7518	09ha 88a 68ca	Fatoma
38	3705	50a 00ca	Socoura Universitaire
39	7829	98a 48ca	Sévaré Industrielle
40	2947	06a 94ca	Sévaré Commercial
41	2948	06a 94ca	Sévaré Commercial
42	8154	02ha 02a 24ca	Mopti Takouti

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

43	8155	01ha 06a 37ca	Mopti Desseré
44	4254	01ha 43a 77ca	Sévaré Universitaire
45	8185	21a 60ca	Mopti Takouti
46	7482	50a 00ca	Sévaré Universitaire
47	8128	01ha 03a 95ca	Sévaré Universitaire
48	607	01ha 19a 38ca	Mopti Takouti
49	2122	99a 63ca	Sévaré Zone Vergers
50	7865	74a 70ca	Mopti Diondiori
51	7843	01ha 42a 14ca	Mopti Socoura
52	7844	01ha 31a 83ca	Mopti Diondiori
53	4569	01ha 08a 96ca	Mopti Gnimitogo
54	4570	02ha 46a 48ca	Mopti Gnimitogo
55	1009	99a 51ca	Sévaré (Zone des Vergers)
56	8075	33a 10ca	Mopti Socoura
57	7792	01ha 86a 09ca	Mopti Dialangou
58	7791	02ha 27a 18ca	Mopti Dialangou
59	3223	04ha 99a 43ca	Mopti Socoura
60	7254	02ha 81a 51ca	Mopti Takouti
61	7247	02ha 68a 97ca	Mopti Takouti
62	6204	01ha 00a 00ca	Sévaré Universitaire
63	5484	29a 99ca	Mopti
64	1396	01ha 62a 29ca	Sévaré (Zone des Vergers)
65	4629	01ha 01a 05ca	Sévaré (Zone des Vergers)
66	5404	01ha 07a 73ca	Mopti Dialangou
67	7246	39a 11ca	Mopti Barbé
68	8182	12a 91ca	Mopti Walirdé

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

69	1484	25a 51ca	Mopti Industrielle
70	5411	98a 02ca	Sévaré Zone Rurale
71	7520	50a 19ca	Sévaré Universitaire
72	2072	18a 22ca	Mopti Bas fond
73	3475	45a 20ca	Sévaré Industrielle
74	619	01ha 09a 72ca	Sévaré Zone Rurale
75	620	01ha 00a 11ca	Sévaré Zone Rurale
76	7250	01ha 49a 50ca	Sévaré Universitaire
77	2112	25a 13ca	Sévaré Zone Bureau
78	6558	97a 23ca	Sévaré Universitaire
79	6215	10a 01ca	Mopti Bas fond

Source: Cabinet de Géomètre-Expert BEAT

Tableau N°18 : Liste des titres fonciers (TF) dans la Commune urbaine de Mopti

N° d'Ordre	Numéro du titre foncier	Superficie du titre foncier	Localisation
889	1006	1ha 33a 78ca	Bargondaga
892	1009	99a 51ca	Sévaré
894	1011	07a 52ca	Sévaré
895	1012	07a 50ca	Sévaré
896	1013	07a 52ca	Sévaré
897	1014	07a 51ca	Sévaré
898	1015	8ha 38a 43ca	wailirdé
905	1022	03ha 03a 43ca	Sévaré
906	1023	10ha 00a 02ca	Sevaré
939	1056	1ha 14a 86ca	Sévaré zone de Bureaux
940	1057	18ha 23a 21ca	Sévaré Est
941	1058	10a 08ca	Sévaré
943	1060	96a 05ca	Sévaré
944	1061	49a 89ca	Sévaré centre commercial
945	1062	07ha 81a 92ca	Diondiori
946	1063	22ha 87a 70ca	Diondiori
953	1070	59a 21ca	Sévaré (Zone des Vergers)
954	1071	07ha 01a 66ca	Sévaré
966	1083	46a 06ca	Sévaré Zone chateau
971	1088	45a 76ca	Mopti Bas-fond
999	1116	02ha 49a 19ca	Sévaré
1004	1121	1ha 82a 30ca	Sévaré zone vergers
1016	1133	10a 91ca	Sévaré sud
1017	1134	14a 70ca	Sévaré
1020	1137	07a 47ca	Mopti bas fond
1021	1138	08a 35ca	Mopti bas fond
1025	1142	1ha 50a 22ca	Sévaré
1026	1143	08a 45ca	Sévaré
1027	1144	36a 22ca	Socoura
1030	1147	8ha 00a 00ca	Mopti
1036	1153	01ha 98a 88ca	Sévaré (zone des vergers)
1039	1156	2ha 29a 29ca	Sévaré
1040	1157	50a 01ca	Sevaré
1041	1158	49a 99ca	Sévaré
1050	1167	02ha 95a 88ca	Sévaré Z-I
1055	1172	99a 88ca	Sévaré
1056	1173	1ha 00a 29ca	Sévaré
1061	1178	2ha 87a 88ca	Diondiori
1062	1179	09ha 99a 27ca	Diondiori
1063	1180	09ha 99a 44ca	Diondiori

1068	1185	95a 75ca	Mopti Bas fond
1069	1186	15a 12ca	Sevaré
1070	1187	43a 06ca	Sévaré (Zone des vergers)
1071	1188	44a 73ca	Sévaré (Zone des vergers)
1072	1189	46a 39ca	Sévaré (Zone des vergers)
1082	1199	87a 54ca	Mopti Bas fond
1083	1200	99a 98ca	Mopti Toguel
1086	1203	52a 21ca	Sévaré
1243	1360	01ha 64a 74ca	Mopti
1244	1361	68a 77ca	Sevare Zone rurale

Source: Cabinet de Géomètre-Expert BEAT

➤ **Contraintes culturelles**

Il n'existe pas de contraintes culturelles susceptibles d'entraver l'aménagement dans la ville de Mopti. Le Tourisme étant une des activités principales de la ville et de la région de Mopti, a déjà pris en compte la préservation du patrimoine bâti dont la belle mosquée de Komoguel I.

3.3.3. Problématique foncière

Quelques conflits sont constatés, entre agriculteurs, pêcheurs et éleveurs, d'où la nécessité de bien matérialiser les couloirs de passage d'animaux.

Des litiges opposent également les paysans entre eux pour des questions de limites de champs.

IV- DÉMOGRAPHIE

4.1. Composition de la population

La population de la Commune urbaine de Mopti et ses environs est essentiellement composée de Bozo, Peul, Dogon, Bambara, Sonrai, Mossi, Bobo, etc.

Chacune de ces ethnies parle son dialecte, mais la plupart des habitants en parlent plusieurs. (Deux à trois dialectes au moins).

Les religions pratiquées sont l'Islam, le Catholicisme, le Protestantisme. Cependant les croyances et pratiques traditionnelles ont également leurs adeptes.

4.2. Structure de la population

La population de la Commune urbaine de Mopti qui compte environ 148 140 habitants en 2015 est constituée de 50,24% de femmes contre 49,76% d'hommes et de plus de 55% de moins de 20 ans (Voir pyramide des âges).

4.3. Mouvements migratoires

Émigration : À l'intérieur du Mali les populations de la Commune urbaine de Mopti migrent généralement vers les grands centres urbains ou des zones au fort potentiel d'emplois, notamment :

- Bamako pour ses opportunités économiques diverses ;
- la région de Kayes à cause des mines;
- la zone de l'office du Niger, (Ségou et Niono);
- la région de Sikasso qui est une zone d'agriculture par excellence (CMDT notamment).

En dehors du Mali les destinations prisées sont actuellement la Guinée Équatoriale, la Côte d'Ivoire et l'Espagne.

Immigration : les populations qui migrent vers Mopti viennent essentiellement des zones rurales voisines ou quelques fois des régions du nord (Gao, Tombouctou).

4.4. Evolution et projection de la population (Taux de croissance et projection)

Le taux d'accroissement annuel est de 3%.

Selon les estimations de la DRPSIAP fondées sur les résultats du RGPH de 2009, la population de la Commune urbaine de Mopti est aujourd'hui (2015) de **148 140** habitants. La projection de la population pour les vingt (20) prochaines années est indiquée dans le tableau n°19 ci-après.

Tableau n°19: Projection de la population de la Commune urbaine de Mopti jusqu'en 2035.

Année	2015	2016	2020	2025	2030	2035
Population	148 140	151212	163 500	178 860	194 220	209 580

Source : DRPSIAP / SLPSIAP Mopti

La répartition de la population par tranches d'âges et par sexe est indiquée dans le tableau n° 20 ci-après.

Tableau n°20 : Répartition de la population de Commune urbaine de Mopti par tranches d'âge et par sexe.

Tranches	Hommes	Femmes	Totales	%H	%F	Totales
00-04	13 283	12 827	26 110	9,0	8,7	17,6
05 - 09	12 970	12 323	25 293	8,8	8,3	17,1
10 - 14	9 318	8 411	17 729	6,3	5,7	12,0
15-19	6 881	6 626	13 507	4,6	4,5	9,1
20-24	4 493	5 519	10 012	3,0	3,7	6,8
25-29	3 947	5 349	9 296	2,7	3,6	6,3
30-34	3 569	4 251	7 821	2,4	2,9	5,3
35-39	3 241	3 430	6 671	2,2	2,3	4,5
40-44	2 738	2 927	5 666	1,8	2,0	3,8
45-49	2 395	2 321	4 715	1,6	1,6	3,2
50-54	2 121	2 325	4 446	1,4	1,6	3,0
55-59	1 739	1 504	3 243	1,2	1,0	2,2
60-64	1 661	1 561	3 223	1,1	1,1	2,2
65-69	1 136	915	2 050	0,8	0,6	1,4
70-74	891	836	1 727	0,6	0,6	1,2
75-79	525	436	960	0,4	0,3	0,6
80+	642	587	1 228	0,4	0,4	0,8
ND	2 135	2 306	4 442	1,4	1,6	3,0
Total	73 686	74 454	148 140	49,7	50,3	100

Source : **DRPSIAP**

N. B. : ND = non documenté

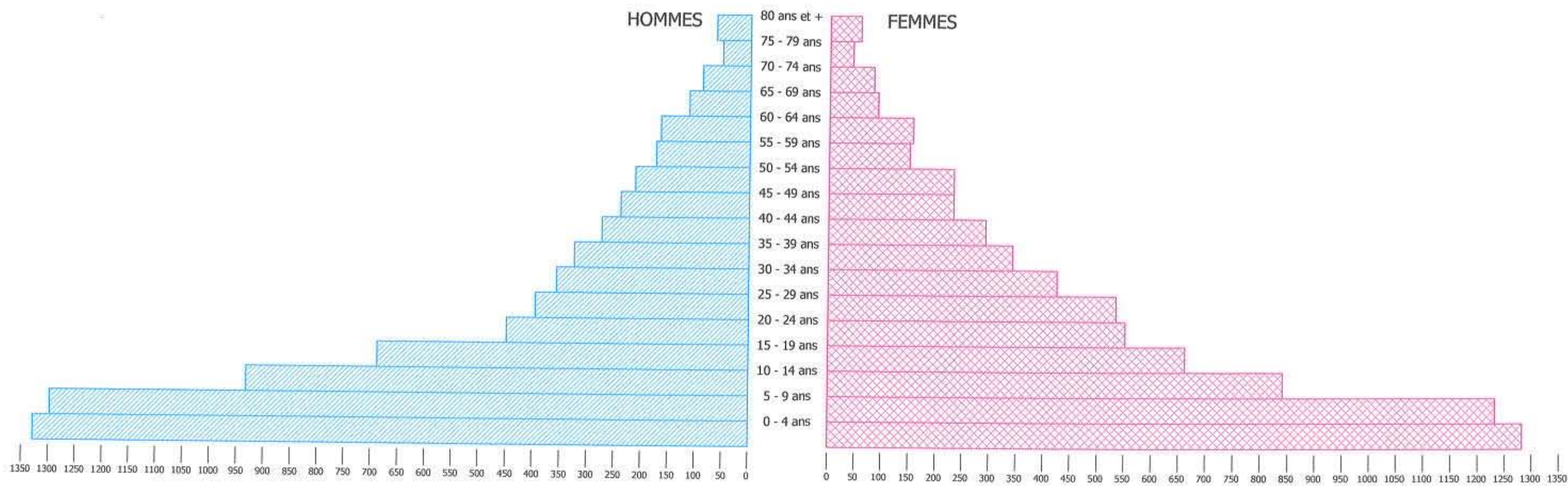
Commentaire :

**La population de la Commune urbaine de Mopti est jeune (55,8% de moins de 20 ans).*

**Dans la tranche d'âge de moins de 20 ans les hommes sont majoritaires (28,7%) contre 27,1% pour les femmes, tandis que la population totale compte plus de femmes (50,3%) que d'hommes (49,7%).*

**La population active (20 à 59 ans) constitue 35,1%, dont plus de femmes (18,7%) contre 16,4% d'hommes*

PYRAMIDE DES AGES



V. ECONOMIE

L'activité économique de la Commune urbaine de Mopti est dominée par le secteur primaire et le secteur tertiaire.

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

5.1.1. Activités agricoles

- **Maraîchage :**

Le maraîchage est pratiqué dans la zone de Natanka, dans les Bas-fond de Mopti, le long de la berge de l'ancien CSREF à Djibi, dans les villages de Sio, Kuna, Somadougou, et dans les zones de vergers.

Les exploitations sont individuelles ou associatives. Les superficies varient généralement de quelques dizaines de mètres carrés à 1 ha. Cependant certaines coopératives - essentiellement de femmes - exploitent des périmètres dont les tailles peuvent atteindre 5 ha. Parmi celles-ci la « *Coopérative Loloni* » près de Diondiori (Sévaré); la « *Coopérative Dèmèso* » à Tibo; des coopératives à Saréma et à Soufroulaye.

Les spéculations cultivées sont : l'oignon, l'échalote, la tomate, la laitue, l'aubergine, le concombre, le melon, le gombo, la pomme de terre, la carotte, la betterave, le chou, la salade, les feuilles de menthe, etc.

Les données relatives aux principales productions maraîchères sont indiquées dans les tableaux n° 21 et 22 ci-dessous.

Tableau n°21: Production des principales spéculations

Campagne	Oignon		Echalote		Tomate		Laitue		Chou	
	Superf (ha)	Prod (T)	Superf (ha)	Prod (T)	Superf. (ha)	Prod (T)	Superf (ha)	Prod (T)	Superf (ha)	Prod (T)
2010-2011	23.5	599.25	315	9 080	59	1 629	30.65	614	3.15	70.85
2011-2012	23	276	175	3 500	57	1 425	63	819	5	80
2012-2013	23	276	175	3 500	57	1 425	63	819	5	80

Source : Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) Mopti

Tableau n°22: Production des principales spéculations (suite)

Campagne	Aubergine		Concombre		Melon		Gombo	
	Superf (ha)	Productio n (T)	Superf (ha)	Productio n (T)	Superf (ha)	Productio n (T)	Superf (ha)	Productio n (T)
2010-2011	4	78	4.4	66	4	60	5	28
2011-2012	2	30	4	32	5	100	4	20
2012-2013	2	30	4	32	5	100	4	20

Source : Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) Mopti

- **Céréaliculture :**

Le riz, le mil, le sorgho et le maïs sont les principales céréales produites dans la Commune urbaine de Mopti.

Le riz, principale culture céréalière, est cultivé dans les zones inondées en :

- maîtrise totale de l'eau ;
- submersion contrôlée ;
- submersion libre.

Le mil et le sorgho sont cultivés dans les zones exondées à Sio, Sokoura, Fatoma. Le maïs est principalement cultivé à Périmpè (Sio)

Les informations relatives aux productions céréalières des dernières campagnes agricoles sont indiquées dans les tableaux 23 et 24 ci-dessous.

Tableau n°23: Production de riz par zone de culture

Campagne	Nerica		Maîtrise totale		Submersion contrôlée		Submersion libre		Bas-fond	
	Superf. (ha)	Produc. (t)	Superf. (ha)	Produc. (t)	Superf. (ha)	Produc. (t)	Superf. (ha)	Produc. (t)	Superf. (ha)	Produc. (t)
2010-2011	0	0	838	5 279	3 830	7 660	67 500	97 875	25	50
2011-2012	0	0	1 270	7 620	770	393	20 400	7 997	0	0
2012-2013	140	266	1 884	12 529	2 080	5 096	67 700	74 470	1 340	1 474

Source : DRA-Mopti

Tableau n°24: Production de céréales

Campagne	Riz		Mil		Sorgho		Maïs	
	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
2010-2011	72 192	110 864	62 300	62 300	5 900	5 900	4 800	12 000
2011-2012	88 702	139 646	62 300	62 300	6 800	6 665	4 965	12 414
2012-2013	73 144	93 835	66 300	62 985	15 250	16 775	2 600	6 760
2013-2014	57 489	86 556	35 500	23 075	3 200	2 400	325	406

Source : DRA-Mopti

• **Cultures de rente :**

Les informations relatives aux principales cultures de rentes sont indiquées dans le tableau n° 25 ci-dessous.

Tableau n°25: Principales cultures de rente

Campagne	Arachide		Voandzou		Niébé		Oseille de Guinée	
	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
2010-2011	2 550	16 575	350	280	1 700	958.8	15	6.7
2011-2012	2 030	1 218	240	126	4 380	2 504	-	-
2012-2013	2 600	1 560	350	210	2 000	1 275	-	-
2013-2014	-	-	-	-	-	-	150	90

Source : DRA-Mopti

- **Arboriculture**

Les manguiers, notamment rencontrés à Sio, Kuna et dans les vergers de Sévaré, et les goyaviers à Fatoma, constituent les principaux arbres fruitiers plantés dans la commune urbaine de Mopti et ses environs.

Les plantations d'essences forestières portent essentiellement sur l'eucalyptus et le neem que l'on rencontre dans les bosquets plantés et entretenus par des services administratifs et dans des espaces privés, entre Mopti et Sévaré et à Bignatville, Nantaka, Djabi, Koloni etc.

5.1.2. Elevage

- **Cheptel**

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins, de camelins, de porcins et de volaille.

L'élevage est essentiellement extensif. Toutefois des fermiers et autres emboucheurs font de plus en plus de l'élevage intensif.

Les volailles sont élevées dans des fermes généralement situées dans les zones périphériques urbaines (Nimitongo, Taponti, Djabi, Bargondaga, Bignatville) ou à Sévaré, et comprennent surtout des poules pondeuses, des poulets de chair.

L'élevage traditionnel de poulets qui subsiste au niveau des familles procure à celles-ci un complément alimentaire et des revenus financiers plus ou moins substantiels. Les canards sont élevés pour les mêmes raisons dans les campements bozo.

Les porcs font également l'objet d'élevage traditionnel de petite taille, et sont destinés aussi bien à la consommation familiale qu'à la commercialisation.

Les équins, asins, camelins constituent de petits élevages pratiqués par certaines familles.

Les statistiques relatives à l'évolution de l'effectif du cheptel, à la production de viande, à la production de lait, à la production de cuir et de peau et à la commercialisation du bétail sont indiquées dans les tableaux n°26 à 30 ci-dessous.

Tableau n°26: Évolution de l'effectif du cheptel

N°	Année	2011	2012	2013	2014
	Espèce				
1	Bovin	105 714	108 886	112 154	115 539
2	Ovin	82 263	86 376	90 694	95 229
3	Caprin	71 380	74 949	78 696	82 628
4	Equin	741	756	771	786
5	Asin	7 783	7 938	8 097	15 259
6	Camelin	552	557	562	567
7	Porcin	-	-	-	-
8	Volaille	-	-	-	-

Source : Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale(DRPIA)

Tableau n°27: Production de viande (en kilogramme)

N°	Année		2012	2013	2014
	Désignation				
1	Bovin		1 724 820	1 477 155	1 462 050
2	Ovin/caprin		138 360	132 528	107 112
3	Autres (camelin)		1 650	490	900

Source: Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale(DRPIA)

Tableau n°28: Production de lait (en litres)

N°	Année		2011	2012	2013	2014
	Désignation					
1	Bovin		37 128	38 220	39 390	40 560
2	Ovin/caprin		52 335	54 450	57 170	60 000
3	Autres (camelin)		648	652	660	664

Source: Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale(DRPIA)

Tableau n°29: Production de cuir et de peau

N°	Année		2012	2013	2014
	Désignation				
1	Cuir		18 156	15 549	15 390
2	Peau		11 530	11 044	8 926

Source: Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale(DRPIA)

Tableau n°30: Commercialisation du bétail sur le marché

N°	Année Désignation	2012		2013		2014	
		Présentés	Vendus	Présentés	Vendus	Présentés	Vendus
1	Bovins	6 845	4 328	53 914	45 246	57 888	53 375
2	Ovins	5 733	3 703	47 848	39 133	50 233	48 286
3	Caprins	4 577	2 840	34 857	30 130	36 771	35 900
4	Equins	-	-	-	-	-	-
5	Asins	-	-	4 104	3 096	5 325	4 283
6	volailles	25 775	18 881	25 895	22 653	26 339	24 571

Source: Direction Régionale de la Production et de l'Industrie Animale(DRPIA)

5.1.3. Pêche

Mopti est réputée zone de pêche par excellence avec les fleuves *Niger* et *Bani* qui s'y rencontrent. Cependant, du fait notamment de la surpêche et de l'ensablement, les prises sont plus ou moins abondantes selon les périodes.

- Période propice : de novembre à février ;
- Période peu propice : de juin à août ;
- Périodes défavorables : de septembre à octobre et de mars à mai.

Parmi les Cent Trente Sept(137) espèces de poissons recensées, 22 ont disparu, 17 sont devenues rares, et 98 restent abondantes.

Il existe des étangs piscicoles à Bargondaga, Bokolodaga, Djabi, Médina coura, qui sont gérés soit par des particuliers soit par des associations.

La situation actuelle d'une trentaine d'espèces parmi les plus connues est indiquée dans le tableau n° 31 ci-dessous :

Tableau n°31 : Situation de quelques espèces de poissons pêchées dans les eaux de Mopti

N°	Espèce (nom scientifique)	Nom vernaculaire (bambara)	Nom en français courant	Situation actuelle		
				Abondant	Rare	Disparu
1	<i>Protopterus annectens</i>	Wondo		X		
2	<i>Polypterus senegalus</i>	Sadjèkè				X
3	<i>Heterotis nilocutis</i>	Fana			X	
4	<i>Hyperopisus bebe</i> <i>Mormyrus rume</i> <i>Mormyrus deliciosus</i>	Nana		X		
5	<i>Gnathonemus tamandua</i>	Nan dadjan				X
6	<i>Gymnarchus niloticus</i>	Sodjèkè		X		X
7	<i>Hepsetus odoe</i>	Wulujèkè		X		
8	<i>Hdrocyon brevis</i>	Wulujèkè kokourouni		X		
9	<i>Hdrocyon somonorum</i>	Wlujeke blen		X		
11	<i>Hdrocyon forskali</i>	Bala		X		
12	<i>Alectes dentex sethente</i>	Fônô		X		
13	<i>Alestes baremoze</i>	Bere		X		
14	<i>Alestes macrolepidotus</i>	kolo		X		
15	<i>Alestes imberi</i>	Tinini		X		
16	<i>Alestes leuciscus</i>	Tineni		X		
17	<i>Alestes nurse</i>	Zara kublè		X		
18	<i>Distichodus brevipinnis</i>	Galya			X	
19	<i>Citharinus latus</i>	Tala djè			X	
20	<i>Labeo senegalensis</i>	Bama djè		X		
21	<i>Labeo cubie</i>	Bama fing		X		
22	<i>Labeo parvus</i>	Bama suruku		X		
23	<i>Barbus deserti</i>	Bama		X		
24	<i>Clarias anguillaris</i>	Manogo		X		
25	<i>Heterobranchus bidoralis</i>	M'polyo blè		X		
26	<i>Bagrusbayad macropterus</i>	Samu djè		X		
27	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	Korokoto		X		
28	<i>Syndontis mambranaceus</i>	Konkon				
29	<i>Malopterurus electricus</i>	N'tigui			X	
30	<i>Lates niloticus</i>	Salen	Capitaine	X		
31	<i>Oreochromis niloticus</i>	N'tèben	Carpe	X		
32	<i>Tetodon fahaka strigossus</i>	Dodo			X	

Source : Opération Pêche Mopti

Les quantités de poissons débarquées au port de pêche de Mopti sont indiquées dans le tableau n° 32 ci-dessous :

Tableau n°32 : Quantité de poisson débarquée au port de pêche de Mopti (en kg)

N°	Année		2011	2012	2013	2014
	Nature du produit					
1	Poisson fumé		2 950 220	2 838 590	3 997 528	2 132 769
2	Poisson séché		101 910	347 427	499 740	115 008
3	Poisson brûlé		543 810	977 884	1 224 976	1 823 130
	Total		3 589 390	4 021 026	5 722 244	4 051 907
4	Poisson frais		1196 950	1 048 683	1 306 509	1 936 469

Source : Opération Pêche Mopti

Remarque : En 2014 les quantités de poisson transformées et débarquées au port de pêche ont connu une baisse de 29,19% par rapport à l'année précédente, tandis que la quantité de poisson frais a augmenté de 48,21%.

Le poisson pêché dans les eaux de Mopti est exporté en dehors du pays et vers d'autres localités de l'intérieur :

Tableau n°33 : Exportation de poisson transformé en dehors du pays (en kg)

N°	Année Destination	Produit (2014)		Total 2014	Total 2013	Total 2012	Total 2011
		Fumé	Séché				
1	Côte d'Ivoire	222 590	80 397	302 987	365 877	89 654	529 295
2	Burkina Faso	0	0	0	0	5 200	1 050
3	Niger	0	0	0	25 705	400	0
4	Ghana	0	0	0	0	0	0
5	Sénégal	0	0	0	0	0	0
6	Nigéria	513 581	0	513 581	80 556	0	0
	Total	736 171	80 397	816 568	472 138	95 254	530 345

Source : Opération Pêche Mopti

Les expéditions de poisson frais vers l'intérieur du pays sont indiquées dans le tableau n° 34 ci-dessous :

Tableau n° 34 : Expéditions de poisson frais à l'intérieur du pays (en kg)

N°	Année		2011	2012	2013	2014
	Destination					
1	Bamako		513 175	560 087	1 166 479	1 723 430
2	Sikasso		64 870	34 390	117 836	128 335
3	Koutiala		143 580	86 110	106 024	82 702
4	San		0	0	0	0
5	Kouri		53 450	29 250	18 770	16 460
6	Bandiagara		6 625	3 250	800	15 340
7	Fana		0	0	0	0
	Total		781 700	697 387	1 409 909	1 966 367

Source : Opération Pêche Mopti

Les expéditions de poisson frais à l'intérieur du pays ont affiché une hausse de 72,95% en 2014 par rapport à 2013.

Le poisson transformé (fumé, séché et brulé) est expédié vers au moins une trentaine de localités à travers le pays, y compris les chefs lieux de régions excepté Tombouctou et Kidal. Le volume de poisson transformé est indiqué dans le tableau n° 35 ci-après :

Tableau n° 35: Expéditions de poisson transformé à l'intérieur du pays (en kg)

N°	Année Produit	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Total 2014
1	Poisson fumé	1 880 195	1 052 835	2 616 175	1 878 819
2	Poisson séché	160 209	14 901	189 409	60 556
3	Poisson brûlé	522 490	195 798	573 590	577 365
Total		2 562 894	1 263 534	3 379 174	2 516 740

Source : Opération Pêche Mopti

5.1.4. Ressources forestières

- **Flore :**

La flore est constituée d'arbres et arbustes caractéristiques de la végétation sahélienne. Les produits de cueillette qui y sont récoltés sont entre autres : le borasse, le pain de singe, le néré, le tamarin, le tanin, le jujube, le "zaban", le "zèkènè", etc.

Les produits de cueillette sont destinés à la consommation, à la vente ou à la pharmacopée.

Les palmiers, dont le rônier, fournissent du bois qui entre dans la construction de maison. Certaines autres essences forestières (balazan, prunier) fournissent de la matière première pour l'artisanat.

- **Faune**

On rencontre encore dans les brousses de Sokoura (Kubai) des hyènes et des chacals. Mais aussi des lièvres, des écureuils, des perdrix que l'on retrouve un peu partout dans les environs de la ville de Mopti.

5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les atouts du secteur primaire sont :

- la disponibilité de terres cultivables et pastorales;
- la proximité de cours d'eau permanents (fleuves *Niger et Bani*);
- la disponibilité de main-d'œuvre agricole et pastorale ;
- les appuis conseils, formation et encadrement assurés par les services techniques de l'État et les ONG;
- l'existence d'appuis financiers (*banques et micro finances*);
- l'existence d'équipements et d'infrastructures agricoles.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- le déficit pluviométrique ;
- le manque d'entrepôt frigorifique ;

- les actions anthropiques sur les ressources naturelles (*filets à petites mailles- feux de brousse intempestifs-braconnage-*);
- l'insuffisance d'intrants agricoles subventionnés ;
- l'insuffisante organisation des filières ;
- le non respect des schémas d'aménagement (les vocations prévues ne sont pas toujours prises en compte dans l'application des SDU) ;
- l'insuffisance dans la vulgarisation des textes fondamentaux de gestion de l'environnement (*charte pastorale, code de l'eau, Loi d'Orientation Agricole, code forestier, etc.*);
- l'insuffisance d'équipements
- la prolifération anarchique des carrières de banco (*détérioration de l'environnement agricole et pastoral*).

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. Artisanat

L'artisanat est organisé comme suit:

La Direction Régionale de l'Artisanat assure l'appui-conseil et l'encadrement des artisans, la collecte et fait remonter les données relatives à l'artisanat au niveau national.

Les chambres des métiers (*niveau cercle*) forment la Conférence Régionale des artisans. Un nombre de trois chambres des métiers est requis pour former une Conférence Régionale, à défaut elle est constituée par la chambre des métiers du chef-lieu de région.

La Coordination des Artisans a une vocation syndicale. Elle est composée par les Unions des Artisans au niveau du cercle, elles mêmes étant constituées par les associations d'artisans.

Dans la Commune urbaine de Mopti et environs on rencontre les types d'artisanat suivants : l'artisanat d'art, l'artisanat de service et l'artisanat de production.

Il existe un village artisanal et un centre de formation artisanal à Sévaré.

D'autre part, il faut noter la présence d'unités semi- artisanales (ou semi-industrielles) telles que six boulangeries ; deux imprimeries ; un atelier de décorticage de riz (*Djondiori - Sévaré*)

Les artisans sont regroupés en sept catégories de corps de métiers, comme indiqué dans le tableau n° 36 ci-dessous :

Tableau n°36 : Artisans enregistrés par corps de métiers

N°	CATEGORIE DE CORPS DE METIERS	Nombre
1	Transformation de métaux : forgerons, mécaniciens, soudeurs, menuisiers métalliques, réparateurs de motos, dépanneurs de machines agricoles, électriciens auto, frigoristes, etc.	576
2	Habillement-cuir Tailleurs. brodeurs, tisserands, blanchisseurs, tisseurs, fileurs, maroquiniers, tanneurs, cordonniers, teinturiers, etc.	876
3	Alimentation Boulangers, pâtisseries, fabricants de boissons traditionnelles, transformateurs agro alimentaires, bouchers, rôtisseurs, restaurateurs, etc.	177
4	Bois- ameublement Menuisiers bois, fabricants de mortiers, ébénistes, fabricants de pirogues, charpentiers, etc.	127
5	Hygiène et soins corporels Fabricants de savons, fabricants d'encens, coiffeurs, tresseurs, fabricants de médicaments traditionnels, esthéticiens, etc.	76
6	Arts et divers Bijoutiers, orfèvres, antiquaires, sculpteurs, fabricants de marionnettes, fabricants de jeux, potiers, vanniers, sérigraphes, calligraphes, photographes, peintre sur tissus bogolan-batik, peintres décorateurs, etc.	248
7	Bâtiment et connexes Maçons, ferrailleurs, coffreurs, briquetiers, carreleurs, électriciens bâtiments, plombiers, etc.	42

Source : Direction Régionale de l'Artisanat de Mopti (2015)

5.2.2. Industrie

Il n'existe pas d'industrie dans la Commune urbaine de Mopti, hormis l'usine de matelas Fofy et une usine de décorticage de riz à l'arrêt.

5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire

Les atouts pour l'artisanat sont :

- l'important potentiel touristique ;
- l'existence de filières porteuses (*travail du cuir, poterie*) ;
- la disponibilité de matières premières pour l'artisanat ;
- l'existence de main-d'œuvre artisanale.

Les atouts pour d'éventuelles installations industrielles sont :

- la disponibilité de matières premières (*notamment les produits de pêche et d'élevage*) ;
- l'existence d'une zone industrielle ;
- le désenclavement de la commune (*à proximité d'axes routiers importants*) ;

Les faiblesses du secteur secondaire sont :

- la faible valorisation des potentialités sylvopastorales existantes (*laine de mouton, ricin, grain de neem, grain de balanites etc.*)
- le sous équipement des artisans ;
- l'insuffisance de formation;
- l'analphabétisme;
- le faible accès au marché extérieur (*foires régionales et internationales*);
- le manque de confiance dans les produits locaux.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

5.3.1. Services

- **Administration**

Tous les services déconcentrés de l'État au niveau de la Région et du Cercle sont représentés dans la Commune urbaine de Mopti. (*Services régionaux et de cercle, directions régionales et services locaux des départements ministériels*)

- **Institutions financières**

- **Banques:** La plupart des grandes banques présentes au Mali ont une représentation dans la Commune urbaine de Mopti : BCEAO, BDM-SA, BNDA, BICIM, ORABANK, ECOBANK, BANK OF AFRICA, BCS, Banque Atlantic, BSIC, BMS, BIM-SA.
- **Micro-finance :** les principales caisses d'épargne et de crédit présentes à Mopti sont : CAECE jigisèmè ; Kondo jigima; Nièta Muso; Djikkè.

5.3.2. Tourisme

- **Sites touristiques et autres attractions**

Les principaux sites touristiques de la Commune urbaine de Mopti sont :

- la grande mosquée de Mopti;
- les sites culturels et religieux de Hamdallaye ;
- les campements bozo le long des fleuves ;
- la fabrique de poterie en terre cuite (*Toguel- Bas-fond*) ;
- le port fluvial ;
- la randonnée fluviale ;
- le chantier de fabrique de pirogues.

- **Équipements touristiques et de loisirs**

- **Hôtels - bars-restaurants:**

La Commune urbaine de Mopti compte une cinquantaine d'hôtels et de bars -restaurants pour :

- 559 chambres,
- 822 lits,
- 2 815 couverts,
- 417 emplois permanents dont 291 hommes et 126 femmes.

- **Agences de voyage et autres acteurs touristiques :**

L'on compte 27 agences de voyage qui font de la billetterie et la promotion du tourisme.

Il existe par ailleurs :

- une association de guides touristiques (*agréés*) nationaux et locaux de 65 membres.
- une association de pinassiers;
- une coordination régionale des professionnels du tourisme (*hôteliers, restaurateurs, guides, voyagistes*).

5.3.3. Commerce

L'activité commerciale est dominée par le commerce de détail, de demi-gros et de gros.

L'on compte une demi- douzaine de commerçants import/export.

Le marché intérieur est dominé par les produits locaux agricoles, de la pêche et de l'élevage.

Les principales foires hebdomadaires sont celle de Mopti (*lundi et jeudi*) de Fatoma (*mardi*) de Somadougou (*dimanche*) où les produits locaux sont omniprésents avec des produits artisanaux et manufacturés de consommation courante (sucre, thé, petits matériels agricoles et autres petites quincailleries).

Le commerce extérieur porte sur l'exportation du poisson (frais ou transformé) ; le bétail et les sous produits animaux (notamment les cuirs et peaux) à destination de l'intérieur du pays et des pays de la sous- région (Côte d'Ivoire, Nigéria, Togo, Burkina Faso, Sénégal).

Les importations portent sur les produits manufacturés, des intrants agricoles, des matériels et matériaux, etc.

5.3.4. Transport

Au plan urbain les taxis (voitures et motos tricycles) assurent le transport en commun terrestre. Entre les différentes localités de la Commune les taxis brousses et encore les motos tricycles, les minibus, les camionnettes, les charrettes et les pirogues (le long des fleuves) transportent les personnes et leurs marchandises.

Les bus et les minibus assurent le transport interurbain et national de voyageurs, et les gros porteurs celui des marchandises, du bétail, des matériaux et matériels divers.

Les pinasses demeurent le moyen le plus constant et le plus sollicité pour transporter les personnes et les marchandises de grand tonnage dans les localités riveraines des fleuves *Niger et Baní*.

Les bateaux de la COMANAV (*Compagnie Malienne de Navigation*) assurent le transport fluvial. La ville de Mopti dispose d'un aérodrome à Sévaré qui reçoit des aéronefs de différentes tailles même en provenance des pays étrangers.

5.3.5. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

Les atouts du secteur tertiaire sont :

- l'existence de services publics d'encadrement et d'appui-conseil ;
- le désenclavement intérieur de la commune (*accès faciles à différentes localités grâce notamment à la RN6 et la RN16*) ;
- un potentiel touristique important (*sites et structures d'accueil*) ;
- l'existence d'établissements financiers.

Les faiblesses du secteur tertiaire sont :

- l'insuffisance de personnel administratif ;
- le manque de gare pour gros porteurs ;
- la navigabilité non permanente des fleuves;
- l'insuffisance d'aires de stationnement pour taxis.

ECONOMIE



Photo N° 13 : Produits issus des potagers



Photo N° 14: Produits de la Pêche



Photo N° 15 : Produits artisanaux (Mopti)



Photo N° 16 : Produits artisanaux (Mopti)

VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

6.1- VOIRIE.

Le réseau de voirie à Mopti s'appuie sur trois principaux systèmes de planification : le radial, le damier et le libre.

L'ossature de la voirie à Mopti est principalement basée sur le système radial. Dans ce système, les voies qui constituent l'armature de la circulation partent d'un même point. En effet, le Centre Commercial est le lieu où se rencontrent toutes les voies de Mopti Central. De même, les RN6, RN15 et RN16 se rencontrent toutes au Rond-Point de Sévaré.

Quant au système du damier, il se rencontre au niveau de tous les quartiers de la Commune, à l'exception de la zone administrative de Komoguel II où la planification est basée sur le système libre.

Les voies du réseau peuvent être divisées en deux types: les voies classées et les voies non classées.

6.1.1- Voies classées :

Parmi les voies classées de la Commune de Mopti, on trouve des routes nationales (RN) et des routes communales (RC).

Les routes nationales classées de la Commune sont :

- le tronçon de la route nationale N°6 (Bamako- Fana- Ségou- Bla- San- Sévaré- Mopti) qui part du village de Barbé au Sud (Commune de Socoura) au Rond-Point du Centre Commercial de Mopti, d'une longueur de 17 km environ et d'une emprise variable de 10 à 30m; il est bitumé et est en bon état ;
- le tronçon de la route nationale N°15 (Sévaré- Bandiagara- Bankass- Koro- Frontière Burkina Faso) qui part du Rond-point de Sévaré face à la Brigade mixte de la Gendarmerie au village de Doundou dans la Commune de Socoura, en passant devant la gare routière, d'une longueur de 5 km environ et d'une emprise variable de 15 à 40m ; il est bitumé et est en bon état ;
- le tronçon de la route nationale N°16 (Sévaré- Konna- Douentza- Hombori- Gossi-Gao) qui part du Rond-point de Sévaré face à la Brigade mixte de la Gendarmerie au village de Bambarawel dans la Commune de Socoura, d'une longueur de 4 km environ et d'une emprise de 35 à 40m ; il est bitumé et est en bon état.

Les routes nationales classées à Mopti font une longueur totale de **26 km**, et sont toutes bitumées.

D'autres routes nationales aboutissent dans la commune de Mopti sur la rive gauche du fleuve. Elles sont rarement empruntées par les usagers par défaut d'aménagement et sont situées en zone inondable. Il s'agit des RN35 et RN37.

Les routes communales classées de la ville sont :

- la RC1, tronçon de l'Avenue de l'Indépendance qui part du Rond-Point du Centre Commercial (CC) au stade Baréma BOCOUM (BB), d'une longueur de 2,40 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC2 (rue 59), tronçon de l'Avenue de l'Indépendance qui part du Rond-Point du CC au Trésor en passant par la BDM, d'une longueur de 0,67 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC3, tronçon sens retour de l'Avenue de l'Indépendance qui part de la pharmacie UNICOP à la bretelle du marché Sokarawel, d'une longueur de 0,66 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC4 qui part du Port de Pêche au Rond-Point du Boulevard Mamadou Konaté (embranchement avec l'Avenue de l'Indépendance), d'une longueur de 0,53 km est bitumée et est en mauvais état ;
- la RC5 qui part du Rond-Point du CC au Rond-Point de la voie bitumée du marché Ottawa, d'une longueur de 0,5 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC6 qui part du stade BB à la RN6 au niveau de la station Soya BATHILLY, en passant par le Rond-Point de Toguel (ceinture digue Mossinkoré-Toguel ou voie de la CAN), d'une longueur de 2,3 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC7 qui part du Rond-Point de Toguel, passe par l'Ouvrage Collecteur Principal de Toguel début pavé, le centre de la digue de Toguel (Bretelle Garbal), d'une longueur de 0,647 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC8, voie pavée de Toguel-Komoguel, d'une longueur de 0,51 km est en bon état ;
- la RC9 qui part de la RN6 face à l'Armée de Terre, à la RN6 (rues 21, 77, 111 et 124), passant par le Rond-Point de l'Eglise catholique, le Rond-Point de la zone industrielle, d'une longueur de 2,5 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC10 qui part de la Boulangerie Islamique à Sévaré I, à la RN16 au niveau de l'ODEM, passant par le « Bella suguni », d'une longueur de 1,888 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC11 qui part de l'ODEM au stade d'entraînement N°1 de la Biennale à Sévaré I, d'une longueur de 0,5 km est en terre et est en mauvais état ;
- la RC12 : voie autour du village CAN, d'une longueur de 0,83 km est bitumée sur 0,55 km, et est en mauvais état ;
- la RC13 qui part du terrain d'entraînement N°2 de la Biennale à Sévaré I à l'IFM, d'une longueur de 0,3 km est bitumée et est en bon état ;
- la RC14 : voie d'accès à l'aéroport à travers Sévaré III (rue 88), d'une longueur de 1,040 km est en latérite et est en mauvais état ;
- la RC15 : voie d'accès aux hangars de l'aéroport, d'une emprise de 25m et d'une longueur de 0,80 km est bitumée et est en bon état.

La longueur totale des routes communales classées à Mopti est de **16,075 km** dont 14,755 sont bitumées.

6.1.2- Voies non classées :

Les voies non classées constituent le reste du réseau de voirie de la Commune. On y trouve des voies de liaisons importantes aussi bien que des voies de desserte de parcelles avec des emprises très variables (de 8 à 40m) et des ruelles dont l'emprise est de 3m. Elles sont en terre et le plus souvent sont en mauvais état.

Les plus fréquentées des voies non classées sont :

- la voie d'emprise variable de 20 à 40m qui part du stade Baréma BOCOUM (BB) au cimetière de Médina coura, passant par l'ouvrage d'art de l'ORM, d'une longueur de 6 km est bitumée et est en mauvais état ;
- la voie de berge d'une emprise de 20 m, qui part de la RC4 à l'Avenue de l'Indépendance au niveau du Trésor, d'une longueur de 0,815 km, est bitumée et est en bon état ;
- la voie de berge d'une emprise de 20 m, prolongation de l'Avenue de l'Indépendance, qui part du Trésor à la Résidence du Gouverneur, d'une longueur de 1,542 km, est bitumée et est en bon état ;
- la voie digue d'une emprise de 20 m, qui part de l'Avenue de l'Indépendance au niveau de la Résidence du Gouverneur à Bargondaga, d'une longueur de 2,813 km, est en latérite et est en bon état ;
- la voie d'une emprise de 40 m qui part de la RN6 (au niveau du château d'eau à Sévaré I), à la RN6 au Nord du Motel, passant au Sud de l'Eglise catholique à Sévaré II, d'une longueur de 1,4 km environ est bitumée et est en bon état.
- la voie d'une emprise de 40 m qui part de la RN6 (au niveau du Château d'eau à Sévaré I) à la zone industrielle, passant devant le Centre Jean Bosco, d'une longueur de 2,2 km est en terre et est en mauvais état ;
- la voie d'une emprise de 30 m qui part de la RN6 (au niveau de la BCEAO) à Dioniéri, passant à l'Ouest de l'Assemblée Régionale, d'une longueur de 1,8 Km est en terre et est en mauvais état ;
- la voie d'une emprise de 30 m qui part de la RN16 (au niveau de la Coopérative de Pêche) à Socoura, d'une longueur de 1,5 km est en latérite et est en mauvais état ;
- la voie d'une emprise de 20 m qui part de la RN6 (au niveau de la station-service HM) à Dioniéri, passant entre la zone château et les logements sociaux (TF 707), d'une longueur de 1,2 km est bitumée et est en mauvais état.

La longueur totale des voies non classées les plus fréquentées à Mopti est de **19,27 km** dont 10,9 km sont bitumés.

6.1.3- Ouvrages d'art :

Les ouvrages d'art sont constitués de 15 dalots et d'un ouvrage de régulation d'eau de l'Office Riz Mopti. Ils sont localisés comme suit :

- un dalot sur la RN6 à Barbé ;
- un dalot sur la RN6 au niveau du magasin de l'OPAM en zone industrielle ;
- un dalot sur la RN6 au niveau du marché de Sévaré I ;
- un dalot sur la RN6 au niveau de l'ex-Centre d'Animation Rural (CAR) ;
- un dalot sur la RN15 à Wailirdé ;
- un dalot sur la RN15 à Saré mah ;
- un dalot sur la RN15 à Doundou ;
- un dalot sur la RN16 au niveau de l'hôpital Sominé Dolo ;
- un dalot à Bambarawel ;
- un dalot sur la RC6 au niveau du Centre de poterie Arkiata ;
- un dalot sur la RC7 au-dessus du collecteur principal ;
- un dalot sur la RC9 au niveau du Rond-Point de la zone industrielle ;

- un dalot sur la RC9 au niveau de la rue CRS ;
- un dalot sur la RC10 au niveau de « Bella suguni » ;
- un dalot sur la RC14 après la boulangerie KANSAYE N°2 ;
- un ouvrage de régulation d'eau de l'ORM sur la voie Taïkiri-Médina coura au niveau du cimetière de Tibo.

VOIRIE

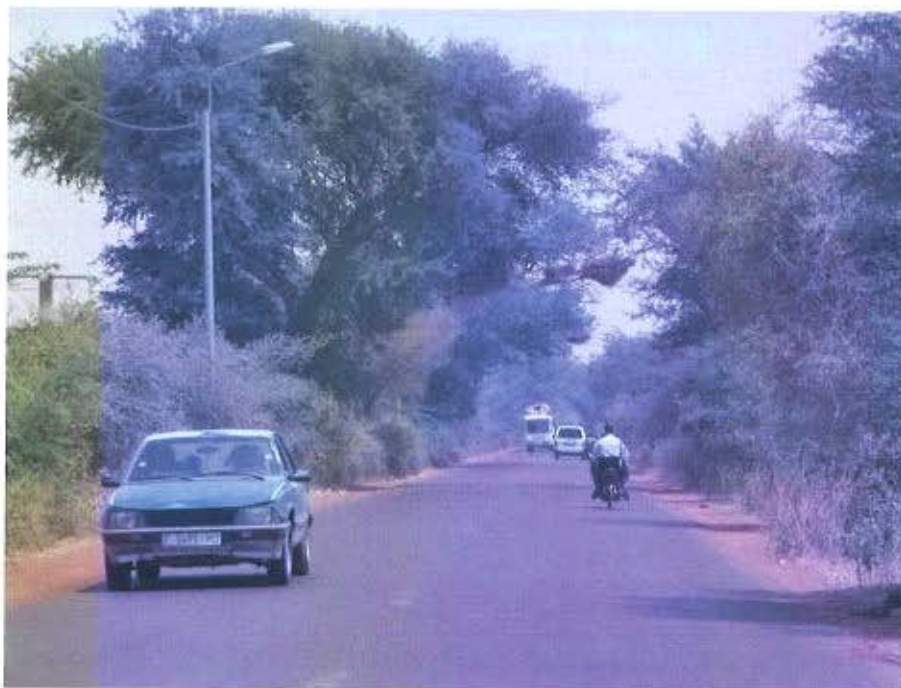


Photo N° 17: Voie-digue, Route nationale N°6, voie primaire bitumée reliant Sévaré et Mopti

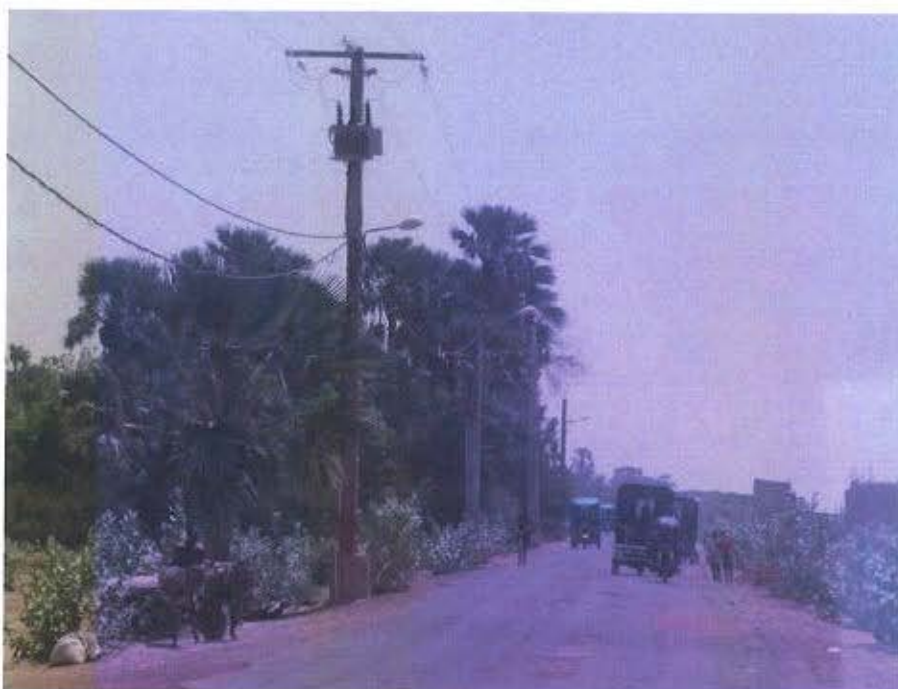


Photo N° 18: Voie-digue, voie primaire bitumée et munie d'éclairage public reliant Mopti et le village de Diabi en passant par Taïkiri et Médina coura



Photo N° 19: Voie de berges passant devant le Gouvernorat de Mopti



Photo N° 20: Berges du fleuve , aménagées, consolidées dans la zone administrative de Komoguel II.

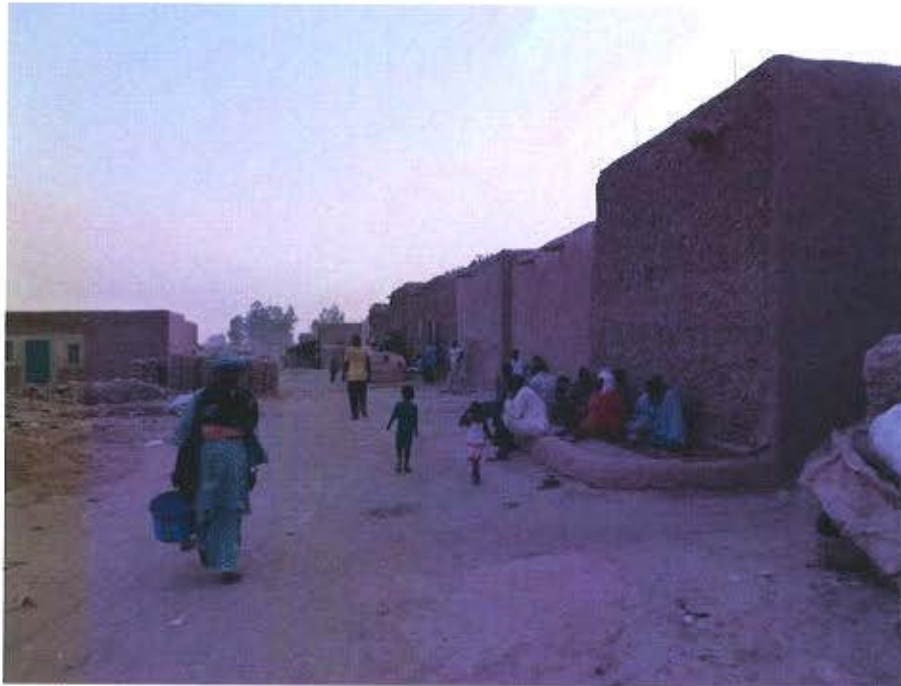


Photo N° 21 : Rue principale non aménagée à Bargondaga



Photo N° 22: Voie secondaire (2x2voies) aménagée et revêtue en latérite avec collecteurs d'évacuation des eaux pluviales et éclairage public

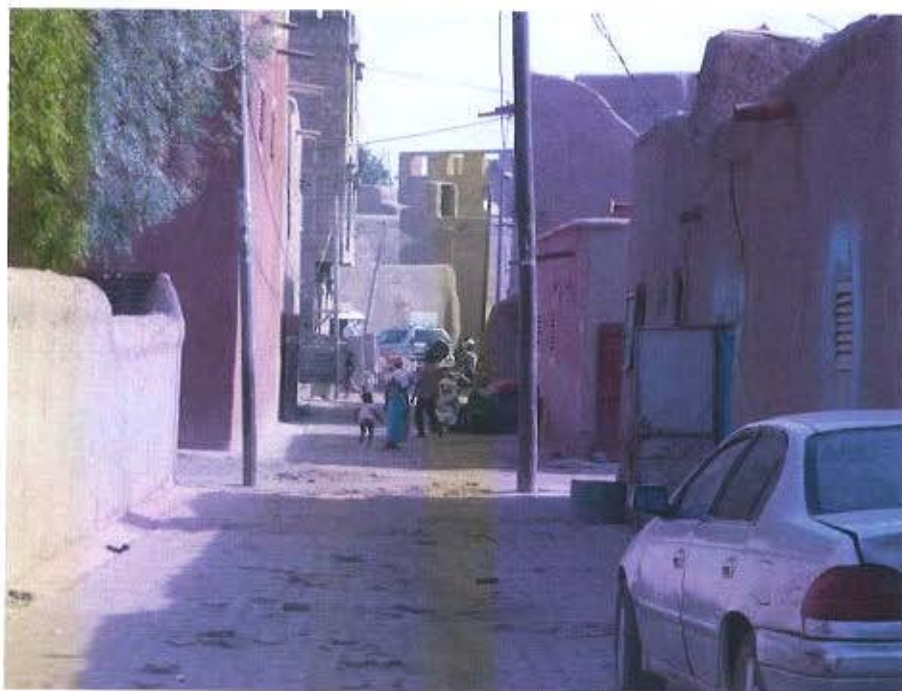


Photo N° 23 : Voie tertiaire aménagée et pavée près de la grande mosquée de Komoguel I



Photo N° 24 : Ruelle non aménagée

6.2. RESEAUX DIVERS.

6.2.1. Approvisionnement en eau :

La population de Mopti s'approvisionne en eau à partir du fleuve, des puits traditionnels, des forages et du réseau d'adduction d'eau de la SOMAGEP-SA.

➤ **Fleuve.**

Il s'agit du fleuve Niger et de son affluent le Bani.

L'eau du fleuve est surtout utilisée pour l'agriculture et les travaux de construction, mais elle sert aussi aux usages domestiques pour les populations riveraines qui ne disposent pas d'autres sources d'eau.

➤ **Puits traditionnels.**

Les puits traditionnels existent dans la plupart des concessions. L'eau des puits traditionnels est utilisée pour les usages domestiques.

➤ **Forages.**

Il existe plusieurs forages à travers la ville. Ils sont pour la plupart équipés de pompes à motricité humaine.

➤ **Adduction d'eau de la SOMAGEP-SA.**

L'adduction d'eau à Mopti est assurée par la société SOMAGEP-SA qui fournit l'eau à 6 128 abonnés.

Le réseau comprend une station de pompage et de traitement, des forages, deux châteaux d'eau et des conduites.

▪ **Station de pompage et de traitement des eaux**

La station de pompage de Mopti a été réalisée en 1977. Elle a été rénovée en 1998 /1999. C'est une station de traitement d'eau de surface. Elle est située à environ 1,75 km à l'Ouest de la ville.

Une prise d'eau dans le lit du Bani alimente gravitairement un puits bétonné, par une conduite de diamètre 400 mm. Le puits est équipé de deux pompes Flight de 180 m³/h à 10 mètres de Hauteur Manométrique Totale (HMT). Ces pompes refoulent dans des conduites de diamètre 200 mm, aboutissant à une conduite de diamètre 300 mm sur laquelle sont piquées les conduites d'hypochlorite de calcium (pour la pré-chloration), de sulfate d'alumine et de chaux (pour la coagulation-floculation).

Cette conduite est connectée à un grand bassin appelé décanteur (décanteur pulsator de 450 m³; dimensions : 11,9 m de longueur et 9,30 m de largeur) pour la décantation, équipé d'un ensemble de systèmes de pulsations (pompe à vide 3 kw, actionneur et distributeur pneumatique). L'eau provenant du décanteur arrive sur quatre filtres à sable pour la filtration. La régulation de ces quatre filtres est assurée par des partialisateurs à flotteurs. Un dispositif

de levage comprenant deux supresseurs (P = 11kw) et deux pompes de levage (P=11 kw) permet l'entretien des filtres colmatés (salles).

L'eau filtrée est stockée dans un grand réservoir appelé bêche, de 300 m³, dans laquelle est injectée l'eau de chaux provenant du saturateur (pour la neutralisation) et l'hypochlorite de calcium (pour la chloration finale).

Le refoulement de l'eau traitée dans le réseau de distribution est assuré par deux groupes d'électropompes de 250 m³/h. La production journalière maximale est de 5 000 m³.

La station de pompage est alimentée par le réseau Moyenne Tension (un transformateur de 200 KVA) et un groupe électrogène de 160 KVA.

Une armoire électrique assure la commande automatique des appareils électriques.

Un laboratoire équipé permet le contrôle de la qualité de l'eau à la station et dans le réseau de distribution et la détermination des taux de traitement.

▪ Forages

Un ensemble de six (6) forages dont cinq (5) équipés a été réalisé en 1997 à Sévaré I au bord de la RN6 dans le but d'augmenter la production d'eau dans la Commune de Mopti. Ces forages sont alimentés par le réseau MT et un groupe électrogène de 250 KVA.

Les caractéristiques des 5 forages en service sont indiquées dans le tableau n°37 ci-dessous.

Tableau n°37 : Caractéristiques des pompes des forages SOMAGEP-SA de Sévaré I

N°	Désignation de la pompe	Marque	Débit (m ³ /h)	Profondeur (m)
1	F ₂	NB/85-7-46-440	30	46
2	F ₃	Pleuger	70	58
3	F ₄	Grunf-95	95	55
4	F ₅	SAER	60	55
5	F ₆	Pleuger	70	57
Total			325	-

Source : Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP)- SA de Mopti, Juin 2015

▪ Château d'eau

Il existe deux châteaux d'eau dans la Commune de Mopti. L'un est construit dans le centre commercial de Komoguel II et l'autre à Sévaré I.

- **Château d'eau de Komoguel II** : Il a une capacité de 1 000 m³ et a été construit en 1977.

Il est réalisé en béton armé et posé à une hauteur de 24 m au dessus du sol. C'est un château d'eau de refoulement.

- **Château d'eau de Sévaré I** : Il a une capacité de 500 m³ et a été construit en 1997.

Il est réalisé en béton armé et posé à une hauteur de 18 m au dessus du sol. C'est un château d'eau de surplus, c'est-à-dire qu'il reçoit l'eau qui n'a pas été utilisée par les consommateurs. Il est alimenté par les mêmes conduites qui desservent les usagers.

▪ **Conduites d'eau**

Les conduites d'eau du réseau de Mopti, d'une longueur totale de 134,597 km, sont en fonte ductile, en polyéthylène à haute densité (PHED) et en PVC. Les conduites en fonte ductile dont les diamètres varient de 60 et 300mm font une longueur totale de 38,005 km. Les conduites en PHED dont les diamètres varient de 60 et 300mm font une longueur totale de 2, 302 km. Les conduites en PVC dont les diamètres varient de 63 et 200mm font une longueur totale de 94 290 km. La conduite du réseau d'eau entre Mopti et Sévaré a un diamètre de 200 mm. Il existe 261 bornes fontaines (y compris les aires de lavage) installées à travers la ville, dont 204 sont fonctionnelles et 57 abandonnées.

Les bornes fontaines sont gérées par des associations.

Pour la sécurité incendie, le réseau comprend 10 poteaux d'incendie.

La situation des poteaux d'incendie de la Commune est indiquée dans le tableau n°38 ci-dessous :

Tableau n°38 : Situation des poteaux d'incendie de la Commune de Mopti

N°	Localisation	Nombre de poteaux d'incendie		
		Fonctionnel	Non fonctionnel	Total
1	Stade omnisports Baréma BOCOUM à Taikiri	1	0	1
2	Délégation Régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)	1	0	1
3	Centre de Secours de la Protection Civile au Bas Fond	0	1	1
4	Cour de la DRPC à Sévaré II	1	0	1
5	Autogare Sévaré II	1	0	1
6	Hôpital Sominé Dolo Sévaré	1	0	1
7	Village CAN Sévaré1	1	0	1
8	Cour GDCM	3	0	3
Total		9	1	10

Source : Direction Régionale de la Protection Civile (DRPC) de Mopti, juin 2015

A part les secteurs de Djénédag, Bignatville, Pera et Bargondaga du quartier de Komoguel II, tous les quartiers de la Commune de Mopti sont desservis par le réseau d'adduction d'eau.

6.2.2. Electrification:

L'électrification de la ville de Mopti est assurée par la société EDM-SA qui fournit l'électricité à 9 759 abonnés répartis comme suit :

- 6 856 abonnés particuliers sur la basse tension (BT) ;
- 266 abonnés du secteur public sur la BT ;
- 2 586 abonnés sur le système ISAGO sur la BT ;
- 51 abonnés sur la Moyenne Tension (MT).

Les installations électriques d'EDM-SA comprennent une centrale thermique, des postes transformateurs, un réseau moyenne tension (MT), un réseau basse tension (BT) et l'éclairage public.

➤ **Centrale thermique**

Elle est située à Sévaré III, à environ 150m de la RN6. Elle comprend deux (2) groupes de 1,020 MW chacun en état passable, deux (2) groupes de 1,46 MW chacun en état passable et cinq (5) groupes de 1,6 MW en état passable.

➤ **Postes transformateurs.**

Ils sont au nombre de 90 dans la ville dont :

- 38 pour la distribution publique (DP) ;
- 3 pour les postes mixtes ;
- 49 pour les postes abonnés ;

➤ **Réseau moyenne tension.**

Il a une longueur totale de 48 km environ.

➤ **Réseau basse tension.**

Il a une longueur totale de 135,28 km environ.

➤ **Eclairage public.**

Le réseau d'éclairage public est constitué de 1 257 foyers lumineux dont 57 éteints pour une longueur totale de 49,50 km.

A part les secteurs de Djenedaga, Bignatville, Pera et Bargondaga du quartier de Komoguel II, tous les quartiers de la Commune de Mopti sont desservis par le réseau d'électrification de la société énergie du Mali.

6.2.3. Télécommunications et Poste:

➤ **Télévision**

La ville de Mopti reçoit les signaux de l'ORTM par antenne VHF.

Les locaux de l'ORTM-Mopti sont situés au bord de la RN6 à Sévaré I, sur un terrain d'une superficie de 10 ha environ. Le pylône domine à une hauteur de 150 mètres.

➤ **Radio.**

La radio nationale émet à Mopti en modulation de fréquence (FM), sur la fréquence 94.4 Mhz dans un rayon de 45 km.

Onze autres radios libres émettent en FM. Il s'agit de :

- la radio Tolérance située au Centre Commercial de Mopti, émettant sur la fréquence 99.5 Mhz;
- la radio Kaoural située au Centre Commercial de Mopti, émettant sur la fréquence 100.5 Mhz;
- la radio Sagan située au Centre Commercial de Mopti, émettant sur la fréquence 91.2 Mhz;
- la radio Djamanan située au Centre Commercial de Mopti, émettant sur la fréquence 98.3 Mhz;
- la radio Keleya située au Centre Commercial de Mopti, émettant sur la fréquence 105.1 Mhz;

- la radio Dakan située à Bougoufiè, émettant sur la fréquence 107.7 Mhz;
- la radio Guïntan située au Marché Gangal, émettant sur la fréquence 95.0 Mhz;
- la radio RFI située à Sévaré I, émettant sur la fréquence 97.7 Mhz;
- la radio Kounari située à Sévaré II, émettant sur la fréquence 105.4 Mhz;
- la radio Maria située à Sévaré III, émettant sur la fréquence 101.2 Mhz;
- la radio Mikado située à Sévaré II, émettant sur la fréquence 91.8 Mhz;

➤ **Téléphone fixe.**

Le réseau de téléphone fixe à Mopti est géré par la SOTELMA qui dessert au total 883 abonnés au téléphone fixe, dont 436 au Central de Mopti et 447 à celui de Sévaré.

➤ **Téléphone mobile.**

Deux concessionnaires du téléphone mobile opèrent à Mopti. Il s'agit des sociétés SOTELMA-Malitel et Orange Mali. Les installations de la société Orange Mali sont situées à Komoguel II (Secteur Bas-fond) dans la zone des garages, tandis que celles de la société SOTELMA- Malitel se trouvent à Sévaré Secteur I au bord de la RN16 (route de Gao).

➤ **Réseau Administratif de Communication (RAC).**

Il existe un RAC au niveau de certaines structures dont notamment le Cercle, le Centre de Santé de Référence, la Gendarmerie, la Police, la Direction Régionale de la Santé, la Garde Nationale, et l'EDM-SA.

Le service de la Météo utilise la BLU (Bande Latérale Unique).

➤ **Poste**

Elle a ses locaux situés au centre administratif à Komoguel II et à Sévaré II au bord de la RN6 près du CSCOM. Les boîtes postales sont très peu utilisées par les usagers. En plus de ses activités traditionnelles (distribution, acheminement du courrier et gestion des mandats), le bureau de poste de Mopti héberge un guichet Western Union. Il travaille aussi en collaboration avec la BHM pour la gestion des comptes de certains clients ayant bénéficié de logements sociaux.

➤ **Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTIC)**

Les NTIC dans la Commune de Mopti sont largement utilisées, notamment le service d'internet. On les trouve au niveau des cybers café, des particuliers, des services publics et privés.

Les possibilités suivantes sont offertes aux internautes :

- 3 G+ ;
- ADSL (Sotelma) ;
- Live Box (Orange) ;
- Wassa (Malitel) ;
- Fly Box (Orange) ;
- Fibre optique ;
- LS (Spéciale à EDM : Ligne spécialisée) ;
- Mobil + (Malitel).

6.3. ENVIRONNEMENT.

6.3.1. ASSAINISSEMENT.

➤ Drainage des eaux pluviales.

▪ Analyse du plan de drainage

Les eaux pluviales de la Commune de Mopti sont drainées de façon générale vers les rizières, avant de se jeter dans les fleuves Niger et Bani.

L'étude du relief permet de distinguer neuf (9) bassins versants. Les bassins versants de la Commune urbaine de Mopti et ses environs sont indiqués au tableau N°39 ci-dessous :

Tableau n°39 : Bassins versants de la Commune urbaine de Mopti et ses environs

N°	Désignation	Localisation	Ligne de crête	Exutoire
1	Premier Bassin versant : BV1	Partie Est du quartier de Médina coura	Voie Nord-Sud Traversant Médina coura	Casiers rizicoles à l'Est de Médina coura
2	Deuxième Bassin versant : BV2	Partie Ouest du quartier de Médina coura	Voie Nord-Sud Traversant Médina coura	Fleuve Bani à l'Ouest
3	Troisième Bassin versant : BV3	Quartiers de Komoguel I, Toguel, Mossinkoré et Taikiri	Avenue de l'Indépendance	Pagaie Danawal par le collecteur principal « Wayankoré »
4	Quatrième Bassin versant : BV4	Quartiers de Bougoufiè, Gangal et une partie de Komoguel I	Avenue de l'Indépendance	Fleuve Bani à l'Ouest
5	Cinquième Bassin versant : BV5	Quartier de Komoguel II (Centre administratif, Centre commercial, zone du Bas Fond)	Digue Sévaré-Mopti prolongée au Nord par une partie de l'Avenue de l'Indépendance et la voie digue de Bargondaga	Fleuve Niger à l'Ouest et casiers rizicoles de l'ORM à l'Est de la zone du Bas Fond
6	Sixième Bassin versant : BV6	Quartier de Bargondaga	Digue de Bargondaga	Fleuve Niger à l'Ouest
7	Septième Bassin versant : BV7	Komoguel II (secteurs de Bignatville, Bakayedaga, Kobaka, Dagne Malick et Nantaka)	Ouest de Bignatville, Bakayedaga, Kobaka, Dagne Malick et Nantaka	Fleuve Niger
8	Huitième Bassin versant : BV8	Quartier de Sévaré I, villages de Socoura, Diondiori, Dialangou, Banikani, Bacoro, Kamogalou, Sakarel et Takouti	RN6 et RN16	Casiers rizicoles de l'ORM à l'Ouest de Sévaré I
9	Neuvième Bassin versant : BV9	Sévaré II, Sévaré III y compris la zone aéroportuaire et les villages de Wailirdé, Doundou, Saré mah, Paré, Barbé et Horo-Guendé	RN6 et RN16	Casiers rizicoles de l'ORM à l'Ouest de Sévaré III

Source : Consultant : Agence URBADEX

▪ **Réseau naturel de drainage**

Le tronçon du collecteur de Toguel (le Wayankoré), de section 200 cm x 250 cm, d'une longueur de 291 m avant son aboutissement au Pagaie Danawal est le seul collecteur naturel dans la Commune de Mopti.

▪ **Réseau artificiel de drainage**

Les collecteurs aménagés dans la Commune de Mopti sont :

- le tronçon du collecteur de Toguel (le Wayankoré), de section 200 cm x 250 cm, d'une longueur de 846 m à partir de la Mosquée de Mossinkoré (rue Bah);
- les collecteurs de Sévaré III, situés de part et d'autre de la voie qui part du Rond Point de la zone industrielle à la RN6 au niveau du Camp Armée de Terre (RC9), passant par le Rond Point de l'Eglise catholique, d'une longueur totale de 4,6 km, de section 250 cm x 150 cm ; ils ne sont pas entretenus ;
- les collecteurs de Sévaré III, situés de part et d'autre de la voie qui part du dalot face à la Pâtisserie Dogon à l'espace Bavaria (rue 50), d'une longueur totale de 2 km, de section 250 cm x 150 cm ; ils ne sont pas entretenus ;
- les collecteurs de Sévaré I, situés de part et d'autre de la voie qui part de la RN16 (angle Sud-est de l'ODEM) à l'Ecole Technique Saint Joseph (rues 40 et 71), passant par le « Bella suguni » , d'une longueur totale de 3 km, de section 250 cm x 150 cm ; ils ne sont pas entretenus ;
- le canal digue de Sévaré II qui part du village de Wailirbé à la mare de Roguindé, passant par la Centrale électrique, d'une longueur de 4,7 km, de section 250 cm x 150 cm ; il n'est pas entretenu.

La longueur totale des collecteurs artificiels de la Commune de Mopti est de **15,146 km**.

Le réseau de drainage des eaux pluviales est complété par des caniveaux couverts, des caniveaux non couverts, des cunettes, des rues drains et des saignées ou rigoles.

- **Caniveaux couverts :**

La longueur totale des caniveaux couverts dans la Commune est de 6 709 ml répartis comme suit :

- Komoguel I et Gangal = 2 249 ml ;
- Bougoufiè = 1 500 ml ;
- Komoguel II (Port de Pêche) = 1 390 ml ;
- Mossinkoré = 970 ml ;
- Komoguel II (Centre commercial) = 600 ml.

- **Caniveaux non couverts :**

La longueur totale des caniveaux non couverts dans la Commune est de 10 168 ml répartis comme suit :

- Komoguel I et Gangal = 4 738 ml ;
- Bougoufiè = 1 050 ml ;
- Toguel = 2 200 ml ;
- Mossinkoré = 490 ml ;
- Komoguel II (Centre commercial) = 300 ml ;

o Sévaré I, 2 et 3 = 1 390 ml.

- Cunettes :

Ce sont de petits caniveaux de section 20 x 25 cm réalisés en béton ou en briques pleines. Le linéaire total de ces cunettes est de 7 040 ml. Elles couvrent les quartiers de Komoguel I et Gangal. Les cunettes débouchent directement ou indirectement sur le Pagaie Danawal.

- Rues drains :

Il s'agit du système de drainage des eaux pluviales du Projet d'Assainissement Pilote de Mopti. Par ce système, les eaux pluviales sont évacuées par drainage superficiel sur des pavés en béton autobloquant de profil en travers en forme de « V ». Le projet couvre deux rues principales, des rues transversales secondaires de liaison ainsi que la moitié des rues transversales extérieures aux deux voies principales dans les quartiers de Bougoufiè et Mossinkoré.

La longueur totale des rues drains est de 2 534 ml.

- Saignées (ou rigoles) :

Ce sont des aménagements temporaires faits par la Mairie ou par les particuliers en période d'hivernage pour permettre l'évacuation des eaux pluviales dans les zones dépourvues de réseau de drainage. Leurs largeurs varient de 10 à 15 cm et la profondeur est d'environ 15 cm.

➤ **Gestion des déchets liquides.**

Dans le domaine de la gestion des déchets liquides dans la Commune de Mopti, on distingue deux situations très distinctes au vue des particularités de la topographie, du relief, du sol et de l'urbanisation. Il s'agit de la situation des quartiers populaires anciens de Mopti central (Komoguel I, Toguel, Gangal, Mossinkoré et Bougoufiè) et de celle des autres quartiers (Médina coura, Taïkiri, Komoguel II, Sévaré I, II et III).

▪ **Gestion des déchets liquides dans les quartiers populaires de Mopti central :**

Dans ces quartiers (Komoguel I, Toguel, Gangal, Mossinkoré et Bougoufiè), de façon générale, les eaux usées partent des concessions et aboutissent dans le sol suivant des trajets différents, selon l'équipement et la situation géographique de la concession. Ce circuit peut se décrire comme suit : de la construction au puisard, du puisard à la barrique du vidangeur individuel, de la barrique au pagaie ou encore de la construction au puisard, du puisard à la barrique, de la barrique au caniveau, du caniveau au pagaie.

Le circuit est parfois écourté lorsque les eaux ne transitent ni par le puisard, ni par le vidangeur individuel. Dans ce cas, elles sont rejetées directement dans les rues (rejet manuel) ou dans les caniveaux (par de petites rigoles reliant la concession au caniveau). Les pratiques diffèrent donc en fonction de l'équipement des ménages et des infrastructures publiques mises en place, mais aussi selon la situation géographique.

Les excréta partent tous des toilettes vers les pagaies. Le mode d'évacuation repose surtout sur le travail des vidangeurs individuels associés à une disposition traditionnelle originale des lieux d'aisance.

Pour faire face au problème de plus en plus crucial de gestion des déchets liquides dans cette partie de la Commune, l'Etat y a réalisé un réseau de mini égout expérimental.

- Réseau de mini égout :

Le réseau de mini égout réalisé en 2001 comprend des conduites, des regards, des points de collecte, des stations de relevage et une station d'épuration.

○ **Conduites :**

On distingue des conduites principales et des conduites secondaires.

Les conduites principales sont situées le long des quatre principales voies (deux à Bougoufiè et deux à Mossinkoré).

Les conduites secondaires sont situées dans les rues transversales.

Les conduites des deux principales voies de Bougoufiè sont en PVC 300 et celles des deux principales voies de Mossinkoré en PVC 200.

Les conduites secondaires des voies transversales sont toutes en PVC 160.

○ **Regards :**

On distingue trois types de regards qui sont :

- le regard de visite pour le raccordement des conduites secondaires aux collecteurs ;
- le regard de connexion pour le raccordement des ménages au réseau ;
- le regard de transit pour le raccordement des conduites d'amenée au collecteur.

○ **Points de collecte :**

Les points de collecte au nombre de deux sont :

- un point situé au début de la voie digue menant à la station de pompage et de traitement, pour les collecteurs de Bougoufiè ;
- un autre point situé au bord de la RC6 (voie de ceinture de Toguel et Mossinkoré), à l'enceinte de la station d'épuration, pour les collecteurs de Mossinkoré et Toguel.

○ **Stations de relevage :**

La topographie de la zone du projet présente deux versants obligeant ainsi la collecte des eaux usées à la périphérie des quartiers. Afin de mieux gérer cet état de fait, deux stations de relevage ont été réalisées, une à Bougoufiè qui refoule les eaux usées dans les collecteurs de Mossinkoré et une à Mossinkoré.

○ **Station d'épuration :**

Le traitement des eaux usées est assuré par une station d'épuration située dans la zone marécageuse à environ 400 m au large de Mossinkoré, à l'Est.

Le système de traitement est du type lagunage à micropyles avec trois étapes de traitement qui passent successivement par :

- un décanteur de forme cylindro-conique destiné à diminuer les charges ;
- un bassin facultatif qui contient des bactéries aérobies et anaérobies poursuivant la dégradation biologique ;
- une série de trois bassins de maturation destinés à terminer la dégradation de la matière organique par voie aérobie et à l'élimination de la pollution bactérienne.

Les bassins sont tous rectangulaires et fonctionnent en série. Le volume de rejet par jour est estimé à saturation, à 150 m³.

Le curage du réseau est assuré par injection d'eau sous pression à partir d'une borne hydrante et de conduites flexibles.

Le réseau est conçu en système séparatif, mais peut fonctionner en pseudo-séparatif pour certaines concessions dont la cour est trop basse pour l'évacuation gravitaire des eaux de pluie. Celles-ci sont admises dans les conduites d'eaux usées.

Le réseau d'égout dessert 61 concessions pour 128 ménages à Mossinkoré et 54 concessions pour 115 ménages à Bougoufiè, soit un total de 115 concessions pour 243 ménages.

L'entretien du réseau pose des problèmes, dus surtout au non acquittement des redevances.

Réalisé en 2001 par l'Etat, le réseau de mini égout a été géré par la Mairie jusqu'en 2002.

De 2003 à ce jour, la gestion est confiée à un Comité de gestion composé comme suit :

- un Président d'honneur, le Maire ;
- un Secrétaire Général ;
- un Secrétaire Général Adjoint ;
- un Trésorier ;
- un Trésorier Adjoint ;
- deux organisateurs ou Recouvreurs ;
- des personnes ressources pour la sensibilisation des riverains.

Les redevances pour l'entretien du réseau et le règlement des factures varient de 2 000 à 5 000 FCFA/mois/concession en fonction de la taille de la concession et du nombre de personnes.

Des réunions périodiques sont organisées avec les chefs de famille des concessions riveraines pour rendre compte de la gestion administrative et financière ainsi que des problèmes.

Seuls les recouvreurs sont rémunérés avec 10% des montants collectés.

Les problèmes rencontrés dans la gestion du réseau d'égout sont :

- les déchets plastiques et autres dans le réseau qui bouchent les tuyaux ;
- le non paiement des redevances par certaines familles ;
- les arriérés de factures EDM hérités de l'ancienne gestion ;
- la non motivation matérielle de l'ensemble des membres du Comité ;

- la faiblesse de la capacité de drainage du tuyau principal en période d'hivernage, ce qui occasionne souvent des rejets dans les concessions ;
- le passage des poids lourds qui endommagent les regards.

▪ **Gestion des déchets liquides dans les autres quartiers de Mopti :**

Il s'agit des quartiers de Médina Coura, Taïkiri, Komoguel II, Sévaré I, 2, et 3.

Dans ces quartiers de la ville, les déchets liquides et excréta sont gérés principalement de deux manières selon le standing des habitations. Il s'agit du cas d'utilisation de fosses septiques avec puisards et du cas d'utilisation de latrines traditionnelles.

- **Fosses septiques et puisards :**

Dans ce système individuel de gestion des déchets liquides et excréta, la fosse septique qui joue le rôle de traitement est divisée en plusieurs compartiments où les déchets liquides et excréta passent par divers processus de décantation, purification pour aboutir à un puisard d'où ils s'épandent dans le sol ou sont évacués par spiros.

La gestion des déchets liquides et excréta par fosses septiques et puisards est répandue surtout au Centre commercial, au Centre administratif de Komoguel II, à Sévaré I, 2 et 3 où l'on trouve des bâtiments modernes.

- **Latrines traditionnelles :**

Dans ce système individuel de gestion, les déchets liquides sont traités indépendamment des excréta.

Dans la plupart des concessions, les déchets liquides sont déversés dans la rue ou dans des puisards situés soit à l'intérieur soit à l'extérieur de la concession.

Les excréta sont recueillies dans des fosses sous forme de latrines.

Les boues de vidange des puisards et des latrines sont évacuées par spiros ou par les vidangeurs individuels dans les champs sans aucun traitement.

La gestion des déchets liquides et excréta par latrines est répandue surtout dans les quartiers de Médina Coura, Taïkiri et dans les habitations traditionnelles de Sévaré I, 2 et 3.

Dans certains secteurs du quartier Komoguel II comme Djenedaga, Bignatville et Bargondaga, il n'existe pas de latrines. Les populations font leurs besoins dans la nature aux environs des habitations.

➤ **Gestion des déchets solides.**

La gestion des déchets solides répond au système classique qui consiste à disposer des poubelles au niveau des concessions d'où s'opère la pré collecte à destination des dépôts de transit disséminés dans les différentes parties de la ville. La collecte s'effectue des dépôts de transit vers les décharges finales par les services de la Mairie.

▪ **Ordures ménagères et déchets des équipements collectifs.**

Les ordures ménagères et les déchets solides produits au niveau des équipements collectifs sont de façon générale composés de restes de nourriture, de débris végétaux, de papiers, de plastiques, de restes d'animaux, d'éléments de ferrailles et de verres et de bouses issues d'étables d'animaux domestiques.

Le système classique de gestion ci-dessus décrit n'est pas tout à fait respecté à Mopti, surtout dans les quartiers centraux anciens comme Komoguel I, Gangal, Toguel, Mossinkoré et Bougoufiè où les déchets solides sont utilisés pour remblayer les terrains de façon à gagner quelque portion de terre sur les eaux des pagaies et du Bani.

En effet, à Mopti, le développement de la ville se fait par poldérisation des zones inondables à partir d'un remblai constitué principalement d'ordures ménagères. Entamé au début du siècle dernier à l'initiative de l'Administration coloniale et au moyen du travail forcé, le remblai se poursuit aujourd'hui spontanément selon les mêmes techniques de compactage d'ordures ménagères (déchets organiques constitués de paille de riz, de litières des animaux domestiques et de débris alimentaires) et d'argile qui servent de socle au bâti.

Sur le plan d'une certaine « gestion traditionnelle » des déchets, Mopti fonctionne donc sur le mode de recyclage des déchets dans la production du sol à urbaniser.

La production des ordures ménagères est évaluée en moyenne à 200 m³ par jour, selon les estimations des services techniques de la Mairie. Les 2/3 de ces ordures ne sont pas évacués pour les raisons citées plus haut.

Cette situation rend difficile l'organisation de la pré collecte et de la collecte des ordures.

- Pré collecte :

Elle s'effectue des concessions vers les dépôts de transit. Le problème de dépôts de transit se pose avec acuité à Mopti comme c'est le cas dans plusieurs autres villes du pays.

Il existe 22 dépôts de transit dans la Commune, pour la plupart situés à proximité des habitations. Dans chacun de ces dépôts se trouve un caisson de 8m³. La proximité des dépôts de transit des habitations fait que les populations font très peu appel aux services des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), effectuant eux mêmes l'étape de la pré collecte, ce qui a pour conséquence le déversement des ordures dans les rues, les caniveaux, les berges du fleuve Bani et les pagaies.

- Collecte :

Elle s'effectue des dépôts de transit vers les décharges finales. Elle est entièrement assurée par la Mairie qui dispose d'un camion multi-grue.

- Traitement des déchets :

Les déchets solides sont traités au niveau de la décharge finale prévue par le SDAU de 2001 au Sud de Sévaré III près de la zone industrielle. C'est une décharge qui fonctionne par enfouissement des déchets.

La décharge finale prévue par le SDAU de 2001 dans le village de Ségué n'est pas fonctionnelle à cause du mauvais état et de l'étroitesse de la digue d'accès.

▪ **GIE d'assainissement.**

Les GIE d'assainissement sont au nombre de onze (11) à Mopti, mais quatre (4) seulement sont en activité.

Le tableau n°40 ci-dessous donne la situation des GIE en activité à Mopti :

Tableau n°40 : Situation des GIE en activité dans la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Quartiers desservis	Equipement
1	Saniya ton	Mossinkoré ; Bougoufiè ; Taïkiri.	1 Moto tricycle ; 2 Charrettes à traction animale ; Lot de petit matériel.
2	Siguida kanu	Komoguel I ; Komoguel II ; Toguel ; Gangal.	2 Motos tricycle ; Lot de petit matériel.
3	Nomé tabital	Sévaré II ; Sévaré III.	1 Moto tricycle ; 1 Tracteur ; Lot de petit matériel.
4	Den dè rimaïbé	Sévaré I ; Partie Sévaré II.	1 Tracteur ; 1 Spiros manuel à traction asine ; Lot de petit matériel.

Source : Agence URBADEX- juin 2015

▪ **Déchets spéciaux (biomédicaux).**

Les déchets biomédicaux produits au niveau des structures sanitaires de la ville sont composés de :

- déchets humides (tampons, compresses, tissus humains, sang etc.);
- déchets piquants et tranchants (aiguilles, bris de verres, lames, ampoules, scalpels etc.) ;
- déchets non humides (emballages, papiers etc.).

L'hôpital Sominé DOLO dispose d'un (1) incinérateur de type Pyrolytique pour le traitement des déchets biomédicaux.

La plupart des structures sanitaires de la ville qui ne disposent pas d'incinérateur envoient leurs déchets biomédicaux à l'hôpital Sominé Dolo pour traitement.

Les déchets anatomiques sont traités dans des trous à la chaux vive.

6.3.2- SITUATION DE L'ECOSYSTEME

Les problèmes environnementaux dans la Commune de Mopti concernent :

- la dégradation de l'environnement par les déchets plastics ;
- les risques d'inondation des quartiers riverains des rizières, notamment Djénédagha, Bargondaga, Komoguel II (Bas-fond), Taïkiri (côté Est), Bougoufiè et Gangal ;
- l'érosion des berges du fleuve Bani due à l'insuffisance des collecteurs artificiels de drainage des eaux pluviales et donc des exutoires ;
- la prolifération des trous d'extraction de banco aux abords des habitations ;
- la pollution des fleuves Bani et Niger par le déversement des déchets solides et liquides provenant des concessions ;
- l'ensablement des fleuves Bani et Niger ;
- la diminution du couvert végétal, par le non remplacement des arbres coupés, ce qui contribue également à l'érosion des sols ;
- la pollution du Pagaie Danawal par le déversement des déchets de toutes sortes, notamment la vidange des latrines, toute chose qui contribue à polluer la nappe phréatique et à constituer un gîte de moustiques.

Aux problèmes environnementaux cités ci-dessus, il faut ajouter l'insuffisance des collecteurs artificiels notamment à Sévaré I, II et III où la stagnation des eaux est permanente en saison de pluie.

ALIMENTATION EN EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE

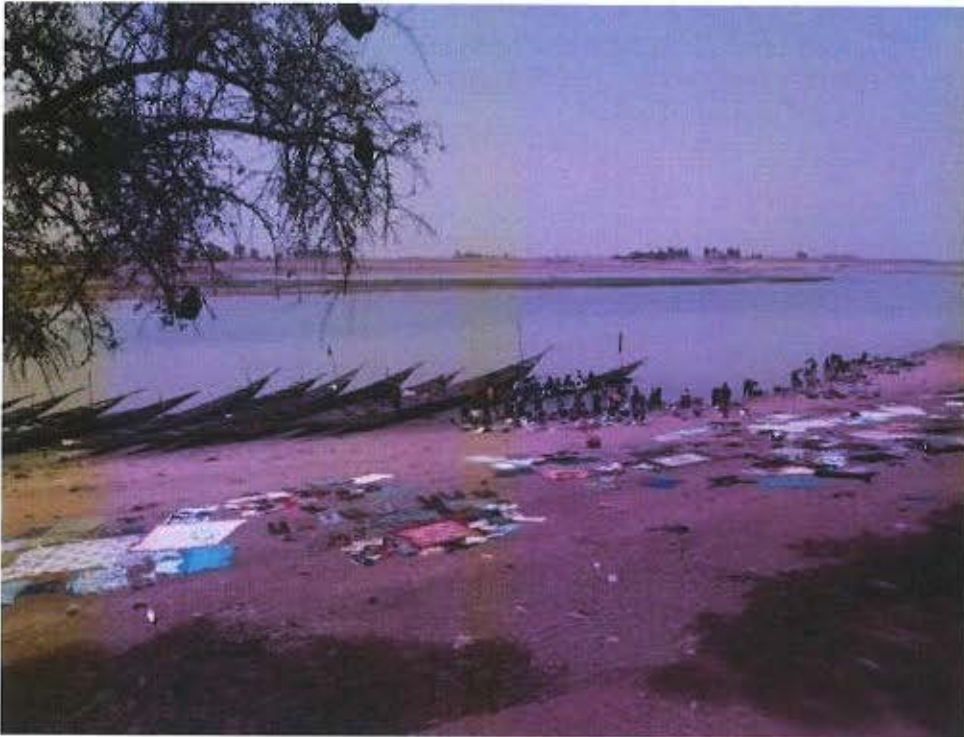


Photo N° 25 : Approvisionnement en eau à partir du fleuve

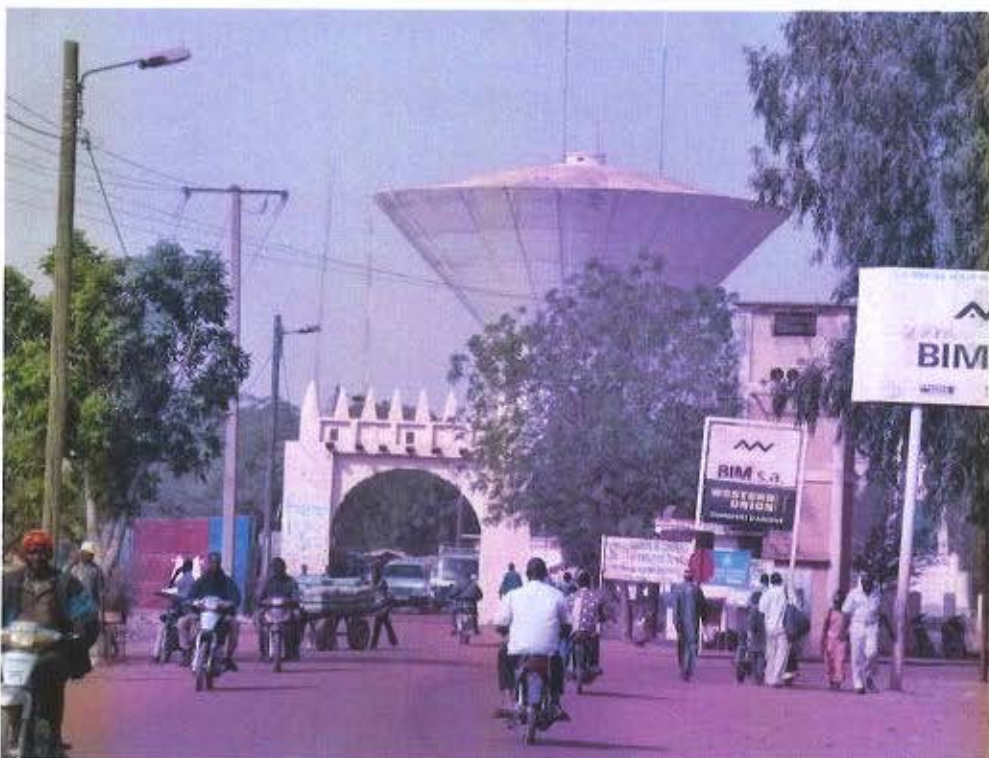


Photo N° 26 : Château d'eau à l'entrée du Centre-ville de Mopti



Photo N° 27 : Réseau d'électricité avec éclairage public et Château d'eau près du camp militaire à Sévarél



Photo N° 28: Borne fontaine sur forage à l'entrée du village de Bargondaga

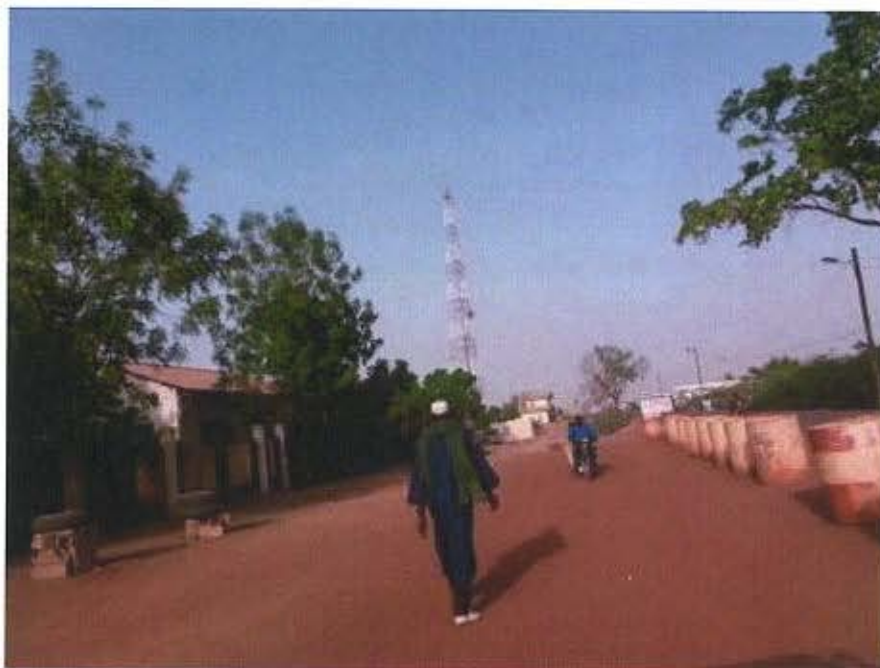


Photo N° 29: Antenne de téléphone mobile à Mopti



Photo N° 30: Antennede téléphone mobile à la Mairie de Socoura

ASSAINISSEMENT



Photo N° 31: Collecteur reliant la RN15 (route de Bandiagara), au bassin de retenue d'eau au Sud-Ouest de Sévaré III, en longeant la Zone aéroportuaire.



Photo N° 32: Caniveau dans une rue pavée de la vieille ville de Mopti



Photo N° 33: Bureaux et cabines de collecte et d'arrivée des eaux usées dans la Station d'épuration du réseau de mini-égout à Mossinkoré

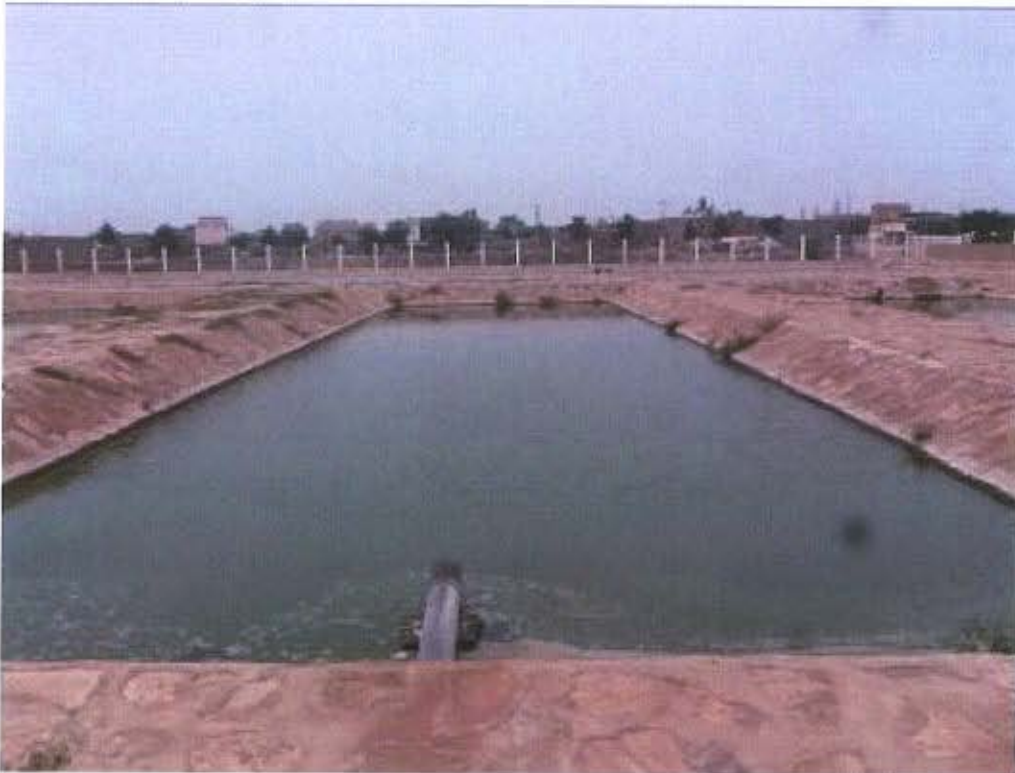


Photo N° 34: Bassins de décantation et d'épuration dans la Station d'épuration du réseau de mini-égout à Mossinkoré :



Photo N° 35: Dépôt anarchique d'ordures le long d'une voie d'égout à Mopti



Photo N° 36: Décharge finale au Sud-Ouest de la Zone Industrielle, entre Savaré III et Barbé

VII – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Le présent constat porte sur l'inventaire des équipements socio-collectifs existants dans la Commune urbaine de Mopti. Ces équipements peuvent être répartis en neuf (9) grandes catégories :

1. équipements administratifs ;
2. équipements socio sanitaires ;
3. équipements scolaires ;
4. équipements commerciaux ;
5. équipements touristiques et de loisirs ;
6. équipements sportifs, culturels et artisanaux ;
7. équipements culturels ;
8. équipements de sécurité et de défense ;
9. équipements de transport.

7.1- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Les équipements administratifs situés dans la commune urbaine de Mopti sont principalement ceux liés au statut administratif de la ville à la fois chef-lieu de région, de cercle et de commune. Il s'agit donc d'infrastructures d'encadrement administratif et technique. A ces équipements s'ajoutent ceux des organismes de développement local, indiqués dans le tableau n°41 ci-dessous.

Tableau n° 41 Equipements administratifs de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Nature des constructions	Etat physique	Observation
A. Niveau Région					
1	Gouvernorat	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Partage la même cour que le Cercle
2	Conseil Régional	Sévaré I	Dur	Bon	Plus d'espace disponible
3	Académie d'Enseignement	Sévaré II	Dur	Bon	Logement dans la cour
4	ANGESEM (Egout)	Dans la plaine, à l'Est de Mossinkoré	Dur	Passable	-
5	ANICT (Antenne Régionale)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
6	APEJ (Coordination Régionale)	Sévaré II	Dur	Bon	En bail, parcelle disponible dans la Zone universitaire
7	ASECNA (Bureau)	Aéroport	Dur	Bon	-
8	CCIM	Dans le Bas fond de Komoguel II	Dur	Bon	-
9	COMANAV (Escale de Mopti)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
10	Cour d'Appel	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
11	Centre Régional de la Recherche Agronomique (Direction)	Bargondaga et Charlotville à Komoguel II	Dur	Bon	Logements (ADRAO) situés à Sévaré II non loin du cimetière
12	Office Riz (Direction Générale)	Sévaré III	Dur	Bon	Logements dans la cour

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

13	Office Riz (Cité)	Sévaré II entre le PAM et l'ADRAO	Dur	Bon	Cité à Sévaré II
14	DRA (Agriculture)	Sévaré I	Dur	Bon	Logements à Sévaré I
15	DRA (Artisanat)	Route Sévaré-Mopti	Dur	Bon	Dans le village artisanal
16	DRACPN (Assainissement)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
17	ARANPE (Agence Régionale ANPE)	Zone commerciale de Komoguel II	Dur	Bon	-
18	DRB (Budget)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Logements dans la cour
19	DRC (Culture)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Bail. Terrain disponible en zone de bureaux
20	DRCC (Commerce et Concurrence)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
21	DRCF (Contrôle Financier)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
22	DRCMSS (Caisse Malienne de Sécurité Sociale)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
23	DRD (Douane)	Sévaré II	Dur	Bon	-
24	DRDC (Domaine et Cadastre)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
25	DRDSES (Développement Social)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
26	DRE (Energie)	Sévaré II, à l'Ouest du cimetière	Dur	Bon	-
27	DREF (Eaux et Forêts)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
28	DREFP (Emploi et Formation Professionnelle)	Sévaré I, zone du Château	Dur	Bon	En bail ; terrain disponible dans la zone de bureaux
29	DRGR (Génie rural)	Sévaré III	Dur	Bon	Dans la zone de sécurité de l'aéroport
30	DRH (Hydraulique)	Sévaré I	Dur	Bon	
31	DRI (Impôts)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Mauvais	Bâtiment en rénovation
32	DRI (Industries)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
33	DRJS (Jeunesse et Sports)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
34	DRMP (Marchés Publics)	Zone Chateau de Sévaré I	Dur	Bon	Bail. Terrain disponible en zone de bureaux
35	DRP (Pêche)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	
36	DRP (Police)	Zone du Bas fond de Komoguel II	Dur	Bon	
37	DRPA (Promotion de l'Artisanat)	Dans le village Artisanal, au bord de la digue Mopti-Sévaré	Dur	Bon	-
38	DRPC (Protection Civile)	Sévaré II, près du cimetière	Dur	Bon	-
39	DRPFEP	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
40	DRPIA (Production et Industries Animales)	Sévaré I	Dur	Bon	Cour de l'ex- ODEM

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

41	DRPSIAP (Planification, Statistique, Informatique, Aménagement du Territoire et Population)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Passable	-
42	DRR (Routes)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Passable	-
43	DRS (Santé)	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
44	Direction Régionale des Services Vétérinaires (DRSV)	Sévaré I	Dur	Bon	Cour de l'ex- ODEM
45	DRT (travail)	Sévaré II	Dur	Bon	-
46	DRTTF (Transports)	Zone de bureaux de Sévaré II	Dur	Bon	-
47	DRUH (Urbanisme)	Zone de bureaux de Sévaré II	Dur	Bon	Bureaux et logement
48	FAFPA (Antenne régionale)	Sévaré II, près de l'Académie d'ens.	Dur	Bon	En bail.
49	Gendarmerie (Légion)	Zone de bureaux de Sévaré II	Dur	Bon	Dans le Camp de la Gendarmerie
50	IGM (Agence Régionale)	Zone de bureaux de Sévaré II	Dur	Bon	-
51	INPS (Direction Régionale)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
52	Secrétariat Exécutif Régional de Lutte contre le SIDA	Sévaré II	Dur	Bon	Bâtiment baillé
53	Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (Bureau Régional)	Komoguel I	Dur	Bon	Bail
54	Trésor (Paierie Régionale)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Logements dans la cour
55	Tribunal Administratif	Sévaré II, près du marché de Sévaré	Dur	Bon	Bail
56	Tribunal du Commerce	Mopti /Toguel	Dur	Bon	Bail
57	Tribunal de Grande Instance	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
58	(OMH) Antenne Régionale	Zone universitaire de Sévaré II	Dur	Bon	Bail.Parcelle disponible dans la Zone universitaire
59	Résidence du Gouverneur	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	
60	Logement du Président de la Cour D'Appel	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	Dans la cour du Tribunal de la Cour d'Appel
61	Logement du Président du Tribunal de Grande Instance	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Dans la cour du Tribunal de Grande Instance
62	Logement du Direct. Impôts	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
B. Niveau Cercle					
63	Cercle	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	Dans la même cour que le Gouvernorat
64	Conseil de Cercle	Sévaré II près de	Dur	Bon	

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

		la Gare			
65	Garage administratif	Zone de bureaux de Komoguel II	Banco	Ruines	Projet de rénovation en cours
66	Secteur agriculture	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	Dans la cour Dir.Rég. Agriculture
67	Secteur Locale des Productions et Industries Animales (SLPIA)	Sévaré I	Dur	Bon	Cour de l'ex- ODEM
68	Service Locale de la Pêche	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
69	Subdivision des Routes	Zone de bureaux à Sévaré II	Dur	Bon	-
70	Résidence du Préfet	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
	C. Niveau Commune				
71	Hôtel de ville	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon	-
72	Centre secondaire d'état civil de Sévaré	Sévaré II	Dur et Banco	Bon	Rénovation faite par Minusma en 2016
73	Centre secondaire d'état civil	Médina coura	Dur	Bon	-
74	Voirie municipale	Mossinkoré	Dur	Bon	-
75	Service d'Hygiène	Mossinkoré	Dur	Bon	-

Source : Agence URBADEX - Juin 2015

7.2- EQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES :

Les équipements socio- sanitaires situés dans la Commune urbaine de Mopti se répartissent entre :

- équipements de niveau régional ;
- équipements de niveau cercle ;
- équipements de niveau communal ;
- équipements privés.

Les informations sur les équipements socio sanitaires sont indiquées dans le tableau n°42 ci-dessous.

Tableau n° 42: Equipements socio- sanitaires de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Nature matériaux	Etat physique
A- Niveau région				
1	Hôpital Sominé DOLO	Zone Universitaire de Sévaré II	Dur	Bon
B- Niveau cercle				
2	Centre de Santé de Référence (C.S.Réf.)	Zone de bureaux de Komoguel II	Dur	Bon
C- Niveau commune				
C.1- Public				
3	CSCOM de Komoguel I	Komoguel I	Banco stabilisé	Bon
4	CSCOM de Médina coura	Médina coura	Dur	Bon
5	CSCOM de Mossinkoré	Mossinkoré	Dur	Mauvais
6	CSCOM de Toguel	Toguel	Dur	Bon
7	CSCOM de Sévaré I et II	Sévaré II	Dur	Bon
8	CSCOM de Sévaré III	Sévaré III	Dur	Bon
9	Centre Médical Inter Entreprise (CMIE) / INPS	Sévaré II	Dur	Bon
10	Infirmierie de la Garnison du Camp Armée de Terre	Sévaré I	Dur	Bon
11	Parc de vaccination	Taikiri	Dur	Passable
12	Lazaret	Médina coura (Tibo)	Banco	Mauvais
C.2- Privé				
Hopitaux, cliniques, cabinets.				
13	Clinique Gangan	Sévaré	Dur	Bon
14	Clinique Brigo	Sévaré III	Dur	Bon
15	Cabinet médical Duffo	Bougoufiè	Dur	Bon
16	Cabinet médical Mah Hawa	Taikiri	Dur	Bon
17	Cabinet médical Diarra	Taikiri	Dur	Bon
18	Cabinet médical Pierre	Village CAN	Dur	Bon
19	Hopital Mali Gavardo	Sévaré I (Village CAN)	Dur	Bon
Pharmacies				
20	Pharmacie Cellal	Komoguel II	Dur	Bon
21	Pharmacie de la Venise	Komoguel II	Dur	Bon
22	Pharmacie Wassa	Toguel	Dur	Bon
23	Pharmacie du Stade B.B.	Taikiri	Dur	Bon
24	Pharmacie Timbéli	Village CAN	Dur	Bon
25	Pharmacie Ganga	Sévaré II	Dur	Bon
26	Pharmacie du Motel	Sévaré III	Dur	Bon

Source : Direction Régionale de la Santé/Mopti

HOPITAL SOMINE DOLO.

L'hôpital Sominé Dolo de Mopti, placé au deuxième niveau de référence, comprend 16 services. Il s'agit:

- de la Médecine (Médecine générale et Kinésithérapie) ;
- de la Pédiatrie ;
- de l'Ophtalmologie ;
- de la Chirurgie (Chirurgie générale, Traumatologie, Urologie et ORL) ;
- de l'Odontostomatologie ;
- de la Gynécologie obstétrique ;
- de des Urgences;
- de l'Anesthésie et Réanimation ;
- du Bloc opératoire ;
- de la Pharmacie ;
- du Labo ;
- de l'Imagerie médicale ;
- du Social ;
- de la Maintenance ;
- de l'Administration ;
- du Financier et Matériel.

L'hôpital dispose des équipements ci-après :

- un (1) incinérateur type Pyrolytique pour le traitement des déchets biomédicaux;
- deux (2) groupes électrogènes de 250 et 650 kVa) ;
- quatre (4) ambulances dont une à l'état passable ;
- quatre (4) véhicules de service.

Il fait appel aux services du GIE Sania So pour l'entretien des bureaux, de la cour et des parterres.

Le brancardage est assuré par les manœuvres de l'hôpital.

Les informations sur le personnel et les activités de l'hôpital Sominé Dolo sont indiquées dans les tableaux n° 43 à 45 ci-dessous.

Tableau n° 43: Personnel de l'hôpital Sominé Dolo au 31 Décembre 2014

N°	Désignation	Effectif existant	Effectif requis	Besoins	Observations
I- CORPS MEDICAL					
1.1- Médecins et Pharmaciens					
1	Médecin administrateur	1	1	0	DG
2	Gestionnaire des hôpitaux	1	1	0	DGA
3	Chirurgien généraliste	3	3	0	Dont 1 en formation
4	Gynécologue obstétricien	3	3	0	
5	Ophtalmologue	1	2	1	
6	Chirurgien dentiste	1	1	0	
7	Pharmacien	2	2	0	1
8	Pédiatre	1	2	1	-

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

9	Cardiologue	1	1	0	-
10	Gastroentérologue	1	1	0	-
11	Anesthésiste réanimateur	1	2	1	-
12	Neurochirurgien	0	1	1	-
13	Médecin généraliste	8	6	0	Dont 1 en formation
14	Radiologue	1	2	1	-
15	Médecin interniste	0	1	1	-
16	Médecin urgentiste	0	2	2	-
17	Urologue	1	2	1	-
18	Traumatologue	1	2	1	-
19	Médecin ORL	0	1	1	-
20	Médecin néphrologue	0	1	1	-
21	Pharmacien biologiste	1	1	0	-
	Total Médecins et Pharmaciens	28	38	12	-
	II- CORPS DES INGENIEURS				
22	Ingénieur en biologie	1	1	0	-
23	Ingénieur sanitaire	1	1	0	-
24	Ingénieur en maintenance biomédicale	1	1	0	-
	Total Corps des ingénieurs	3	3	0	-
	III- CORPS PARAMEDICAL				
	3.1 : Assistants médicaux				
25	Kinésithérapie	2	2	0	-
26	Anesthésie réanimation	4	7	3	-
27	Ophthalmologie	1	3	2	-
28	Bloc opératoire	3	8	5	-
29	Biologie médicale	2	4	2	-
30	Santé publique	0	1	1	-
31	Odontostomatologie	2	3	1	-
32	Imagerie médicale	3	3	0	-
33	ORL	1	2	1	-
34	Surveillant général	1	1	0	Président CSIO
	Total Assistants médicaux	19	34	15	
	3.2 : Techniciens supérieurs de santé				
35	Optométrie	1	1	0	-
36	TS Prothèse dentaire	0	1	1	-
37	Technicien Hygiène Assainissement	1	1	1	Affecté au CSRéf de Bankass
38	TS Odontostomatologie	1	1	0	-
39	TS ORL	1	1	0	-
40	TS Santé Publique(IDE)	17	24	10	6 en formation
41	TS Laboratoire	5	6	1	1 en formation
42	Sage-femme	6	8	2	1 en formation
	Total T.S.S.	32	43	15	
	3.3 : Techniciens de santé				
43	Infirmière obstétricienne	4	8	4	1 en formation
44	Santé publique	15	18	5	2 en formation, 5 contractuels
	Total T.S.	19	26	9	
45	3.4 : Aides soignants	1	0	0	-
	Total Aide -soignant	1	0	0	
	IV-AUTRES CORPS				
46	Gestionnaire des hôpitaux	0	1	1	-
47	Gestionnaire des ressources humaines	1	1	0	-
48	Administrateur social	2	1	0	-
49	Inspecteur Trésor/Finances	1	2	1	-

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

50	Contrôleur du Trésor B2	1	2	1	-
51	Contrôleur du Trésor B1	1	2	1	-
52	Animatrice sociale	1	1	0	-
53	Comptable	1	1	0	--
54	Assistante de Direction	1	2	1	-
55	Secrétaire d'Administration	1	2	1	-
56	Aide comptable	3	3	0	-
57	Standardiste	0	2	2	-
58	Hôtesse	0	2	2	-
59	Planton	0	1	1	-
60	Technicien de surface	19	20	1	-
61	Technicien en électricité	2	2	0	-
62	Technicien biomédical	0	2	2	-
63	Technicien supérieur en informatique	2	2	0	-
64	Archiviste/Documentaliste	2	2	0	-
65	Technicien lunetier	1	1	0	-
66	Plombier	1	1	0	-
67	Chauffeur	7	7	0	-
68	Vendeur de pharmacie	3	4	1	-
69	Guichetier	4	4	0	-
	Total autres corps	54	68	15	
	Total général	152	212	67	

Source : Direction Générale de l'hôpital

Tableau n°44 : Informations sur les hospitalisations à l'hôpital de Mopti

N°	Désignation	Médecine	Chirurgie	Pédiatrie	Gynéco obstétrique	Réanimation	Total
1	Nombre de lits	24	44	22	17	4	111
2	Nbre d'admissions	880	1 680	1 580	585	172	4 897
3	Nbre d'admissions référées vers d'autres structures	544	383	655	311	125	2 018
4	Journées d'hospitalisation	4 447	10 990	5 676	2 214	500	23 827
5	Sorties autorisées	706	1 515	1 312	524	46	4 103
6	Transférés dans d'autres services	3	21	3	2	44	73
7	Référés vers d'autres structures	7	8	8	0	3	26
8	Décédés	116	92	231	43	74	556
9	Abandons	27	9	26	2	1	65

Source : Direction Générale de l'hôpital.

Tableau n°45: Informations sur les consultations à l'hôpital de Mopti

N°	Service	Consultants Reçus en 2012	Consultants Reçus en 2013	Prévisions Consultants 2014	Consultants Reçus en 2014	Consultations Réalisées en 2014	Taux de réalisation Consultants %
1	Médecine	3 458	2 983	3 631	2 763	3 598	76,09
2	Chirurgie	1 477	2 207	1 551	2 723	2 940	175,56
3	Pédiatrie	3 875	2 843	4 069	3 056	4 516	75,10
4	Gynéco-obst.	2 303	1 706	2 418	1 707	2 832	70,60
5	Ophthalmologie	3 300	2 962	3 465	2 655	3 432	76,62
6	ORL	1 284	1 093	1 348	1 082	1 571	80,27
7	Stomatologie	1 242	1 466	1 304	1 466	1 550	112,42
8	Kinésithérapie	416	456	437	382	405	87,41
9	Urgences	6 805	4 718	7 145	4 768	4 768	66,73
10	Anesthésie/Réa.	695	1 028	799	994	994	124,41
Total		24 855	21 462	26 167	21 596	26 606	82,55

Source : Direction Générale de l'hôpital de Mopti.

7.3- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Les équipements scolaires existants dans la Commune urbaine de Mopti se répartissent en :

- équipements d'enseignement préscolaire (les jardins d'enfants) ;
- équipements d'enseignement fondamental (les établissements du premier et du second cycle de l'enseignement fondamental) ;
- équipements d'enseignement secondaire général, normal, technique et professionnel (les lycées publics et privés, l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) et les centres de formation technique).

7.3.1- Enseignement préscolaire :

Il existe vingt (20) établissements d'enseignement préscolaire (jardins d'enfants) dans la Commune urbaine de Mopti.

Les tableaux n°46 et 47 ci-dessous donnent les informations sur les jardins d'enfants de la Commune de Mopti

Tableau n°46: Jardins d'enfants de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014

N°	Désignation	Localisation	Matériaux de Construction	Etat physique
1	J. Baréma Bocoum	Komoguel	Dur	Bon
2	N'Ganki	Toguel	Dur	Bon
3	J. Sibiri Diarra	Camp Armée de Terre	Dur	Bon
4	J. Yéro Sidibé	Sévaré III (Banguétaba)	Dur	Bon
5	J. Den Tangasso	Toguel	Dur	Bon
6	J. Les Flamboyants	Sévaré III (Banguétaba)	Dur	Bon
7	Horizons	Million Kin	Dur	Bon
8	Les Mains Unies	Sévaré III (Banguétaba)	Dur	Bon
9	Isabelle Josso	Médina coura	Dur	Bon
10	Franco arabe	Bougoufiè	Banco	Bon
11	Les Pigeonneaux	Sévaré I (Village CAN)	Dur	Bon
12	C.S.L. Samassékou	Komoguel II (Bas Fond)	Dur	Bon
13	Le Khasso	Sévaré I (Village CAN)	Dur	Bon
14	Tièba Traoré	ATT bougou	Dur	Bon
15	Saint Joseph	Sévaré I (Village CAN)	Dur	Bon
16	J. Les Colombes	Sévaré III (Banguétaba)	Dur	Bon
17	La Tolérance	Sévaré I (Village CAN)	Dur	Bon
18	APES Bon Grain	Sévaré I	Dur	Bon
19	EECATD	Million Kin	Dur	Bon
20	Djiguiya	Sévaré I (Bamako Coura)	Dur	Bon

Source : Académie / Mopti

*J=Jardin d'Enfants

Tableau n°47: Données statistiques sur les jardins d'enfants de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014

N°	Désignation	Nbre de salles de classe	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves/ classe	Elèves/ maître
1	J. Baréma Bocoum	3	4	165	188	353	118	88
2	N'Ganki	2	3	25	27	52	26	17
3	J. Sibiri Diarra	3	6	126	135	261	87	44
4	J. Yéro Sidibé	4	5	177	172	349	87	70
5	J. Den Tangasso	3	7	121	105	226	75	32
6	J. Les Flamboyants	3	7	50	56	106	35	15
7	Horizons	2	4	17	13	30	15	8
8	Les Mains Unies	3	3	24	36	60	20	20
9	Isabelle Josso	3	4	39	42	81	27	20
10	Franco arabe	3	4	42	30	72	24	18
11	Les Pigeonneaux	4	3	57	35	92	23	31
12	C.S.L. Samassékou	3	4	22	35	57	19	14
13	Le Khasso	3	3	15	23	38	13	13
14	Tièba Traoré	2	3	19	24	43	22	14
15	Saint Joseph	3	3	63	50	113	38	38
16	J. Les Colombes	2	3	22	22	44	22	15
17	La Tolérance	1	3	9	7	16	16	5
18	APES Bon Grain	1	3	28	29	57	57	19
19	EECATD	2	3	27	24	51	26	17
20	Djiguiya	-	-	28	29	57	-	-
Total		50	75	1 076	1 082	2 158	43	29

Source : Académie / Mopti

*]=Jardin d'Enfants

7.3.2- Enseignement fondamental :

➤ Premier cycle de l'Enseignement fondamental :

Il existe soixante dix neuf (79) établissements de premier cycle dans la Commune urbaine de Mopti dont vingt sept (27) medersas.

Les tableaux n°48 et 49 ci-dessous donnent les informations sur les écoles de premier cycle.

Tableau n°48: Ecoles de premier cycle de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013-2014

N°	Désignation	Localisation	Matér. de constr.	Etat physique
1	Abdoul Niang 1 ^{er} C "A"	Toguel	Dur	Bon
2	Abdoul Niang 1 ^{er} C "B"	Toguel	Dur	Bon
3	Robert Cissé "A"	Gangal	Dur	Bon
4	Robert Cissé "B"	Gangal	Dur	Bon
5	Robert Cissé "C"	Gangal	Dur	Bon

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

6	Robert Cissé "D"	Gangal	Dur	Bon
7	Robert Cissé "E"	Gangal	Dur	Bon
8	Robert Cissé "FA"	Gangal	Dur	Bon
9	Samassory Nientao "A"	Mossinkoré	Dur	Bon
10	Samassory Nientao "B"	Mossinkoré	Dur	Bon
11	Samassory Nientao "C"	Mossinkoré	Dur	Bon
12	Moulaye Dembélé "A"	Taïkiri	Dur	Bon
13	Moulaye Dembélé "B"	Taïkiri	Dur	Bon
14	Moulaye Dembélé "C"	Taïkiri	Dur	Bon
15	Moulaye Dembélé "D"	Taïkiri	Dur	Bon
16	Bayon Djenepo "A"	Médina coura	Dur	Bon
17	Bayon Djenepo "B"	Médina coura	Dur	Bon
18	Bargondaga	Bargondaga	Dur	Bon
19	Bocari Ouologuem "A"	Sévaré I	Dur	Bon
20	Bocari Ouologuem "B"	Sévaré I	Dur	Bon
21	Bocari Ouologuem "C"	Sévaré I	Dur	Bon
22	Bocari Ouologuem "D"	Sévaré I	Dur	Bon
23	Bocari Ouologuem "E"	Sévaré I	Dur	Bon
24	Idrissa Sow "A"	Bamako coura	Dur	Bon
25	Idrissa Sow "B"	Bamako coura	Dur	Bon
26	Idrissa Sow "C"	Bamako coura	Dur	Bon
27	Banguétaba "A"	Banguétaba	Dur	Bon
28	Banguétaba "B"	Banguétaba	Dur	Bon
29	EAT "A"	Bamako coura	Dur	Bon
30	EAT "B"	Bamako coura	Dur	Bon
31	ATT bougou "A"	ATT bougou	Dur	Bon
32	ATT bougou "B"	ATT bougou	Dur	Bon
33	Persougué	Persougué	Dur	Bon
34	Médina coura Privé	Médina coura	Dur	Bon
35	APES Bon Grain	Sévaré I	Dur	Bon
36	Dentagaso	Toguel	Dur	Bon
37	Rosemarie E. Beck	Médina coura	Dur	Bon
38	C.S.L. Samassékou	Bas Fond	Dur	Bon
39	Les Colombes	Banguétaba	Dur	Bon
40	E.F. Bougoufiè	Bougoufiè	Dur	Bon
41	Djiguiya	Bamako coura	Dur	Bon
42	C.S. Isabelle Josso	Médina coura	Dur	Bon
43	G. Bertsch	Bas Fond	Dur	Bon
44	EECAT Diarra	Million kin	Dur	Bon
45	Les Flamboyants	Banguétaba	Dur	Bon
46	Sofara Privé	Taïkiri	Dur	Bon
47	La Tolérance	Village CAN	Dur	Bon
48	Les Mains Unies	Banguétaba	Dur	Bon
49	G S Cissé FA	Bougoufiè	Dur	Bon
50	La Plume du Savoir	Banguétaba	Dur	Bon
51	Horizons	Million kin	Dur	Bon
52	Tièba Traoré	ATT bougou	Dur	Bon
	MEDERSAS			
53	Daroul Hadiss	Bamako coura	Dur	Bon
54	Ihya Ouloumoudine	Mossinkoré	Semi dur	Mauvais

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

55	Sabil El Hidayati	Bougoufiè	Autre	Mauvais
56	Saada	Bougoufiè	Banco	Mauvais
57	Bafoulabé	Bougoufiè	Banco	Mauvais
58	Anadia	Mossinkoré	Banco	Mauvais
59	Rissalatoul Islam	Banguétaba	Semi dur	Mauvais
60	Nouroudine	Bougoufiè	Banco	Mauvais
61	Ansardine Bargondaga	Bargondaga	Banco	Mauvais
62	Ansardine Gangal	Gangal	Semi dur	Mauvais
63	Ansardine Mossinkoré	Mossinkoré	Semi dur	Mauvais
64	Ansardine Djenedaga	Djenedaga	Banco	Mauvais
65	Ansardine Sévaré	Sévaré	Banco	Mauvais
66	Assadiatou	Toguel	Banco	Mauvais
67	Annadia Walhouda	Bougoufiè	Banco	Mauvais
68	Hadaratoul Islam	Toguel	Semi dur	Mauvais
69	Minhadj Salama	Médina coura	Dur	Bon
70	Oumou Souleim	Bamako coura	Dur	Bon
71	Raoudatoul Islam	Toguel	Semi dur	Mauvais
72	Almamy Sidibé	Komoguel	Dur	Bon
73	Hadyou Nabi	Médina coura	Autre	Mauvais
74	Alpha Nouhou Taher	Bamako coura	Semi dur	Mauvais
75	Nourou Houda	Banguétaba	Dur	Bon
76	Alfaouzouwa	Djenedaga	Autre	Mauvais
77	Med. Bignatville	Bignatville	Semi dur	Mauvais
78	Med. Persougué	Persougué	Semi dur	Mauvais
79	Annour	Mopti	Autre	Mauvais

Source : Académie / Mopti

Tableau n°49 : Données statistiques sur les écoles de premier cycle de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014.

N°	Désignation	Nombre salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves/ classe	Elèves/ maître
1	Abdoul Niang 1 ^{ier} C "A"	6	8	483	487	970	162	121
2	Abdoul Niang 1 ^{ier} C "B"	6	9	418	413	831	139	92
3	Robert Cissé "A"	6	8	118	90	208	35	26
4	Robert Cissé "B"	6	8	314	247	561	94	70
5	Robert Cissé "C"	6	8	94	134	228	38	29
6	Robert Cissé "D"	6	8	282	264	546	91	68
7	Robert Cissé "E"	6	7	278	291	569	95	81
8	Robert Cissé "FA"	6	11	265	229	494	82	45
9	Samassory Nientao "A"	6	7	238	254	492	82	70
10	Samassory Nientao "B"	6	11	286	296	582	97	53
11	Samassory Nientao "C"	6	7	314	255	569	95	81
12	Moulaye Dembélé "A"	6	6	201	184	385	64	64
13	Moulaye Dembélé "B"	5	7	81	105	186	37	27
14	Moulaye Dembélé "C"	6	6	307	310	617	103	103
15	Moulaye Dembélé "D"	6	6	245	221	466	78	78
16	Bayon Djenepo "A"	6	6	398	342	740	123	123
17	Bayon Djenepo "B"	6	7	418	337	755	126	108

*Consultant : Agence URBADDEX, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493,
Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr*

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

18	Bargondaga	6	3	128	114	242	40	81
19	Bocari Ouologuem "A"	6	13	102	114	216	36	17
20	Bocari Ouologuem "B"	6	8	109	122	231	39	29
21	Bocari Ouologuem "C"	6	13	78	98	176	29	14
22	Bocari Ouologuem "D"	6	15	270	248	518	86	35
23	Bocari Ouologuem "E"	6	17	143	157	300	50	18
24	Idrissa Sow "A"	6	15	228	210	438	73	29
25	Idrissa Sow "B"	6	13	281	292	573	96	44
26	Idrissa Sow "C"	6	12	264	249	513	86	43
27	Banguétaba "A"	8	15	458	423	881	110	59
28	Banguétaba "B"	6	16	362	374	736	123	46
29	EAT "A"	6	13	302	285	587	98	45
30	EAT "B"	6	12	285	309	594	99	50
31	ATT bougou "A"	6	14	293	270	563	94	40
32	ATT bougou "B"	10	13	312	313	625	63	484
33	Persougué	4	4	25	16	41	10	10
34	Médina coura Privé	6	5	75	71	146	24	29
35	APES Bon Grain	6	8	143	99	242	40	30
36	Dentagaso	6	7	183	183	366	61	52
37	Rosemarie E. Beck	5	5	98	76	174	35	35
38	C.S.L. Samassékou	9	10	184	220	404	45	40
39	Les Colombes	7	6	77	58	135	19	23
40	E.F. Bougoufiè	6	6	86	81	167	28	28
41	Djiguiya	5	5	50	60	110	22	22
42	C.S. Isabelle Josso	4	4	51	43	94	24	24
43	G. Bertsch	12	11	468	406	874	73	79
44	E.E.C.A.T Diarra	6	8	146	131	277	46	35
45	Les Flamboyants	6	9	121	130	251	42	28
46	Sofara Privé	6	6	107	93	200	33	33
47	La Tolérance	6	6	220	218	438	73	73
48	Les Mains Unies	6	6	106	139	245	41	41
49	G S Cissé FA	6	8	87	70	157	26	20
50	La Plume du Savoir	4	4	55	68	123	31	31
51	Horizons	6	6	29	27	56	9	9
52	Tièba Traoré	1	1	9	6	15	15	15
	MEDERSAS							
53	Daroul Hadiss	6	10	280	149	429	72	43
54	Ihya Ouloumoudine	6	7	167	107	274	46	39
55	Sabil El Hidayati	6	7	108	122	230	38	33
56	Saada	6	5	76	132	208	35	42
57	Bafoulabé	6	13	223	196	419	70	32
58	Anadia	6	10	263	271	534	89	53
59	Rissalatoul Islam	6	7	83	93	176	29	25
60	Nouroudine	6	7	168	211	379	63	54
61	Ansardine Bargondaga	6	6	148	232	380	63	63
62	Ansardine Gangal	6	6	270	285	555	93	93
63	Ansardine Mossinkoré	6	6	119	147	266	44	44
64	Ansardine Djenedaga	6	6	130	162	292	49	49
65	Ansardine Sévaré	5	5	145	148	293	59	59
66	Assadiatou	6	5	86	102	188	31	38

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

67	Annadia Walhouda	6	6	48	44	92	15	15
68	Hadaratoul Islam	6	6	134	126	260	43	43
69	Minhadj Salama	6	6	145	150	295	49	49
70	Oumou Souleïm	6	8	97	143	240	40	30
71	Raoudatoul Islam	6	3	84	60	144	24	48
72	Almamy Sidibé	6	7	135	118	253	42	36
73	Hadyou Nabi	6	7	143	180	323	54	46
74	Alpha Nouhou Taher	6	6	90	77	167	28	28
75	Nourou Houda	6	4	37	68	105	18	26
76	Alfaouzouwa Nadiahi	6	6	115	94	209	35	35
77	Med. Bignatville	6	6	157	145	302	50	50
78	Med. Persougué	6	6	70	74	144	24	24
79	Annour	6	6	37	68	105	17	17
Total		475	631			28 169	59	45

Source : Académie / Mopti

➤ **Second cycle de l'Enseignement fondamental :**

Il existe quarante quatre (44) écoles de second cycle dans la Commune urbaine de Mopti dont vingt (20) medersas.

Les tableaux n°50 et 51 ci-dessous donnent les informations sur les écoles de second cycle de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014.

Tableau n°50: Ecoles de second cycle de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Localisation	Matér. de Constr.	Etat physique
1	Abdoul Niang 2 ^è C	Toguel	Dur	Bon
2	Robert Cissé 2 ^è C I	Gangal	Dur	Bon
3	Robert Cissé 2 ^è C II	Gangal	Dur	Bon
4	Robert Cissé 2 ^è C III	Gangal	Dur	Bon
5	Robert Cissé 2 ^è C IV	Gangal	Dur	Bon
6	Moulaye Dembélé 2 ^è C	Taïkiri	Dur	Bon
7	Bayon Djenepo 2 ^è C	Médina coura	Dur	Bon
8	Bargondaga 2 ^è C	Bargondaga	Dur	Bon
9	C.S.L. Samassékou 2 ^è C	Bas Fond	Dur	Bon
10	Bocari Ouologuem 2 ^è CI	Sévaré I	Dur	Bon
11	Bocari Ouologuem 2 ^è CII	Sévaré I	Dur	Bon
12	Bocari Ouologuem 2 ^è CIII	Sévaré I	Dur	Bon
13	Idrissa Sow 2 ^è C	Bamako coura	Dur	Bon
14	Banguétaba 2 ^è CI	Banguétaba	Dur	Bon
15	Banguétaba 2 ^è CII	Banguétaba	Dur	Bon
16	EAT 2 ^è C	Bamako coura	Dur	Bon
17	ATT bougou 2 ^è C	ATT bougou	Dur	Bon
18	G. Bertsch 2 ^è C	Bas Fond	Dur	Bon
19	E.E.C.A.T Diarra 2 ^è C	Million kin	Dur	Bon
20	Les Flamboyants 2 ^è C	Banguétaba	Dur	Bon
21	Les Colombes 2 ^è C	Banguétaba	Dur	Bon

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

22	Sofara Privé 2 ^è C	Taïkiri	Dur	Bon
23	La Tolérance 2 ^è C	Village CAN	Dur	Bon
24	Les Mains Unies 2 ^è C	Banguétaba	Dur	Bon
	MEDERSAS			
25	Daroul Hadiss 2 ^è C	Bamako coura	Dur	Bon
26	Ihya Ouloumoudine 2 ^è C	Bougoufiè	Semi dur	Mauvais
27	Sabil El Hidayati 2 ^è C	Bougoufiè	Autre	Mauvais
28	Saada 2 ^è C	Bougoufiè	Banco	Mauvais
29	Bafoulabé 2 ^è C	Bougoufiè	Banco	Mauvais
30	Rissalatoul Islam 2 ^è C	Banguétaba	Semi dur	Mauvais
31	Nouroudine 2 ^è C	Bougoufiè	Banco	Mauvais
32	Ansardine Gangal 2 ^è C	Gangal	Semi dur	Mauvais
33	Ansardine Mossink. 2 ^è C	Mossinkoré	Semi dur	Mauvais
34	Ansardine Djenedaga 2 ^è C	Djenedaga	Banco	Mauvais
35	Anadia 2 ^è C	Mossinkoré	Banco	Mauvais
36	Annadia Walhouda 2 ^è C	Bougoufiè	Banco	Mauvais
37	Hadaratoul Islam 2 ^è C	Toguel	Semi dur	Mauvais
38	Minhadj Salama 2 ^è C	Médina coura	Dur	Bon
39	Oumou Souleïm 2 ^è C	Bamako coura	Dur	Bon
40	Raoudatoul Islam 2 ^è C	Toguel	Semi dur	Mauvais
41	Assadiatou 2 ^è C	Toguel	Banco	Mauvais
42	Nouroul Houda 2 ^è C	Banguétaba	Dur	Bon
43	Alfaouzouwa Nadiahi 2 ^è C	Djenedaga	Autre	Mauvais
44	Hadyou Nabi	Médina coura	Autre	Mauvais

Source : Académie / Mopti

Tableau n°51 : Données statistiques sur les écoles de second cycle de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014

N°	Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves/ classe	Elèves/ maître
1	Abdoul Niang 2 ^è C	5	11	471	475	946	189	86
2	Robert Cissé 2 ^è C I	6	10	328	290	618	103	62
3	Robert Cissé 2 ^è C II	6	10	347	353	700	117	70
4	Robert Cissé 2 ^è C III	6	12	384	319	703	117	59
5	Robert Cissé 2 ^è C IV	3	7	131	132	263	88	38
6	Moulaye Dembélé 2 ^è C	6	12	409	379	788	131	66
7	Bayon Djenepe 2 ^è C	7	11	443	423	866	124	79
8	Bargondaga 2 ^è C	3	8	75	65	140	47	18
9	C.S.L. Samassékou 2 ^è C	3	2	184	220	404	135	202
10	Bocari Ouologuem 2 ^è CI	6	11	169	136	305	51	28
11	Bocari Ouologuem 2 ^è CII	6	12	249	227	476	79	40
12	Bocari Ouologuem 2 ^è CIII	6	11	119	150	269	45	24
13	Idrissa Sow 2 ^è C	7	19	489	395	884	126	47
14	Banguétaba 2 ^è CI	6	14	210	245	455	76	33
15	Banguétaba 2 ^è CII	3	7	172	170	342	114	49
16	EAT 2 ^è C	3	8	217	238	455	152	57
17	ATT bougou 2 ^è C	4	10	237	278	515	129	52

*Consultant : Agence URBADEX, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493,
Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr*

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

18	G. Bertsch 2 ^è C	6	11	160	128	288	48	26
19	E.E.C.A.T Diarra 2 ^è C	3	8	71	54	125	42	16
20	Les Flamboyants 2 ^è C	3	0	28	52	80	27	0
21	Les Colombes 2 ^è C	3	8	77	58	135	45	17
22	Sofara Privé 2 ^è C	6	8	138	119	257	43	32
23	La Tolérance 2 ^è C	3	0	82	64	146	49	0
24	Les Mains Unies 2 ^è C	3	0	19	36	55	18	0
	MEDERSAS							
25	Daroul Hadiss 2 ^è C	3	9	109	44	153	51	17
26	Ihya Ouloumoudine 2 ^è C	3	4	33	28	61	20	15
27	Sabil El Hidayati 2 ^è C	3	8	60	23	83	28	10
28	Saada 2 ^è C	3	7	33	14	47	16	7
29	Bafoulabé 2 ^è C	3	3	23	31	54	18	18
30	Rissalatoul Islam 2 ^è C	3	3	16	14	30	10	10
31	Nouroudine 2 ^è C	3	7	45	45	90	30	13
32	Ansardine Gangal 2 ^è C	3	3	27	32	59	20	20
33	Ansardine Mossink. 2 ^è C	3	8	42	26	68	23	9
34	Ansardine Djenedaga 2 ^è C	3	4	15	27	42	14	11
35	Annadia 2 ^è C	3	3	90	111	201	67	67
36	Annadia Walhouda 2 ^è C	2	1	13	8	21	11	21
37	Hadaratoul Islam 2 ^è C	3	4	20	24	44	15	11
38	Minhadj Salama 2 ^è C	3	4	37	33	70	23	18
39	Oumou Souleïm 2 ^è C	3	4	15	16	31	10	8
40	Raoudatoul Islam 2 ^è C	3	4	24	12	36	12	9
41	Assadiatou 2 ^è C	3	5	15	18	33	11	7
42	Nouroul Houda 2 ^è C	4	5	10	4	14	4	3
43	Alfaouzouwa Nadiahi 2 ^è C	3	5	37	18	55	18	11
44	Hadyou Nabi	2	4	15	12	27	14	7
	Total	172	305					

Source : Académie / Mopti

7.3.3- Enseignement secondaire général, normal, technique et professionnel :

➤ Enseignement secondaire général :

Il existe quinze (15) établissements d'enseignement secondaire général dont quatre (4) franco Arabes dans la Commune de Mopti.

Les tableaux n°52 à 69 ci-dessous donnent les informations sur les établissements d'enseignement secondaire général dans la Commune urbaine de Mopti.

Tableau n°52: Ecoles d'enseignement secondaire général de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014

N°	Désignation	Localisation	Nature de Constr.	Etat physique
1	Lycée Hammadoun Dicko	Sévaré	Dur	Bon
2	Lycée de Mopti	Mopti	Dur	Bon
3	Lycée Moderne de Mopti	Mopti	Dur	Bon
4	Lycée Bakaina Maïga	Sévaré	Dur	Bon

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

5	Lycée Privé Lassana Samassékou	Mopti	Dur	Bon
6	Lycée Privé Hawoye Maïga	Mopti	Dur	Bon
7	Lycée Takbir	Médina coura	Dur	Bon
8	Lycée Privé Moderne	Banguétaba	Dur	Bon
9	Lycée Privé El Moctar Haïdara	Banguétaba	Dur	Bon
10	Lycée Privé Nelson Mandela	Banguétaba	Dur	Bon
11	Lycée Privé Ciwara	Mopti	Dur	Bon
	FRANCO ARABES		Dur	Bon
12	Lycée Franco Arabe Daroul Hadiss	Bamako coura	Dur	Bon
13	Lycée Franco Arabe Sabil El Hidayati	Bougoufiè	Dur	Bon
14	Lycée Franco Arabe Nour Dine Islamia	Bougoufiè	Dur	Bon
15	Lycée Franco Arabe Iboun Abizaid Kairawane	Sévaré	Dur	Bon

Source : Académie / Mopti

Tableau n°53: Effectifs des élèves du lycée Hammadoun Dicko, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	214	147	361
2	11 ^{ème} L	71	40	111
3	11 ^{ème} SES	103	80	183
4	11 ^{ème} SC	43	11	54
5	12 ^{ème} TAL	19	5	24
6	12 ^{ème} TLL	101	98	199
7	12 ^{ème} TSEXP	120	53	173
8	12 ^{ème} TSS	379	175	554
9	12 ^{ème} TSECO	144	46	190
10	12 ^{ème} TSE	57	20	77
	Total	1 251	675	1 926

Source : Académie / Mopti

Tableau n°54: Effectifs des élèves du lycée de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	116	63	179
2	11 ^{ème} L	27	9	36
3	11 ^{ème} SES	37	18	55
4	11 ^{ème} SC	15	6	21
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	45	19	64
7	12 ^{ème} TSEXP	42	17	59

*Consultant : Agence URBADEX, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493,
Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr*

*Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF*

8	12 ^{ème} TSS	120	58	178
9	12 ^{ème} TSECO	30	16	46
10	12 ^{ème} TSE	8	1	9
Total		440	207	647

Source : Académie / Mopti

Tableau n° 55 : Effectifs des élèves du lycée Moderne de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	38	29	67
2	11 ^{ème} L	16	6	22
3	11 ^{ème} SES	22	5	27
4	11 ^{ème} SC	6	5	11
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	29	5	34
7	12 ^{ème} TSEXP	9	1	10
8	12 ^{ème} TSS	47	33	80
9	12 ^{ème} TSECO	17	13	30
10	12 ^{ème} TSE	7	1	8
Total		191	98	289

Source : Académie / Mopti

Tableau n°56: Effectifs des élèves du lycée Bakaina Maïga de Sévaré, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	10	3	13
2	11 ^{ème} L	18	16	34
3	11 ^{ème} SES	38	32	70
4	11 ^{ème} SC	12	7	19
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	15	14	29
7	12 ^{ème} TSEXP	43	33	76
8	12 ^{ème} TSS	9	12	21
9	12 ^{ème} TSECO	8	11	19
10	12 ^{ème} TSE	1	3	4
Total		154	131	285

Source : Académie / Mopti

Tableau n°57 : Effectifs des élèves du lycée privé Lassana Samassékou de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	49	38	87
2	11 ^{ème} L	11	9	20
3	11 ^{ème} SES	16	17	33
4	11 ^{ème} SC	13	12	25

*Consultant : Agence URBADEx, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493,
Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr*

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

5	12 ^{ème} TAL	3	1	4
6	12 ^{ème} TLL	27	15	42
7	12 ^{ème} TSEXP	14	10	24
8	12 ^{ème} TSS	17	12	29
9	12 ^{ème} TSECO	24	13	37
10	12 ^{ème} TSE	5	0	5
Total		179	127	306

Source :Académie / Mopti

Tableau n°58 : Effectifs des élèves du lycée privé Hawoye Maïga de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	44	29	73
2	11 ^{ème} L	39	13	52
3	11 ^{ème} SES	56	23	79
4	11 ^{ème} SC	19	10	29
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	26	9	35
7	12 ^{ème} TSEXP	19	15	34
8	12 ^{ème} TSS	21	11	32
9	12 ^{ème} TSECO	10	8	18
10	12 ^{ème} TSE	1	1	2
Total		235	119	354

Source :Académie / Mopti

Tableau n°59 : Effectifs des élèves du lycée Takbir de Médina coura, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	42	23	65
2	11 ^{ème} L	0	0	0
3	11 ^{ème} SES	39	14	53
4	11 ^{ème} SC	7	14	21
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	0	0	0
7	12 ^{ème} TSEXP	4	3	7
8	12 ^{ème} TSS	19	11	30
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		111	65	176

Source :Académie / Mopti

Tableau n°60: Effectifs des élèves du lycée privé moderne de Sévaré, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	2	1	3
2	11 ^{ème} L	0	0	0
3	11 ^{ème} SES	0	1	1
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	1	3	4
7	12 ^{ème} TSEXP	0	1	1
8	12 ^{ème} TSS	0	1	1
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		3	7	10

Source : Académie / Mopti

Tableau n°61 : Effectifs des élèves du lycée privé El Moctar Haïdara de Sévaré, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	10	4	14
2	11 ^{ème} L	0	0	0
3	11 ^{ème} SES	5	5	10
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	0	0	0
7	12 ^{ème} TSEXP	1	1	2
8	12 ^{ème} TSS	5	2	7
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		21	12	33

Source : Académie/Mopti

Tableau n°62: Effectifs des élèves du lycée privé Nelson Mandela de Sévaré, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	12	7	19
2	11 ^{ème} L	7	0	7
3	11 ^{ème} SES	6	4	10
4	11 ^{ème} SC	5	1	6
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	0	0	0
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		30	12	42

Source : Académie / Mopti

Tableau n° 63: Effectifs des élèves du lycée privé Ciwara, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	19	4	23
2	11 ^{ème} L	0	0	0
3	11 ^{ème} SES	10	8	18
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	7	0	7
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		36	12	48

Source : Académie / Mopti

Tableau n°64: Effectifs des élèves du lycée franco arabe Daroul Hadiss, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	70	32	102
2	11 ^{ème} L	61	10	71
3	11 ^{ème} SES	0	0	0
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	50	9	59
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		181	51	232

Source : Académie / Mopti

Tableau n°65: Effectifs des élèves du lycée franco arabe Sabil El Hidayati, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	43	59	102
2	11 ^{ème} L	68	28	96
3	11 ^{ème} SES	0	0	0
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	30	15	45
6	12 ^{ème} TLL	66	17	83
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		207	119	326

Source : Académie / Mopti

Tableau n°66: Effectifs des élèves du lycée franco arabe Nour Dine Islamia, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	46	57	103
2	11 ^{ème} L	27	25	52
3	11 ^{ème} SES	0	0	0
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	25	8	33
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		98	90	188

Source : Académie / Mopti

Tableau n°67: Effectifs des élèves du lycée privé franco arabe Iboun Abizaïd Kaïrawane, année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} CM	92	34	126
2	11 ^{ème} L	45	21	66
3	11 ^{ème} SES	0	0	0
4	11 ^{ème} SC	0	0	0
5	12 ^{ème} TAL	0	0	0
6	12 ^{ème} TLL	66	17	83
7	12 ^{ème} TSEXP	0	0	0
8	12 ^{ème} TSS	0	0	0
9	12 ^{ème} TSECO	0	0	0
10	12 ^{ème} TSE	0	0	0
Total		203	72	275

Source : Académie/Mopti

RAPPORT DEFINITIF

Tableau n°68: Personnel des écoles d'enseignement secondaire général de la Commune de Mopti, année scolaire 2013-2014.

N°	DESIGNATION	LHDS	LMO PTI	LMM	LBMS	LPLS M	LPH MM	LTA KBIR	LPM OSEV	LELM OCTAR	LPNM S	LPCI WARA	LDAR OUL	LPFA SEHI DA	LPFA NOUR DINE	LPFA IBOUN	Total
1	Maths	10	4	3	4	4	3	1	1	1	2	1	1	2	1	2	40
2	Maths financières	0	0	2	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6
3	Phys. Chimie	5	4	2	4	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	28
4	Biologie	5	5	2	5	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	32
5	Hist.-Géo	10	3	4	3	2	4	1	1	1	1	2	2	2	2	2	40
6	Philosophie	4	1	3	1	2	3	2	2	2	2	1	2	2	2	2	31
7	Lettres	11	6	4	6	2	4	2	2	2	2	1	1	2	1	2	48
8	Anglais	9	3	3	3	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	32
9	Allemand	6	3	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	26
10	Russe	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
11	Arabe	3	3	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22
12	Dessin	2	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	3	17
13	Musique	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	9
14	Sociologie	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	10
15	Droit	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	10
16	EPS	2	1	2	1	1	2	1	1	1	1	0	0	1	0	1	15
17	ECM	0	0	2	0	1	2	1	1	1	2	0	0	1	1	1	13
18	Langue Nationale	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	6
19	Economie	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	14
20	Informatique	2	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	0	12
21	Comptabilité	1	1	2	1	2	2	1	1	2	2	1	1	0	1	0	18
22	Dessin Technique	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
23	Total professeurs	81	37	35	38	32	36	19	19	21	24	15	17	21	18	22	435
24	Pers. Administr.	11	9	5	4	5	4	3	3	4	3	3	3	3	3	3	66
25	Total	92	46	40	42	37	40	22	22	25	27	18	20	24	21	25	501

Source : Académie / Mopti

Tableau n°69: Données statistiques sur les écoles d'enseignement secondaire général de la Commune de Mopti, année 2013-2014.

N°	Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de Profes.	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves/ classe	Elèves/ Profes.
1	Lycée Hammadoun Dicko	48	81	1 251	675	1 926	40	24
2	Lycée de Mopti	12	37	440	207	647	54	17
3	Lycée Moderne de Mopti	11	35	191	98	289	26	8
4	Lycée Bakaina Maïga	13	38	154	131	285	22	8
5	L. Privé Lassana Samassékou	16	32	179	127	306	19	10
6	Lycée Privé Hawoye Maïga	8	29	235	119	354	44	12
7	Lycée Takbir	10	19	111	65	176	18	9
8	Lycée Privé Moderne	8	15	3	7	10	1	1
9	Lycée Privé El Moctar Haïdara	13	20	21	12	33	3	2
10	Lycée Privé Nelson Mandela	4	24	30	12	42	11	2
11	Lycée Privé Ciwara	4	17	36	12	48	12	3
12	L. Franco Arabe Daroul Hadiss	4	17	181	51	232	58	14
13	L. Fr. Arabe Sabil El Hidayati	6	21	207	119	326	54	16
14	L. Fr. Arabe Nour Dine Islamia	4	18	98	90	188	47	10
15	Lycée Franco Arabe Iboun Abizaïd Kaïrawane	5	22	203	72	275	55	13
16	Total	166	425	3 340	1 797	5 137	31	12

Source : Académie / Mopti

➤ **Enseignement normal :**

L'Institut de Formation des Maîtres (IFM) est le seul établissement d'enseignement normal de la Commune urbaine de Mopti.

L'Institut de Formation des Maîtres de la Commune urbaine de Mopti est situé à Sévaré II, dans la Zone universitaire, au bord de la route de Gao (RN16), sur une superficie de 8ha. Il a été construit en 1997. Les bâtiments sont en dur et sont dans un état passable.

Les informations sur l'IFM sont indiquées dans les tableaux n°70 et 71 ci-après.

Tableau n°70: Effectifs des élèves de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectifs des élèves
Niveau DEF		
1	1 ^{ère} Année Généraliste	150
2	2 ^{ème} Année Généraliste	142
3	3 ^{ème} Année Généraliste	73
4	4 ^{ème} Année Généraliste	30
	Total niveau DEF	395

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs
(2^{ème} Révision)
RAPPORT DEFINITIF

Niveau BAC		
5	1 ^{ère} année généraliste	89
6	1 ^{ère} Année Mathématique Physique Chimie	29
7	1 ^{ère} année Sciences Naturelles, Physique- Chimie	38
8	1 ^{ère} année Lettres- Histoire- Géographie	37
9	1 ^{ère} année Langues	37
10	2 ^{ème} année généraliste	38
11	2 ^{ème} année Mathématique Physique Chimie	15
12	2 ^{ème} année Sciences Naturelles, Physique- Chimie	18
13	2 ^{ème} année Lettres- Histoire- Géographie	57
14	2 ^{ème} année Langues	37
Total niveau BAC		395
Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP)		
15	1 ^{ère} année EFEP	58
16	2 ^{ème} année EFEP	18
Total niveau EFEP		76
Total général		866

Source : Direction IFM / Mopti

Tableau n°71: Personnel de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Nombre
Personnel enseignant :		
1	Professeurs de lettres	08
2	Professeurs d'histoire et géographie	05
3	Professeurs de mathématiques	04
4	Professeurs de sciences physiques	03
5	Professeurs de sciences naturelles	03
6	Professeurs d'anglais	02
7	Professeurs d'agriculture- élevage	02
8	Professeur de menuiserie	00
9	Professeurs de philosophie	01
10	Professeurs d'éducation physique et sportive (EPS)	02
11	Professeur de dessin	02
12	Professeur de musique	02
13	Professeur d'économie familiale	00
14	Psycho pédagogie-ECM-Législation morale et professionnelle	09
Total du personnel enseignant		43
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		11
Total du personnel		54

Source : Direction IFM / Mopti

L'Institut de Formation des Maîtres (IFM) de la Commune urbaine de Mopti, pour l'année scolaire 2013- 2014 comprend : 18 salles de classe, 866 élèves-maîtres et 43 enseignants, soit les ratios de 48,11 élèves par classe et 20,14 élèves par maître.

➤ **Enseignement technique et professionnel :**

Il existe onze (11) établissements d'enseignement technique et professionnel dans la Commune urbaine de Mopti.

Les tableaux n° 72 à 85 ci-dessous donnent les informations sur les établissements d'enseignement technique et professionnel de la Commune urbaine de Mopti.

Tableau n°72 : Ecoles d'enseignement technique et professionnel de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014.

N°	Désignation	Localisation	Matér.de Constr.	Etat physique
1	Centre Agro-sylvo-pastoral de Sévaré (CASP-SEV)	Sévaré	Dur	Bon
2	Centre de Formation Technique Sory Konaké de Sévaré (CEFOTESK)	Sévaré	Dur	Bon
3	Centre International de Formation et de Perfectionnement Amadou Hampaté Ba (CIFOP-AHB)	Sévaré	Dur	Bon
4	Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Mopti (CSLSM)	Mopti	Dur	Bon
5	Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Sévaré (CSLS-SEV)	Sévaré	Dur	Bon
6	Ecole Technique de Mopti (ETECM)	Taïkiri	Dur	Bon
7	Ecole Technique Hawoye Maïga de Mopti (ETHMM)	Mopti	Dur	Bon
8	Ecole Technique Saint Joseph de Sévaré (ETSJ)	Sévaré	Dur	Bon
9	Institut de Formation Agro-pastorale de Sévaré (IFAP)	Sévaré	Dur	Bon
10	Institut de Formation Professionnelle de Sévaré (IFP-SEV)	Sévaré	Dur	Bon
11	Institut Moderne de Mopti (IMM)	Mopti	Dur	Bon

Source : Académie / Mopti

Tableau n°73: Effectifs des élèves du Centre Agro-Sylvo-Pastoral de Sévaré (CASP-SEV), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	2 ^{ème} Année Brevet de Technicien (BT)	50	20	70
2	3 ^{ème} Année Brevet de Technicien (BT)	18	4	22
3	Total	68	24	92

Source : Académie / Mopti

Tableau n°74: Effectifs des élèves du Centre de Formation Technique Sory Konaké de Sévaré (CEFOTESK), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	5	3	8
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	9	2	11
3	2 ^e Année CAP Tertiaire	28	34	62
4	2 ^e Année CAP Industrie	18	3	21
5	1 ^{ère} Année BT	27	31	58
6	2 ^e Année BT	45	41	86
7	3 ^e Année BT	120	122	242
8	4 ^e Année BT	48	70	118
Total		300	306	606

Source : Académie / Mopti

Tableau n°75: Effectifs des élèves du Centre International de Formation et de Perfectionnement Amadou Hampaté Ba (CIFOP-AHB), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année BT	15	13	28
2	3 ^e Année BT	7	10	17
3	4 ^e Année BT	11	6	17
Total		33	29	62

Source : Académie / Mopti

Tableau n°76: Effectifs des élèves du Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Mopti (CSLSM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	38	4	42
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	31	12	43
3	2 ^e Année CAP Tertiaire	11	20	31
4	2 ^e Année CAP Industrie	14	0	14
5	1 ^{ère} Année BT	54	29	83
6	2 ^e Année BT	66	61	127
7	3 ^e Année BT	78	36	114
8	4 ^e Année BT	16	20	36
Total		308	182	490

Source : Académie / Mopti

6	Hôtel des Roses	Centre commercial	13
7	Hôtel Doux Rêves	Taïkiri	16
8	Hôtel Flandre	Sévaré III	28
9	Hôtel Kanaga	Zone de bureaux de Komoguel II	80
10	Hôtel Lafia 1	Sévaré III	24
11	Hôtel Maison ds Arts	Sévaré III	10
12	Hôtel « Maison Rouge Saho Fakala »	Mopti Basfonds	12
13	Motel	Sévaré III	48
14	Hôtel Oasis	Sévaré III	10
15	Hôtel Repos du Dogon	Sévaré	17
16	Hôtel Splendide	Sévaré I (village CAN)	12
17	Hôtel Via Via	Sévaré	13
18	Hôtel Ya pas de Problème	Komoguel II	42
Total			415

Source : OMATHO -Bureau Régional -Mopti

7.5.2- Restaurants.

Il existe huit (08) principaux restaurants / bars en dehors de ceux des établissements hôteliers, dans la Commune de Mopti. Il s'agit :

- du restaurant « Yèrèdon » à Taïkiri Nord ;
- du restaurant / bar « Galaxie » à Sévaré Million kin ;
- du restaurant / bar « Jigiya » à Sévaré Tiaboli ;
- du restaurant / bar « Damou » à Sévaré Million kin ;
- du restaurant / bar « La passion de la cuisine » à Sévaré Million kin ;
- du restaurant « Gastronomie moderne » à Sévaré II, près de la gare routière ;
- du restaurant / bar « Petit cabaret » à Sévaré I (village CAN) ;
- de la pâtisserie snack « Dogon ».

7.5.3- Espaces de loisirs.

Il existe neuf (09) principaux espaces de loisirs dans la Commune urbaine de Mopti. Il s'agit:

- de l'espace culturel « Bavaria » situé à Sévaré III, face au Château d'eau ;
- du restaurant/ bar « Mankan te », situé à Sévaré II, face à la Douane ;
- du bar/ dancing « Alizée », contigu au Campement hôtel ;
- du bar/ dancing « Sigi », situé à Komoguel II, non loin de l'Eglise Protestante ;
- du « Bissap café », situé au Centre commercial de Komoguel II, près de la COMATEX;
- du bar « Bozo », situé au port de Pêche ;
- du bar « Ibis » situé à Sévaré ;
- du night club « Facebook », situé à Sévaré III (Banguétaba) ;
- du night club « Fiesta », situé à Sévaré III (Banguétaba) ;

7.6- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

7.6.1- Equipements sportifs :

Les informations sur les équipements sportifs sont indiquées dans le tableau n°89 ci-après :

Tableau n° 89 : Equipements sportifs de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Matér. constr.	Etat physique	Observations
1	Stade Omnisports Baréma Bocoum	Taïkiri	4,43	Dur	Bon	Clôturé
2	Terrain d'entraînement N°1 de la Biennale	Sévaré I	3,75	Dur	Bon	Clôturé
3	Terrain d'entraînement N°2 de la Biennale	Sévaré II	2,40	Dur	Bon	Clôturé
4	Terrain de foot de l'Equipe Sabana	Médina coura	2,61	-	-	Terrain nu, espace disponible
5	Terrain de foot de Médina coura	Médina coura	1,26	-	-	Terrain nu, espace disponible

Source : Agence URBADEX

En plus des équipements sportifs indiqués au tableau n°89 ci-dessus, certaines écoles disposent de leurs propres terrains de sports. Il s'agit :

- du groupe scolaire Robert Cissé situé à Gangal (Terrain bléni) ;
- du lycée Hamadoun Dicko à Sévaré ;
- de l'IFM à Sévaré ;
- de l'école Georges Beth au Bas Fond ;
- du lycée public à Toguel ;
- de l'école du village SOS Herman Gmaïer à Sévaré.

7.6.2- Equipements culturels :

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°90 ci-dessous.

Tableau n°90: Equipements culturels de la Commune de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Matér. Constr.	Etat physique
1	Bibliothèque du Cercle	Alliance Franco-malienne à Gangal	Dur	Bon
2	Salle de spectacles de l'Alliance Franco-malienne	Gangal	Dur	Bon
3	Bibliothèque Issaber	Mission catholique Komoguel II	Dur	Bon
4	Salle de spectacles	Bas Fond	Dur	Bon
5	Monument * Porte du Soudan *	Komoguel II	Dur	Passable
6	Maison du Peuple	Komoguel II	Dur	Bon
7	Centre d'Architecture de Terre	Komoguel I	Brique cuite	Bon
8	Musée Aga Kan	Centre Architecture de	Brique cuite	Bon

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

		Terre		
9	Salles de conférence du Centre Jean Basco	Sévaré III	Dur	Bon
10	Bibliothèque Peul	Sévaré III	Dur	Bon
11	Salle de cinéma	Mossinkoré	Banco	Ruines
12	Centre culturel	Médina coura	Banco	Mauvais
13	Centre artisanal de formation	Au bord de la route Mopti - Sévaré,	Dur	Bon

Source : Agence URBADEX

7.7- EQUIPEMENTS CULTUELS :

Les équipements culturels de la Commune urbaine de Mopti comprennent :

- des mosquées ;
- des lieux de cultes chrétiens ;
- des cimetières.

Mosquées.

Les informations sur les Mosquées de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n°92 ci-dessous.

Tableau n° 92: Mosquées de la Commune urbaine de Mopti

N°	Désignation	Localisation	Date de création	Superf. (m2)	Nature de. Constr.	Etat physique
1	Grande Mosquée de Mopti *	Komoguel I	1933	552	Banco	Bon
2	Mosquée de Mossinkoré *	Mossinkoré	1957	1 000	Dur	Bon
3	Mosquée Sunnite de Bougoufiè *	Bougoufiè	1974	1 300	Dur	Bon
4	Mosquée de Toguel *	Gangal	1976	1 200	Dur	Bon
5	Mosquée du Budget *	Komoguel II	2001	1 200	Dur	Bon
6	Mosquée Sunnite Taïkiri Nord*	Taïkiri Nord	2003	360	Dur	Bon
7	Mosquée de Taïkiri *	Taïkiri village	1922	576	Banco	Mauvais
8	Mosquée Ottawa 1	Komoguel II	2000	300	Dur	Bon
9	Mosquée Ottawa 2	Komoguel II	2000	300	Dur	Bon
10	Mosquée marché Hidji Traoré	Komoguel II	2008	300	Dur	Bon
11	Mosquée de la gare de Sévaré	Sévaré II	nc	300	Dur	Bon
12	Mosquée de Bargondaga	Bargondaga	nc	300	Dur	Bon
13	Mosquée du Haut Conseil Islam.	Toguel	2009	80	Dur	Bon
14	Mosquée de Djenedaga	Djénédagaga	nc	300	Dur	Bon
15	Mosquée de l'ancien village * (Dougoukoro Missiri)	Médina coura	1975	900	Banco	Mauvais
16	Mosquée Sunnite Médina coura*	Médina coura	1982	400	Dur	Bon
17	Mosquée de Million Kin *	Médina coura	2003	1 200	Dur	Bon
18	Mosquée de Tiaboly *	Sévaré III	1998	576	Dur	Bon
19	Mosquée ATT bougou	Sévaré I	nc	300	Dur	Bon
20	Mosquée peulh	Carrefour de Sévaré	1870	300	Dur	Bon
21	Mosquée Alhabib	Zone ODEM	1982	600	Dur	Bon
22	Mosquée Ambdedjo	Sévaré I	1968	590	Dur	Bon
23	Mosquée Almoutada	Socour	1997	750	Dur	Bon
24	Mosquée de Banguetaba Sud	Sévaré III	1971	574	Dur	Bon

Source : AMUPI / Mopti & Agence URBADEX

N.B. : Les Mosquées marquées du signe * sont des Mosquées de Vendredi.
nc : Signifie non communiqué

Lieux de cultes chrétiens.

Il existe huit (8) équipements de culte catholique dans la Commune urbaine de Mopti.

Les informations sur les équipements de culte catholique de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n° 93 ci-après.

Tableau n° 93: Equipements de culte catholique de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Nature de Constr.	Etat physique
1	Mission catholique	Komoguel II	Semi dur	Bon
2	Cathédrale de Mopti	Komoguel II	Semi dur	Bon
3	Evêché	Village CAN	Dur	Bon
4	Chapelle C.M.M	Mossinkoré	Dur	Bon
5	Eglise de Sévaré	Sévaré II	Dur	Bon
6	Cathédrale en construction	Sévaré II	Dur	Bon
7	Maison Diocésaine	Sévaré II	Dur	Bon
8	Centre Saint Jean Bosco	Banguetaba	Dur	Bon

Source : Mission catholique/Mopti

Il existe huit (8) équipements de culte évangélique protestant dans la Commune urbaine de Mopti.

Les informations sur les équipements de culte évangélique protestant de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n° 94 ci-après.

Tableau n° 94: Equipements de culte évangélique protestant de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Date de constr.	Superf. (m²)	Nature de Constr.	Etat physique
1	Eglise Chrétienne Evangélique	Komoguel II	1925	500	Dur	Bon
2	Eglise Chrétienne Evangélique	Médina coura	2010	500	Banco	Bon
3	Eglise Chrétienne Evangélique	Sévaré III (Tiaboly)	1985	1 000	Dur	Bon
4	Eglise Evangélique Baptiste	Sévaré I (Village CAN)	2012	500	Dur	Bon
5	Eglise Mission Evangélique Luthérienne au Mali	Sévaré II				
6	Eglise Assemblée de Dieu	Taïkiri	1997	300	Dur	Bon
7	Eglise Assemblée de Dieu	Sévaré I (Village CAN)	1997	1 200	Dur	Bon
8	Eglise de la Pentecôte	Sévaré III (Banguetaba)	2012	750	Banco	Bon

Source : Mission évangélique protestante/Mopti

Cimetières.

Les informations sur les cimetières de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n° 95 ci-dessous.

Tableau n° 95 : Cimetières opérationnels de la Commune urbaine de Mopti

N°	Désignation	Localisation	Observations
1	Cimetière Toguèrè 1	Rive gauche face au Port de Pêche	-
2	Cimetière Toguèrè 2	Rive gauche face au Port de Pêche	-
3	Cimetière de Péra	Île de Péra près station de Pompape d'eau	-
4	Cimetière de Taikiri	Taikiri	Clôturé
5	Cimetière de Tibo	Tibo près du Lazaret	Clôturé
6	Cimetière de Médina coura	Médina coura	Non clôturé
7	Cimetière de Sévaré	Waïlirdé	Clôturé
8	Cimetière chrétien	Tibo	Clôturé
9	Cimetière de Bargondaga	Bargondaga	Non clôturé
10	Cimetière de Bignatville	Bignatville sur la rive rive gauche	Non clôturé
11	Cimetière de Tiaboli	Sévaré III près du Centre Saint Jean Bosco	Clôturé

Source: Agence URBADEX

7.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE ET DE DEFENSE :

Ils concernent les infrastructures de la Gendarmerie, de la Protection Civile, de la Garde Nationale, de la Police et de l'Armée.

Les informations sur les équipements de sécurité et de défense de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n°96 ci-dessous.

Tableau n°96: Equipements de sécurité et de défense de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Matériaux de Constr.	Etat physique	Observat.
1	Camp Armée de Terre (AT)	Sévaré I, au bord de la RN6	Dur	Bon	104 ha, clôturé
2	PC Commandant Zone de Défense n°6, PC Région Militaire n°6, PC 62 ^{ème} Régiment d'Intervention Rapide, PC 61 ^{ème} Régiment Mixte, PC Direction Zonale des Transmissions, PC Direction Zonale Commissariat des Armées, Etablissement Régional de Réparation de l'Armée, Bureau de Garnison	Camp Armée de Terre	Dur	Bon	-
3	Infirmerie de Garnison, Maternité de Garnison.	Camp Armée de Terre	Dur	Bon	-
4	Célibatériums masculins et féminins	Camp Armée de Terre	Dur	Bon	-
5	Logements des mariés (Officiers, Sous Officiers, Militaires du Rang)	Camp Armée de Terre	Banco	Passable	-
6	Foyer du Soldat, Mess des Officiers, Mess des Sous Officiers	Camp Armée de Terre	Dur	Bon	-
7	Champ de tir	Barbé, à l'Est du village	Dur	Bon	1 432,46 ha, clôturé
8	Camp Armée de l'Air n°1	Aéroport	Dur	Bon	10,77 ha, clôturé
9	Camp Armée de l'Air n°2	Sévaré III (au bord de la RN6, au Sud du Motel)	Dur	Bon	0,83 ha, clôturé
10	Base 102 (Cité des officiers)	Camp Armée de l'Air n°1	Dur	Bon	-

12	Base 102, en chantier	Camp Armée de l'Air n°1	Dur	Bon	-
13	Hangar	Camp Armée de l'Air n°1	Dur	Bon	-
14	Soute à carburant	Camp Armée de l'Air n°1	Dur	Bon	-
15	Infirmerie	Camp Armée de l'Air n°2	Dur	Bon	-
16	Foyer de l'Air	Camp Armée de l'Air n°2	Dur	Bon	-
17	Célibateriums masculins et féminins	Camp Armée de l'Air n°2	Dur	Bon	-
18	Gendarmerie (Brigade Territoriale)	Komoguel II	Dur	Passable	En rénovation
19	Gendarmerie (Brigade fluviale)	Komoguel II	Dur	Bon	-
20	Gendarmerie (Brigade mixte)	Sévaré II, Rond point de Sévaré	Dur	Bon	Clôturé, trop près du Rond point.
21	Camp de la Gendarmerie	Sévaré II, route de Bandiagara	-	-	6,31 ha, non clôturé
22	Gendarmerie (Zone de vie du Gendarme)	Camp de la Gendarmerie	Banco	Mauvais	-
23	Gendarmerie (Brigade de recherche)	Camp de la Gendarmerie	Dur	Bon	-
24	Protection Civile (Centre de secours)	Komoguel II (Bas Fond)	Dur	Mauvais	0,03 ha, Clôturé
25	Protection Civile (Direction Régionale)	Sévaré II, route de Bandiagara, près du cimetière	Dur	Bon	1,2 ha, construit à l'emplacement prévu pour un espace vert par le SDAU 2001
26	Garde Nationale (Peloton central)	Komoguel II, près du Gouvernorat	Dur	Passable	Locaux de l'ancienne Maison d'arrêt
27	Camp de la Garde Nationale	Sévaré II, route de Bandiagara	-	-	9,61 ha, non clôturé
28	Garde Nationale (PC 5 ^{ème} Groupement GNM et PC 5 ^{ème} Compagnie GNM)	Camp de la Garde Nationale	Dur	Bon	-
29	Garde Nationale (Zone de vie du 5 ^{ème} Groupement)	Camp de la Garde Nationale	Banco	Mauvais	-
30	Commissariat de police	Bas Fond			
31	Prison civile (Maison d'arrêt)	Sévaré II, au Nord de la zone d'entrepôts	Dur	Bon	3,06 ha, clôturée
32	Fourrière municipale	Toguel			

Source : Agence URBADEX

7.9- EQUIPEMENTS DE TRANSPORT :

Les informations sur les équipements de transport de la Commune urbaine de Mopti sont indiquées dans le tableau n°97 ci-dessous.

Tableau n°97: Equipements de transport de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observation
1	Quai pour les bateaux	Zone de transport fluvial, Komoguel II	-	Non délimité
2	Aérogare	Zone de sécurité de l'aéroport	-	Non clôturé
3	Gare routière pour véhicules légers	Komoguel II (Bas-fond)	2,65	Espace non aménagé
4	Gare routière pour gros porteurs	Komoguel II (Bas Fond)	-	Non délimité
5	Gare routière (Gare voyageurs)	Sévaré II (au bord de la RN15)	11,36	Aménagement commencé en 2003, 2,13 ha occupés.
6	Gare routière pour gros porteurs	Sévaré I (à l'Est de la zone d'entrepôts)	35	5,57 ha bornés et occupés ; environ 30% occupés par des habitations
7	Place de taxi	Bas Fond	-	Non aménagé
8	Quai pour le bac	Bargondaga	-	Non aménagé

Source: Agence URBADEX

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



Photo N° 37 : Gouvernorat de la Région de Mopti dans la Zone administrative à Komoguel II



Photo N° 38: Hôtel de ville de la Commune urbaine de Mopti dans le quartier Komoguel II

Tableau n° 77: Effectifs des élèves du Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Sévaré (CSLS-SEV), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	3	2	5
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	4	1	5
3	2 ^è Année CAP Tertiaire	18	15	33
4	2 ^è Année CAP Industrie	43	17	60
5	1 ^{ère} Année BT	6	12	18
6	2 ^è Année BT	24	12	36
Total		98	59	157

Source : Académie / Mopti

Tableau n° 78: Effectifs des élèves de l'Ecole Technique de Mopti (ETECM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	17	1	18
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	14	2	16
3	2 ^è Année CAP Tertiaire	25	1	26
4	2 ^è Année CAP Industrie	10	2	12
5	1 ^{ère} Année BT	46	38	84
6	2 ^è Année BT	22	35	57
7	3 ^è Année BT	155	142	297
8	4 ^è Année BT	33	57	90
Total		322	278	600

Source : Académie / Mopti

Tableau n°79: Effectifs des élèves de l'Ecole Technique Hawoye Maïga de Mopti (ETHMM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	19	2	21
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	15	0	15
3	2 ^è Année CAP Tertiaire	15	9	24
4	2 ^è Année CAP Industrie	5	0	5
5	1 ^{ère} Année BT	31	12	43
6	2 ^è Année BT	24	10	34
7	3 ^è Année BT	35	25	60
8	4 ^è Année BT	6	6	12
Total		150	64	214

Source : Académie / Mopti

SOMMAIRE

Page

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
1. Contexte et Justification de l'Etude.....	4
2. Objectifs du SDU.....	5
3. Méthodologie d'élaboration	5
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT /BILAN	7
I- PERIMETRE D'URBANISATION.....	8
1.1. Présentation de la commune.....	8
1.2. Raisons du choix.....	11
II- HISTORIQUE DE LA VILLE.....	12
III- EVOLUTION - OCCUPATION - ANALYSE DU SITE	13
3.1. Evolution du site.....	13
3.2. Occupation du site	17
3.3. Analyse du site	31
IV- DEMOGRAPHIE.....	46
4.1. Composition de la population	46
4.2. Structure de la population.....	46
4.3. Mouvements migratoires	46
4.4. Evolution et projection de la population (Taux de croissance et projection)	46
V- ECONOMIE.....	49
5.1. Secteur primaire.....	49
5.2. Secteur secondaire.....	57
5.3. Secteur tertiaire.....	59
VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT	63
6.1. Voirie.....	63
6.2. Réseaux Divers.....	70
6.3. Environnement	75
VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	90
7.1. Equipements administratifs.....	90
7.2. Equipements socio-sanitaires.....	94
7.3. Equipements scolaires.....	99
7.4. Equipements commerciaux.....	123
7.5. Equipements touristiques et de loisirs.....	125
7.6. Equipements sportifs et culturels.....	127
7.7. Equipements culturels.....	129
7.8. Equipements de sécurité	132
7.9. Equipements de transport	134
VIII- BILAN DES PREVISIONS DU SDAU DE 2001.....	144
8.1. Bilan du Zonage.....	144
8.2. Bilan des Equipements	149
8.3. Bilan de la Voirie, des Réseaux Divers et de l'Assainissement	151

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES



Photo N° 39: Hôpital Sominé DOLO à Sévaré



Photo N° 40 : Hôpital GAVARDO à Sévaré I

EQUIPEMENTS SCOLAIRES



Photo N° 41 : Lycée Technique de Sévaré

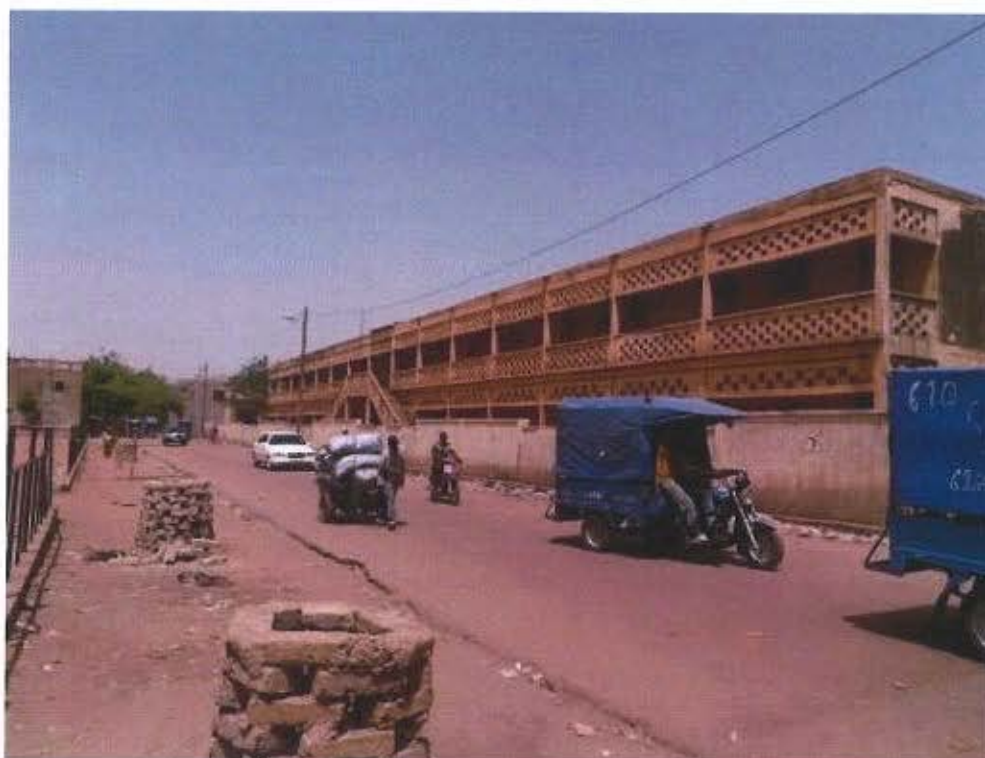


Photo N° 42 : Groupe scolaire Robert CISSE à Gangal

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX



Photo N° 43: Marché central de Mopti à Komoguel II



Photo N° 44: Marché de Taikiri

EQUIPEMENTS CULTUELS

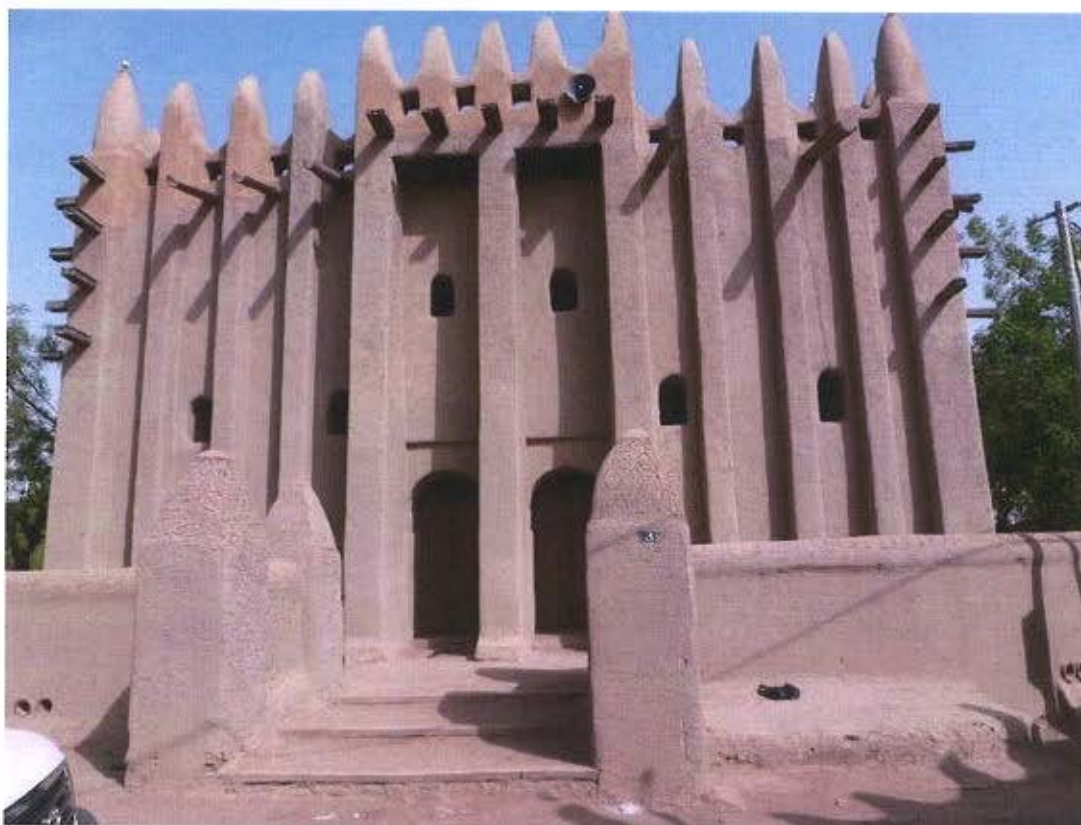


Photo N° 45 : Grande Mosquée de Mopti à Komoguel I



Photo N° 46 : Eglise Catholique au bord du fleuve à Komoguel II

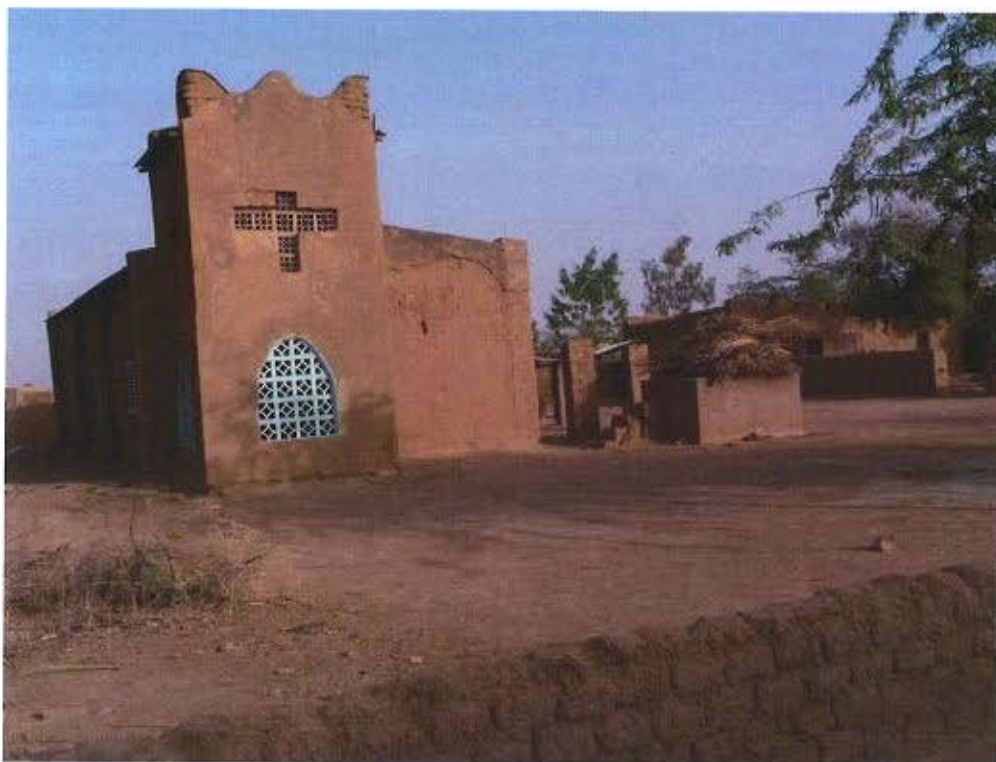


Photo N° 47 : Eglise Evangelique Protestante à Barbé



Photo N° 48 : Eglise Evangelique Protestante CMA Mopti à Komoguel II

EQUIPEMENTS SPORTIFS CUTURELS ET ARTISANAUX



Photo N° 49 : Village artisanal de Mopti sur la voie-digue entre Mopti et Sévaré

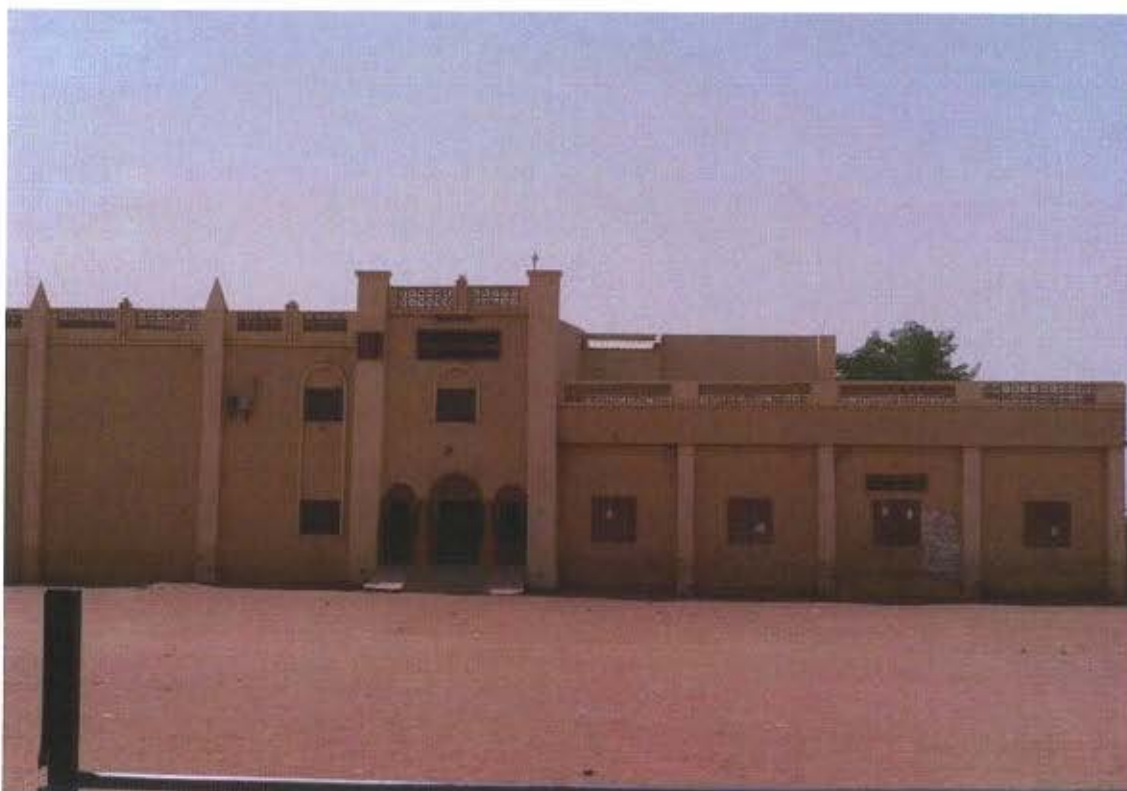


Photo N° 50 : Maison de l'Alliance Franco-Malienne (avec salle de spectacles) à Gangal



Photo N° 51 : Stade Baréma BOCOUM à Taikiri

EQUIPEMENTS DE TRANSPORTS



Photo N° 52 : Quai des péniches (pinasses) à Komoguel II



Photo N° 53: Port fluvial de Komoguel II



Photo N° 54: Gare routière de Sévaré II

VIII- BILAN DES PREVISIONS DU SDAU DE 2001

8.1 BILAN DU ZONAGE (Prévisions et états de réalisation)

8.1.1. Bilan des zones d'habitat.

Le SDAU de 2001 avait prévu d'intervenir sur les quartiers tramés, les quartiers non tramés (habitat dit spontané) et de créer de futures zones d'habitat.

a. Quartiers tramés.

Les quartiers concernés sont : Komoguel I, Komoguel II (y compris le Bas-fond), Bougoufiè, Bouboufiè extension, Mossinkoré, Toguel, Médina coura, Tibo, Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III.

Il s'agissait de procéder :

- à l'amélioration de l'habitat, de la voirie, des réseaux divers et de l'assainissement ;
- à la réalisation de constructions nouvelles ou la rénovation des bâtiments le long des grandes voies et axes principaux ;
- à l'occupation et mise en valeur des parcelles non occupées ;
- à l'aménagement des espaces verts, places publiques prévues ;
- à l'extension des réseaux d'électricité, d'adduction d'eau et de téléphone ;
- à la poursuite des interventions de l'AGETIPE en matière d'aménagement de voirie et d'assainissement dans les quartiers de trames récentes.

L'impact des actions prévues par le SDAU dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie est visible dans les quartiers concernés. En effet, l'habitat s'est amélioré par :

- le pavage de rues et trottoirs ;
- la réalisation de digues de contournement ;
- le bitumage de voies ;
- l'aménagement de quai et l'extension du Port de Pêche ;
- la réalisation de réseaux d'éclairage public ;
- la réalisation de réseaux d'adduction d'eau ;
- la réalisation de réseaux de mini-égout, de caniveaux et de collecteurs.

Les prévisions du SDAU de 2001, dans le cadre de la réalisation de constructions nouvelles ou la rénovation de bâtiments le long des grandes voies et axes principaux, se concrétisent le long :

- de la RN 16 (du rond-point du Lycée Hamadoun Dicko à Socoura) ;
- de la RN 6 (entre Sévaré et Mopti) ;
- de la voie principale de Médina coura,
- de la RN6 (du rond-point de Sévaré à Barbé) ;
- du tronçon de voie qui part du rond-point du Centre commercial au Trésor.

La mise en valeur des parcelles non occupées se poursuit à Sévaré comme à Mopti

L'aménagement des Espaces Verts (EV) et des Places Publiques (PP) prévus aux différents plans de lotissement ont fait l'objet d'occupations illégales pour l'habitat.

Seule la place du campement est aménagée et ne bénéficie d'aucun entretien et que certaines font l'objet de changement de vocation à Mopti comme à Sévaré.

b. Quartiers non tramés ou quartiers dits spontanés.

Les quartiers concernés sont : Taïkiri, Médina coura, Djénédag, Péra, Mopti hendé, Bargondaga et Bignat ville. A ces quartiers s'ajoutent les villages de Socoura, Waïlirdé, Barbé Horoguindé, Dialangou et Diondiori.

Conformément à la Loi N°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des communes, si Taïkiri et Médina coura sont des quartiers de Mopti, Djénédag, Péra, Bargondaga et Bignat ville par contre sont des secteurs de Komoguel II.

Le SDAU avait prévu de réaliser des opérations de réhabilitation dans ces quartiers, secteurs et villages, mais c'est seulement le site non tramé de Médina coura qui a été réhabilité.

c. Futures zones d'habitat.

Le SDAU avait prévu la réalisation de 150 ha de futures zones d'habitat, dont 60 ha pour Mopti central et 90 ha pour les quartiers de Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III.

Les superficies totales de futures zones d'habitat occupées sont de 90 ha, localisées comme suit :

- 20 ha à l'Ouest du Camp Armée de Terre ;
- 20 ha à l'Ouest de l'abattoir et de la Zone du Château ;
- 50 ha à l'Ouest de la Zone du Château.

30 ha sont occupés par les logements sociaux ; les sociétés immobilières et le recasement des populations déplacées du secteur d'Ouré-néma et de Tombouctou se partagent le reste.

A Mopti central comme à Sévaré I, Sévaré II et Sévaré III, les futures zones d'habitat connaissent un début d'occupations illégales.

Les prévisions de zones d'habitat et leurs états de réalisation sont indiqués dans le tableau n°98 ci-dessous.

Tableau n°98 : Prévisions et états de réalisation des zones d'habitat du SDAU de 2001

N°	Désignations et localisations	Superf. prévues	Superf. restantes	Superf. utilisées	Taux de réalisation	Observations
	Zones d'habitat					
1	Zones de recasement : - Mopti, 30 ha entre l'ouvrage de l'ORTM et la Cuvette) ; - Sévaré, 40 ha dont 20 ha à Saréma et 20 ha à l'Ouest de Socoura	70 ha	-	0	0%	Lesdites zones n'ont pas été délimitées et sont en train d'être occupées illégalement
2	Futures zones d'habitat : - Mopti :60 ha - Sévaré :90ha	150 ha	60 ha	90 ha	60 %	Lesdites zones n'ont pas été délimitées et sont en train d'être occupées illégalement

Source : Agence URBADEX

Consultant : Agence URBADEX, Rue 144, Porte 460, Badalabougou SEMA-GEXCO, BP. E 2493, Bamako - Mali. Tél. 20 23 71 86 / 20 23 71 87 - Fax : 20 22 98 98 - E-mail : konednicolas@yahoo.fr

Tableau n° 80: Effectifs des élèves de l'Ecole Technique Saint Joseph de Sévaré (ETSJS), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	17	20	37
2	2 ^è Année CAP Tertiaire	26	36	62
3	2 ^è Année CAP Industrie	19	4	23
4	1 ^{ère} Année BT	31	28	59
5	2 ^è Année BT	43	50	93
6	3 ^è Année BT	198	225	423
7	4 ^è Année BT	56	124	180
Total		390	487	877

Source : Académie / Mopti

Tableau n°81: Effectifs des élèves de l'Institut de Formation Agro-pastorale de Sévaré (IFAPS), année scolaire 2013-2014.

Désignation	Effectif		
	Garçons	Filles	Total
1 ^{ère} Année BT	5	14	19
Total	5	14	19

Source : Académie / Mopti

Tableau n°82: Effectifs des élèves de l'Institut de Formation Professionnelle de Sévaré (IFPS), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Industrie	103	52	155
2	2 ^è Année CAP Industrie	93	35	128
3	1 ^{ère} Année BT	305	180	485
4	2 ^è Année BT	63	21	84
5	3 ^è Année BT	114	48	162
6	4 ^è Année BT	49	39	88
Total		727	375	1102

Source : Académie / Mopti

Tableau n°83: Effectifs des élèves de l'Institut Moderne de Mopti (IMM), année scolaire 2013-2014.

N°	Désignation	Effectif		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	20	11	31
2	1 ^{ère} Année CAP Industrie	1	0	1
3	2 ^è Année CAP Tertiaire	19	31	50
4	2 ^è Année CAP Industrie	12	1	13
5	1 ^{ère} Année BT	31	15	46
6	2 ^è Année BT	25	35	60
7	3 ^è Année BT	91	76	167
8	4 ^è Année BT	47	57	104
Total		246	226	472

Source : Académie / Mopti

8.1.2. Bilan des zones d'activités.

Les prévisions de zones d'activités et leurs états de réalisation sont indiqués dans le tableau n° 99 ci-dessous.

Tableau n° 99 : Prévisions et états de réalisation des zones d'activités du SDAU de 2001

N°	Désignations et localisations	Superf prévues	Superf restantes	Superf. utilisées	Taux de réalisation	Observations
Zones d'activités						
1	Zone Administrative : prévue à Sévaré I au Nord de la RN6, près de la zone d'entrepôts	5ha	0	5 ha	0%	Occupée par des habitations
2	Centre commercial : prévue à Sévaré I au Nord de la RN6, au Sud des logements sociaux	25 ha	0	6,09 ha	24,36%	6,09 ha ont été bornés, le reste occupé illicitement
3	Zone Universitaire : prévue à Sévaré II, le long de la route de Gao, au Nord-Est de la zone de bureaux	130 ha	28 ha	102 ha	78%	Espace disponible
5	Zone industrielle : prévue à Sévaré III au Sud-Ouest de la ville.	121 ha	34 ha	87 ha	72%	La zone industrielle doit être déplacée à Perempe, parce que située dans la zone de sécurité de l'aéroport.
6	Zone de transport fluvial : entre la Digue de l'Opération Pêche et le quai à bateaux	19 ha	0	19 ha	100%	l'extension de 19 ha prévue, de la zone de transport fluvial à l'Ouest de la Digue de l'Opération Pêche est effective
7	Zones des Garagistes : - à Mopti :.....04ha - à Sévaré.....10ha	14ha	2,84	11,16	80%	Celle de Mopti est fonctionnelle (1,16ha), tandis que celle de Sévaré reste inoccupée, mais l'espace disponible.
8	Zone d'entrepôts Prévue à Sévaré II, à l'Est de la Gare	15ha	8,10	6,90	46%	Le reliquat de l'espace reste disponible
9	Zone d'Hydrocarbures : - à Bargondaga.....05 ha - à Sévaré15 ha	20ha	0	0	0%	Aucun des sites n'est occupé
10	Zones Militaires	1536 ha	0	1536 ha	100%	Toutes les zones sont occupées par l'Armée

Source : Agence URBADEX

8.1.3. Bilan des espaces à reboiser.

Les prévisions d'espaces à reboiser et leurs états de réalisation sont indiqués dans le tableau n° 100 ci-dessous.

Tableau n°100 : Prévisions et états de réalisation des espaces à reboiser du SDAU de 2001

N°	Désignations et localisations	Superf. prévues	Superf. restantes	Superf. réalisées	Taux de réalisation	Observations
1	Bande verte entre le cimetière de Sévaré II et le Lycée Hamadoun Dicko	Non déterminée	0	0	0%	L'espace prévu est occupé par la Protection Civile et le lotissement du TF n°1057
2	Bande verte au Nord et à l'Oest de l'Abattoir, à Sévaré I	Non déterminée	0	0	0%	Espace non disponible
3	Espace vert entre Toguel et le Pagaie Danawal	Non déterminée	0	Le tout	100%	Espace mixte contenant un lycée, une maison de jeunes et des espaces boisés
4	Ceinture verte d'une largeur de 200 m autour de la ville	Non déterminée	-	0	0%	
5	Parc et jardin dans le domaine du Centre émetteur de l'ORTM	4 ha	4 ha	0	0%	
6	Reboisement le long de toutes les digues de protection	Non déterminée	-	0	0%	

Source : Agence URBADEX

8.1.4. Bilan des réserves foncières.

La situation des réserves foncières prévues par le SDAU de 2001 est indiquée dans le tableau n°101 ci-après.

Tableau n°101 : Prévisions et états de réalisation des réserves foncières du SDAU de 2001

N°	Désignations et localisations	Superf. prévues	Superf. restantes	Superf. réalisées	Taux de réalisation	Observations
1	Réserves foncières à Sévaré II, au Nord-est de la zone universitaire.	100 ha	0	0	0	Occupées par des sociétés immobilières
2	Réserves foncières à Sévaré I, au Nord-ouest de Sokoura	500	350	150	30%	Le TF n°3138 de 150 ha a été créé sur ces réserves foncières

Source : Agence URBADEX

CONCLUSION DU BILAN DU ZONAGE :

L'analyse du bilan du zonage laisse apparaître un faible niveau de réalisation des prévisions du SDAU de 2001. Elle révèle aussi que la quasi-totalité des zones prévues n'ont été ni bornées, ni immatriculées, ce qui a conduit aux occupations illicites.

L'analyse du bilan a révélé aussi, que les occupations se font le plus souvent sur les sites, sans l'élaboration préalable de plans d'ensemble des zones, chose qui conduit à l'utilisation non rationnelle des superficies.

8.2 BILAN DES EQUIPEMENTS (Prévisions et états de réalisation)

8.2.1. Bilan des équipements administratifs

Le SDAU de 2001 avait prévu la poursuite de la densification de la zone administrative. Ce qui est en cours avec l'installation de nouveaux services administratifs.

8.2.2. Bilan des équipements commerciaux

L'aménagement du Centre commercial de Komoguel II, prévu par le SDAU, a commencé avec la réalisation du marché Ottawa.

La construction de l'abattoir prévu, est réalisée dans les extensions Ouest de Sévaré I, dans la zone du Château.

8.2.3. Bilan des équipements scolaires

Le SDAU avait prévu la densification des écoles, en adoptant le système de construction à étage. Il avait par ailleurs prévu la construction de 151 salles de classe.

Le système de construction d'écoles à étages n'est pas encore en cours, cependant, de 2001 à ce jour, plus de 151 salles de classe ont été construites dans la Commune urbaine de Mopti.

8.2.4. Bilan des équipements socio-médicaux

Le SDAU avait prévu la réalisation du Lazaret sur une superficie de 3 ha à l'Est du quartier de Médina coura et de doter l'ensemble des quartiers de la Commune de CSCOM.

Le Lazaret est réalisé à Médina coura et la quasi-totalité des quartiers de la Commune disposent d'un CSCOM. Les quartiers qui n'en ont pas, ne sont pas très éloignés de CSCOM de quartiers voisins.

8.2.5. Bilan des équipements sportifs et culturels

➤ Equipements sportifs

Le SDAU avait prévu :

- la construction du stade de Taïkiri ;
- l'aménagement de trois terrains d'entraînement, à Sévaré I, Sévaré II et dans la zone des maraîchers à Mopti ;
- l'aménagement de terrains de sports à Toguel et à Médina coura.

Actuellement, le Stade de Taïkiri est construit et les terrains d'entraînement prévus à Sévaré I et Sévaré II sont aménagés. Le terrain d'entraînement prévu dans la zone des maraîchers n'est pas aménagé. Il en est de même pour les terrains de sports de Toguel et Médina coura.

➤ Equipements culturels

Le SDAU avait prévu :

- la réhabilitation d'une salle de spectacles à Mopti ;
- la construction d'une salle de spectacles sur un terrain, d'une superficie de 4 ha dans la zone de l'ORTM ;
- la réhabilitation de la salle de spectacles de la Maison du Peuple ;

- la restauration de la « Porte du Soudan ».

Aucune de ces prévisions n'a été réalisée.

8.2.6. Bilan des équipements culturels

Il était prévu :

- la clôture du cimetière municipal de Sévaré II, d'une superficie de 26 ha ;
- la poursuite de l'organisation de l'espace autour du cimetière chrétien de Médina coura ;
- la clôture de l'ensemble des cimetières de la Commune.

La seule réalisation faite est la clôture du cimetière municipal de Sévaré II.

8.2.7. Bilan des équipements de communication

La prévision d'extension du domaine de la radio de 10 ha est réalisée.

8.2.8. Bilan des équipements touristiques et hôteliers

Les équipements touristiques et hôteliers prévus par le SDAU de 2001 sont :

- la restauration des sites touristiques de Bargondaga, Nantaga et Kakolodaga ;
- la construction de petits hôtels dans l'aménagement des gares routières ;
- la réalisation de trois (3) hôtels de haut standing de 5ha chacun à Bargondaga, Sévaré sur la route de Bandiagara et route Mopti-Sévaré ;
- l'aménagement des îles existantes.

De ces prévisions, un hôtel a été construit sur la route de Mopti-Sévaré, même s'il n'est pas de haut standing (l'hôtel Ambidjéli) et l'hôtel des chauffeurs, dans la gare de Sévaré II, route de Bandiagara.

CONCLUSION DU BILAN DES EQUIPEMENTS :

L'analyse du bilan concernant les équipements laisse apparaître un niveau satisfaisant de réalisation des prévisions du SDAU de 2001. C'est dans le domaine des équipements culturels que le niveau de réalisation a été faible.

8.3. BILAN DE LA VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT

8.3.1. Voirie.

Le bilan des voies à aménager et à créer est indiqué dans le tableau n° 102 ci-dessous

Tableau N°102: Bilan des voies à aménager et à créer:

N°	Action prévue et localisation	Taux de Réalisation %	Observations
	Voies à aménager		
1	Voie d'emprise 20 m allant de la digue de l'Opération Pêche à la Résidence du Gouverneur, d'une longueur de 2,3 km	100	-
2	Voie d'emprise 20 m allant du Rond Point de Mopti à l'ex ADRAO, d'une longueur de 2 km	0	-
3	Voie digue ceinture de la zone des garagistes d'emprise 20 m allant de la RN6 à la digue ex ADRAO, d'une longueur de 2 km	-	Travaux en cours
4	Voie d'emprise 40 m allant de la Station de Pompage au Pont Carré, d'une longueur de 1 km	100	Aménagée en pavé
5	Voie d'emprise 20 m reliant Taïkiri à Soufouroulaye en passant par Médina coura, d'une longueur de 11 km	50	Bitumée jusqu'à Médina coura
6	Diverses voies existantes d'emprise 20 m à l'intérieur de la ville, d'une longueur totale de 13 km	30	30% de ces voies ont été pavées
7	Voie d'emprise 40 m reliant la RN6 à la zone industrielle en passant par le Centre Jean Bosco, d'une longueur de 1,4 km	0	L'emprise de la voie est disponible
8	Voie d'emprise 40 m reliant la route passant devant le Centre Jean Bosco à l'aéroport, d'une longueur de 2,45 km	0	L'emprise de la voie est disponible
9	Voie d'emprise 40 m reliant la route passant devant le Centre Jean Bosco au Motel, d'une longueur de 1,25 km	50	Travaux en cours
10	Voie d'emprise 40 m reliant la RN6 au Motel en passant à l'Ouest du marché, d'une longueur de 0,55 km	0	Voie très fréquentée
11	Voie d'emprise 40 m reliant la route à l'Est de l'Armée de terre à Belassoukouni, d'une longueur de 0,50 km	0	L'emprise de la voie est disponible
12	Voie d'emprise 20 m reliant la route de Socoura à Belassougouni, d'une longueur de 0,70 km	0	L'emprise de la voie est disponible
13	Voie d'emprise 30 m reliant la RN16 à Socoura, d'une longueur de 0,80 km	100	Aménagée en latérite
14	Voie d'emprise 30 m reliant la RN16 à la route de Socoura, d'une longueur de 0,35	0	L'emprise de la voie est disponible

	km		
15	Voie d'emprise 30 m reliant la RN16 à Sévaré-Est, d'une longueur de 1,00 km	0	Voie très fréquentée
	Voies à créer		
16	Voie digue d'emprise 40 m située à l'Ouest des quartiers Bougoufié-Gangal-Taïkiri allant du de Mopti à l'Ouvrage d'art de l'ORTM, d'une longueur de 3,5 km	0	L'emprise de la voie est disponible
17	Voie d'emprise 40 m allant de la voie ceinture Toguel-Mossinkoré au cimetière de Médina coura, d'une longueur de 6,5 km	0	L'emprise de la voie est disponible
18	Voie digue d'emprise 40 m située à l'Ouest et au Sud de Péra allant de la digue de l'Opération Pêche à la station de pompage, d'une longueur de 1,10 km	0	L'emprise de la voie est disponible
19	Voie digue d'emprise 40 m limitant les quartiers Toguel et Komoguel allant du rond point de Mopti à la route ceinture Toguel-Mossinkoré, d'une longueur de 0,80 km	0	Emprise occupée par des constructions illicites
20	Voie d'emprise 20 m passant entre la Mairie et l'hôpital allant de la RN6 à la route du Gouvernorat, d'une longueur de 0,80 km	0	Site occupé par endroits et l'emprise irrégulière
21	Voie ceinture Ouronéma d'une emprise de 20 m allant de la route ceinture Toguel-Komoguel à la voie ceinture Toguel-Mossinkoré, d'une longueur de 0,60 km	0	L'emprise de la voie est disponible
22	Voie ceinture quartier commercial d'une emprise de 40 m allant de la digue Opération Pêche à la route du Haut-Commissariat, d'une longueur de 0,55 km	100	En bon état
23	Voie d'emprise 40 m allant du Stade de compétition à la digue ceinture à Toguel, d'une longueur de 0,60 km	0	L'emprise de la voie n'est pas disponible
24	Voie de ceinture d'emprise 40 m autour de la ville, d'une longueur de 19 km	0	L'emprise par endroits est occupée par des constructions
25	Voie d'emprise 40 m séparant la zone industrielle et la zone des vergers allant de la voie ceinture à la route passant devant le centre Jean Bosco, d'une longueur de 2,40 km	0	L'emprise de la voie est disponible
26	Voie d'emprise 40 m prolongeant la route passant devant le centre Jean Bosco à la voie ceinture, d'une longueur de 1,10 km	0	L'emprise de la voie est disponible
27	Voie d'emprise 40 m de prolongement de la voie traversant Banguétaba à la voie ceinture d'une longueur de 0,75 km	0	L'emprise de la voie est disponible
28	Voie d'emprise 40 m de prolongement de la voie traversant le Belassoukouni à la voie de ceinture, d'une longueur de 2,40 km	0	L'emprise de la voie n'est pas disponible
29	Voie d'emprise 40 m séparant Sévaré et Socoura allant à la voie ceinture, d'une longueur de 1,10 km	0	L'emprise de la voie est disponible
	Voie d'emprise 40 m reliant la RN16 à Saré		

30	mah, traversant Banguétaba, d'une longueur de 0,90 km	0	Emprise occupée par endroits
31	Voie d'emprise 40 m reliant la RN6 à Dialango au niveau de Belassougouni, d'une longueur de 3,5 km	100	Aménagée en latérite
32	Voie d'emprise 30 m reliant la Zone industrielle à Tongorongou au niveau de la RN16, d'une longueur de 5,40 km	0	L'emprise de la voie est disponible
33	Voie d'emprise 30 m reliant la RN6 à Diondjori, d'une longueur de 1,5 km	100	Aménagée en latérite
34	Voie d'emprise 30 m reliant la RN6 à Sakarel, d'une longueur de 2,0 km	50	Bitumée de la RN6 aux logements sociaux. Elle est obstruée par un lotissement au-delà des log.sociaux
35	Voie située au Nord du Camp de l'Armée de Terre	0	Non aménagée

Source : Agence URBADEX

Réalisations hors programme.

Des réalisations hors programme sont faites seulement à Sévaré il s'agit :

- du bitumage des voies Est et Ouest du village CAN d'une longueur totale de 0,55 km ;
- du bitumage des voies autour des logements sociaux d'une longueur totale de 1,2 km ;
- du traitement en latérite de la suite de la voie à l'Est du village CAN jusqu'à l'hôpital Mali Gavardo, d'une longueur de 0,7 km ;
- du bitumage de la voie qui part de RN6 au niveau de l'Armée de terre à la RN6 au Nord du Motel, d'une longueur de 1,4 km.

8.3.2. Réseaux Divers

Le bilan des actions prévues concernant les Réseaux Divers est indiqué au tableau N° 103 ci-dessous

Tableau N°103: Bilan des prévisions concernant les Réseaux Divers:

N°	Action prévue	Taux de Réalisation %
	Electricité	
1	Mise en service de trois (3) groupes électrogènes d'une puissance installée de 3,975 MW	100
2	Déplacement d'au moins 14 MW de production thermique du réseau interconnecté à Mopti, Gao et Bougouni après l'an 2000	0
3	Electrification du village CAN	100
4	Electrification du stade de compétitions	100
5	Electrification des terrains d'entraînement	100
6	Pose d'un transformateur MT / BT au secteur Millionkin de Sévaré	

7	Extension du réseau électrique au secteur Millionkin de Sévaré	100
8	Extension de l'éclairage public à Mopti et Sévaré	100
Eau		
9	Alimentation en eau potable de Bargondaga	0
10	Alimentation en eau potable de Djénékadaga	0
11	Suite de l'alimentation en eau de la zone Château à Sévaré Nord-Ouest	100
12	Réalisation du réseau d'adduction d'eau potable de Toguel sur une distance de 3 km	100
Téléphone		
13	Numérisation du Central téléphonique de Sévaré	100
14	Extension du réseau à Mopti et Sévaré en rapport avec l'évolution de l'Habitat	100

Source : Agence URBADEX

Réalisations hors programme.

Il n'y a pas eu de réalisations hors programme dans le domaine des réseaux divers.

8.3.3. Assainissement

Le bilan des actions prévues est indiqué au tableau N° 104 ci-dessous

Tableau N°104 : Bilan des prévisions concernant l'assainissement

N°	Action prévue	Taux de Réalisation %	Observations
Assainissement			
1	Création d'un canal digue au Sud de Sévaré, passant entre Sévaré Est et l'aéroport	100	-
2	Création d'un collecteur au Sud de Banguéta, dans le prolongement du canal digue à créer vers la plaine	100	-
3	Création d'un collecteur passant entre Bamako coura et Socoura au Nord vers la plaine	100	-
4	Aménagement de deux bassins B1 au Sud et B2 au Nord de Sévaré	0	-
5	Création d'une décharge finale de 10 ha à Sévaré près de la zone industrielle	10	Seul 1ha a été clôturé
6	Création d'une décharge finale de 10 ha à Mopti (Sèguè)	0	Non créée à cause de l'accès difficile
7	Création d'une station d'épuration des eaux usées à Mopti Bougoufiè	100	Les stations d'épuration et de lagunage sont exécutées à Mossinkoré
8	Création d'une station de lagunage à Mopti Mossinkoré	100	

Source : Agence URBADEX

Réalisations hors programme.

Il n'y a pas eu de réalisations hors programme dans le domaine de l'assainissement.

CONCLUSION DU BILAN DE LA VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT :

Dans le domaine de la voirie, l'effort a porté plus sur l'aménagement de voies existantes que sur la création de voies. Seules quatre (4) voies ont été créées sur dix neuf (19) prévues. C'est dans le domaine des VRD et de l'assainissement que les prévisions du SDAU ont été le plus respectées.

8.4. BILAN DES STRATEGIES D'APPLICATION

Quatre (4) stratégies ont été prévues en vue de l'application du SDAU de 2001. Il s'agit :

- de la stratégie institutionnelle;
- de la stratégie foncière ;
- de la stratégie financière ;
- de la stratégie sectorielle.

8.4.1. Stratégie institutionnelle

Le Comité de suivi du SDAU n'a pas été fonctionnel.

8.4.2. Stratégie foncière

La stratégie foncière consistait:

- à borner et immatriculer toutes les zones et les espaces programmés ;
- à respecter la vocation des espaces ;
- à viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- à respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'Urbanisme ;
- à occuper en priorité les derniers lotissements dont les taux d'occupation sont faibles.

Elle n'a pas été respectée en général.

8.4.3. Stratégie financière

La Mairie a su trouver le financement pour certaines des activités prévues, notamment dans le domaine de l'assainissement, de la voirie et d'équipements scolaires.

8.4.4. Stratégie sectorielle

Les études des quatre (4) secteurs prévus par le SDAU de 2001 ont été réalisées en 2004.

Tableau n°84: Personnel des écoles d'enseignement secondaire général de la Commune de Mopti, année scolaire 2013- 2014.

N°	DESIGNATION	CASP-SEV	CEFOTE SK	CIFOB-AHB	CSSLM	CSLS-SEV	ETEC-M	ETHM-M	ETJS	IFASP	IFP-SEV	IMM	Total
1	Agriculture	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
2	Agro- Chimie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	Agro-Météorologie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
4	Alimentation	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
5	Anglais	0	3	0	2	0	1	1	1	0	2	1	11
6	Atelier	0	0	0	0	0	1	3	3	0	0	3	10
7	Béton armé	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
8	Biologie	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
9	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Bureau des Méthodes	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
11	CCI Bordereau	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
12	Classement	0	3	0	0	0	1	1	1	0	0	1	7
13	Comptabilité	0	5	0	6	0	1	3	3	0	0	3	21
14	Construct. Métallique	0	0	0	3	0	0	0	0	0	6	0	9
15	Correspondance	0	3	0	0	0	1	1	1	0	0	1	7
16	Dactylographie	0	5	0	0	0	1	1	1	0	0	1	9
17	Dessin	0	4	0	0	0	1	1	1	0	0	1	8
18	ECM	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	4
19	EPS	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	7
20	Economie	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
21	Economie Rurale	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
22	Ecrit Professionnel	0	3	0	0	0	1	1	1	0	0	1	7
23	Electricité Générale	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	2	7
24	Electronique	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
25	Entomologie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
26	Essai et Mesure	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	3
27	Exploitation	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
28	Français	1	5	0	2	0	1	2	2	1	2	2	18
29	Hist.Géo	0	0	0	2	0	1	1	1	0	2	1	8
30	Hôtellerie/Tourisme	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0	12
31	Informatique	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
32	Inspection de viande	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	4

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

L'analyse des constats faits dans la Commune urbaine de Mopti et environs permet d'identifier certains problèmes auxquels il faut apporter des solutions, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).

Les principaux problèmes sont :

- le manque de terrains constructibles à Mopti central ;
- la spéculation foncière ;
- le non respect du zonage prévu par le SDAU de 2001 ;
- l'absence ou l'insuffisance des réseaux divers (électricité et alimentation en eau potable) dans certains quartiers de la Commune ;
- le sous équipement de certains quartiers ;
- le rejet des déchets liquides dans la rue, du à l'insuffisance de système de gestion des eaux usées ;
- le dépôt des déchets solides dans la rue, du à l'insuffisance de structures de collecte d'ordures ;
- l'insuffisance de collecteurs de drainage des eaux puviales ;
- le non aménagement des marchés ;
- le non aménagement de la plupart des voies non classées;
- la pollution avancée des fleuve Bani et Niger et des mares dans la Commune, notamment le Pagaie Danawal ;
- l'insuffisance de l'aménagement des berges des fleuves ;
- les difficultés de la circulation dans les quartiers de Mopti central et au croisement des routes nationales n°6, 15 et 16 à Sévaré ;
- les risques liés à la proximité de la zone industrielle, des habitations et des routes nationales n°6 et 15 de la zone de sécurité de l'aéroport.

Les objectifs attendus sont :

- l'adoption d'une politique systématique de récupération de terres constructibles, par le remblayage des bas- fonds ;
- l'assainissement du secteur du foncier ;
- le respect de la vocation des zones prévues par le SDU, par la prise de mesures adéquates au niveau des autorités chargées de l'application des SDU ;

- l'extension des réseaux d'électricité et d'alimentation en eau potable dans les quartiers qui en sont dépourvus ;
- l'amélioration du cadre de vie par l'application des prévisions du SDU (équipement, viabilisation, réhabilitation) dans les quartiers sous équipés ;
- l'application de la réglementation en matière d'assainissement, notamment par l'utilisation de puisards appropriés, la collecte et le traitement des déchets liquides au niveau des concessions ;
- l'adoption de mesures adéquates pour la collecte et l'évacuation des déchets solides ;
- l'extention du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement des marchés existants ;
- l'aménagement des principales voies non classées ;
- l'adoption de mesures pour empêcher la pollution des fleuves et mares dans les limites de la Commune ;
- l'aménagement de l'ensemble des berges des fleuves au niveau de la Commune ;
- l'adoption d'un réseau de voirie permettant de corriger les insuffisances du réseau actuel ;
- l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité des populations d'une part et celle des aéronefs d'autre part.

I- ZONAGE

1.1 ZONES D'HABITAT

Les zones d'habitat sont constituées de deux types : Zones d'habitat existantes et futures zones d'habitat.

1.1.1 Zones d'habitat existantes :

➤ Tissu tramé

Dans les zones d'habitat existantes à tissu tramé, les actions portent sur l'amélioration du cadre de vie se traduisant par :

- l'aménagement des voies, y compris des voies digues;
- l'aménagement des berges des fleuves Niger et Bani ;
- le remblayage des mares intra muros ;
- la récupération de terres constructibles, par le remblayage des bas- fonds ;
- l'extension des réseaux de drainage des eaux pluviales, des eaux usées et vannes, d'adduction d'eau et d'électrification ;
- la rénovation des équipements collectifs dégradés et/ou vieillissants ;
- la création de nouveaux équipements de proximité tels que écoles de base, jardins d'enfants, centre d'alphabétisation, CED, marchés de quartiers, dépôts de transit ;
- la densification des tissus existants.

➤ Tissu non tramé

Les zones d'habitat existantes à tissu non tramé de la Commune urbaine de Mopti et les villages de la Commune rurale voisine de Socoura, presque encerclés par les quartiers de Sévaré I, II et III seront réhabilités. Les sites concernés par la réhabilitation sont :

- le quartier de Taikiri ;
- les secteurs de Djénédagga, Bignatville et Bargondaga dans le quartier de Komoguel II ;
- les villages de Banikani, Barbé, Dialangou, Diondiori, Doundou, Hore guende, Komagalou, Paré, Saré mah, Socoura, Takouti et Wailirdé dans la Commune rurale de Socoura.

Les familles touchées par les opérations de réhabilitation et celles qui doivent être déguerpies de la zone de sécurité de l'aéroport seront recasées.

• Estimation et localisation des superficies des zones de recasement

Lors des opérations de réhabilitation de tissu existants, le nombre de concessions touchées dépend de la taille des superficies prévues pour la voirie, les places publiques, les espaces verts et les équipements collectifs. Plus ces superficies sont grandes, plus élevé est le nombre de concessions touchées et vice versa. Plusieurs études socio économiques ont montré que la voirie, les places publiques, les espaces verts et les équipements collectifs, dans les tissus organiques de type villageois, représentent environ 15% de l'ensemble de la superficie de la localité. Par ailleurs, dans les

opérations de réhabilitation, ces mêmes éléments représentent 30% de la superficie réhabilitée. Pour trouver ces 30%, il faudra donc faire déguerpir des concessions dont les superficies sont égales à 15% du tissu à réhabiliter (15% existants + 15% obtenus par le déguerpissement = 30%).

Ainsi, environ 15% des superficies des sites réhabilités seront touchées. Quant aux concessions situées dans la zone de sécurité de l'aéroport, elles seront entièrement déplacées.

Les superficies des concessions touchées sont indiquées dans le tableau n°105 ci-dessous.

Tableau n°105 : Superficies des concessions touchées lors des opérations de réhabilitation et de celles situées dans la zone de sécurité de l'aéroport

N°	Désignation des tissus à réhabiliter	Superficies des tissus à réhabiliter (ha)	Superficies des concessions touchées (ha)	Superficies des concessions à déplacer de la zone de sécurité de l'aéroport (ha)	Superficies des concessions à déplacer et/ou des concessions touchées (ha)
1	Taïkiri	9,00	1,35	-	1,35
2	Djénédagaga	4,00	0,60	-	0,60
3	Bignatville	17,00	2,55	-	2,55
4	Bargondaga	16,00	2,40	-	2,40
5	Banikani	8,00	1,20	-	1,20
6	Barbé *	77,00	11,55	29,00	40,55
7	Dialangou	20,00	3,00	-	3,00
8	Diondiori	55,00	8,25	-	8,25
9	Doundou *	4,00	0,60	10,00	10,60
10	Hore guende *	11,00	-	11,00	11,00
11	Komagalou	3,00	0,45	-	0,45
12	Pare	18,00	2,70	-	2,70
13	Saré mah *	3,00	0,45	10,00	10,45
14	Socoura	65,00	9,75	-	9,75
15	Takouti	55,00	8,25	-	8,25
16	Wailirdé *	43,00	6,45	48,00	54,45
Total		408	59,55	108	167,55

Source : Agence URBADDEX

N.B. : Les villages marqués du signe * sont situés partiellement ou entièrement dans la zone de sécurité de l'aéroport.

Dans les opérations de réhabilitation, les superficies des parcelles d'habitation représentent 70% de la superficie de la zone, tandis que la voirie, les places publiques, les espaces verts et les équipements collectifs représentent 30%.

Les superficies des zones de recasement et leurs localisations sont indiquées dans le tableau n°106 ci-dessous.

Tableau n° 106 : Superficiers des zones de recasement et leurs localisations

N°	Désignation des tissus à réhabiliter	Superficiers des concessions déplacées et/ou des concessions touchées (ha)	Superficiers des zones de recasement (ha)	Localisations des zones de recasement
1	Taikiri	1,35	1,93	A l'Est de Taikiri
2	Djénédagga	0,60	0,86	A l'Est et au Sud de Djénédagga
3	Bignatville	2,55	3,64	Au Nord de Bignatville
4	Bargondaga	2,40	3,43	Espace compris entre le village et la digue
5	Banikani	1,20	1,71	Au Nord-ouest de Takouti
6	Barbé *	40,55	57,93	Au Sud-ouest de Barbé
7	Dialangou	3,00	4,29	Au Nord de Dialangou
8	Diondiori	8,25	11,79	Au Sud de Diondiori
9	Doundou *	10,60	15,14	Au Nord-ouest de Socoura
10	Hore guende *	11,00	15,71	Au Nord-ouest de Socoura
11	Komagalou	0,45	0,64	Au Nord-ouest de Takouti
12	Pare	2,70	3,86	Au Sud de Paré
13	Saré mah *	10,45	14,93	Au Sud-ouest de Dialangou
14	Socoura	9,75	13,93	Au Nord-ouest de Socoura
15	Takouti	8,25	11,79	Au Nord-ouest de Takouti
16	Waïlirdé *	54,45	77,79	A l'Ouest, au Sud et au Nord-est de Banikani
Total		167,55	239,37	

Source : Agence URBADEX

N.B. : Tous les plans de réhabilitation des sites et les recasements des populations seront effectifs dès la première phase d'exécution du SDU.

1.1.2 Futures Zones d'habitat :

La Commune urbaine de Mopti est limitée dans son extension par les fleuves Niger et le Bani à l'Ouest et par la zone de sécurité de l'aéroport à l'Est et au Sud-Est. Son extension peut se faire sur les terres rizicoles de l'Office riz à l'Est des quartiers de Taikiri, Mossinkoré et Toguel, mais au prix d'énormes travaux de remblayage. L'extension est aussi possible à l'Ouest de Sévaré III. A l'Ouest et au Nord de Sévaré I et aussi au Nord-Est de Sévaré II, se trouvent plusieurs villages de la Commune rurale de Socoura.

Les superficies des futures zones d'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrains constructibles pour loger la population additionnelle de la Commune à l'horizon des vingt (20) prochaines années.

➤ Estimation de la population additionnelle :

La projection de la population de la Commune urbaine de Mopti, faite à partir des résultats du RGPH de 2009 et sur la base du taux d'accroissement de 3% est indiquée dans le tableau n° 107 ci-dessous.

Tableau n° 107: Projection de la population de la Commune urbaine de Mopti de 2015 à 2036

Année	2015	2016	2017	2021	2026	2031	2036
Population	148 140	151 212	154 284	166 572	181 932	197 292	212 652

Source : DRPSIAP / Mopti

La population additionnelle à loger pour les vingt ans de réalisation du SDU est de : 212 652 habitants – 151 212 habitants = 61 440 habitants.

➤ **Estimation des superficies des futures zones d'habitat :**

Si l'on tient compte des chiffres du RGPH de 2009 qui indiquent deux (02) ménages par concession et 5,8 (arrondi à 6) personnes par ménage, soit douze (12) personnes par concession, le nombre de concessions ou parcelles à créer est 5 120.

La taille moyenne retenue pour les parcelles d'habitation est de 400 m², compte tenu de la prédominance d'activités rurales nécessitant plus d'espace. Sur cette base, la superficie totale nécessaire pour les parcelles d'habitation est de 2 048 000 m² ou 204,80 ha.

En considérant une balance du territoire de 60 % pour les parcelles d'habitation et 40 % pour les équipements collectifs, la voirie et les espaces verts, la superficie totale nécessaire pour les futures zones d'habitat est de 341,33 ha, **arrondis à 341 ha.**

➤ **Localisation des futures zones d'habitat :**

Les futures zones d'habitat sont réparties entre Mopti central et Sévaré.

Mopti central : 85 ha, localisés comme suit :

- 48 ha au Nord-est de Médina coura ;
- 31 ha à l'Est de Mossinkoré et Toguel ;
- 6 ha au Nord-est du Pagaie Danawal.

Sévaré I et Sévaré III : 256 ha, localisés comme suit :

- 49 ha à l'Ouest, au Nord et au Nord-est du village de Diondiori ;
- 207 ha à l'Ouest de Sévaré III (ancienne zone rurale).

➤ **Répartition des futures zones d'habitat entre habitat administré et habitat planifié et par phase de réalisation du SDU :**

Les futures zones d'habitat se répartissent entre habitat administré et habitat planifié. L'habitat administré représente 80% des superficies prévues pendant que l'habitat planifié représente 20%.

La répartition des futures zones d'habitat par phase, est indiquée dans le tableau n° 108 ci-après.

Tableau n°108 : Superficies des futures zones d'habitat par phase (en ha).

N°	Désignation	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase :	3 ^{ème} Phase :	4 ^{ème} Phase :	Total
		2017 -2021	2022 - 2026	2027- 2031	2032 - 2036	
1	Habitat administré	70,40	62,40	76,80	63,20	272,80
2	Habitat planifié	17,60	15,60	19,20	15,80	68,20
Total		88,00	78,00	96,00	79,00	341,00

Source : Agence URBADEX

1.2 ZONES D'ACTIVITES

1.2.1. Zones de bureaux

Les deux (2) zones de bureaux existantes sont maintenues. Une nouvelle zone de bureaux est prévue dans les extensions Ouest de Sévaré III.

➤ **Zone de bureaux existante de Komoguel II**

D'une superficie de 24 ha environ, cette zone est située sur les berges du fleuve Bani dans la partie Ouest de Komoguel II. Les actions à entreprendre concernent :

- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la poursuite de la rénovation des bâtiments vétustes.

➤ **Zone de bureaux existante de Sévaré II**

D'une superficie de 42 ha environ, cette zone est située à Sévaré II, au bord de la RN16 (route de Gao). Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- la poursuite de l'occupation de la zone par l'installation de nouveaux services ;
- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- l'augmentation du taux d'occupation des parcelles, qui est relativement faible, par de nouvelles constructions.

➤ **Nouvelle zone de bureaux à Sévaré III**

D'une superficie de 10,24 ha, cette zone est prévue dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III, au bord de la RN6, face à la zone des forages de la SOMAGEP-SA.

1.2.2. Zone scolaire et universitaire

La zone scolaire et universitaire existante de Sévaré II est maintenue. Une nouvelle zone scolaire est prévue dans les extensions, à l'Ouest de Sévaré III.

➤ **Zone scolaire et universitaire existante de Sévaré II**

D'une superficie de 103 ha environ, cette zone est située à Sévaré II, au bord de la RN16 (route de Gao), au Nord de la zone de bureaux de Sévaré II. Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- la poursuite de l'occupation de la zone par l'installation de nouveaux établissements scolaires ;
- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- l'augmentation du taux d'occupation des parcelles, qui est relativement faible, par de nouvelles constructions.

➤ **Nouvelle zone scolaire de Sévaré III**

Une zone scolaire, d'une superficie de 22,24 ha est prévue dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III.

Tableau n°85: Données statistiques sur les écoles d'enseignement technique et professionnel de la Commune urbaine de Mopti, année scolaire 2013- 2014.

N°	Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves/ classe	Elèves / maître
1	Centre Agro-sylvo-pastoral de Sévaré (CASP-SEV)	2	21	68	24	92	46	4
2	Centre de Formation Technique Sory Konaké de Sévaré (CEFOTESK)	18	73	300	306	606	34	8
3	Centre International de Formation et de Perfectionnement Amadou Hampaté Ba (CIFOP-AHB)	3	16	33	29	62	21	4
4	Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Mopti (CSLSM)	28	47	308	182	490	18	10
5	Complexe Scolaire Lassana Samassékou de Sévaré (CSLS-SEV)	11	nc	98	59	157	14	-
6	Ecole Technique de Mopti (ETECM)	24	20	322	278	600	25	30
7	Ecole Technique Hawoye Maïga de Mopti (ETHMM)	18	32	150	64	214	12	7
8	Ecole Technique Saint Joseph de Sévaré (ETSJ)	19	34	390	487	877	46	26
9	Institut de Formation Agro-pastorale de Sévaré (IFAPS)	1	9	5	14	19	19	2
10	Institut de Formation Professionnelle de Sévaré (IFP-SEV)	24	59	727	375	1 102	46	19
11	Institut Moderne de Mopti (IMM)	18	36	246	226	472	26	13
12	Total	166	347	2 647	2 044	4 691	28	14

Source : Académie/Mopti

N.B. : nc = non communiqué

7.4- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

Les équipements commerciaux de la Commune urbaine de Mopti sont :

- les marchés ;
- les boulangeries ;
- les stations services;
- les unités légères de transformation de produits ;
- les autres.

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n° 86 ci-après.

Tableau n°86 : Equipements commerciaux de la Commune urbaine de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Matér. constr.	Etat Physiq.	Observations
1	Marché Hidji Traoré	Zone Commerciale de Komoguel II	Dur	Bon	-
2	Marché Ottawa	Zone commerciale de Komoguel II	Dur	Bon	-
3	Marché Sakorowel	Gangal	Dur	Passable	-
4	Marché Bela suguni	Bougoufiè	Hangars en tôles	Passable	-
5	Marché de Médina coura	Médina coura	Hangars en tôle	Passable	-
6	Marché de Sévaré	Sévaré II	Mixte (tôle, banco, dur)	Passable	-
7	Marché Bela suguni	Sévaré I	Hangars en tôles	Mauvais	-
8	Port de Pêche	Zone commerciale de Komoguel II	Dur	Passable	Circulation dense et désordonnée
9	Abattoir régional	Sévaré I	Dur	Bon	-
10	Marché à bétail	Taïkiri	Banco	Passable	Clôturé
11	Rizerie	Sévaré III	Dur	Bon	Située dans la zone de sécurité de l'aéroport
12	Recharge de gaz	Sévaré III	Dur	Bon	-
13	Usine de lait Kossam	Sévaré III	Dur	Bon	-

Source : Agence URBADEX

Comme équipements commerciaux, en plus de ceux du tableau N°86 ci dessus, il faut citer les boulangeries et les stations services.

Boulangeries :

Elles sont au nombre de cinq (5). Il s'agit de :

- la boulangerie Kansaye N°1 située à Bougoufiè, non loin du Stade Baréma Bocoum ;
- la boulangerie Kansaye N°2 située à Médina coura ;
- la boulangerie Kansaye N°3 située au bord de la route de l'aéroport à Sévaré ;

- la boulangerie SOMAYAF située à Sévaré III, non loin de l'espace culturel Bavaria ;
- la boulangerie Bamariama, face au Camp Armée de Terre à Sévaré I.

Stations / services :

Elles sont au nombre de seize (16). Il s'agit de :

- la station Pagou N°1 située à Komoguel II près de la Mission Catholique ;
- la station Pagou N°2 située à Komoguel II face à la BMS ;
- la station SOMAYAF N°1 située à Komoguel II face à la gare Bani Transport ;
- la station SOMAYAF N°2 située à Komoguel II au bord de la RN6 ;
- la station SOMAYAF N°3 située à Sévaré I au bord de la RN6, dans la zone du château ;
- la station SOMAYAF N°4 située à Sévaré I non loin du Camp de l'Armée de l'Air ;
- la station SOMAYAF N°5 située à Sévaré II au bord de la RN16,
- la station SOMAYAF N°6 située à Sévaré II du côté de la gare routière ;
- la station SNF située à Komoguel II à côté d'EDM-SA au bord de la RN6 (elle est non fonctionnelle) ;
- la station SNF située à Sévaré I dans la zone du château, au bord de la RN6 ;
- la station Yara située à Komoguel II ;
- la station Hydro Mali située à Sévaré (ATT bougou) ;
- la station SOMAPP située à Sévaré III, face au Camp Armée de Terre ;
- la station Ben & Co située non loin du lycée Hamadoun Dicko à Sévaré ;
- la station Total N°1 située non loin de la Douane à Sévaré ;
- la station Total N°2 située face à l'Armée de l'Air à Sévaré.

7.5- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

Les équipements touristiques et de loisirs de la Commune urbaine de Mopti sont composés de structures d'hébergement, de restauration, d'espaces de loisirs, de sites et monuments touristiques.

7.5.1- Hôtels.

Il existe dix huit (18) hôtels dans la Commune urbaine de Mopti.

Les informations sur les hôtels de Mopti sont indiquées dans les tableaux n° 87 et 88 ci-dessous.

Tableau n° 87: Hôtels de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Matér. de constr.	Etat physique
1	Campement Hôtel	Komoguel II	Dur	Bon
2	Hôtel Ambédiélé	Sévaré	Dur	Bon
3	Hôtel Byblos	Sévaré Banguétaba	Dur	Bon
4	Hôtel Cafo Igina	Route Mopti Sevare		
5	Hôtel Débo	Sévaré III	Dur	Bon
6	Hôtel des Roses	Centre commercial		
7	Hôtel Doux Rêves	Taïkiri	Dur	Bon
8	Hôtel Flandre	Sévaré III	Dur	Bon
9	Hôtel Kanaga	Zone de bureaux Komoguel II	Dur	Bon
10	Hôtel Lafia 1	Sévaré III	Dur	Bon
11	Hôtel Maison ds Arts	Sévaré III	Dur	Bon
12	Hôtel « Maison Rouge Saho Fakala »	Mopti Basfonds	Dur	Bon
13	Motel	Sévaré III	Dur	Bon
14	Hôtel Oasis	Sévaré III	Dur	Bon
15	Hôtel Repos du Dogon	Sévaré	Dur	Bon
16	Hôtel Splendide	Sévaré I (village CAN)	Dur	Bon
17	Hôtel Via Via	Sévaré	Dur	Bon
18	Hôtel Ya pas de Problème	Komoguel II	Dur	Bon

Source : OMATHO -Bureau Régional -Mopti

Tableau n°88: Capacité des hôtels de Mopti.

N°	Désignation	Localisation	Nombre de chambres
1	Campement Hôtel	Komoguel II	17
2	Hôtel Ambédiélé	Sévaré	27
3	Hôtel Byblos	Sévaré Banguétaba	10
4	Hôtel Cafo Igina	Route Mopti Sevare	23
5	Hôtel Débo	Sévaré III	13

1.2.3. Zone commerciale

La zone commerciale existante, située à Komoguel II est maintenue.

D'une superficie de 23 ha environ, cette zone est située le long du fleuve Bani à Komoguel II, au Sud de la zone de bureaux. Les actions à entreprendre concernent :

- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la poursuite de la rénovation des bâtiments vétustes.

1.2.4. Zone industrielle

La zone industrielle de Sévaré III est désaffectée et transférée à Périmpé, dans la Commune rurale de Sio, sur une superficie de 300 ha. Cette désaffectation est d'autant plus nécessaire qu'environ 65 ha de sa superficie se trouvent dans la zone de sécurité de l'aéroport, sans compter que son extension est bloquée de tous les côtés par les habitations. Les actions à entreprendre concernent :

- l'occupation effective de la zone industrielle de Périmpé, notamment par l'installation des unités industrielles évacuées de l'actuelle zone industrielle ;
- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) de la zone industrielle de Périmpé.

1.2.5. Zone des garages

Les deux (2) zones de garages existantes sont maintenues. Une nouvelle zone de garages est prévue dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III.

➤ Zone de garages existante de Komoguel II

D'une superficie de 1,16 ha environ, la zone de garages de Komoguel II est située au bord de la RN6, à l'Ouest de la gare routière. Les actions à entreprendre concernent :

- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la poursuite de la réalisation d'équipements techniques.

➤ Zone de garages existante de Sévaré II

D'une superficie de 11 ha environ, la zone de garages de Sévaré II est située au Nord de la zone d'entrepôts. Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- l'occupation effective de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la réalisation d'équipements techniques.

➤ Nouvelle zone de garages de Sévaré III

Une zone de garages, d'une superficie de 17,86 ha est prévue dans les extensions au Sud-ouest de Sévaré III, au bord de la voie de ceinture.

1.2.6. Zone d'hydrocarbures

Les deux (2) zones d'hydrocarbures de la Commune urbaine de Mopti prévues par le SDAU de 2001 sont maintenues.

➤ **Zone d'hydrocarbures existante de Bargondaga**

D'une superficie de 5 ha, cette zone d'hydrocarbures est située au Nord de Bargondaga, sur la rive droite du fleuve Niger. Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- l'occupation effective de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la réalisation d'équipements techniques.

➤ **Zone d'hydrocarbures existante de Barbé**

D'une superficie de 34 ha environ, la zone d'hydrocarbures de Barbé est située sur le côté Est de la RN6, face au village. Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- l'occupation effective de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la réalisation d'équipements techniques.

1.2.7. Zone d'entrepôts

Les trois (3) zones d'entrepôts existantes de la Commune urbaine de Mopti sont maintenues. Une nouvelle zone d'entrepôts est prévue dans les extensions au Nord-ouest de Sévaré III.

➤ **Zone d'entrepôts existante du port de pêche**

Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la poursuite de l'équipement technique de la zone.

➤ **Zone d'entrepôts existante de Sévaré I**

D'une superficie de 5 ha environ, cette zone d'entrepôts est située à Sévaré I, au bord de la RN6 (route de Mopti), à l'Ouest de la gare routière. Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- la poursuite de l'occupation de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la réalisation d'équipements techniques ;

➤ **Zone d'entrepôts existante de Sévaré II**

D'une superficie de 6,9 ha, cette zone d'entrepôts est située à l'Est de la gare routière, à Sévaré II.

Les actions à entreprendre concernent :

- le bornage et l'immatriculation de la zone ;
- la poursuite de l'occupation de la zone ;
- la réalisation de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la réalisation d'équipements techniques ;

➤ **Nouvelle zone d'entrepôts de Sévaré III**

Une zone d'entrepôts, d'une superficie de 15,69 ha est prévue dans les extensions au Nord-ouest de Sévaré III, au bord de la RN6, face à la zone des forages de la SOMAGEP-SA.

1.2.8. Zone militaire

La zone militaire, d'une superficie de 1 432ha 45a 67ca, située au Sud-Est de la zone de sécurité de l'aéroport, servant de champ de tir est maintenue.

Cette superficie n'inclue pas celles des Camps (Armée de Terre, Armée de l'Air, Garde Nationale, Protection Civile) et des Commissariats de Police, considérés comme des équipements de Défense et de Sécurité.

Les actions à entreprendre concernent essentiellement le balisage de la zone militaire.

1.2.9. Zone maraîchère

Les zones maraîchères existantes sont maintenues.

Les actions à entreprendre concernent essentiellement l'aménagement et l'équipement des zones maraîchères situées entre le quartier de Gangal et l'îlot de Djénédagga, ainsi que de la zone maraîchère située dans le périmètre irrigué de l'Office Riz, au bord de la RN6, non loin de la digue du Bas-fond de Komoguel II.

1.2.10. Zone de cultures

➤ **Périmètres irrigués**

D'une superficie totale aménagée de 12 333 ha, les périmètres irrigués de l'Office Riz, situés au Nord et à l'Est de Mopti Central, sont maintenus.

Les actions à entreprendre concernent essentiellement l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués.

➤ **Zones de cultures sèches**

La culture des céréales sèches (maïs, mil et sorgho) dans la Commune urbaine de Mopti est désormais interdite. Elle est prévue dans les périphéries des quartiers de la Commune et dans les villages des Commune voisines.

Des couloirs sont prévus à travers les zones de cultures et les quartiers de la Commune pour le passage des animaux.

1.3 **ARMATURE VERTE**

L'armature verte existante dans la Commune est maintenue et de nouveaux espaces verts sont créés.

1.3.1. **Armature verte existante**

➤ **Espace vert du quartier de Toguel**

D'une superficie de 5 ha, l'espace vert prévu par le SDAU de 2001 entre le quartier de Toguel et le Pagaie Danawal, est maintenu.

Les actions à entreprendre concernent :

- le déguerpissement de l'habitat spontané qui s'y trouve ;
- l'immatriculation, le bornage et le classement;
- l'aménagement.

➤ **Verger à Médina coura**

D'une superficie de 11 ha environ, le verger, objet du TF n°185 et situé à Médina coura, au bord la voie principale, est maintenu.

Les actions à entreprendre concernent :

- le remplacement des arbres vieillissants ;
- l'aménagement.

➤ **Plantations d'arbres**

Les plantations d'arbres localisées comme ci-dessous sont maintenues. Il s'agit :

- de la plantation d'arbres le long de la RN6, entre le terrain de la BCEAO et la zone des forages de la SOMAGEP ;
- de la plantation d'arbres autour de la zone des forages de la SOMAGEP-SA ;
- de la plantation d'arbres le long de la digue Sévaré-Mopti ;
- de la plantation d'arbres le long de la digue entre le fleuve Bani et la zone administrative de Komoguel II ;
- de la pépinière d'arbres dans la cour du Cantonnement forestier ;
- des pépinières d'arbres localisées sur les berges du fleuve Niger et dans les périmètres irrigués, exploitées par des Associations, des ONG de la Commune et des particuliers ;
- du jardin des femmes près du village de Dialangou.

La zone des vergers, située au bord de la RN6, à l'Ouest de Sévaré III, en partie occupée par des habitations est déclassée en tant que zone verte et devient une zone d'extension de la Commune ;

1.3.2. **Nouveaux espaces verts**

En plus de l'armature verte existante, il est prévu de créer d'autres espaces verts. Il s'agit :

- du parc d'attraction, d'une superficie de 25,37 ha, entre les quartiers de Taïkiri et de Médina coura ;
- du parc d'attraction, d'une superficie de 22,53 ha, dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ;
- de la ceinture verte autour des quartiers de Sévaré I, II et III, d'une largeur de 100 mètres ;
- de la bande verte d'isolement des décharges finales de Sèguè et Sévaré, d'une largeur de 50 mètres ;
- de la ceinture verte d'isolement d'une largeur de 50 m autour de la zone industrielle de Périmpé.

1.4 RESERVES FONCIERES

Il est prévu la création de 510 ha de réserves foncières, localisées comme suit :

- 30 ha au Sud-ouest de Médina coura ;
- 320 ha au Nord-ouest de Sévaré I ;
- 40 ha au Nord-est de Sévaré II ;
- 120 ha au Sud et à l'Ouest de Sévaré III.

II- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1 VOIRIE

Les actions portent sur :

- l'entretien des voies bitumées existantes ;
- le bitumage de certaines voies ;
- la création de voies.-

2.1.1 Maillage

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voies.

La voirie projetée cherche à améliorer la circulation, à corriger les insuffisances qui pourraient découler à terme de la trame radiale existante, en collectant et en redistribuant le flux de trafic à l'approche des points de concentration. Elle est composée de voies primaires d'emprise 30 m à 40 m, de voies secondaires d'emprise 20 m et de voies tertiaires d'emprise 10 m à 15 m.

2.1.2 Voies bitumées existantes à entretenir

Les voies bitumées existantes à entretenir sont indiquées dans le tableau n°109 ci-dessous.

Tableau n°109 : Voies bitumées existantes à entretenir

N°	Désignation	Emprise (m)	Longueur (km)	Origine	Itinéraire
1	Tronçon de la RN6	40	17	Rond Point de Mopti	Digue (Mopti - Sévaré) - Carrefour de Sévaré - village de Barbé
2	Tronçon de la RN15	40	2,5	Carrefour de Sévaré, face à la Brigade Mixte de la Gendarmerie	Sud des Camps de la Gendarmerie et de la Garde Nationale - Nord du cimetière et du village de Waïlirdé - village de Doundou,
3	Tronçon de la RN16	40	5	Carrefour de Sévaré face à la Brigade Mixte de la Gendarmerie	Ouest des zones de Bureaux et Universitaire - Nord du village de Takouti - village de Bambarawel
4	RC1 (rues 119, 159 et 255), tronçon de l'Avenue de l'Indépendance	15	2,400	Rond Point du Centre commercial	Traverse Gangal, passe entre Bougoufiè et Mossinkoré - Stade Baréma Bocoum
5	RC2 (rue 59), tronçon de l'Avenue de l'Indépendance	15	0,670	Rond Point du Centre commercial	BDM-SA- Trésor
6	RC3 (rues 123, 175 et 357), tronçon à sens unique de l'Avenue de l'Indépendance	10	0,660	Pharmacie UNICOP	Bretelle Sakorowel
7	RC4	20	0,530	Port de Pêche	Rond Point du Boulevard Mamadou Konaté
8	RC5	20	0,500	Rond Point du Centre commercial	Rond Point de la voie bitumée du marché Ottawa
9	RC6	20	2,300	Stade Baréma	Rond-Point de Toguel - RN6

				BOCOUM	au niveau de la station-service Soya Bathilly
10	RC7	15	0,647	Rond Point de Toguel	Ouvrage collecteur principale de Toguel – centre de la digue de Toguel
11	RC8, voie pavée de Toguel-Komoguel	8	0,510	RC1 à Komoguel I, au niveau de la Mosquée	RC7 à la limite entre Komoguel et Gangal
12	Voie de berge à Komoguel II	20	0,815	RC4	Longe la berge jusqu'à la RC2 (Avenue de l'Indépendance), au niveau du Trésor
13	Voie de berge à Komoguel II (tronçon de l'Avenue de l'Indépendance)	20	1,542	Trésor	Résidence du Gouverneur
14	Rue 92 de Komoguel II	20	0,200	Avenue de l'Indépendance	Passé entre le Gouvernorat et le Budget
15	RC9 (rues 21, 77, 11 et 124) à Sévaré III	40	2,500	RN6 face à l'Armée de Terre	Rond-Point de l'Eglise catholique - Rond-Point de la zone industrielle – RN6 entre l'OPAM et la Rizerie
16	Rue 50 de Sévaré III	40	1,40	Voie du Centre Jean Bosco	RN6 au niveau du Motel
17	RC10	20	1,888	Boulangerie Islamique à Sévaré I	« Bellassougouni » (petit marché des Bella) - RN16 au niveau de l'ODEM
18	RC11	20	0,500	RC10 au Nord-ouest de l'ODEM	Stade d'entraînement N°1 de la Biennale à Sévaré I
19	RC12 (Voies du village CAN)	20	0,550	RN6	Pourtour du village CAN - RN6
20	RC13	20	0,300	RN16 au Sud de l'IFM	Stade d'entraînement N°2 de la Biennale
21	RC14 (rue 88, voie d'accès à l'aéroport)	20	1,040	Centre Jean Bosco	RN6, au Nord-est de la Rizerie
22	RC15	25	0,800	RN6 (au niveau du PAM)	Hangars de l'aéroport
	Total	-	44,252	-	-

Source : Agence URBADEX Juin 2015

La longueur totale des voies bitumées existantes à entretenir est de **44,252 km** répartis comme suit :

- 28,4 km de voies d'emprise 40m ;
- 0,800 km de voie d'emprise 25m ;
- 10,165 km de voie d'emprise 20m ;
- 3,717 km de voie d'emprise 15m ;
- 0,660 km de voie d'emprise 10m ;
- 0,510 km de voie d'emprise 08m.

2.1.3 Voies à aménager

Il s'agit de mettre l'emprise de la voie à la dimension projetée et de revêtir la chaussée de bitume.

Les voies à aménager sont indiquées dans le tableau n°110 ci-dessous.

Tableau n°110 : Voies à aménager

N°	Désignation	Emprise (m)	Longueur (km)	Origine	Itinéraire
1	Voie digue de Bargondaga	20	2,70	Avenue de l'Indépendance au niveau de la Résidence du Gouverneur	Bargondaga
2	Voie digue du Bas-fond	20	1,77	RN6 au niveau de la Protection Civile	Voie digue de Bargondaga au Nord de la retenue d'eau du secteur de l'IER
3	Voie (rues 86 et 138) de Komoguel II	20	0,76	Voie digue du fleuve Bani (au Nord du CSRéf.)	Voie digue à l'Est du Bas-fond
4	Rue 145 Nord-Sud	20	0,50	Nord-Est de l'école catholique du Bas fond	Rue 116 dans le Bas-fond à Komoguel II
5	Voie Est-ouest (rue 116)	20	1,00	Marché Ottawa	Voie digue à l'Est du secteur du Bas fond
6	Voie Nord-Sud (rues 139, 185 et 361)	10	1,94	Avenue de l'Indépendance à Komoguel I	Stade Baréma Bocoum à Taikiri
7	Voie N-Sud entre Komoguel I et Gangal (Rue 134)	10	0,50	Avenue de l'Indépendance à Komoguel I	Nord-Est de Komoguel I
8	Voie pavée Est-ouest	10	0,58	Digue de la station de pompage de la SOMAGEP-SA	RC6 (voie de la CAN) à Mossinkoré
9	Voie digue de la Station de pompage	40	1,20	Station de collecte des eaux usées à l'Ouest de Bougoufiè	Station de pompage des eaux de la SOMAGEP- SA,
10	Voies d'isolement de la zone des forages à Sévaré I	20	1,16	RN6 à l'Est de la zone des forages de la SOMAGEP-SA	Longe le Nord de la zone des forages de la SOMAGEP-SA, à la RN6, à l'Ouest de la zone des forages de la SOMAGEP-SA
11	Tronçon de la voie Est-ouest de Sévaré I	20	1,14	Voie V25 prévue	Passe au Sud de MTS et des Logements sociaux, à la voie V29 prévue
12	Tronçon Est-ouest de la voie V15, au Nord de Sévaré II	20	0,50	RN16 au Nord-ouest de l'IFP	A la voie V41 prévue
13	Tronçon de la voie V16 entre les villages de Socoura et Takouti	20	1,00	RN16 au niveau de l'IFP	Passe au Nord du village SOS, à la voie V16 prévue
14	Tronçon de la voie V17 à Sévaré II	20	0,45	RN16 au Nord de l'Hôpital Sominé Dolo	Passe au Nord de l'hôpital
15	Tronçon de la voie V18 au Nord-est	20	0,30	RN16 au Nord-ouest de l'Hôpital Sominé	Au Sud-est de Socoura

	de Sévaré II			Dolo	
16	Tronçon de la voie V19 Est-ouest à Sévaré I	20	0,90	Voie V32 à l'Ouest de l'abattoir	Passe au Nord des logements sociaux à la V29
17	Tronçon Nord-sud de la voie V26 à Sévaré I	20	0,50	RN6 à l'Est de la zone des forages de la SOMAGEP-SA	Au Nord de la zone des garagistes, après avoir traversé celle-ci.
18	Tronçon Nord-sud de la voie V32 à Sévaré I	20	1,35	RN6, au niveau du terrain de la BCEAO	Passe à l'Ouest de l'abattoir, au Sud du village de Diondiori
19	Tronçon Nord-sud de la voie V33 à Sévaré I	20	1,50	RN6 à l'Ouest du Camp de l'armée de Terre	Longe la clôture du Camp AT à l'Ouest
20	Tronçon Nord-sud de la voie V36 à Sévaré I	20	0,50	RC10 au niveau du dalot	Vers le Nord
21	Tronçon de la voie V38 (route de Socoura), à Sévaré I	20	0,65	RN6 au niveau de la coopérative des pêcheurs	Début de Socoura au Sud-est
22	Voie Est-ouest à l'Est de Sévaré I	15	0,70	Voie V38 (route de Socoura) prévue	Voie RC10, au niveau du Bellessougouni
23	Tronçon de la voie V40 (limite Nord-est de la zone de bureaux), à Sévaré II	20	1,20	RN16 au Sud de l'Hôpital Sominé Dolo	Passe à l'Ouest de la gare routière de Sévaré II – Route de Bandiagara
24	la voie Nord-sud d'emprise 40 m à Sévaré III	40	2,25	RN6 au niveau du Château d'eau	Passe à l'Est du Centre Saint-Jean Bosco – voie V14 séparant la zone de sécurité de l'aéroport et les habitations
25	Rue 88 de Sévaré III	20	1,30	Voie du Centre Jean Bosco	Passe devant le Centre de Formation Technique Sory Konaké (CEFOTESK) – Voie V14 prévue, séparant la zone de sécurité de l'aéroport des habitations au niveau de la Rizerie
26	Rue 216 de Sévaré II	20	0,80	RN6, au Sud-ouest de la Douane	Passe au Sud de l'Académie d'Enseignement - voie séparant la zone aéroportuaire des habitations
Total		-	27,15	-	-

Source : Agence URBADEX Juin 2015

La longueur totale des voies à aménager est de **27,15 km** répartis comme suit :

- 3,45 km de voies d'emprise 40m ;
- 19,98 km de voie d'emprise 20m ;
- 0,7 km de voie d'emprise 15m ;
- 3,02 km de voie d'emprise 10m.

2.1.4 Voies à créer

Les voies à créer sont indiquées dans le tableau n°111 ci-dessous.

Tableau n°111 : Voies à créer

N°	Désignation	Emprise (m)	Longueur (km)	Origine	Itinéraire
1	Voie V1 de Komoguel II	20	0,35	Rue 145 dans le Bas-fond	Voie digue du Bas-fond, au Nord
2	Voie digue V2 de Djénédagga	40	1,25	RC4	Station de pompage de la SOMAGEP-SA
3	Voie digue V3 à l'Est des extensions de Mopti central	40	7,10	RN6, à l'Est de la station service Soya Bathily	Lazaret à Médina coura
4	Voie digue V4 de Toguel, Komoguel I, Gangal, Bougoufiè et Taïkiri	40	5,20	V3, au Nord-est du cimetière prévu dans l'extension de Toguel	Nord-est du Parc d'attraction prévu au Sud de Taïkiri
5	Voie digue V5 au Nord de Médina coura	15	0,60	V3 au Nord-est de Médina coura	Voie principale existante de Médina coura, au Nord-ouest du quartier
6	Voie V6 dans l'extension de Toguel	20	0,85	V3, au Sud-est du cimetière prévu	Voie de la CAN à l'Ouest
7	Voie V7 dans l'extension de Mossinkoré	20	0,90	Voie V3 dans l'extension de Mossinkoré	Voie de la CAN au niveau de la station d'épuration à Mossinkoré
8	Voie V8 dans l'extension de Taïkiri	20	0,90	Voie V3 dans l'extension de Taïkiri	Voie de la CAN au Nord du stade Baréma Bocoum
9	Voie V9 dans l'extension de Médina coura	15	0,75	V3 dans l'extension de médina coura à l'Est	Digue de protection à l'Ouest de Médina coura
10	Voie V10 dans l'extension de Médina coura	15	0,95	Voie V3 dans l'extension de Taïkiri	Digue de protection à l'Ouest de Médina coura
11	Voie V11 dans l'extension de Médina coura	15	0,95	V3 dans l'extension de médina coura à l'Est	Digue de protection à l'Ouest de Médina coura
12	Voie V12 dans l'extension de Médina coura	15	0,75	V3 dans l'extension de médina coura à l'Est	Digue de protection à l'Ouest de Médina coura
13	Voie périphérique V13 (rocade)	40	18,50	Limite Nord-est de Sévaré II	Limite Sud-est des extensions de Sévaré III
14	Voie V14 de contournement de la zone de sécurité de l'aéroport	40	12,20	Limite Nord-ouest de la zone de sécurité de l'aéroport	Limite Sud-ouest de la zone de sécurité de l'aéroport
15	Tronçon de la voie V15 au Nord-est de Sévaré II	20	2	RN15 au niveau du village de	Nord-est de la zone universitaire de

				Wailirdé	Sévaré II
16	Tronçon de la voie V16 dans les extensions au Nord de Sévaré I	20	5,10	Rocade à l'Ouest de Sévaré I	Traverse le TF 3138 - Zone de recasement à l'Ouest de Takouti.
17	Tronçon de la voie V17 dans la zone universitaire.	20	1,00	Voie V15 à l'Est de la zone universitaire	Traverse la zone universitaire d'Est en Ouest - RN16
18	Tronçon de la voie V18 dans les extensions au Nord de Sévaré I	20	5,30	Rocade à l'Ouest de Sévaré I	Traverse Diondiori et Socoura - Est de Socoura
19	Tronçon de la voie V19 à l'Ouest de Sévaré I	20	2,80	Rocade à l'Ouest de Sévaré I	Voie V29 prévue, au Nord-est des logements sociaux
20	Voie V20, Est-ouest dans les extensions de Sévaré III	20	3,00	Nord-est du domaine de « Lutte contre la pauvreté »	Voie passant à l'Est du Centre Jean Bosco
21	Voie V21 Est-ouest dans les extensions de Sévaré III	20	2,35	Sud-est du domaine de « Lutte contre la pauvreté »	Sud-est du parc d'attraction prévu
22	Voie V22 Est-ouest dans les extensions de Sévaré III	40	2,40	Rond point de la zone industrielle	Voie V27 prévue
23	Voie V23 Est-ouest dans les extensions de Sévaré III	15	0,75	Voie V24 prévue	Voie V27 prévue
24	Voie V24 Nord-sud dans les extensions de Sévaré III	20	1,50	RN6, au niveau de la zone des forages de la SOMAGEP -SA	Passé à l'Est du domaine de « Lutte contre la pauvreté » - Rocade Sud à Sévaré III
25	Voie V25 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	1,60	Voie au Nord de la zone des forages de la SOMAGEP-SA	Voie V18 prévue, au Nord-ouest de Dialangou
26	Tronçon de la voie V26 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	2,80	Zone des garagistes à Sévaré I	Rocade prévue, au Nord de Sévaré I
27	Voie V27 Nord-sud dans les extensions de Sévaré III	40	2,28	RN6 à l'Ouest de la Place publique prévue dans les extensions de Sévaré III	Rocade prévue, au Sud des extensions de Sévaré III
28	Voie V28 Nord-sud dans les extensions de Sévaré III	20	1,38	RN6 à l'Est de la Place publique prévue dans les extensions de Sévaré III	Voie V22 prévue dans les extensions de Sévaré III
29	Tronçon de la voie V29 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	2,55	Rocade Nord prévue	Voie V19 prévue, au Nord-est des logements sociaux
30	Voie V30 Nord-sud dans les extensions de Sévaré III	30	2,00	RN6	Passé à l'Ouest du Parc d'attraction prévu - Rocade Sud prévue
31	Voie V31 Nord-sud dans les extensions de Sévaré	20	1,45	RN6	Passé à l'Est du Parc d'attraction prévu -

	III				Voie V22 prévue
32	Tronçon de la voie V32 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	1,95	Rocade au Nord	Traverse Diondiori, à l'Est
33	Tronçon de la voie V33 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	0,30	Voie V18 prévue	Nord-ouest du Camp militaire
34	Voie V34 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	1,55	Rocade Nord	Passé à l'Est du Champ hipique - Voie V18 prévue
35	Voie V35 Nord-sud dans la zone industrielle désaffectée	40	0,30	Rond point de la zone industrielle	Voie V14 de contournement de la zone de sécurité de l'aéroport
36	Tronçon de la voie V36 Nord-sud au Nord-est du Camp Armée de Terre	20	0,30	Voie V18 prévue	Nord-est du Camp militaire
37	Voie V37 Nord-sud dans les extensions de Sévaré I	20	1,60	Rocade Nord	Passé entre les zones de recasements de Socoura - Voie V18 prévue
38	Tronçon de la voie V38 Nord-sud (route de Socoura) dans les extensions de Sévaré I	20	1,85	Rocade Nord	Traverse les villages de Banikani et de Socoura
39	Voie V39 Nord-sud à l'Ouest de Takouti	20	1,00	Rocade Nord	Passé à l'Ouest de la zone de recasement de Takouti - Voie V16
40	Tronçon de la voie V40 à l'Est du cimetière de Sévaré	20	0,80	RN6, au Nord-est du cimetière	Longe le cimetière à l'Est - Voie 14 prévue
41	Voie V41 Nord-sud au Nord de la zone universitaire	20	1,10	Rocade Nord-est	Voie V15 prévue, au Nord de la zone universitaire
42	Voie V42 Nord-sud au Sud du village de Paré	20	0,80	Rocade Nord-est	Passé au Sud-est du village de Paré - Voie V15 prévue.
43	Voie V43 à l'Est de la zone universitaire	20	1,10	Voie V15 prévue.	Voie V14 prévue
Total					

Source : Agence URBADEX Juin 2015

La longueur totale des voies à créer est de **104,16 km**, dont :

- 49,23 km d'emprise 40 m ;
- 2,0 km d'emprise 30 m ;
- 48,18 km d'emprise 20 m ;
- 4,75 km d'emprise 15 m.

A ces voies à créer, il faut ajouter l'élargissement de la digue Mopti - Sévaré, qui aura une largeur de 200 mètres et une longueur de 10 kilomètres, pour faciliter les liaisons entre les deux parties de la Commune. Un plan d'aménagement de la digue devra être fait pour tenir compte du passage des automobiles, des tricycles, des bicyclettes, des piétons et des animaux.

2.1.5 Ouvrages d'art

Il est prévu l'entretien régulier des ouvrages d'art existants.

L'extension du réseau de voirie nécessite la réalisation d'ouvrages d'art. Il est prévu :

- la construction de dalots;
- la réalisation d'ouvrages de franchissement des collecteurs primaires et secondaires ;
- la construction d'un pont sur le fleuve Niger au niveau de Bargondaga ;
- le remplacement de l'ouvrage de l'ORM entre Taikiri et Médina coura par deux (02) nouveaux ;
- la réalisation d'un nouveau ouvrage de régulation d'eau à l'Est de l'actuel, au niveau du Pagaie Danawal.

2.1.6 Ronds Points à aménager

Les ronds points à aménager sont au nombre de onze (11), localisés comme ci-après :

- au croisement de la RN6 et de la RC6 (voie de la CAN) à Mopti central ;
- au croisement des voies V3 et V4 prévues à Mopti central ;
- au croisement de la RN16 et la rocade, au Nord-est de Takouti ;
- au croisement des RN6, RN15 et RN16 au rond point de Sévaré ;
- au croisement de la RN6 et de la V27 prévue ;
- au croisement de la RN6 et de la rocade prévue à l'Ouest ;
- au croisement de la V27 prévue et de la rocade au Sud de Sévaré III;
- au croisement des voies V27 et V14 prévues ;
- au croisement des voies V13 (rocade) et V14 prévues Sud de Sévaré III ;
- au croisement de la RN15 et de la voie V14 prévue ;
- au croisement voies V13 (rocade) et V14 prévues au Nord-ouest de Sévaré II.

2.2 RESEAUX DIVERS

2.2.1 Alimentation en eau potable

Compte tenu de l'accroissement de la population de la Commune urbaine de Mopti et de son expansion spatiale et dans le but d'assurer, à la population, une alimentation qualitative et quantitative en eau potable, il est prévu:

- l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les quartiers non desservis;
- l'augmentation du nombre de bornes fontaines notamment dans les quartiers à hauts risques de contamination de la nappe phréatique.

Dans le but d'éviter la contamination de l'eau fournie à la population par la société SOMAGEP-SA, il est prévu d'immatriculer et de baliser le site des forages au bord de la RN6 à Sévaré I.

2.2.2 Electrification

Pour une meilleure satisfaction des besoins de la ville en électricité et la promotion des unités industrielles de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, les actions suivantes sont à entreprendre :

- augmenter la capacité de la centrale électrique ;
- faire l'extension du réseau Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) vers les nouveaux quartiers ;
- poursuivre l'éclairage public des principales artères de la ville ;
- diversifier les sources d'énergie par la promotion de l'énergie renouvelable (solaire et d'autres).

2.2.3 Télécommunications - Poste

Téléphone :

Pour une meilleure couverture de la ville, les efforts doivent tendre vers la diminution des coûts et l'amélioration de la qualité des services. Cette couverture totale de la ville doit se traduire par l'extension du réseau de téléphonie fixe et mobile vers les zones non desservies. Le maillage et la performance du matériel et appareils utilisés doivent tenir compte d'un meilleur accès de tous aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Télévision

Les efforts doivent tendre vers l'amélioration constante des images fournies par :

- la densification des relais de diffusion et rediffusion (réseau d'antennes) ;
- l'augmentation de la puissance des stations d'émission et de rediffusion ;
- la formation conséquente du personnel technique.

Radio

Dans le but d'améliorer les communications au niveau local, il est prévu la promotion des radios de proximité par :

- la densification des relais de diffusion et de rediffusion (réseau d'antennes) ;
- l'augmentation de la puissance des stations d'émission et de rediffusion ;
- la formation conséquente du personnel technique ;

- la formation du personnel des radios.

Poste

Il est prévu de favoriser une meilleure organisation de la poste pour l'acheminement des courriers et mandats par l'implication des structures de transfert d'argent comme Western Union, EMS POSTADDEX, etc. Pour ce faire, il faudra passer par:

- la modernisation des locaux et du matériel de travail ;
- la création de nouveaux services.

Il est également prévu de moderniser les locaux et le matériel de travail et de créer de nouveaux services efficaces en rapport avec les nouvelles technologies.

2.3 ENVIRONNEMENT

2.3.1 Assainissement

➤ DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

Pour le drainage efficace des eaux pluviales de la ville, les actions ci-dessous sont prévues :

- le remblayage d'anciennes carrières de banco ;
- la réhabilitation du réseau existant ;
- l'aménagement de collecteur naturel;
- l'extension du réseau de drainage ;
- l'aménagement d'exutoires.

- Remblayage des bassins B1 et B2:

Il est prévu de remblayer les deux (2) bassins de réception des eaux pluviales, situés l'un à Sévaré I à côté de l'abattoir et l'autre à Sévaré III au Sud-ouest de l'actuelle zone industrielle, ceci pour éviter la stagnation d'eau dans les quartiers, source de multiples nuisances. Les eaux qui devaient être stockées dans ces bassins seront drainées vers les plaines rizicoles de l'ORM.

- Réhabilitation du réseau existant

Il est prévu le curage, la réhabilitation et l'entretien régulier du réseau de drainage existant qui comprend :

- 15,146 km de collecteurs artificiels ;
- 6,709 km de caniveaux couverts ;
- 10,168 km de caniveaux non couverts ;
- 7,040 km de cunettes.

- Aménagement de collecteur naturel

Il est prévu de réaliser le tronçon non aménagé du collecteur naturel (C1-3) communément appelé « Wayankoré », d'une longueur de 0,3 km environ.

La longueur du collecteur naturel à aménager est de **0,3 km environ**.

- Extension du réseau de drainage

L'extension du réseau concerne l'ensemble des quartiers de la Commune. Suite à l'analyse du plan de drainage des eaux pluviales de la Commune urbaine de Mopti qui a dégagé neuf (9) bassins versants, il est prévu la création de collecteurs sur 31 voies comme indiqué dans le tableau n°112 ci-dessous.

Tableau N°112 : Création de collecteurs artificiels dans la Commune urbaine de Mopti

N°	Désignation	Bassin versant	Localisation	Voie longée	Nombre de collecteurs	Longueur totale (km)
1	C ₁₋₁	BV1	Médina coura	V9	2	1,50
2	C ₂₋₁	BV1	Médina coura	V10	2	1,80
3	C ₃₋₁	BV1	Médina coura	V11	2	2,00

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

4	C ₄₋₁	BV1	Médina coura	V12	2	1,50
5	C ₁₋₃	BV3	Toguel-Komoguel I	-	1	0,30
6	C ₂₋₃	BV3	Extensions Est de Toguel	V6	2	1,90
7	C ₃₋₃	BV3	Extensions Est de Mossinkoré	V7	2	2,00
8	C ₄₋₃	BV3	Taïkiri	V8	2	2,00
9	C ₅₋₃	BV3	Taïkiri	V4	2	1,40
10	C ₁₋₅	BV5	Komoguel II (Bas-fond)	Rues 86 et 138	2	1,70
11	C ₂₋₅	BV5	Komoguel II	Rue 116	2	2,20
12	C ₁₋₈	BV8	Rocade Nord de Sévaré I	V13	2	6,50
13	C ₂₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V16	2	13,00
14	C ₃₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V18	2	12,00
15	C ₄₋₈	BV8	Sévaré I (Traverse Camp Armée de Terre)	V19	2	8,60
16	C ₅₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V34	2	3,10
17	C ₆₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V37	2	3,20
18	C ₇₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V38	2	3,40
19	C ₈₋₈	BV8	Nord de Sévaré I	V39	2	2,00
20	C ₁₋₉	BV9	Ouest de Sévaré III	V24	2	3,20
21	C ₂₋₉	BV9	Ouest de Sévaré III	V27	2	3,60
22	C ₃₋₉	BV9	Ouest de Sévaré III	V30	2	4,20
23	C ₄₋₉	BV9	Ouest de Sévaré III	V31	2	3,00
24	C ₅₋₉	BV9	Sévaré III (Est Centre Saint Jean Bosco)	-	2	4,80
25	C ₇₋₉	BV9	Sévaré II	V40	2	4,00

26	C ₈₋₉	BV9	Sévaré II	V17	2	3,00
27	C ₉₋₉	BV9	Sévaré II	V41	2	2,20
28	C ₁₀₋₉	BV9	Sévaré II	V42	2	1,60
29	C ₁₁₋₉	BV9	Sévaré II	V15	2	4,00
30	C ₁₂₋₉	BV9	Sévaré II	V22	2	4,80
31	C ₁₃₋₉	BV9	Sévaré II	V13	2	4,10
TOTAL						

Source : Agence URBADEX Juin 2015

N.B. : C₂₋₃ signifie 2^{ème} collecteur du bassin numéro 3

La longueur totale des collecteurs à créer est de **112,60 km**

- Aménagement des exutoires

Pour une grande durabilité des ouvrages, il est prévu d'aménager les exutoires aux points de rejets du réseau de drainage des eaux pluviales.

➤ **GESTION DES DECHETS LIQUIDES**

Les déchets liquides seront gérés différemment selon les quartiers. Il a été constaté par la présente étude que l'utilisation des fosses septiques individuelles des quartiers centraux de Mopti et de Médina coura pose problème à cause du niveau élevé de la nappe phréatique. Par contre, cela est possible dans les quartiers de Sévaré I, II et III.

- Gestion des déchets liquides dans les quartiers centraux de Mopti et Médina coura.

Pour faire face au problème de plus en plus crucial de gestion des déchets liquides dans les quartiers de Komoguel I, Komoguel II, Gangal, Bougoufiè, Toguel, Mossinkoré, Taikiri et Médina coura, il est prévu la réalisation de trois (3) réseaux d'égout fonctionnant sur le modèle du réseau d'égout expérimental actuel. Il s'agit de:

▪ **Réseau d'égout n°1:**

Le réseau d'égout n°1 concerne le quartier de Médina coura. Il comprend des conduites, des regards, un point de collecte, une station de relevage des déchets liquides et une station d'épuration.

Le point de collecte, la station de relevage et la station d'épuration sont tous situés à l'Est des extensions du quartier de Mossinkoré, dans la plaine rizicole.

▪ **Réseau d'égout n°2:**

Le réseau d'égout n°2 concerne les quartiers de Komoguel I, Gangal, Bougoufiè, Toguel, Mossinkoré et Taikiri. Il comprend des conduites, des regards, deux (2) points de collecte, deux (2) stations de relevage et une station d'épuration.

L'un des points de collecte et l'une des stations de relevage sont situés à Bougoufiè (bassin versant n°4), à l'emplacement de ceux de l'actuel réseau expérimental.

L'autre point de collecte et l'autre station de relevage sont situés à l'Est de l'extension du quartier de Mossinkoré, entre la voie digue prévue et le canal déplacé.

La station d'épuration est située à l'Est du canal déplacé, dans la plaine rizicole.

▪ **Réseau d'égout n°3:**

Le réseau d'égout n°3 concerne le quartier de Komoguel I (zone administrative et zone du Bas-fond). Il comprend des conduites, des regards, un point de collecte, une station de relevage et une station d'épuration.

Le point de collecte, la station de relevage et la station d'épuration sont tous situés à l'Est de la zone du Bas-fond, dans la plaine rizicole.

Le système de traitement des stations d'épuration est de type lagunage à micropyles avec trois étapes de traitement qui passent successivement par :

- un décanteur de forme cylindro-conique destiné à diminuer les charges ;
- un bassin facultatif qui contient des bactéries aérobies et anaérobies poursuivant la dégradation biologique ;
- une série de trois bassins de maturation destinés à terminer la dégradation de la matière organique par voie aérobie et à l'élimination de la pollution bactérienne.

Les bassins sont tous rectangulaires et fonctionnent en série.

Le curage des réseaux est assuré par injection d'eau sous pression à partir de bornes hydrantes et de conduites flexibles.

Les réseaux sont conçus en système séparatif, mais peuvent fonctionner en pseudo-séparatif pour certaines concessions dont la cour est trop basse pour l'évacuation gravitaire des eaux de pluie. Celles-ci sont admises dans les conduites d'eaux usées.

Une étude plus approfondie devra être faite pour la mise en œuvre du projet.

- **Gestion des déchets liquides dans les quartiers de Sévaré I, II et III.**

Dans ces quartiers, il est prévu :

- la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (fosses septiques, fosses étanches, latrines VIP à double fosse alternée et lavoirs puisards) ;
- l'acquisition de camions spiros pour l'évacuation des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange ;
- la réalisation d'une station de traitement des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange dans l'enceinte de la décharge finale de Sévaré III ;
- la prise de mesures adéquates pour l'interdiction du rejet de déchets liquides dans la rue.

➤ **GESTION DES DECHETS SOLIDES**

Il est prévu :

- le conditionnement des déchets dans des poubelles au niveau des concessions ;
- la pré-collecte qui s'effectue des poubelles vers les dépôts de transit ;

- la collecte qui s'effectue des dépôts de transit vers la décharge finale par camions porte-caissons;
- le traitement des déchets à la décharge finale appelée Centre d'Enfouissement Technique (CET).

- **Dépôts de transit**

Il est prévu le maintien des dépôts de transit existants, autorisés dans les quartiers. Des dépôts de transit seront prévus dans les opérations d'urbanisme des zones d'extension.

- **Décharge finale**

Les décharges finales prévues à Ségué et Sévaré par le SDAU de 2001 sont maintenues et renforcées.

▪ **Décharge de Ségué :**

La décharge de Ségué est prévue sur une superficie de 15 ha. Elle sera entourée d'une bande verte d'une largeur de 50 m. La digue qui y mène à partir de Médina coura doit être réhabilitée.

▪ **Décharge de Sévaré :**

La décharge de Sévaré est située au Sud des extensions de Sévaré III, sur une superficie de 20 ha. Elle sera entourée d'une bande verte d'une largeur de 50 m.

A l'intérieur de chacune des deux décharges est prévue une station de traitement des boues, d'une superficie de un (01) ha.

- **Déchets biomédicaux**

Tous les CSCOM doivent disposer d'incinérateur pour le traitement des déchets biomédicaux dont les cendres seront enfouies in situ.

2.3.2 Préservation de la nature.

Les actions portent sur :

- la lutte contre l'érosion des sols notamment des berges par la plantation d'arbres et le renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- la promotion et la protection des espaces boisés ;
- la lutte contre l'exploitation abusive des carrières de banco entre autres ;
- la lutte contre la pollution du Pagaie Danawalet pour sa protection ;
- la lutte contre l'ensablement des fleuves Bani et Niger ;
- la lutte contre le rejet d'ordures dans les fleuves et les Pagaies ;
- la recherche de solutions aux nuisances de l'abattoir régional ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique.

III-ÉQUIPEMENTS PROGRAMMÉS

Les équipements collectifs programmés concourent au renforcement des capacités de la ville dans le cadre de la fourniture de services essentiels au bien être de la population. Ce sont :

- les équipements administratifs ;
- les équipements socio sanitaires ;
- les équipements scolaires ;
- les équipements commerciaux ;
- les équipements touristiques et de loisirs ;
- les équipements sportifs et culturels ;
- les équipements culturels ;
- les équipements de défense et de sécurité ;
- les équipements de transport.

3.1 ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les zones de bureaux prévues sont destinées à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux à venir.

Toutefois, la zone de bureaux sise à Komoguel II devra être aménagée, ainsi que l'ancienne zone administrative de Sévaré II, qui devra en plus être densifiée.

3.2 ÉQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Certains équipements prévus par le SDAU de 2001 n'ont pas été réalisés et doivent être reconduits.

Ainsi, les informations relatives aux équipements socio sanitaires prévus sont indiquées dans le tableau n° 113 ci-dessous :

Tableau n°113: Équipements socio sanitaires programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Lazaret	1,05	Médina coura	A construire
2	Maison des aînés	0,1	Zone de bureaux dans les Extensions Ouest de Sévaré III	A construire
3	Centre psycho social	0,1	Zone de bureaux dans les Extensions Ouest de Sévaré III	A construire

Source : Atelier SDU juin 2015

3.3 ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il est prévu de densifier les groupes scolaires existants (en construisant en hauteur entre autres) et de réaliser au moins 250 nouvelles salles de classes (prévisions de l'Académie d'Enseignement de Mopti).

Il est en outre prévu la création de nouveaux groupes scolaires et/ou lycées dans la nouvelle zone scolaire prévue dans les Extensions Ouest de Sévaré III.

3.4 ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les informations relatives aux équipements commerciaux prévus sont indiquées dans le tableau n°114 ci-dessous :

Tableau n°114: Equipements commerciaux programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre -
1	Centre commercial	7,07	Dans l'extension à l'Est de Mossinkoré	A créer
2	Centre commercial	6,00	Sévaré I (Village CAN)	A aménager
3	Marché	4,07	Extension Nord-est Toguel	A créer
4	Marché à bétail	1,10	Taïkiri	A aménager
5	Marché à bétail	2,05	A l'Est du village de Paré	A créer
6	Parc de vaccination	1,05	A l'Est du village de Paré	A créer
7	Entrepôt frigorifique	3	Débarcadère	A créer
8	Centre artisanal	2,73	Zone de bureaux Extension Ouest Sévaré III	A créer
9	Centre artisanal	2,17	Extension Nord-est Toguel	A créer

Source : Atelier SDU juin 2015

Aux équipements commerciaux cités dans le tableau n° 114 ci-dessus, il faut ajouter tous les marchés de quartier, qui doivent être aménagés.

3.5 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Dans le but de promouvoir le tourisme il est prévu :

- de restaurer et valoriser les potentialités touristiques existantes, notamment les sites et vestiges de la ville à savoir : les berges du fleuve, les campements bozo, le site de Bignatville ;
- de promouvoir la construction d'hôtels et d'équipements de loisirs.

Les équipements prévus et les actions à entreprendre sont indiqués dans le tableau n° 115 ci-dessous :

Tableau n°115: Équipements touristiques et de loisirs programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Hôtel	1,82	Extension Ouest de Sévaré III	A réaliser
2	Parc d'attraction touristique	22,53	Extension Ouest de Sévaré III	A réaliser
3	Parc d'attraction touristique	25,37	Entre Taïkiri et Médina coura	A réaliser

Source : Atelier SDU juin 2015

3.6 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Les équipements qui avaient été prévus par le SDAU de 2001 sont reconduits. Il s'agit :

- du terrain de sport de Médina coura, à aménager ;
- du terrain d'entraînement situé dans la zone maraichère, à l'Est du Bas-fond de Komoguel II, à aménager ;
- du Portique à l'entrée de Mopti « Porte du Soudan » à restaurer.

En plus, il est prévu la réalisation ou l'aménagement des équipements sportifs et culturels dont les informations sont indiquées dans le tableau n° 116 ci-dessous :

Tableau n°116 : Équipements sportifs et culturels programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre -
1	Complexe sportif	14,11	Extension à l'Ouest de Sévaré III	A créer
2	Terrain d'entraînement n°1 de la CAN	3,75	Sévaré I	Poursuivre l'aménagement
3	Terrain d'entraînement n°2 de la CAN	2,40	Sévaré II, dans la zone universitaire	Poursuivre l'aménagement
4	Champ hippique	21,86	Sévaré I, au Nord du Camp Armée de Terre	A réaliser
5	Salle de spectacle multifonctionnelle	2,01	Extension à l'Ouest de Sévaré III	A réaliser
6	Portique d'entrée de la ville	-	A l'entrée de Sévaré sur la RN6, à Barbé	A réaliser

Source : Atelier SDU juin 2015

3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

Il est prévu :

- d'abandonner les cimetières de Taïkiri et de Médina coura, situés au bord du canal, et le deuxième cimetière de Médina- coura situé au Sud du quartier ;
- de poursuivre les travaux de clôture et d'organisation des cimetières existants ;
- de construire d'autres cimetières sur la partie à remblayer dans le cadre de la construction du nouvel ouvrage de régulation d'eau.

Les équipements culturels prévus sont indiqués dans le tableau n° 117 ci-dessous:

Tableau n°117: Équipements culturels

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre	Observations
1	Cimetière de Sévaré	29,48	Sévaré II au bord de la RN15, face à l'autogare	Achever la clôture	Le mur de clôture n'est pas enduit
2	Cimetière	12,91	Extensions au Nord-Est de Toguel	A créer	-
3	Centre culturel islamique	3,25	Ext. Ouest de Sévaré III	Réaliser	

Source : Atelier SDU juin 2015

3.8 ÉQUIPEMENTS DE SECURITE

Les informations relatives aux équipements de sécurité prévus sont indiquées dans le tableau n° 118 ci-après :

Tableau n°118 : Equipements de sécurité programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Commissariat de Police	0,5	Médina coura	Construire
2	Commissariat de Police	0,5	Ext. Ouest de Sévaré III	Construire

Source : Atelier SDU juin 2015

3.9 ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT

Les informations relatives aux équipements de transport prévus sont indiquées dans le tableau n° 119 ci-dessous :

Tableau n°119 : Équipements de transport programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Gare gros porteurs	26,84	Ext. Ouest de Sévaré III	Réaliser
2	Gare de taxis	0,5	Ext. Ouest de Sévaré III	Réaliser
3	Quai à bateaux	1,0 (20mx500m)	Komoguel II, face aux bureaux de la COMANAV	Créer
4	Gare routière (Gare voyageurs)	3	Komoguel II (Bas-fond)	Borner, immatriculer et aménager
5	Gare routière (Gros porteurs)	16	A l'Est de la zone d'entrepôts, au bord de la RN6 à Sévaré I	Porter la superficie à 16 ha, borner et immatriculer

Source : Atelier SDU juin 2015

IV- ESTIMATIONS DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU :

La présente estimation concerne uniquement les actions prioritaires. Il s'agit :

- des études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS);
- du bornage et de l'immatriculation des espaces prévus pour les zones d'habitat, d'activités, de Réserves Foncières (RF) et des grands équipements ;
- du nettoyage et du bornage de l'emprise des voies.

L'estimation sommaire des actions prioritaires du SDU est indiquée dans le tableau n° 120 ci-après :

Tableau n°120 : Estimation du coût des actions prioritaires du SDU.

N°	DESIGNATION	U	QUANTITES	PU (Millions f.cfa)	MONTANTS (Millions f.cfa)
	Etudes de détail				
1	PUS	U	5	30	150
	Délimitation et Bornage				
2	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones de recasement	ha	239,37	0,3	71,811
	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des futures zones d'habitat	ha	340,52	0,3	102,156
	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements	ha	391	0,3	117,300
3	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones de réserves foncières,	ha	510	0,3	153,000
4	Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies	km	104,16	0,5	51,155
Total					645,422

Source : Atelier SDU juin 2015

Le coût des actions prioritaires est estimé à la somme de: **Six Cent Quarante Cinq Millions Quatre Cent Vingt Deux Mille (645 422 000) francs CFA.**

Ce coût est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 516 337 600 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 129 084 400 F.CFA soit 20%.

V- STRATEGIES D'APPLICATION :

Quatre (4) stratégies sont prévues en vue de l'application du présent SDU. Il s'agit de :

- la stratégie institutionnelle;
- la stratégie foncière ;
- la stratégie financière ;
- la stratégie sectorielle.

5.1 Stratégie institutionnelle

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) nécessite la mise en place d'un Comité de suivi. Il est composé comme suit :

- le Préfet (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (C.C.) ;
- le Maire de la Commune de Mopti ;
- cinq (5) conseillers municipaux de la Commune de Mopti;
- trois (3) représentants du chef de village de Mopti;
- trois (3) représentants de chacune des mairies des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'Urbanisme (Rapporteur) ;
- un représentant de chacun des services techniques chargés des routes, de la topographie et de l'assainissement ; de la Sécurité et de la Défense
- un représentant de l'Ordre des Urbanistes du Mali
- un représentant du service chargé des domaines ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- un représentant de la coordination des ONG;
- un représentant de la coordination des GIE ;
- un représentant de la coordination des radios libres ;
- toute autre personne ressource, société civile, autorités coutumières et religieuses.

5.2 Stratégie foncière

Elle consiste à :

- border et immatriculer toutes les zones et les espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces prévus ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'Urbanisme ;
- densifier en priorité les derniers lotissements dont les taux d'occupation sont faibles, par l'application des mesures prises dans les cahiers des charges des lotissements qui imposent des délais de mise en valeur des parcelles.

5.3 Stratégie financière

Les ressources financières de la Mairie de Mopti sont basées sur la perception de taxes, de droits, de redevances, de subventions etc.

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) passe par la mobilisation de ressources importantes dont une partie incombe à la commune. Les responsables communaux, en rapport avec l'Etat, la population et tous les acteurs, élaboreront et

mettront en œuvre des stratégies pour améliorer les recettes communales. Pour ce faire, les dispositions suivantes sont nécessaires :

- réaliser des équipements générateurs de revenus ;
- rechercher des partenaires dans le cadre du jumelage ;
- faire appel aux compétences privées pour le financement des activités.

Les actions prioritaires retenues pour la mise en œuvre du SDU concernent l'élaboration des PUS, la délimitation, le bornage et l'immatriculation des espaces des zones d'habitat, d'activités, de réserves foncières et des grands équipements ainsi que la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Le coût des actions prioritaires est réparti de la manière ci-après :

- Etat : 516 337 600 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 129 084 400 F.CFA soit 20%.

5.4 Stratégie sectorielle

Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Mopti a été divisée en cinq (5) secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS), dans le but de préciser le contenu du SDU.

Le PUS doit être conforme aux orientations du SDU tout en précisant les règles d'utilisation du sol.

Les cinq secteurs sont :

- le secteur n°1 (Mopti central) ;
- le secteur n°2 (Médina coura) ;
- le secteur n°3 (Sévaré I) ;
- le secteur n°4 (Sévaré II) ;
- le secteur n°5 (Sévaré III).

5.4.1 Secteur n°1 :

D'une superficie de 700 ha, le secteur n°1 est limité :

- au Nord et à l'Est par des plaines rizicoles ;
- au Sud par le secteur n°2 (quartier de Médina coura) ;
- à l'Ouest par le fleuve Bani.

Il comprend les quartiers de Komoguel I, Komoguel II, Gangal, Bougoufiè, Toguel, Mossinkoré et Taïkiri et est constitué des zones d'habitat et d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

5.4.2 Secteur n°2 :

D'une superficie de 330 ha, le secteur n°2 est limité :

- au Nord par le Secteur n°1 (quartier Taïkiri) ;
- à l'Est par les plaines rizicoles de l'ORM ;
- au Sud-ouest par l'ouvrage de l'ORM ;
- à l'Ouest par le fleuve Bani.

Il comprend le quartier de Médina coura et est constitué des zones d'habitat et d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

Secteur n°3 :

D'une superficie de 2 200 ha, le secteur n°3 est limité :

- au Nord par des champs;
- à l'Est par la RN16;
- au Sud par la RN6;
- à l'Ouest par les plaines rizicoles del'ORM.

Il occupe le quartier de Sévaré I et est constitué des zones d'habitat et d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

Secteur n°4 :

D'une superficie de 850 ha, le secteur n°4 est limité :

- au Nord par le secteur n°3 ;
- au Nord-est par des champs ;
- à l'Ouest et au Sud-ouest par le secteur n°3.

Il occupe le quartier de Sévaré II et est constitué des zones d'habitat et d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

Secteur n°5 :

D'une superficie de 1 000 ha, le secteur n°5 est limité :

- au Nord par les secteurs n°3 et 4 ;
- à l'Est par la zone aéroportuaire;
- au Sud par des champs;
- à l'Ouest par les plaines rizicoles de l'ORM.

Il occupe le quartier de Sévaré III et est constitué des zones d'habitat et d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

VI- PHASAGE:

La mise en œuvre du SDU sera faite en quatre (4) phases. Il s'agit :

- de la phase I : 2017 – 2021;
- de la phase II: 2022 – 2026;
- de la phase III : 2027 – 2031;
- de la phase IV : 2032 – 2036.

Les réalisations des phases du SDU sont indiquées dans le tableau n° 121 ci-après.
 Tableau n°121: Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2017 - 2021	Phase II : 2022 - 2026	Phase III : 2027 - 2031	Phase IV : 2032 - 2036
1	<p>I. ZONAGE</p> <p>1.1. Zones d'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation de toutes les futures zones d'habitat (341 ha) ; - Densification des tissus existants ; - Réalisation de 70,40 ha de parcelles assainies ; - Réalisation de 17,70 ha d'habitat planifié ; - Réalisation des études de réhabilitation des sites indiqués au Tableau n°106 de la présente étude ; - Récasement de toutes les familles déplacées suivant les localisations du tableau n°106 de la présente étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la densification des tissus existants ; - Réalisation de 62,35 ha de parcelles assainies ; - Réalisation de 15,59 ha d'habitat planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la densification des tissus existants ; - Réalisation de 76,50 ha de parcelles assainies ; - Réalisation de 19,13 ha d'habitat planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la densification des tissus existants ; - Réalisation de 63,08 ha de parcelles assainies ; - Réalisation de 15,77 ha d'habitat planifié.
2	<p>1.2. Zones d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage, immatriculation et balisage des zones d'activités prévues ; - Bornage et immatriculation des zones d'activités existantes non encore immatriculées ; - Elaboration des plans 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues ; - Poursuite de la viabilisation des zones d'activités existantes et prévues; - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues et 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues ; - Poursuite de la viabilisation des zones d'activités existantes et prévues; - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues et 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues ; - Poursuite de la viabilisation des zones d'activités existantes et prévues; - Poursuite de l'occupation des zones d'activités prévues et

	d'aménagement, occupation des zones d'activités prévues ; - Viabilisation des zones d'activités prévues ; - Poursuite de la densification des zones d'activités existantes.	densification des zones d'activités existantes.	densification des zones d'activités existantes.	densification des zones d'activités existantes.
3	1.3. Zone militaire - Bornage et immatriculation de la zone militaire ; - Balisage de la zone militaire.	- Poursuite du balisage de la zone militaire.	- Poursuite du balisage de la zone militaire.	- Poursuite du balisage de la zone militaire.
4	1.4. Zones vertes - Bornage et immatriculation des espaces boisés prévus ; - Réalisation des espaces boisés prévus ; - Création de ceintures vertes de protection et d'isolement ; - Entretien des espaces boisés existants.	- Poursuite de la réalisation d'espaces boisés ; - Poursuite de la réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement ; - Poursuite de l'entretien d'espaces boisés.	- Poursuite de la réalisation d'espaces boisés ; - Poursuite de la réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement ; - Poursuite de l'entretien d'espaces boisés.	- Poursuite de la réalisation d'espaces boisés ; - Poursuite de la réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement ; - Poursuite de l'entretien d'espaces boisés.
5	1.5. Réserves foncières Bornage et immatriculation de toutes les réserves foncières (510 ha), dont : - 30 ha au Sud-ouest de Médina coura ; - 320 ha au Nord-ouest de Sévaré I ; - 40 ha au Nord-est de Sévaré II ; - 120 ha au Sud et à l'Ouest de Sévaré III.			
	II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ENVIRONNEMENT - Entretien des voies existantes ; - Bitumage de voies ; - Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies prévues ;	- Poursuite de l'entretien des voies existantes ; - Poursuite du bitumage de voies ; - Poursuite de la construction	- Poursuite de l'entretien des voies existantes ; - Poursuite du bitumage de voies ; - Poursuite de la construction	- Poursuite de l'entretien des voies existantes ; - Poursuite du bitumage de voies ; - Poursuite de la construction

6	2.1. Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de voies prévues; - Construction de digues de protection prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de digues de protection prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de digues de protection prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de digues de protection prévues.
7	2.2. Réseaux Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la desserte en électricité et téléphone ; - Réalisation de nouveaux forages d'eau en renforcement de ceux existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau.
8	2.3. Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage des dépressions ; - Entretien du réseau de drainage existant ; - Création de collecteurs ; - Réalisation des études pour la mise en place de réseaux d'égout pour l'ensemble des quartiers de Mopti central et Médina coura ; - Construction de dépôts de transit ; - Bornage, immatriculation et balisage des décharges finales de Ségué et du Sud de Sévaré III. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du remblayage des dépressions ; - Poursuite de l'entretien du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Création de réseaux d'égout ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit ; - Construction de décharges finales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du remblayage des dépressions ; - Poursuite de l'entretien du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Poursuite de la création de réseaux d'égout ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit ; - Poursuite de la construction de décharges finales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du remblayage des dépressions ; - Poursuite de l'entretien du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Poursuite de la création de réseaux d'égout ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit ; - Poursuite de la construction de décharges finales.
9	<p style="text-align: center;">III.</p> <p style="text-align: center;">EQUIPEMENTS</p> <p style="text-align: center;">Administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage, immatriculation et balisage des espaces prévus pour tous les grands équipements ; - Rénovation des bâtiments administratifs vétustes ; - Construction de nouveaux bureaux destinés à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la rénovation des bâtiments administratifs vétustes ; - Poursuite de la construction de nouveaux bureaux destinés à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la rénovation des bâtiments administratifs vétustes ; - Poursuite de la construction de nouveaux bureaux destinés à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la rénovation des bâtiments administratifs vétustes ; - Poursuite de la construction de nouveaux bureaux destinés à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux à venir.
		<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Lazaret à 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du Lazaret de Médina coura ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du Lazaret de Médina coura ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de la maison des aînés dans l'extension de

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

10	3.2. Equipements socio sanitaires	<p>Médina coura ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du parc de vaccination de Taïkiri ; - Création d'un parc de vaccination à l'Est du village de Paré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du parc de vaccination de Taïkiri ; - Construction du parc de vaccination à l'Est du village de Paré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du parc de vaccination de Taïkiri ; - Poursuite de la construction du parc de vaccination à l'Est du village de Paré. 	<p>Sévaré ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un centre psycho social.
11	3.3. Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de nouveaux groupes scolaires et/ou lycées dans la nouvelle zone scolaire prévue dans les Extensions Ouest de Sévaré III. 	<ul style="list-style-type: none"> - Densification des groupes scolaires existants (en construisant en hauteur entre autres) ; - Réhabilitation de tous les équipements dont l'état physique l'exige ; - Construction d'au moins 250 nouvelles salles de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de nouveaux groupes scolaires et/ou lycées dans la nouvelle zone scolaire prévue dans les Extensions Ouest de Sévaré III. 	<p>Poursuite de la Densification, de la Réhabilitation et de la Construction ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densification des groupes scolaires existants (en construisant en hauteur entre autres) ; - Réhabilitation de tous les équipements dont l'état physique l'exige ; - Construction d'au moins 250 nouvelles salles de classe.
12	3.4. Equipements commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du marché à bétail de Taïkiri ; - Aménagement d'un marché à bétail à l'Est du village de Paré ; - Aménagement du Centre commercial prévu par le SDAU de 2001 au bord de la RN6 à Sévaré I ; - Création d'un marché dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ; - Construction d'un Entrepôt frigorifique dans la zone du 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un marché dans l'extension à l'Ouest, du Pagaie Danawal ; - Aménagement du marché dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III. 	<p>Création d'un centre artisanal dans l'extension à l'Ouest du Pagaie Danawal.</p>	<p>Création d'un Centre commercial dans les extensions à l'Est de Mossinkoré ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de marchés ; - Création d'un centre artisanal dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III.

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

	Débarcadère à Komoguel II ; - Aménagement de tous les marchés existants de la Commune.			
13	3.5. Equipements touristiques et de loisirs	- Création d'un Parc d'attraction touristique entre Taikiri et Médina coura. - Réalisation d'un portique à l'entrée de Sévaré, à Barbé ; - Aménagement du champ hippique existant à Sévaré I, au Nord du Camp de l'Armée de Terre.	- Création d'un Parc d'attraction touristique dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III. - Aménagement des terrains d'entraînement n°1 et n°2 de la CAN ; - Construction d'une salle de spectacles dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III.	- Poursuite de l'aménagement des parcs d'attraction et de la construction d'hôtels. - Aménagement du terrain de sports situé près de la zone des maraîchers, à l'Est de la voie digne du Bas-fond ; - Aménagement du complexe sportif dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III.
14	3.6. Equipements sportifs et culturels			
15	3.7. Equipements culturels	- Abandon des anciens cimetières de Médina coura et de Taikiri; - Réalisation du cimetière prévu dans les extensions de Toguel ; - Poursuite de la clôture du cimetière de Sévaré.	- Poursuite de la clôture du cimetière de Sévaré.	- Poursuite de l'aménagement du cimetière dans les extensions de Toguel.
16	3.8. Equipements de sécurité	- Construction d'un Commissariat de police à Médina coura ; - Construction d'un Commissariat de police dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ; - Aménagement des Camp de la Gendarmerie et de la Garde Nationale.	- Poursuite de la construction du Commissariat de police à Médina coura ; - Poursuite de la construction du Commissariat de police dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ; - Poursuite de l'aménagement des Camps de la Gendarmerie et de la Garde Nationale.	- Poursuite de la construction du Commissariat de police à Médina coura ; - Poursuite de la construction du Commissariat de police dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ; - Poursuite de l'aménagement des Camps de la Gendarmerie et de la Garde Nationale.

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

17	3.9. Equipements de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation de la gare routière, prévue par le SDAU de 2001, au bord de la RN6, à Sévaré I. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la place de taxi dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III ; - Aménagement des superficies restantes du domaine de la gare routière, route de Bandiagara ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un quai à bateaux à Komoguel II, face aux bureaux de la COMANAV ; - Aménagement de la gare gros porteurs dans les extensions à l'Ouest de Sévaré III. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de toutes les gares et du quai à bateaux.
----	-------------------------------	--	---	---	--

Source : Agence URBADEX Juin 2015

VII. RECOMMANDATIONS :

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune urbaine de Mopti et Environs, les recommandations suivantes ont été formulées :

7.1 HABITAT ET ASSAINISSEMENT :

- l'arrêt des convoitises dans les Réserves Foncières prévues dans la Commune et ses environs ;
- l'application rigoureuse de la réglementation en matière d'opérations d'urbanisme ;
- la mise en œuvre de programmes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ;
- le respect des normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- l'équipement du service de la voirie municipale ;
- la redynamisation et la sensibilisation des GIE, afin qu'elles adhèrent aux actions collectives et d'assainissement;
- la mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement (PSA);
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement.

7.2 VOIRIE-RESEAUX DIVERS ET CIRCULATION:

- la construction d'infrastructures routières entre les villages- centres identifiés ;
- la mise en œuvre d'IEC en matière de circulation routière dans la ville ;
- la mise en œuvre d'IEC en ce qui concerne le renforcement du système de transport urbain ;
- la recherche des voies et moyens pour la réalisation de réseau interconnecté.

7.3 AUTRES RECOMMANDATIONS:

- la large diffusion du contenu du SDU auprès des populations ;
- la recherche de l'appui financier de l'Etat et de partenaires au développement ;
- la poursuite de l'adressage des rues;
- l'établissement, l'approbation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des zones d'habitat et d'activités avant toute attribution de terrains ;
- la construction d'équipements scolaires d'enseignement fondamental dans les localités du périmètre d'urbanisation ;
- la construction de centres d'alphabétisation et de CED dans tous les quartiers de la Commune;
- la réalisation de forages équipés de pompes dans tous les quartiers de la Commune ne disposant pas de système d'adduction d'eau ;

- la sensibilisation des populations à ne pas consommer l'eau des puits traditionnels dans les zones à hauts risques de contamination de la nappe phréatique ;
- le contrôle et l'analyse régulière des eaux des puits traditionnels dans les zones où elles sont susceptibles d'être contaminées ;
- le respect des couloirs destinés au passage des animaux, tant par les agriculteurs que par les éleveurs.

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES :

1. Recensement général de la population et de l'habitat (1987), publié en 1990 :
 - Volume 0 (Tome 2 : Répertoire des villages);
 - Volume 0 (Tome 3 : Base de sondage) ;
 - Volume 0 (Tome 4 : Découpage censitaire).
2. Recensement général de la population et de l'habitat (1998) : Résultats définitifs (Tome 3: série habitat) ;
3. Recensement général de la population et de l'habitat (1998) : Résultats définitifs (Tome 4 : répertoire des villages) ;
4. Annuaire statistique du Mali (2001) ;
5. Carte thématique des communes du Mali ;
6. Mairie de Mopti : Programme de développement économique, social et culturel (PDESC) de la commune de Mopti;
7. Recensement général de la population et de l'habitat (2009) : Résultats provisoires.
8. Etude sur l'Amélioration de l'Assainissement à Mopti: Rapport de Mission d'identification du 07 Avril au 15 Mai 1990 (Edité en Juillet 1990 par le GRET et l'Association FINAH en France)
9. Etude sur l'Amélioration de l'Assainissement à Mopti : Annexes du Rapport de Mission d'identification du 07 Avril au 15 Mai 1990 (Edité en Juillet 1990 par le GRET et l'Association FINAH en France)
10. Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (SSAU) de la Commune de Mopti et environs par élaboré la Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction- Août 1990
11. Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Mopti 1996
12. Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Mopti : Etat de la Mise en Œuvre : Table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (TPS) Novembre 2008
13. Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Mopti et environs, élaboré par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction en 2000 et approuvé en 2001
14. Schéma Directeur et d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Diré et Environs, élaboré par l'Agence URBADEX en Novembre-Décembre 2010
15. Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS) du Centre-Ville de Ségou élaboré par l'Agence URBADEX en Octobre 1999
16. Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS) de la Ville de Mopti et environs élaborés par le Bureau d'Etudes d'urbanisme Seydou TRAORE (BEU-ST) en 2004
17. Etudes relatives aux Audits Urbain, Financier et Organisationnel des villes de Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti, par AUA et MSA Mai 2011 :
 1. Rapport définitif,
 2. Fiches de projet
18. Carte d'Afrique de l'Ouest au 1/200 000, 1952 IGN France :
 1. Planche Bandiagara Edition 1957 réimprimée en juillet 1970
 2. Planche Mopti Edition 1956 réimprimée en juin 1972
19. Fond de Plan élaboré par le Bureau d'Etudes de Géomètres Experts : BEAT 2015
20. Extrait de Photographie aérienne par Internet : GOOGLE
21. Photographie aérienne source IGM Bamako
22. Plan d'adressage de Mopti élaboré par CTAC

ANNEXES

**DELIBERATION N°2015/11/CUM du 10 Juin 2015
du Conseil Communal de Mopti**



DELIBERATION N° 2015/ *M* /CUM
PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBAINISME DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

Le Conseil Communal de Mopti, réuni en session extraordinaire le dix Juin 2015, dans la salle de réunion de l'Alliance Franco Malienne de Mopti, a,

- au cours de sa séance du 10 Juin 2015,
- après en avoir délibéré au scrutin public par :

- Nombre de conseillers communaux en exercice.....	: 32
- Nombre de votants.....	: 20
- Nombre de voix « Pour »	: 20
- Nombre de voix « Contre »	: 00
- Abstention.....	: 00

DECIDE:

Article 1^{er} : d'adopter par acclamations et à l'unanimité des conseillers présents le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Mopti et environs.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Les Conseillers Communaux Présents :

01. Garba Y. SAMASSEKOU, 1^{er} Adjoint.....

02. Haman Naciré, Conseiller Communal.....

03. Abdoulaye Guittéye, Conseiller Communal.....

04. Badi Haidara, Conseiller Communal.....

05. Abdourahamane GUINDO, Conseiller Communal.....

06. Ousmane Djénépo, Conseiller Communal.....

07. Bintou Samassékou, Conseillère Communale.....

08. Dramane Diakité, Conseiller Communal

09. Idrissa Bèla Cissé, Conseil Communal

10. Hamadoun Lougué, Conseil Communal

Les Conseillers Communaux Représentés :

11. Dumar Bathily par Garba Samassékou,

12. Barké Bah par Idrissa Cissé

13. Mme Hadja Fanta DUOLOGUEM par Badi HAIDARA,

14. Alassane TOURE, par Abdourahamane GUINDO,

15. Fassoum Diarra, par Hamadoun Lougué.....

16. Aissata Sy par Bintou Samassékou,

17. Ibrahima Traoré par Dramane Diakité,


18. Amadou Diarra par Abdoulaye Guitteye..... 

19. Nouhoum Konipo par Haman Naciré..... 

20. Moussa Niantao par Ousmane Djénépa..... 

Fait et délibéré à Mopti
Le 10 Juin 2015
Le Maire P/Intérim




Garba Y. SAMASSEKOU
1^{er} Adjoint au Maire

DECISION N° 0889/GRM-CAB
du Préfet du Cercle de Mopti portant approbation de la
Délibération du Conseil Communal de Mopti
N° 2015/11/CUM du 10 Juin 2015

REGION DE MOPTI

CABINET DU GOUVERNEUR

DECISION N° 0889 /GRM-CAB

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE URBAINE DE
MOPTI ET ENVIRONS

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE MOPTI

Vu la Constitution ;

Vu la Loi 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales modifiée par la Loi N°2012-005 du 23 Janvier 2012 ;

Vu la Loi n° 2012-007 du 07 Février 2012 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;

Vu l'Ordonnance n° 00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier du Mali, modifiée et ratifiée par la Loi n° 02-008 du 12 février 2002 ;

Vu la Loi N° 96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi N° 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des Communes du Mali ;

Vu le Décret n° 2014-0024/P-RM du 16 Janvier 2014 portant nomination de Gouverneurs de Région et du District de Bamako ;

Vu la Loi N° 02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu le Décret N° 95-210/P-RM du 30 Octobre 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales, modifié par le décret N°01-555/P-RM du 20 Novembre 2001 ;

Vu le Décret N° 04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu les nécessités.

DECIDE :

Article 1 : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune Urbaine de Mopti et environs sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes la Commune Urbaine de Mopti et les Communes Rurales de Socoura et de Fatoma.

Article 3 : A compter de la date de signature de la présente Décision jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune Urbaine de Mopti et environs, l'avis préalable des services de l'Urbanisme et de l'Habitat est exigé pour les travaux de construction et d'aménagement publics dans la zone concernée.

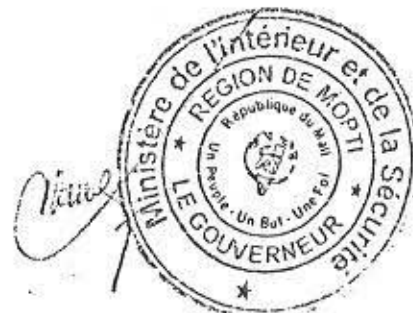
Article 4 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invitées à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

Article 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Mopti, le Préfet du cercle de Mopti, le Sous-préfet des Communes de Mopti et Socoura, le Sous-préfet de la Commune Rurale de Fatoma, le Maire de la Commune Urbaine de Mopti et les Maires des Communes Rurales de Socoura et Fatoma, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, et communiquée partout où besoin sera.

Mopti, le 09 Décembre 2014

Le GOUVERNEUR DE REGION

AMPLIATIONS :
ORIGINAL.....1
MIS.....1/PCR
MUH.....1 /PCR
CONSEIL REGIONAL /Mopti.....1
CONSEIL DE CERCLE/Mopti.....1
PREFET DU CERCLE /MOPTI.....1
SOUS-PREFET MOPTI/SOCOURA.....1
MAIRIE C.U MOPTI1
MAIRIE C.R SOCOURA1
MAIRIE C.R FATOMA..1
DRDC-Mopti.....1
DRUH- Mopti.....1
Archives- Chrono.....2/4



Kaman KANE
Administrateur Civil

DECISION N° 2015 -086 /P-CM

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION RELATIVE
A L'ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE
DE MOPTI ET ENVIRONS

LE PREFET,

- Vu, la Constitution ;
- Vu, la Loi n°93-008 du 11 Février 1993 modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- Vu, la Loi n°06-059 du 04 Novembre 1996, modifiée portant création de Communes ;
- Vu, la Loi n°2012-006 du 23 Janvier 2012 portant Principes Fondamentaux de l'Organisation Administrative du Territoire ;
- Vu, la Loi n°2012-007 du 7 Février 2012 portant Code des Collectivités, modifiée
- Vu, le Décret 2015-067/P-RM du 13 Février 2015 fixant les conditions de nomination et les attributions des chefs de circonscription administrative ;
- Vu, le Décret N° 2015-0126/P-RM du 27 Février 2015 portant nomination de Préfets ;
- Vu, le B.E. N° 2015/269/CUM en date du 08-10-2015 de la Commune Urbaine de Mopti, transmis le 08-10-2015.

DECIDE:

Article 1^{er}: Est approuvée la Délibération N°2015/11/CUM en date du 10 Juin 2015 du Conseil Communal relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Mopti et Environs.

Article 2: Le Maire de la Commune Urbaine de Mopti, le Directeur Régional de l'Urbanisme de Mopti et le Chef de Service des Domaines et du Cadastre de Mopti sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- GRM.....2/PCR
- Sous-préfet1/P.info
- Maire C.U. Mopti.....1
- Service Domaine..... 1
- Service Urbanisme.....1
- Chrono-Dossier.....2/8

Mopti, le 09 Octobre 2015

P/LE PREFET, P.O
L'ADJOINT



Abdoulaye Guindo
Abdoulaye GUINDO
Administrateur Civil

Ordres de Mission



AGENCE URBADEX

Urbanisme – Aménagement – Architecture – Décoration
Expertise Immobilière

Bamako, le 03 Mars 2015

ORDRE DE MISSION N°2015/002/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte– Urbaniste- Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur – Urbaniste
Calixte TRAORE, Spécialiste en planification
Adama COULIBALY Chauffeur
se rendront à Mopti

But de la mission : Révision du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la
Ville de Mopti et Environs
Enquêtes préliminaires et préparatifs du Séminaire-Atelier

Moyens de transport : Véhicule N° AA 8571 MD

Date de Départ : Le Mercredi 04 Mars 2015

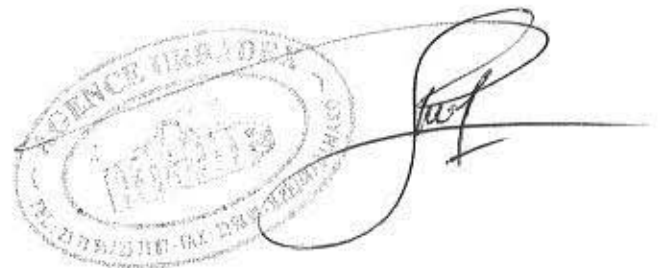
Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE

Ampliations :

- Gouverneur de Mopti.....1
- Préfet de Mopti.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire de Mopti1
- DRUH Mopti.....1
- Intéressés4
- Chrono.....1





AGENCE URBADEX

Urbanisme - Aménagement - Architecture - Décoration
Expertise Immobilière

Bamako, le 29 Mai 2015

ORDRE DE MISSION N°2015/006/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte-Urbaniste - Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur-Urbaniste
Calixte TRAORE, Spécialiste en planification
Adama COULIBALY Chauffeur
se rendront à Mopti

But de la mission : Révision du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville
de Mopti et Environs
Séminaire-Atelier participatif prévu du Lundi 01 au Mercredi
10 Juin 2015

Moyens de transport : Véhicule N° T 9169 MD

Date de Départ : Le Dimanche 31 Mai 2015

Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE
Architecte - Urbaniste
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- Gouverneur de Mopti.....1
- Préfet de Mopti.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire de Mopti.....1
- DRUH Mopti.....1
- Intéressés4
- Chrono.....1





AGENCE URBADEX

Urbanisme – Aménagement – Architecture – Décoration
Expertise Immobilière

Bamako, le 29 Mai 2015

ORDRE DE MISSION N°2015/007/URBADEX

Madame : COULIBALY Haoua KOUYATE Urbaniste, Chef de Mission

Messieurs : Moussa KANOUTE Technicien Logisticien
Boudiala TOUNGARA Chauffeur
se rendront à Mopti

But de la mission : Révision du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et Environs

Séminaire-Atelier participatif prévu du Lundi 01 au Mercredi
10 Juin 2015

Moyens de transport : Véhicule N° R 2453 MD

Date de Départ : Le Dimanche 31 Mai 2015

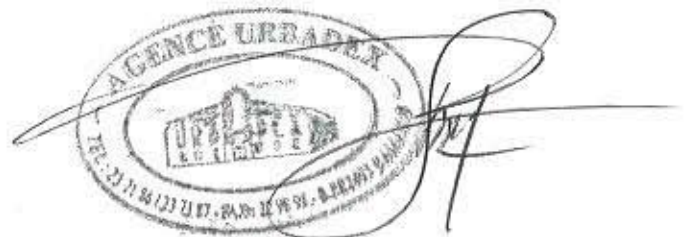
Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE
Architecte – Urbaniste
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- Gouverneur de Mopti.....1
- Préfet de Mopti.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire de Mopti.....1
- DRUH Mopti.....1
- Intéressés3
- Chrono.....1





AGENCE URBADEX

Urbanisme – Aménagement – Architecture – Décoration
Expertise Immobilière

Bamako, le 03 Octobre 2015

ORDRE DE MISSION N°2015/008/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte-Urbaniste- Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur-Urbaniste
Adama COULIBALY Chauffeur
se rendront à Mopti

But de la mission : Révision du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville
de Mopti et Environs
Vérifications et collecte de données complémentaires

Moyens de transport : Véhicule N° AB 5845 MD

Date de Départ : Le Dimanche 04 Octobre 2015

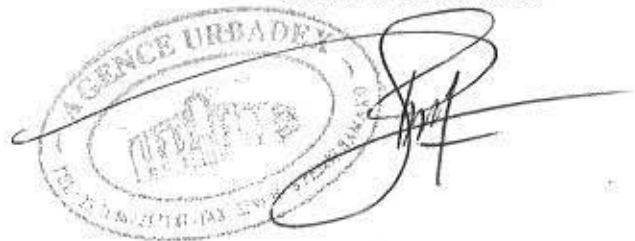
Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE
Architecte- Urbaniste
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- Gouverneur de Mopti.....1
- Préfet de Mopti.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire de Mopti1
- DRUH Mopti.....1
- Intéressés3
- Chrono.....1



LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 1^{ER} AU 10 JUIN 2015 A MOPTI**

N°	Prénoms	Noms	Structures	Contacts
1	Boubacar	SISSOKO	EDM-SA	66 75 18 57
2	Modibo	FALL	SOMAGEP-SA	66 74 12 09
3	Youssouf	COULIBALY	A.Terre	66 80 45 34
4	Oumar Sory	TOURE	DRC Mopti	76 03 31 91
5	Kéou	NIOUMANTA	Sous-Préfet	67 84 17 47
6	Mohamadou A.	MAÏGA	DRPSIAP	66 98 21 12
7	Mme Naciré Amina	KANTA	CAFO	75 43 49 78
8	Calixte	TRAORE	URBADEX	66 33 91 67 / 76 48 56 68
9	Dazan	COULIBALY	URBADEX	66 78 50 57
10	Badi	HAÏDARA	Conseiller commune Mopti	76 33 54 03
11	Amadou	DIALLO	Chef Agence IGM	66 76 08 13
12	Bamoye	TRAORE	Chef Q Mossinkoré	76 14 57 94
13	Bouba	TOURE	Chef Q Komoguel I	76 28 50 89
14	Moctar	CISSE	Sevaré Secteur I	76 08 34 11
15	Amadou	TEME	Chef de Q Komoguel II	66 80 51 82
16	Ousmane	DJENEPO	Conseiller municipal	76 01 12 82
17	Abdoulaye	TRAORE	Chef section DNUH	76 23 14 45
18	Mamadou Albassir	DIARRA	DNUH	78 79 72 19
19	Amadou	DIALLO	Academie d'Enseignement	64 57 37 67
20	Mahamadou	DIALLO	Représentant GIE	76 21 99 56
21	Moussa	DIALLO	Agent - Voyer	76 11 78 14
22	Sekou	CISSE	Président des jeunes	76 18 10 58
23	Abba	DIALLO	Repr. Mairie Socoura	69 20 27 28
24	Boubacar	BA	DRUH- Mopti	76 67 63 40
25	Daouda	TRAORE	DRACPN-Mopti	66 12 41 28
26	Souleymane	SAGARA	DRS Mopti	66 80 52 61
27	Mamoudou	BOCOUM	URTEL Mopti	76 24 81 25
28	Joachim	TRAORE	Ségal Mairie Mopti	66 72 96 17
29	Dramane	KONE	DRTTFM (ONT)	65 65 01 29
30	Bakary	SINAYOKO	Protection civile	66 90 44 34
31	Boureïma	TELLY	Groupement Jeune Agriculteur	76 13 25 61
32	N'Famara	SOUMARE	DRA Mopti	75 10 04 11
33	Mahamadou	DOUMBIA	DRDC Mopti	66 72 79 75
34	David M	TOGO	Eglise catholique	63 29 55 94
35	Yaya	DJIGUIBA	B.R.T. Mopti	76 38 53 00
36	Gouro	ARAMA	DRR -Mopti	65 72 06 13
37	Alfousseyni	DIAKITE	IGM Mopti	78 66 58 19

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Ville de Mopti et environs (Deuxième Révision)
RAPPORT DEFINITIF

38	Mme DEMBELE Safiatou	TOURE	Chambre des Métiers	76 14 24 04
39	Mme DIAMCOUMBA Binta	SAMASSEKOU	Conseillère communale Mopti	75 20 25 82
40	Mme COULIBALY Haoua	KOUYATE	Bureau	66 73 97 05
41	MDL Salif	KOYATE	Gendarmerie	65 73 76 43
42	Alfousseyni	MANGANE	O.R.M	65 30 88 07
43	Abdoul Karim	TRAORE	O.R.M	76 18 55 14
44	Inspecteur Modibo	DOUMBIA	Commissariat Mopti	66 46 10 39
45	Abdoulaye	TRAORE	Président transporteur	76 12 28 82
46	Daouda	DIARRA	DRFF - Mopti	66 80 53 20
47	Garba	SAMASSEKOU	1 ^{er} Adjoint au Maire CU. Mopti	76 03 31 13
48	Mamadou	KEBE	Mairie Mopti	66 68 87 73
49	Kassé	CAMARA	DRUH- Mopti	76 03 70 46
50	Findima	TOUNKARA	DRJS-Mopti	72 30 40 18
51	Hamidou	DJIBO	DRPIA	76 39 42 90
52	Adama	NIANE	C.R.J	66 64 75 29
53	Sory	YANA	Chambre de commerce de Mopti	69 21 00 83
54	Dramane	DIAKITE	Conseiller communal	66 72 63 04
55	Mamadou	KEÏTA	DREF Mopti	66 39 88 85
56	Founè	KONIPO	Coordination des Artisans	75 22 16 42
57	Mariam	DAO	Opération pêche	76 11 76 91
58	Drissa Nicolas	KONE	URBADEX	66 71 43 03

AVIS AUX CLIENTS ABONNÉS À L'ESSOR

AGENCE MALIENNE DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ (AMAP)

L'Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) invite les personnes physiques et morales en retard de paiement de leur abonnement à L'Essor au titre de l'exercice 2018 de se mettre à jour au plus tard le 31 juillet 2018. Les paiements s'effectuent au niveau du Régisseur de recettes par chèque barré à l'ordre de l'AMAP, en espèces ou par ordre de virement.

LA DIRECTION DE LA PUBLICITE

Tel : 20 22 57 67

L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

MARDI 24 JUILLET 2018 57^e Année N° 18716

200F CFA

www.essor.ml

Lire en page 5

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Élection présidentielle LE PREMIER MINISTRE LÈVE TOUTES LES ÉQUIVOQUES

Campagne électorale L'ANASER SENSIBILISE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE



DECRET N°2018- 0658 /P-RM DU 08 AOUT 2018

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, modifiée, portant Code domanial et foncier ;
- Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu Le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2018 à 2037, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Mopti et environs, annexé au présent décret.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est opposable à l'Etat, aux Collectivités territoriales et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 2 : L'application du présent schéma directeur fait l'objet d'études de Plans d'Urbanisme sectoriels (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

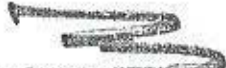
Ce Schéma Directeur d'Urbanisme approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Mopti et environs.

Article 3 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°01-191/P-RM du 02 mai 2001 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Mopti et environs.

Article 4 : Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre des Collectivités territoriales, le ministre du Développement local, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel. *Ang*

Bamako, le 08 AOUT 2018

Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,


Soumeylou Boubèye MAIGA


Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,


Mohamed AG ERLAF

Le ministre du Développement local,


Soumana Mory COULIBALY

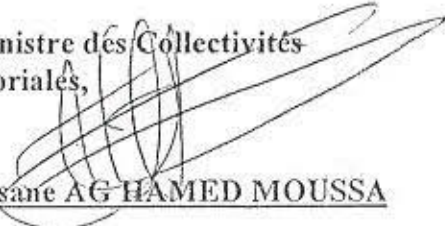
Le ministre de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,


Adama Tiémoko DIARRA


Le ministre de l'Habitat et de
l'Urbanisme,


Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa

Le ministre des Collectivités
territoriales,


Alhassane AG HAMED MOUSSA

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Docteur Boubou CISSE

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**ZONAGE
EQUIPEMENTS PROGRAMMES**

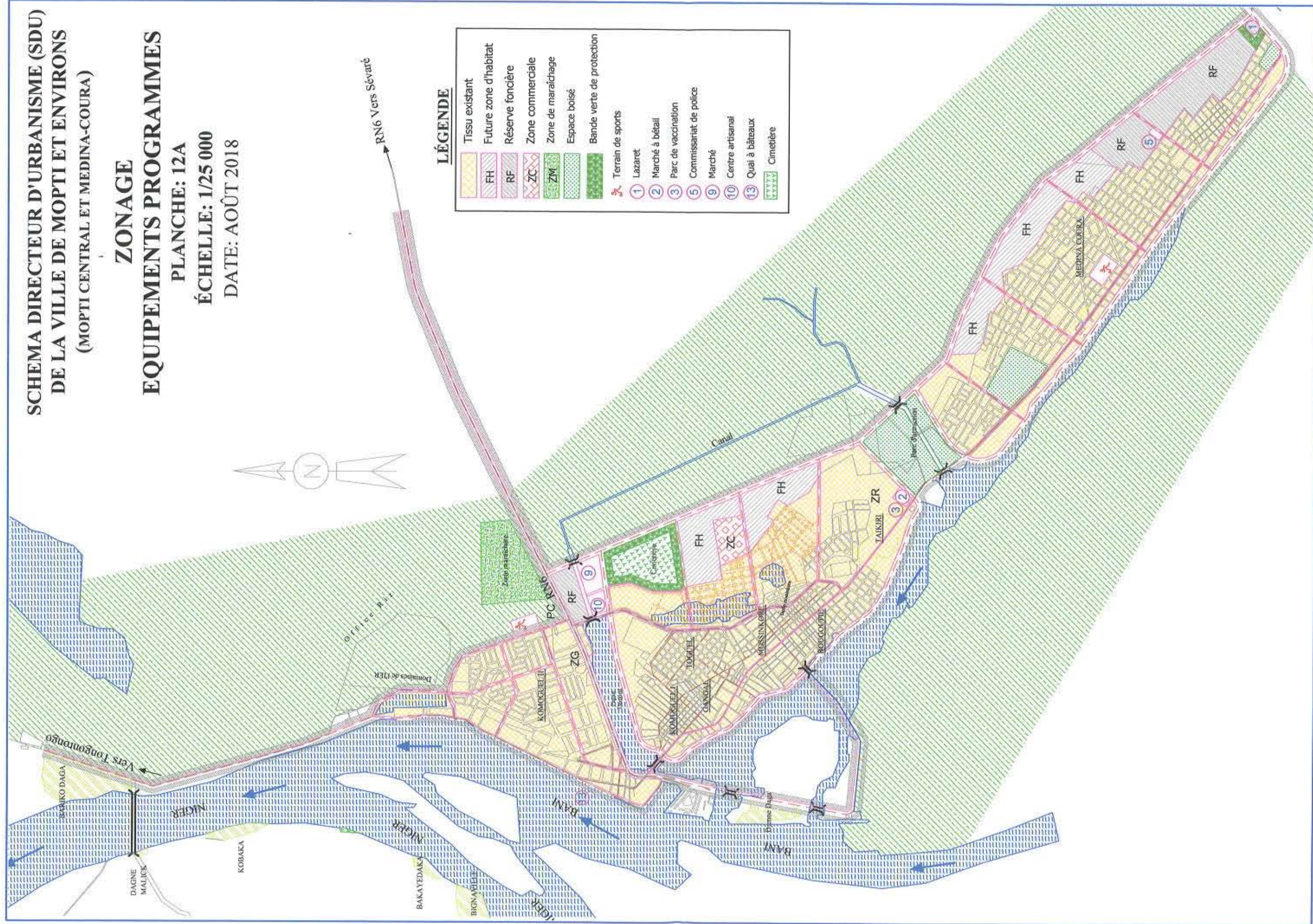
PLANCHE: 12A

ÉCHELLE: 1/25 000

DATE: AOÛT 2018

LÉGENDE

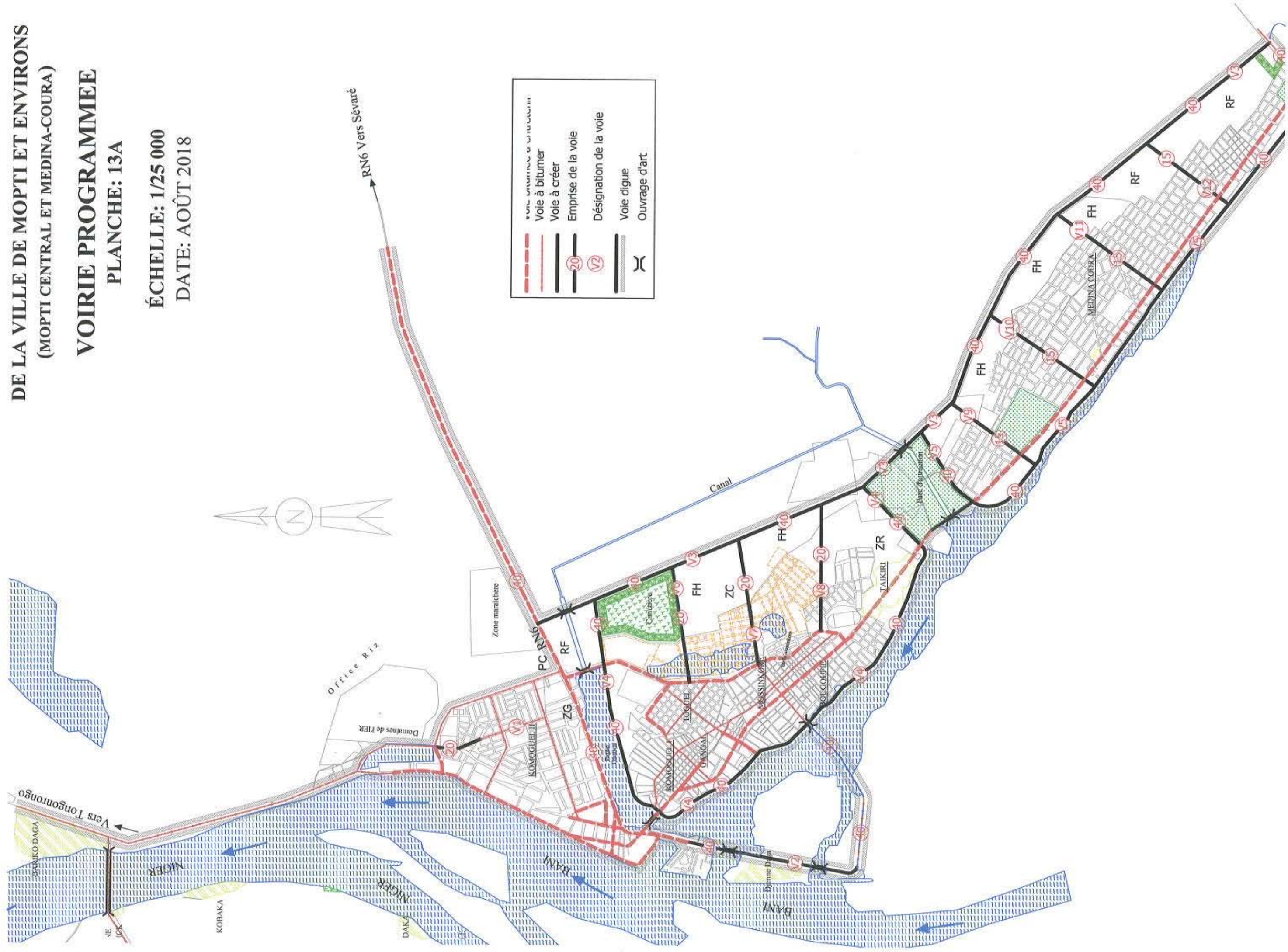
	Tissu existant
	Future zone d'habitat
	Réserve foncière
	Zone commerciale
	Zone de maraîchage
	Espace boisé
	Bande verte de protection
	Terrain de sports
	Lazaret
	Marché à bétail
	Parc de vaccination
	Commissariat de police
	Marché
	Centre artisanal
	Quai à bateaux
	Cimetière



DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)

VOIRIE PROGRAMMÉE
PLANCHE: 13A

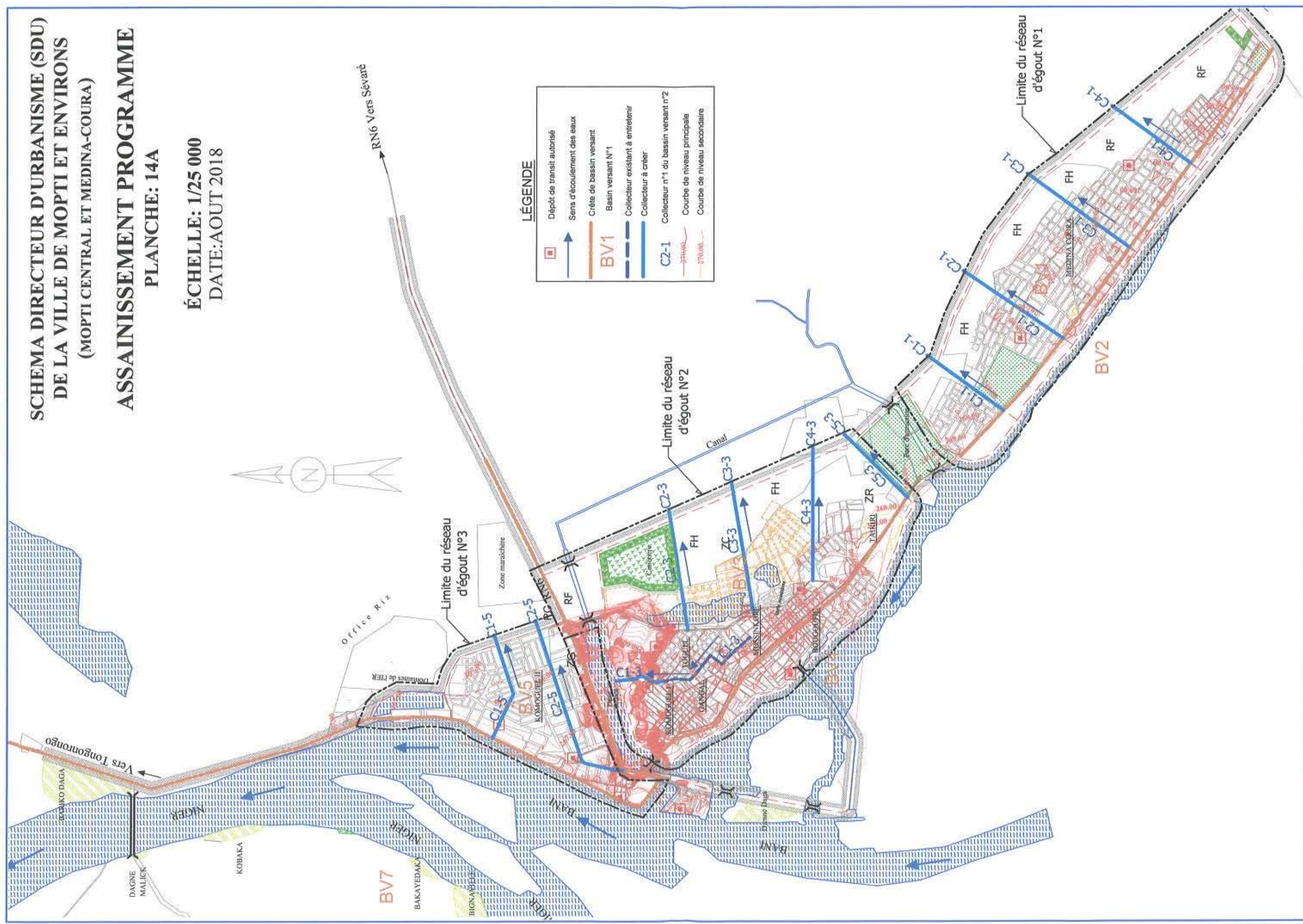
ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**ASSAINISSEMENT PROGRAMME
PLANCHE: 14A**

**ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOUT 2018**



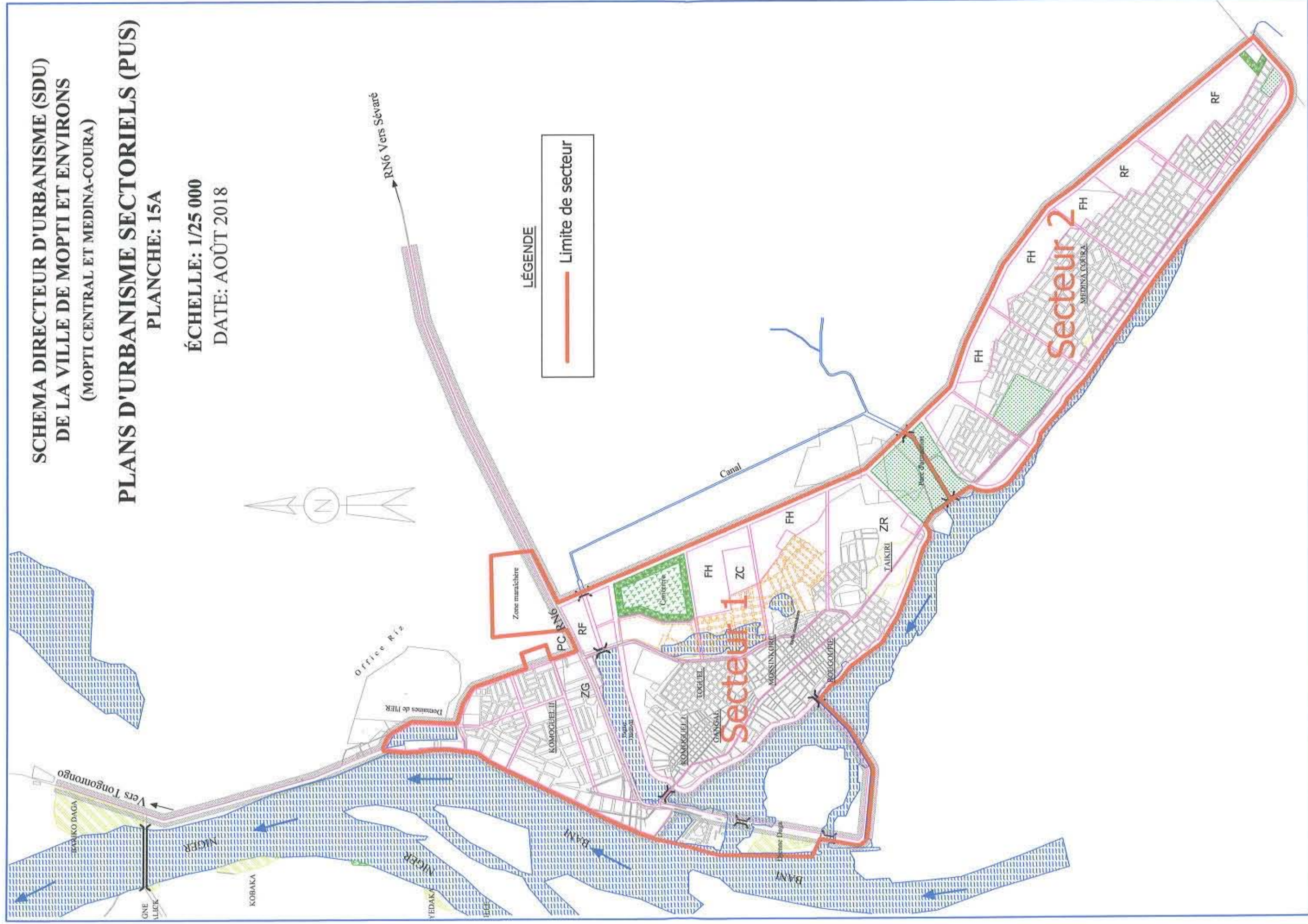
LÉGENDE

	Dépôt de transit autorisé
	Sens d'écoulement des eaux
	Crête de bassin versant
	Basin versant N°1
	Collecteur existant à entretenir
	Collecteur à créer
	Collecteur n°1 du bassin versant n°2
	Courbe de niveau principale
	Courbe de niveau secondaire

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)

PLANS D'URBANISME SECTORIELS (PUS)
PLANCHE: 15A

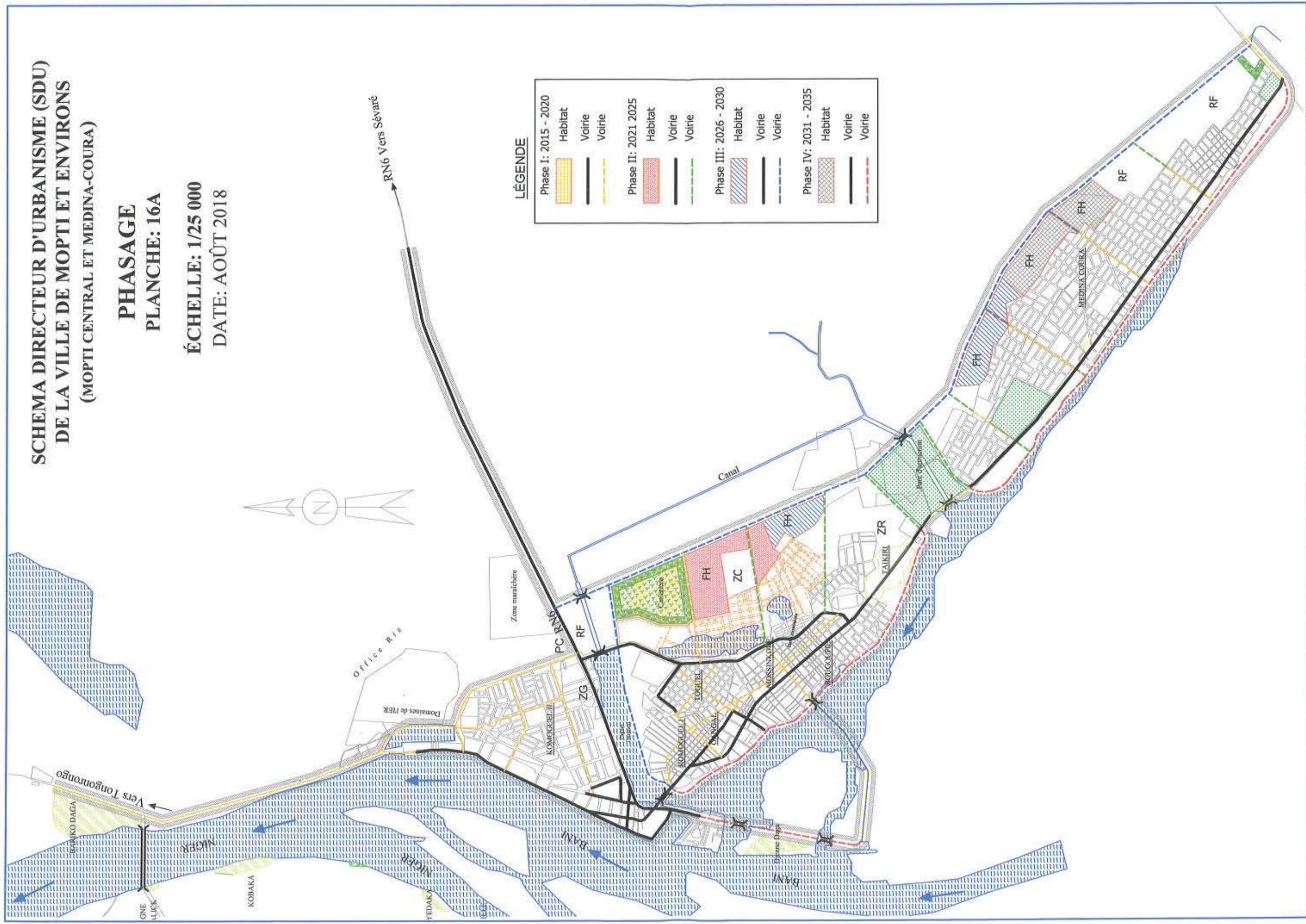
ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**PHASAGE
PLANCHE: 16A**

**ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**



LÉGENDE

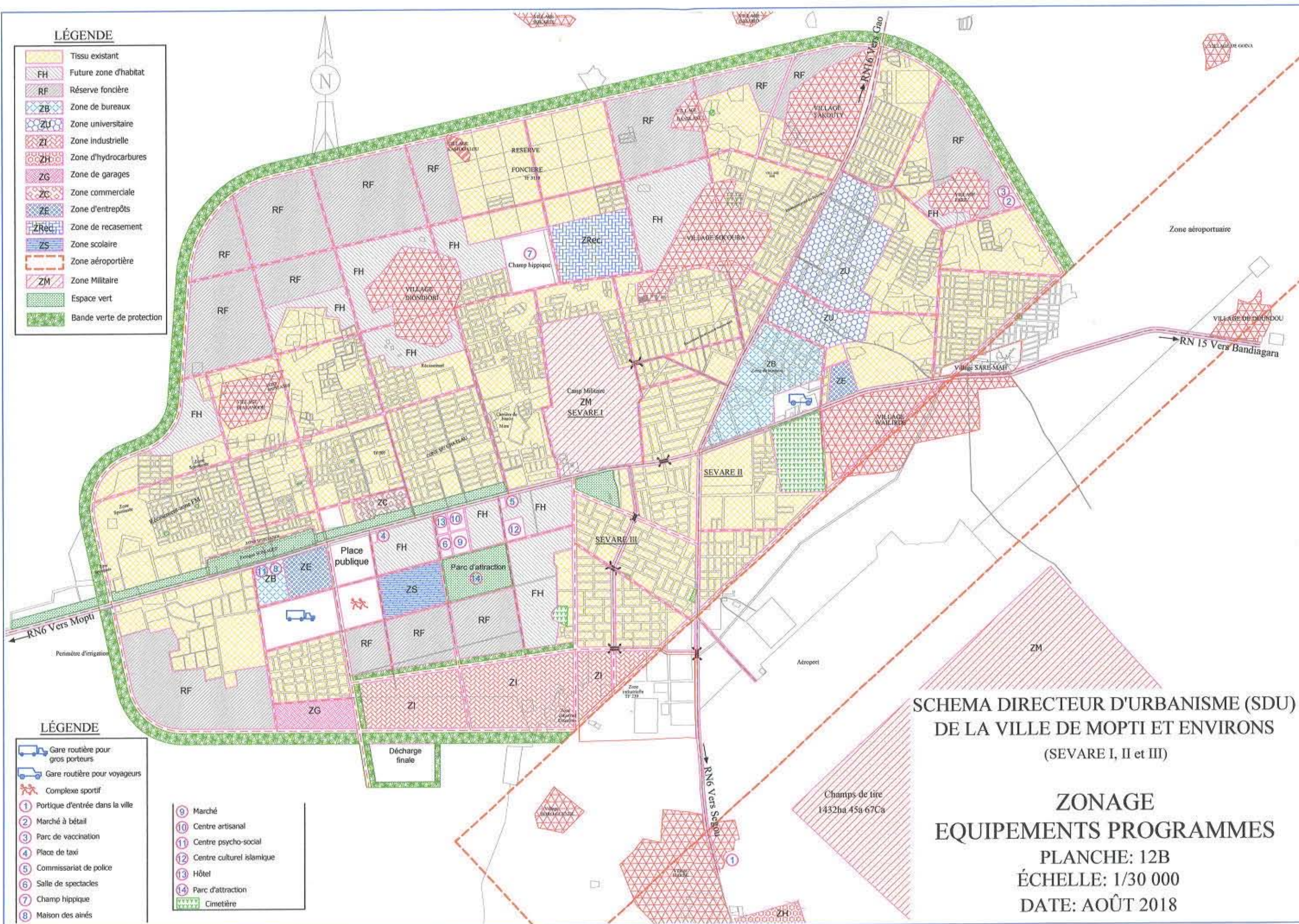
Phase	Habitat	Voirie	Voirie
Phase I: 2015 - 2020	[Yellow grid pattern]	[Black line]	[Yellow dashed line]
Phase II: 2021 - 2025	[Red grid pattern]	[Black line]	[Green dashed line]
Phase III: 2026 - 2030	[Blue diagonal grid pattern]	[Black line]	[Blue dashed line]
Phase IV: 2031 - 2035	[Brown grid pattern]	[Black line]	[Red dashed line]

LÉGENDE

	Tissu existant
	FH Future zone d'habitat
	RF Réserve foncière
	ZB Zone de bureaux
	ZU Zone universitaire
	ZI Zone industrielle
	ZH Zone d'hydrocarbures
	ZG Zone de garages
	ZC Zone commerciale
	ZE Zone d'entrepôts
	ZRec Zone de recasement
	ZS Zone scolaire
	Zone aéroportuaire
	ZM Zone Militaire
	Espace vert
	Bande verte de protection

LÉGENDE

	Gare routière pour gros porteurs
	Gare routière pour voyageurs
	Complexe sportif
	Portique d'entrée dans la ville
	Marché à bétail
	Parc de vaccination
	Place de taxi
	Commissariat de police
	Salle de spectacles
	Champ hippique
	Maison des aînés
	Marché
	Centre artisanal
	Centre psycho-social
	Centre culturel islamique
	Hôtel
	Parc d'attraction
	Cimetière

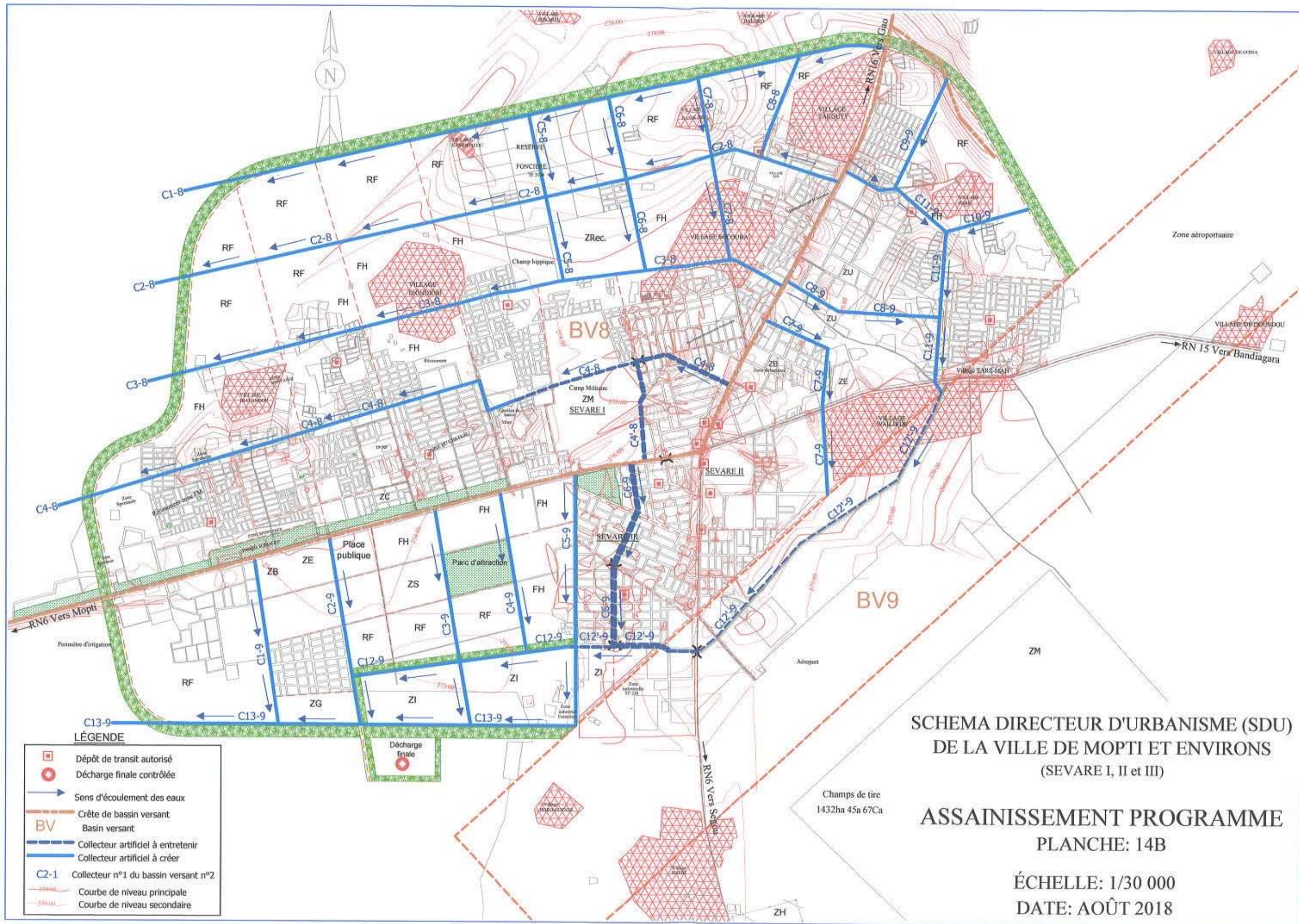


**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS**

(SEVARE I, II et III)

**ZONAGE
EQUIPEMENTS PROGRAMMES**

PLANCHE: 12B
ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018

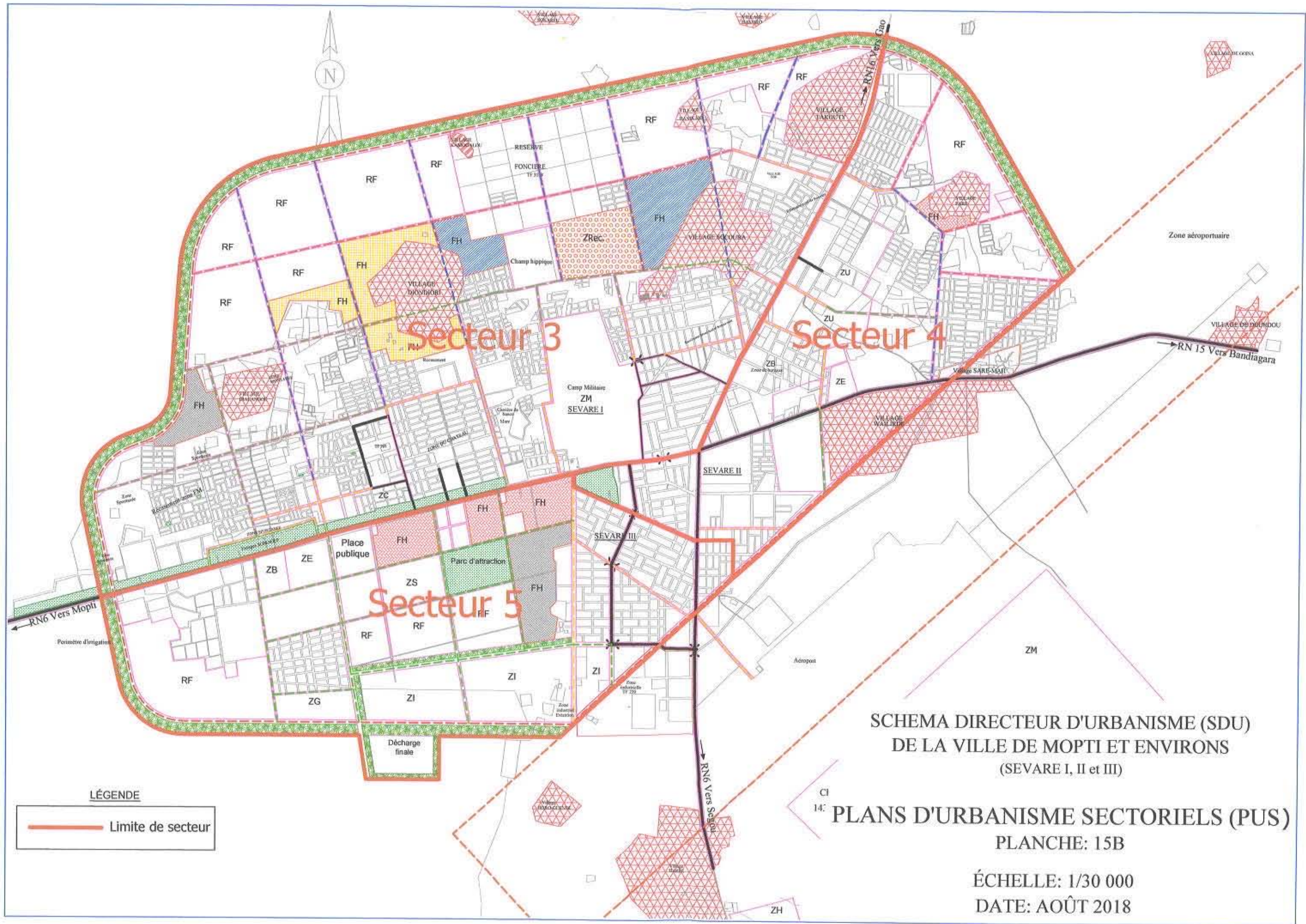


- LÉGENDE**
- Dépôt de transit autorisé
 - Décharge finale contrôlée
 - Sens d'écoulement des eaux
 - Crête de bassin versant
 - Bassin versant
 - Collecteur artificiel à entretenir
 - Collecteur artificiel à créer
 - Collecteur n°1 du bassin versant n°2
 - Courbe de niveau principale
 - Courbe de niveau secondaire

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
 (SEVARE I, II et III)

ASSAINISSEMENT PROGRAMME
PLANCHE: 14B

ÉCHELLE: 1/30 000
 DATE: AOÛT 2018



Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE I, II et III)

14: PLANS D'URBANISME SECTORIELS (PUS)
PLANCHE: 15B

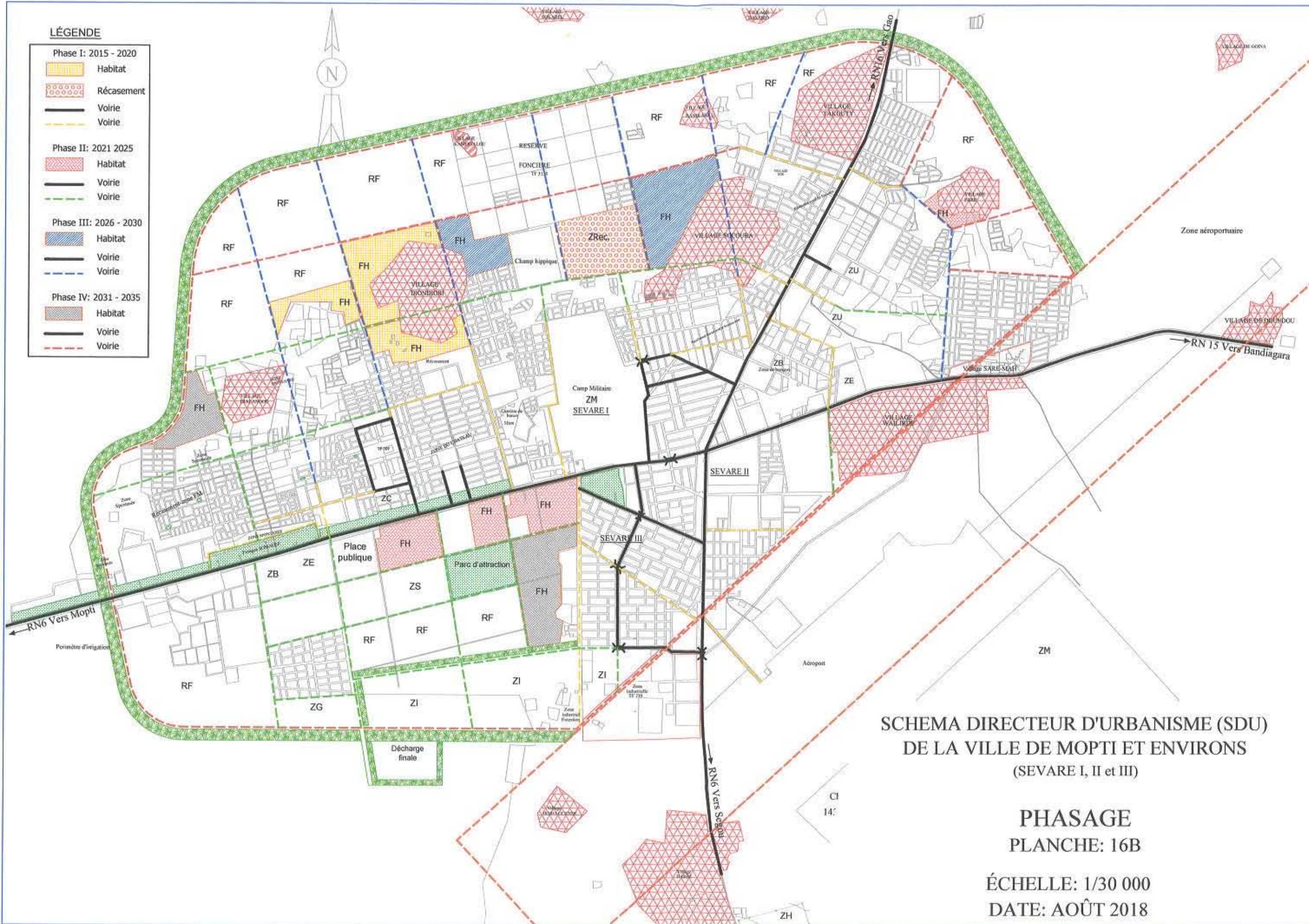
ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018

LÉGENDE

— Limite de secteur

LÉGENDE

- Phase I: 2015 - 2020
 - Habitat
 - Récasement
 - Voirie
 - Voirie
- Phase II: 2021 - 2025
 - Habitat
 - Voirie
 - Voirie
- Phase III: 2026 - 2030
 - Habitat
 - Voirie
 - Voirie
- Phase IV: 2031 - 2035
 - Habitat
 - Voirie
 - Voirie



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE I, II et III)**

**PHASAGE
PLANCHE: 16B**

**ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018**

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

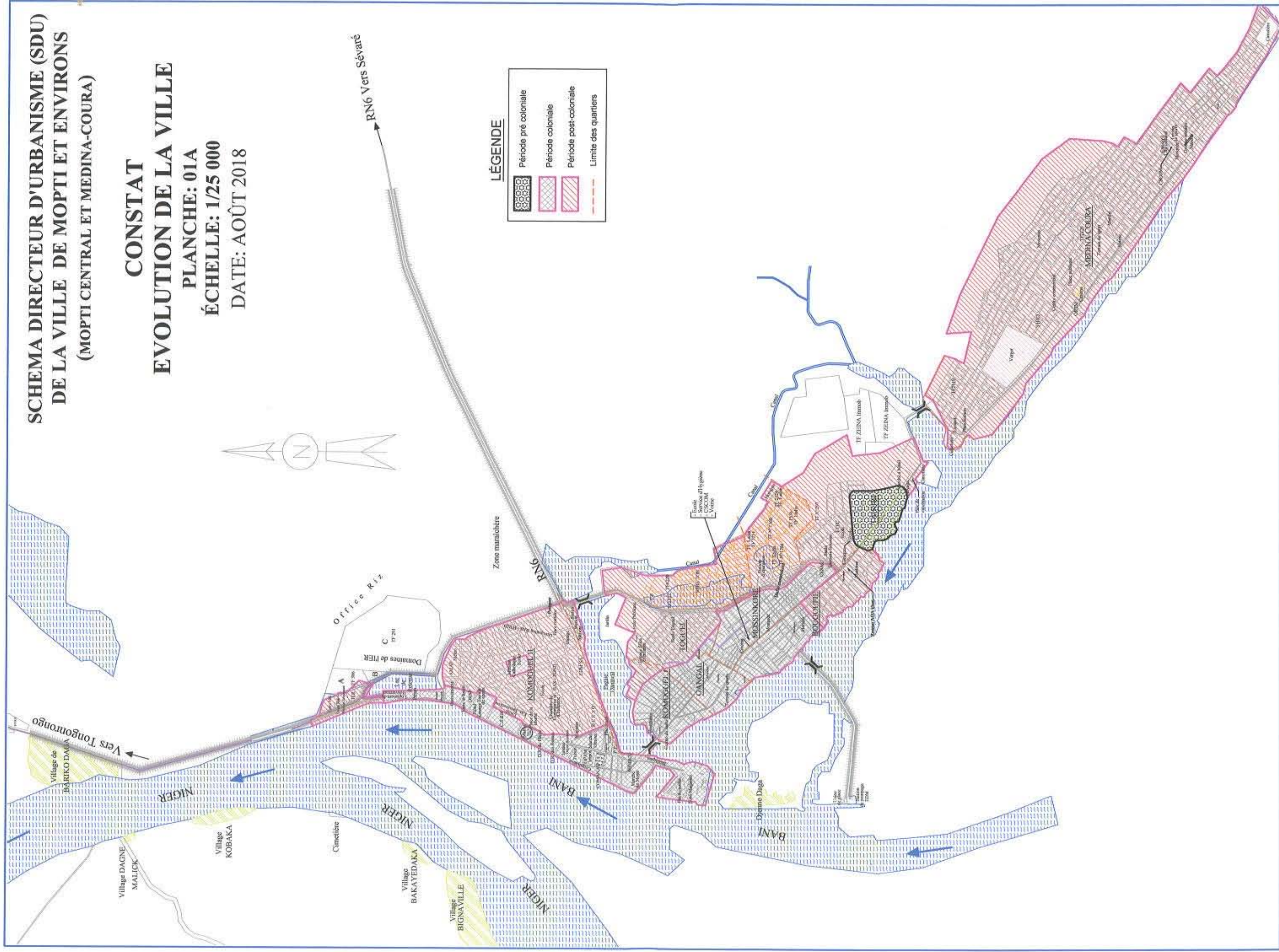
**CONSTAT
EVOLUTION DE LA VILLE**

**PLANCHE: 01A
ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**



LÉGENDE

	Période pré coloniale
	Période coloniale
	Période post-coloniale
	Limite des quartiers



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
OCCUPATION DU SITE**

PLANCHE: 02A

ÉCHELLE: 1/25 000

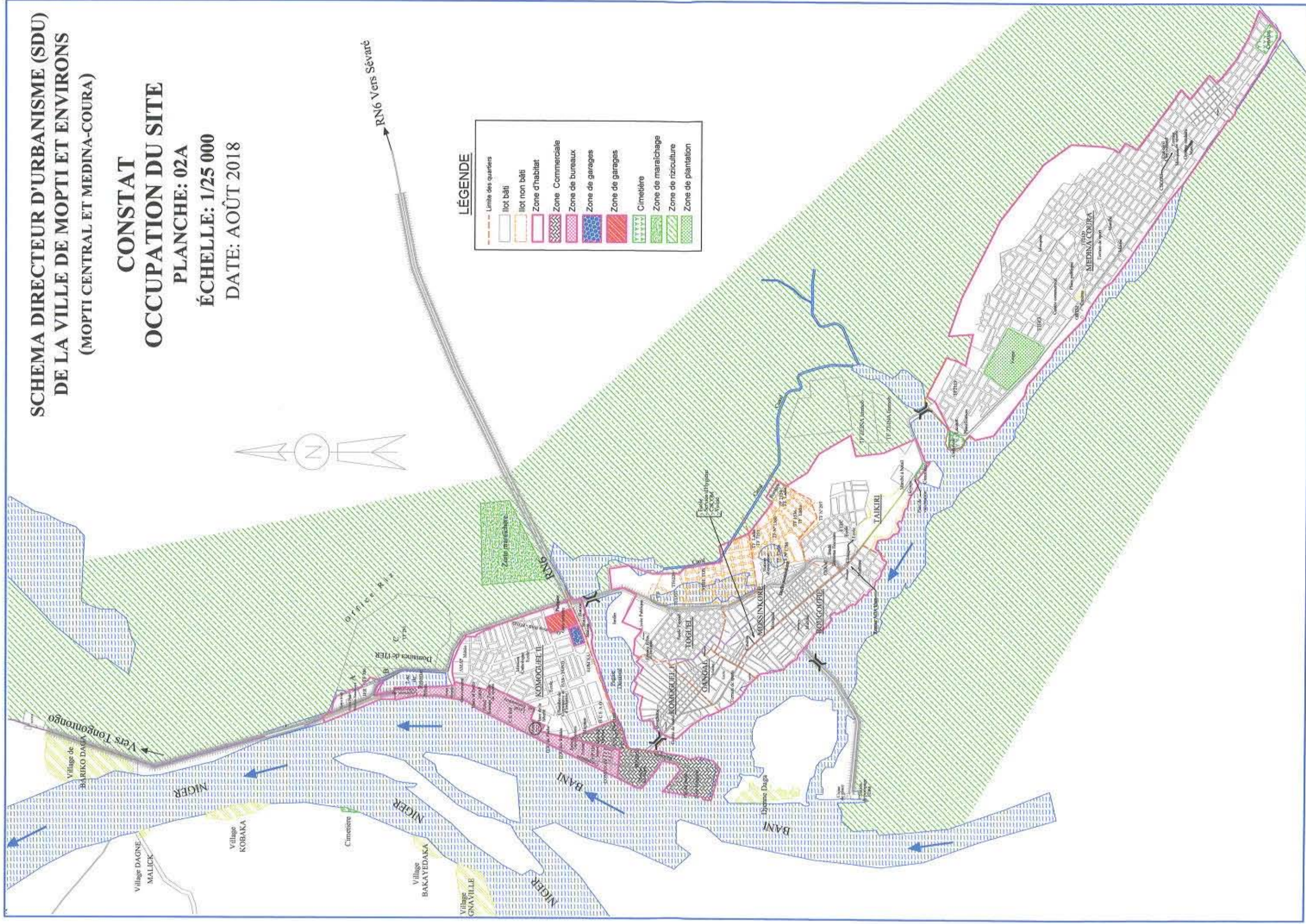
DATE: AOÛT 2018



RN6 Vers Sévaré

LÉGENDE

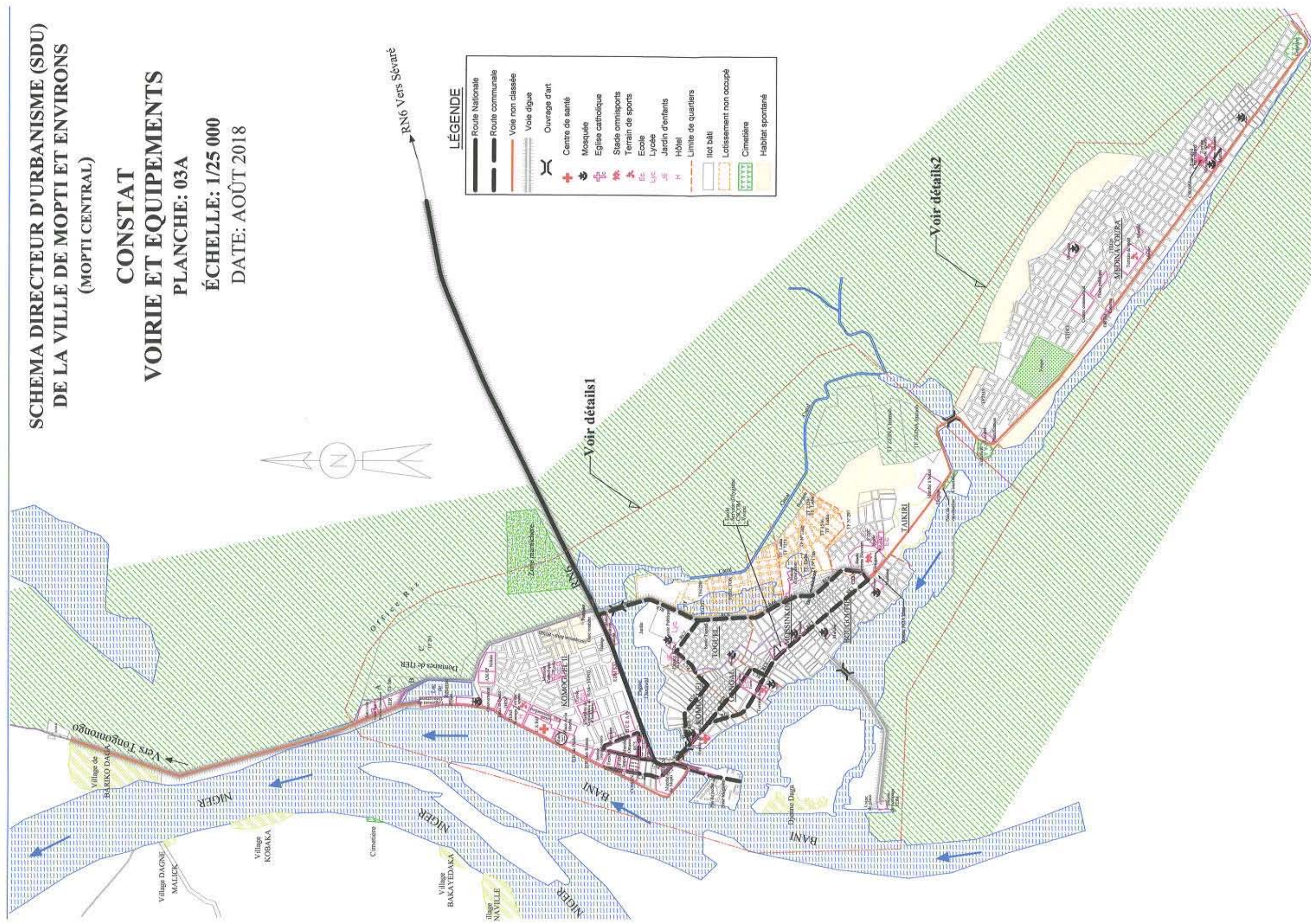
	Limite des quartiers
	Ilot bâti
	Ilot non bâti
	Zone d'habitat
	Zone Commerciale
	Zone de bureaux
	Zone de garages
	Zone de garages
	Cimetière
	Zone de maraichage
	Zone de riziculture
	Zone de plantation



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL)**

**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS
PLANCHE: 03A**

**ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**



LÉGENDE

	Route Nationale
	Route communale
	Voie non classée
	Voie digue
	Ouvrage d'art
	Centre de santé
	Mosquée
	Eglise catholique
	Stade omnisports
	Terrain de sports
	Ecole
	Lycée
	Jardin d'enfants
	Hôtel
	Limite de quartiers
	Ilot bâti
	Lotissement non occupé
	Cimetière
	Habitat spontané

Voir détails1

Voir détails2

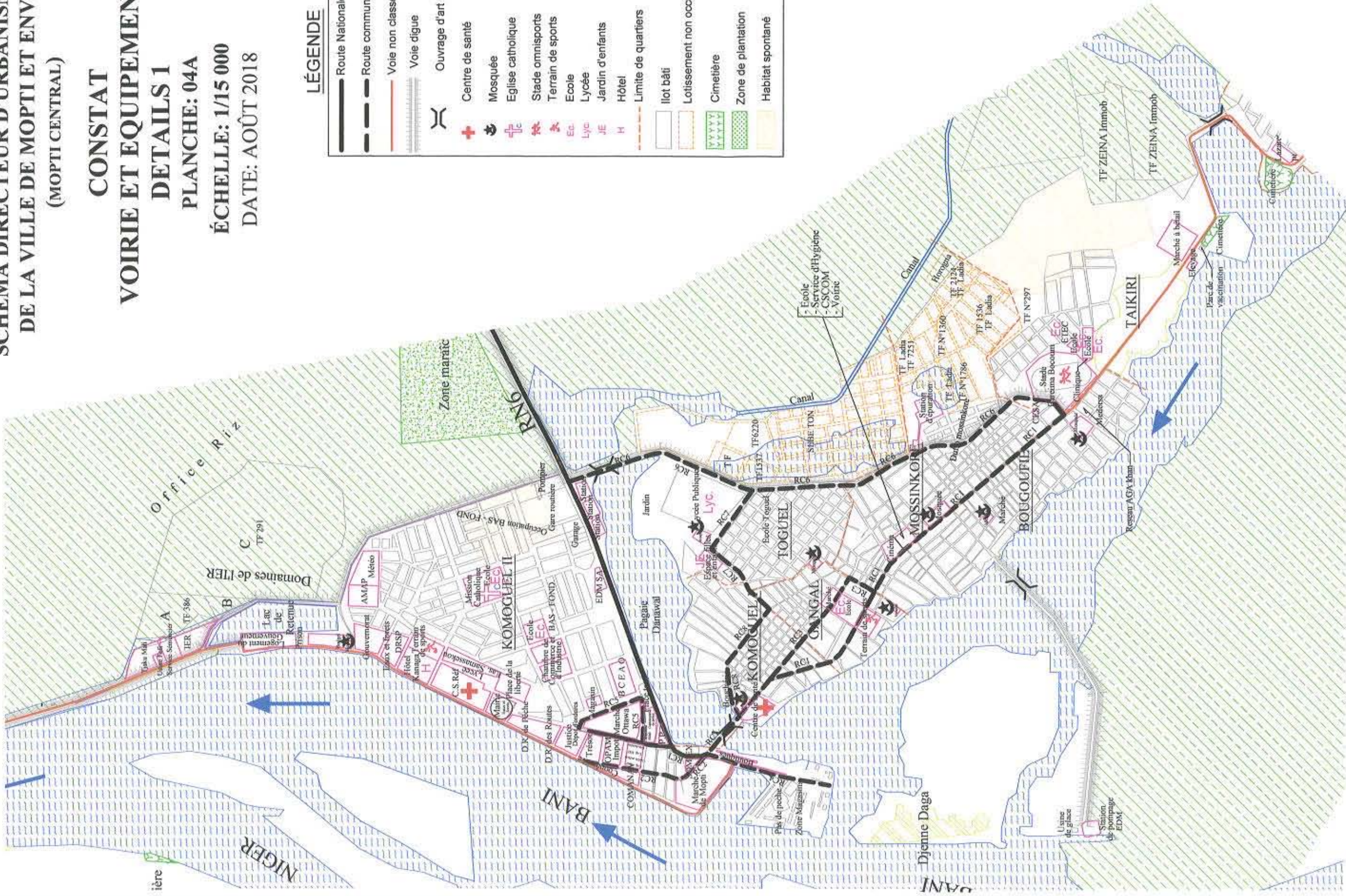
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL)**

**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS**

**DETAILS 1
PLANCHE: 04A
ÉCHELLE: 1/15 000
DATE: AOÛT 2018**

LÉGENDE

	Route Nationale
	Route communale
	Voie non classée
	Voie digue
	Ouvrage d'art
	Centre de santé
	Mosquée
	Eglise catholique
	Stade omnisports
	Terrain de sports
	Ecole
	Lycée
	Jardin d'enfants
	Hôtel
	Limite de quartiers
	Ilot bâti
	Lotissement non occupé
	Cimetière
	Zone de plantation
	Habitat spontané



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS
DETAILS 2**

PLANCHE: 05A

ÉCHELLE: 1/15 000

DATE: AOÛT 2018



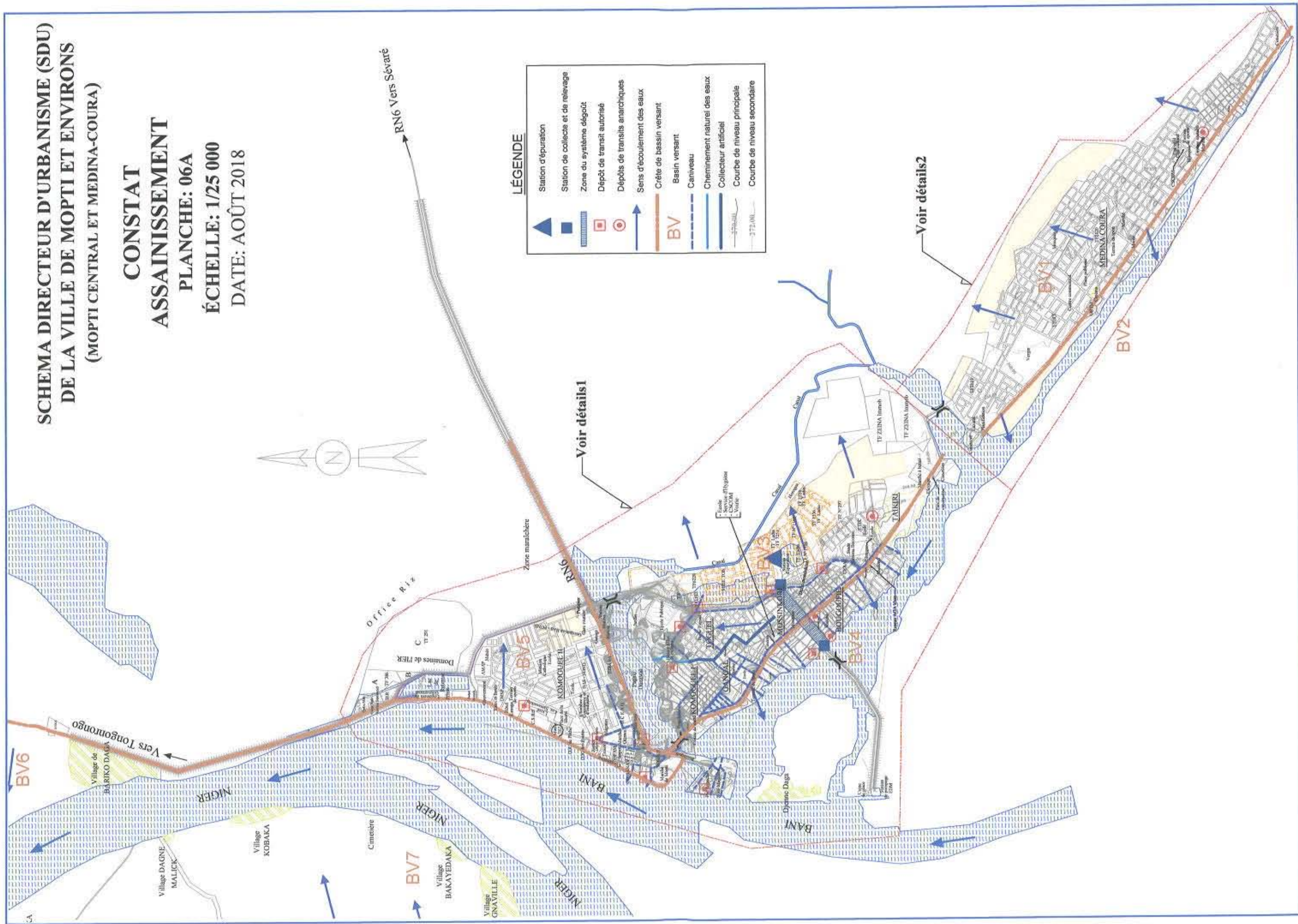
LÉGENDE

	Voie non classée
	Ouvrage d'art
	Centre de santé
	Mosquée
	Terrain de sports
	Limite de quartiers
	Ilot bâti
	Cimetière
	Zone de plantation
	Habitat spontané

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
ASSAINISSEMENT
PLANCHE: 06A**

**ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**

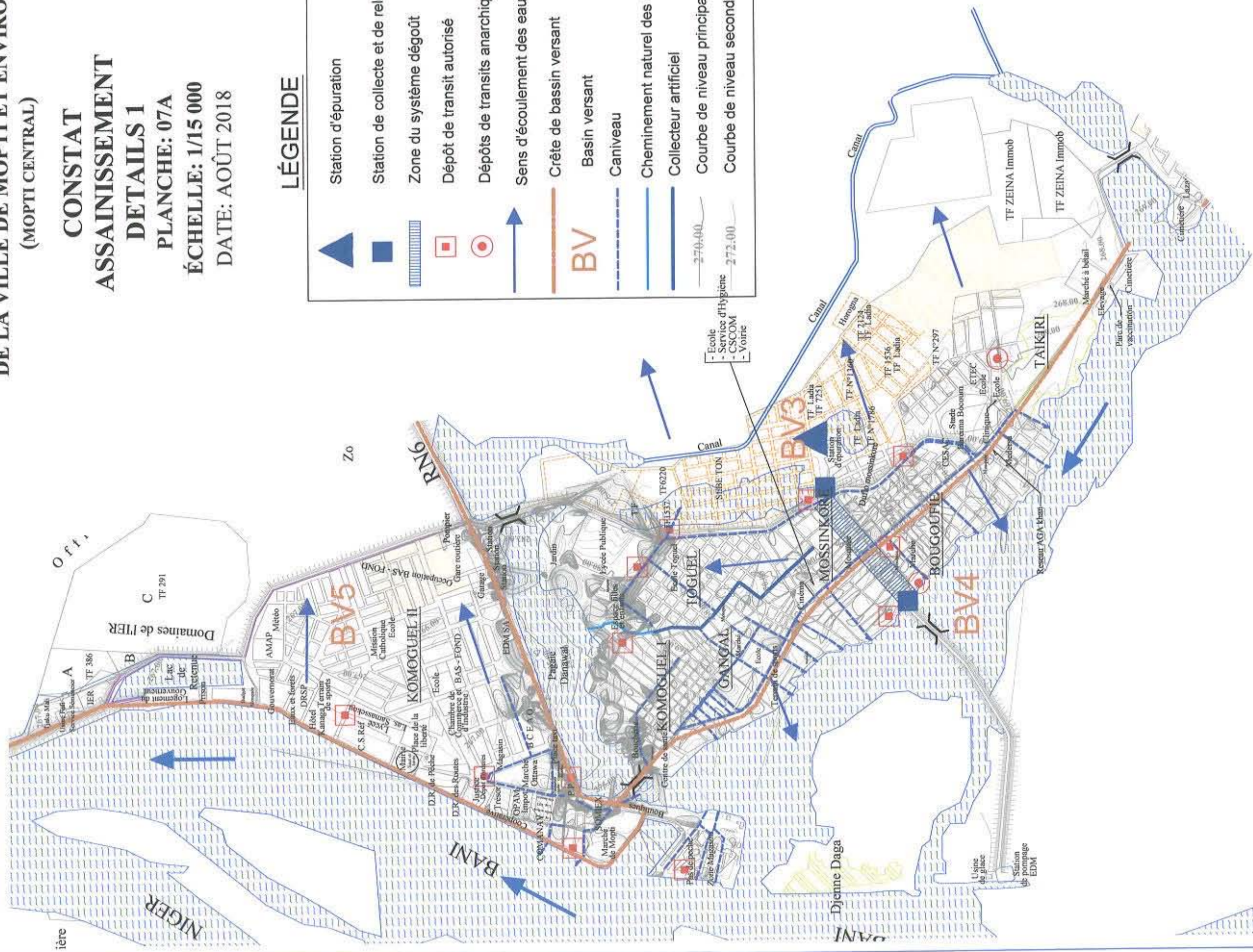


**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL)**

**CONSTAT
ASSAINISSEMENT
DETAILS 1
PLANCHE: 07A
ÉCHELLE: 1/15 000
DATE: AOÛT 2018**

LÉGENDE

	Station d'épuration
	Station de collecte et de relevage
	Zone du système dégoût
	Dépôt de transit autorisé
	Dépôts de transits anarchiques
	Sens d'écoulement des eaux
	Crête de bassin versant
BV	Basin versant
	Caniveau
	Cheminement naturel des eaux
	Collecteur artificiel
	Courbe de niveau principale
	Courbe de niveau secondaire



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
ASSAINISSEMENT
DETAILS 2
PLANCHE: 08A
ÉCHELLE: 1/15 000
DATE: AOÛT 2018**



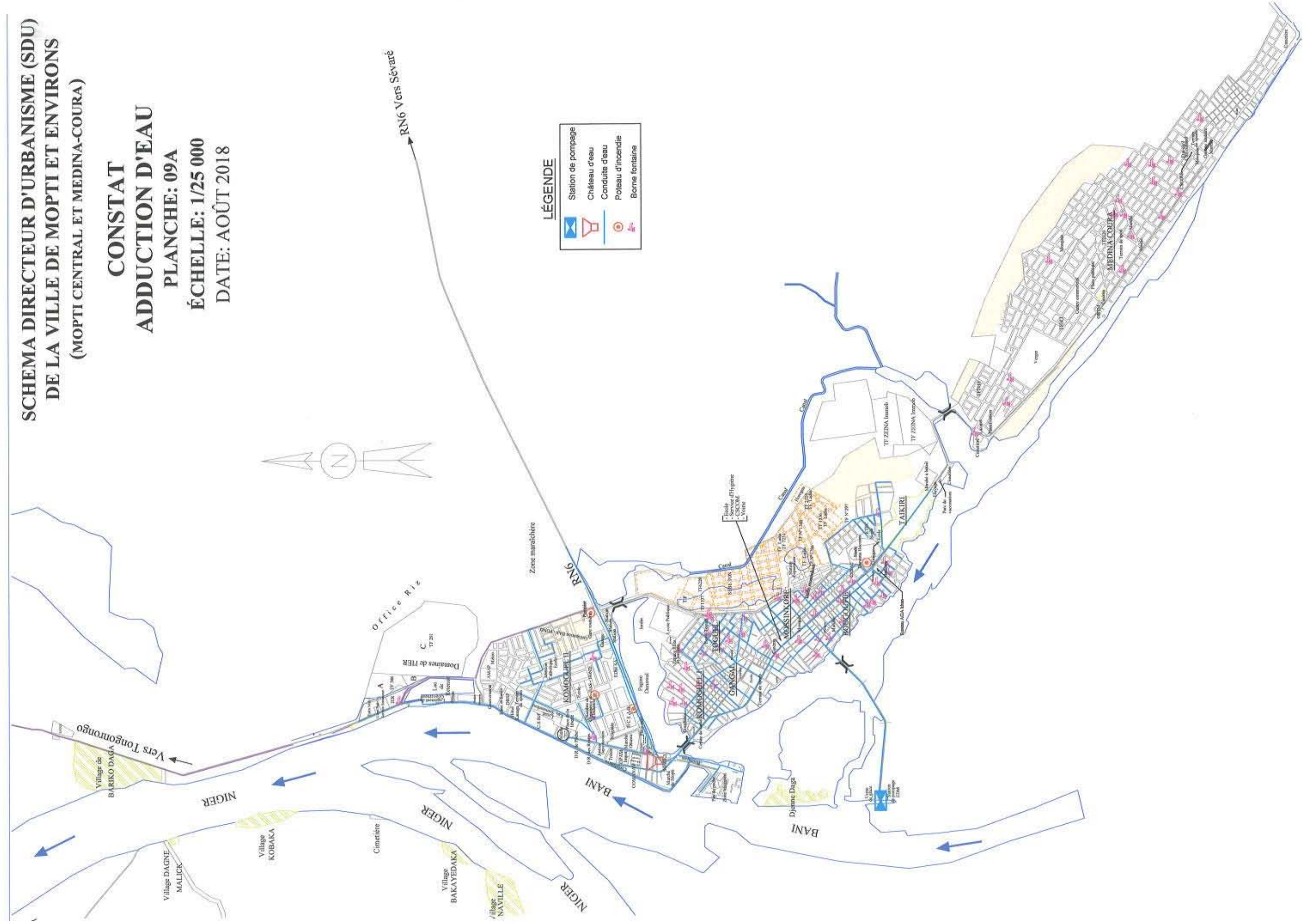
LÉGENDE

	Dépôts de transits anarchiques
	Sens d'écoulement des eaux
	Crête de bassin versant
BV	Basin versant
	Courbe de niveau principale
	Courbe de niveau secondaire

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
ADDUCTION D'EAU**

**PLANCHE: 09A
ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**



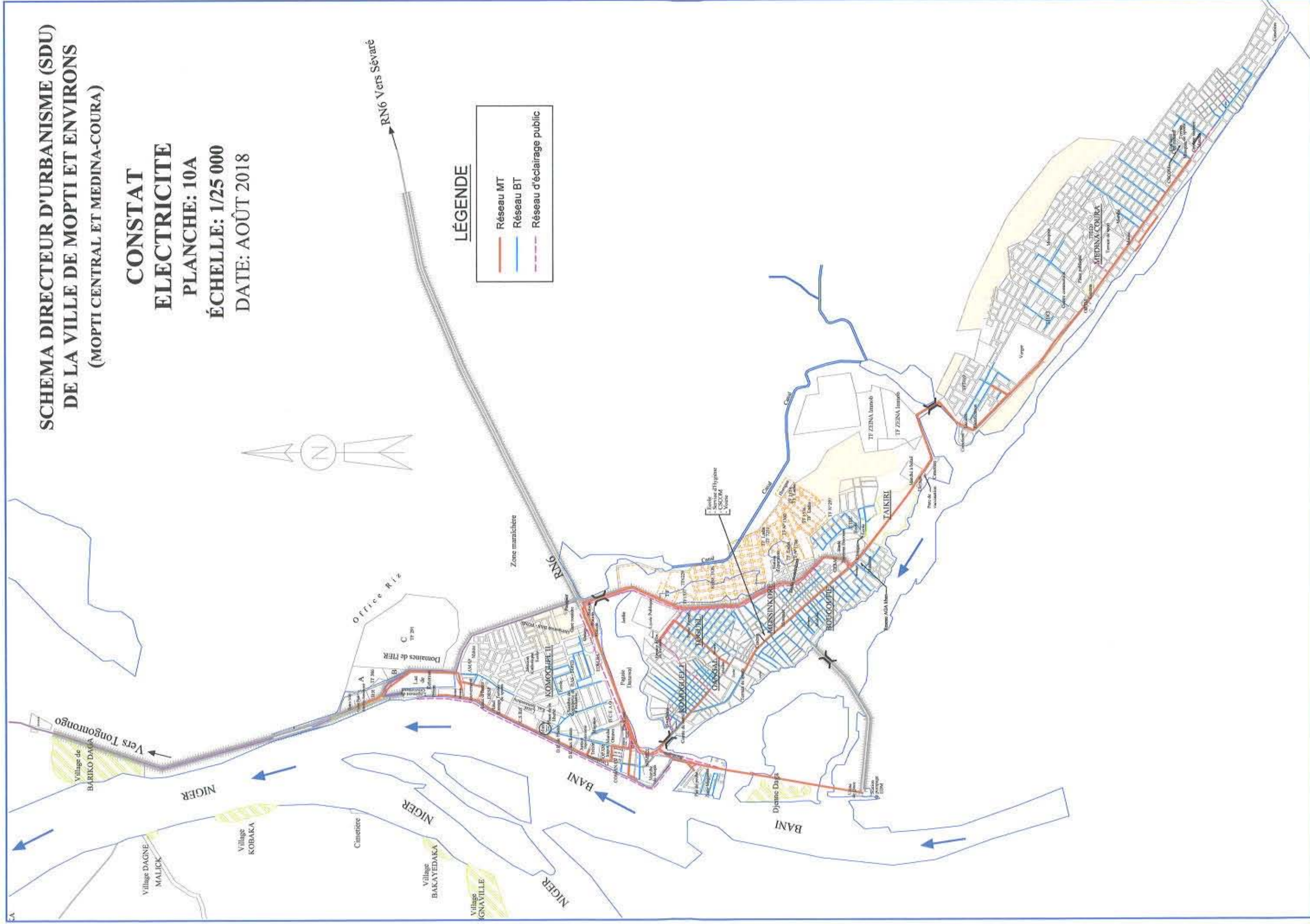
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(MOPTI CENTRAL ET MEDINA-COURA)**

**CONSTAT
ELECTRICITE
PLANCHE: 10A
ÉCHELLE: 1/25 000
DATE: AOÛT 2018**



LÉGENDE

	Réseau MT
	Réseau BT
	Réseau d'éclairage public



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(VILLE DE MOPTI)**

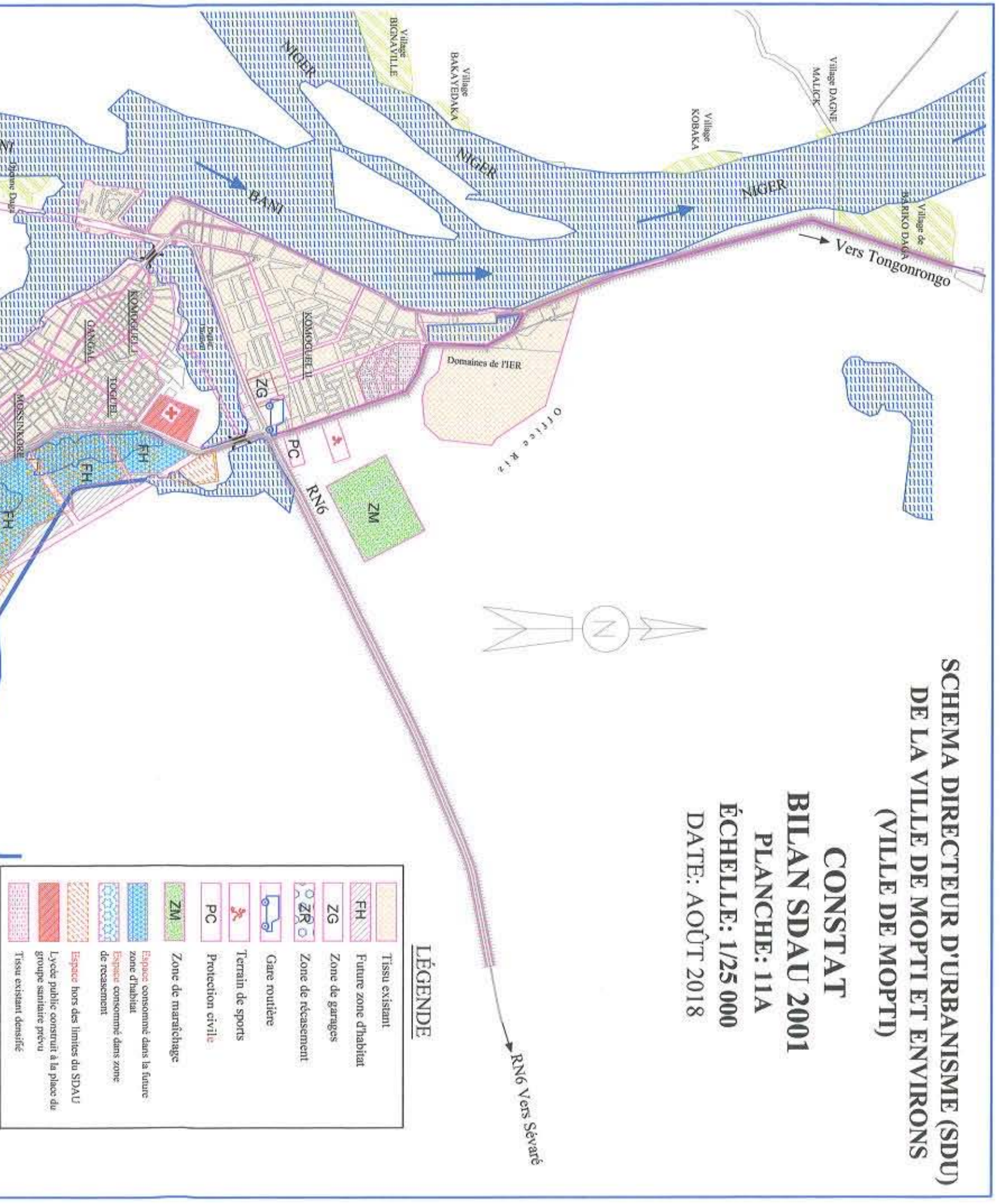
CONSTAT

BILAN SDAU 2001

PLANCHE: 11A

ÉCHELLE: 1/25 000





DATE: AOÛT 2018

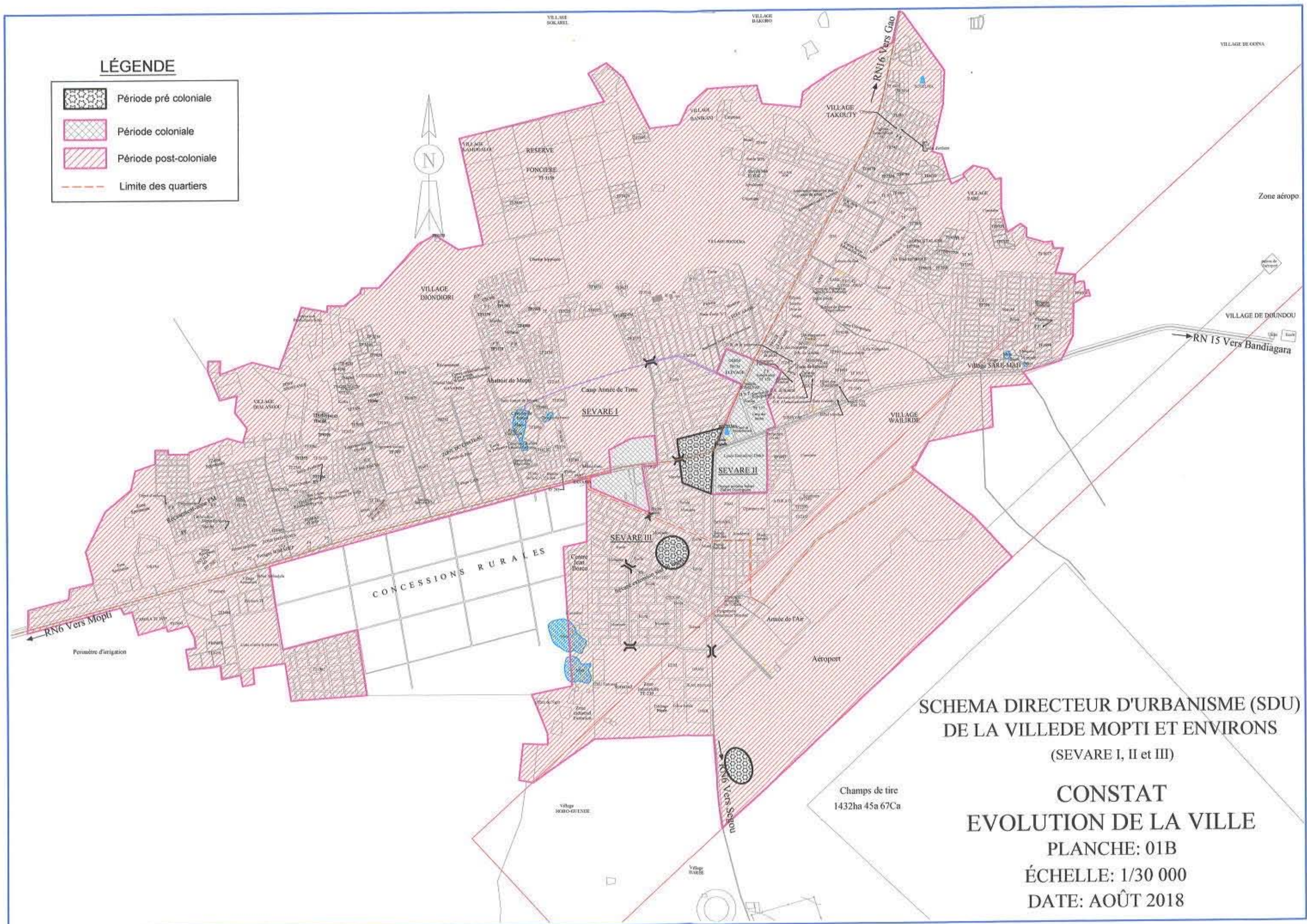


LÉGENDE

	Tissu existant
	Future zone d'habitat
	Zone de garages
	Zone de réasement
	Gare routière
	Terrain de sports
	Protection civile
	Zone de maraichage
	Espace consommé dans la future zone d'habitat
	Espace consommé dans zone de recasement
	Espace hors des limites du SDAU
	Lycée public construit à la place du groupe sanitaire prévu
	Tissu existant densifié

LÉGENDE

-  Période pré coloniale
-  Période coloniale
-  Période post-coloniale
-  Limite des quartiers



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS**

(SEVARE I, II et III)

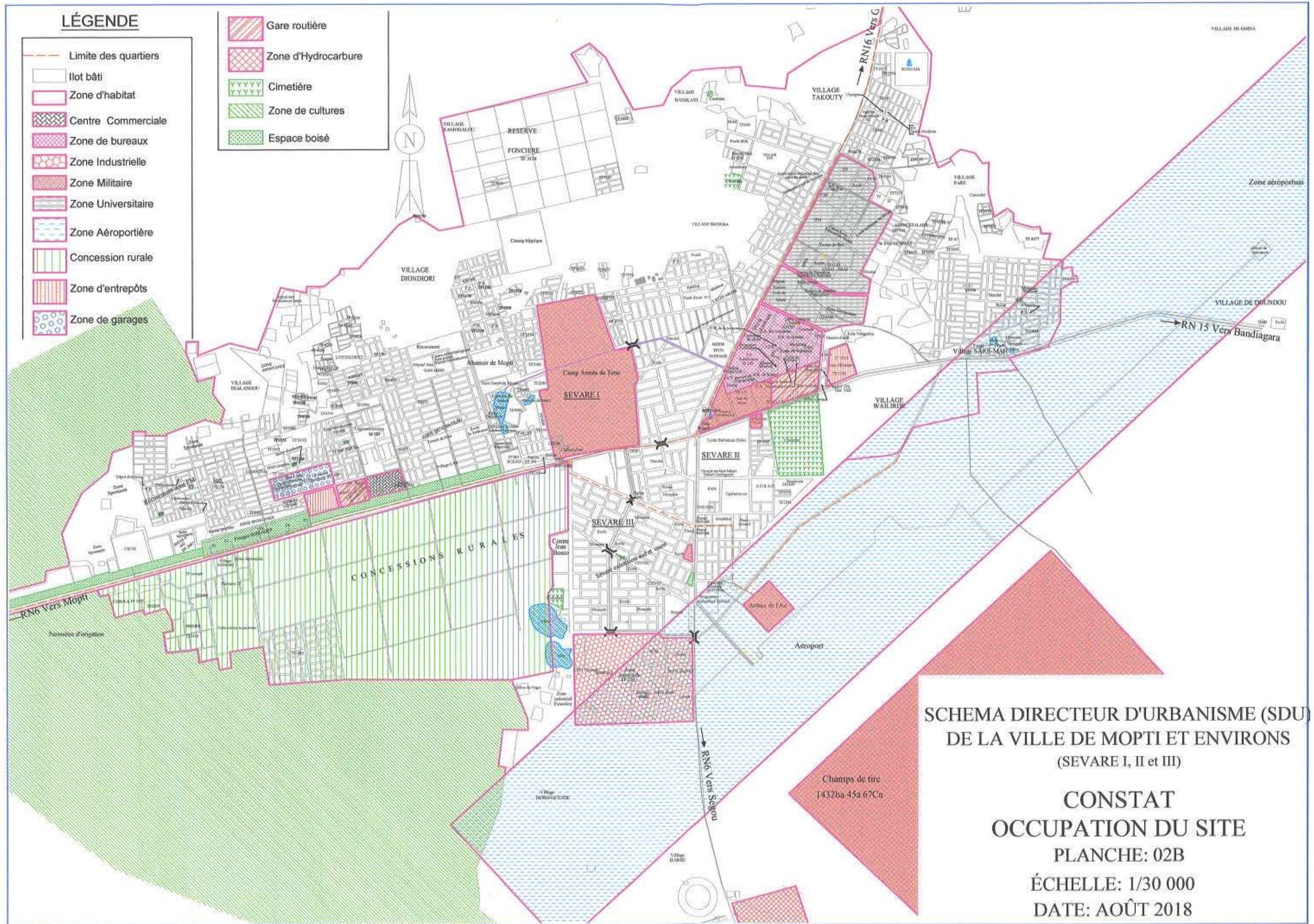
**CONSTAT
EVOLUTION DE LA VILLE**

PLANCHE: 01B
ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018

LÉGENDE

- Limite des quartiers
- Ilot bâti
- Zone d'habitat
- ▨ Centre Commerciale
- ▨ Zone de bureaux
- ▨ Zone Industrielle
- ▨ Zone Militaire
- ▨ Zone Universitaire
- ▨ Zone Aéroportière
- ▨ Concession rurale
- ▨ Zone d'entrepôts
- ▨ Zone de garages

- ▨ Gare routière
- ▨ Zone d'Hydrocarbure
- ▨ Cimetière
- ▨ Zone de cultures
- ▨ Espace boisé



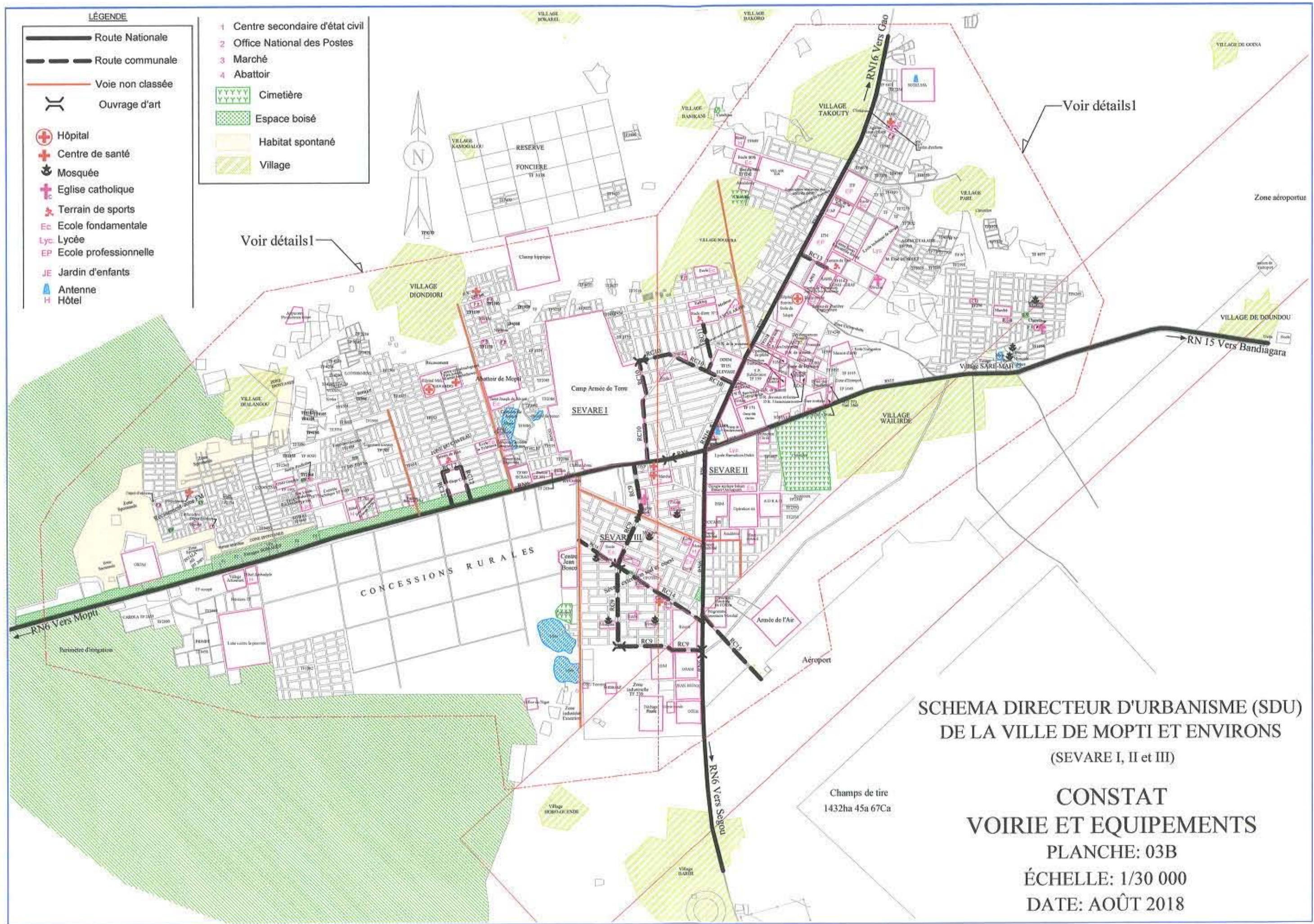
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE I, II et III)

CONSTAT
OCCUPATION DU SITE

PLANCHE: 02B

ÉCHELLE: 1/30 000

DATE: AOÛT 2018



LÉGENDE

- Route Nationale
- - - Route communale
- Voie non classée
- () Ouvrage d'art
- ⊕ Hôpital
- ⊕ Centre de santé
- ⊕ Mosquée
- ⊕ Eglise catholique
- ⊕ Terrain de sports
- Ec Ecole fondamentale
- Lyc Lycée
- EP Ecole professionnelle
- JE Jardin d'enfants
- Antenne
- H Hôtel

- 1 Centre secondaire d'état civil
- 2 Office National des Postes
- 3 Marché
- 4 Abattoir
- ⊕ Cimetière
- ⊕ Espace boisé
- ⊕ Habitat spontané
- ⊕ Village

Voir détails I

Voir détails I

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS**

(SEVARE I, II et III)

**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS**

PLANCHE: 03B

ÉCHELLE: 1/30 000

DATE: AOÛT 2018

Champs de tir
1432ha 45a 67Ca

Zone aéroportuaire

Aéroport

Camp Armée de Terre

SEVARE II

SEVARE III

CONCESSIONS RURALES



RN6 Vers Mopti

RN16 Vers Gao

RN 15 Vers Bandiagara

RN6 Vers Ségou

VILLAGE DIONDIORI

VILLAGE WAIRIDE

VILLAGE DE DOUNDOU

VILLAGE TAKOUTY

VILLAGE KAMORALOU

VILLAGE BANKASS

VILLAGE DE OUSA

VILLAGE BAKORD

Village HOROGENDE

Village HARBÉ

VILLAGE DIALANCOU

VILLAGE SARR-MAH

VILLAGE SOUFIYA

VILLAGE DE CHATELAIN

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

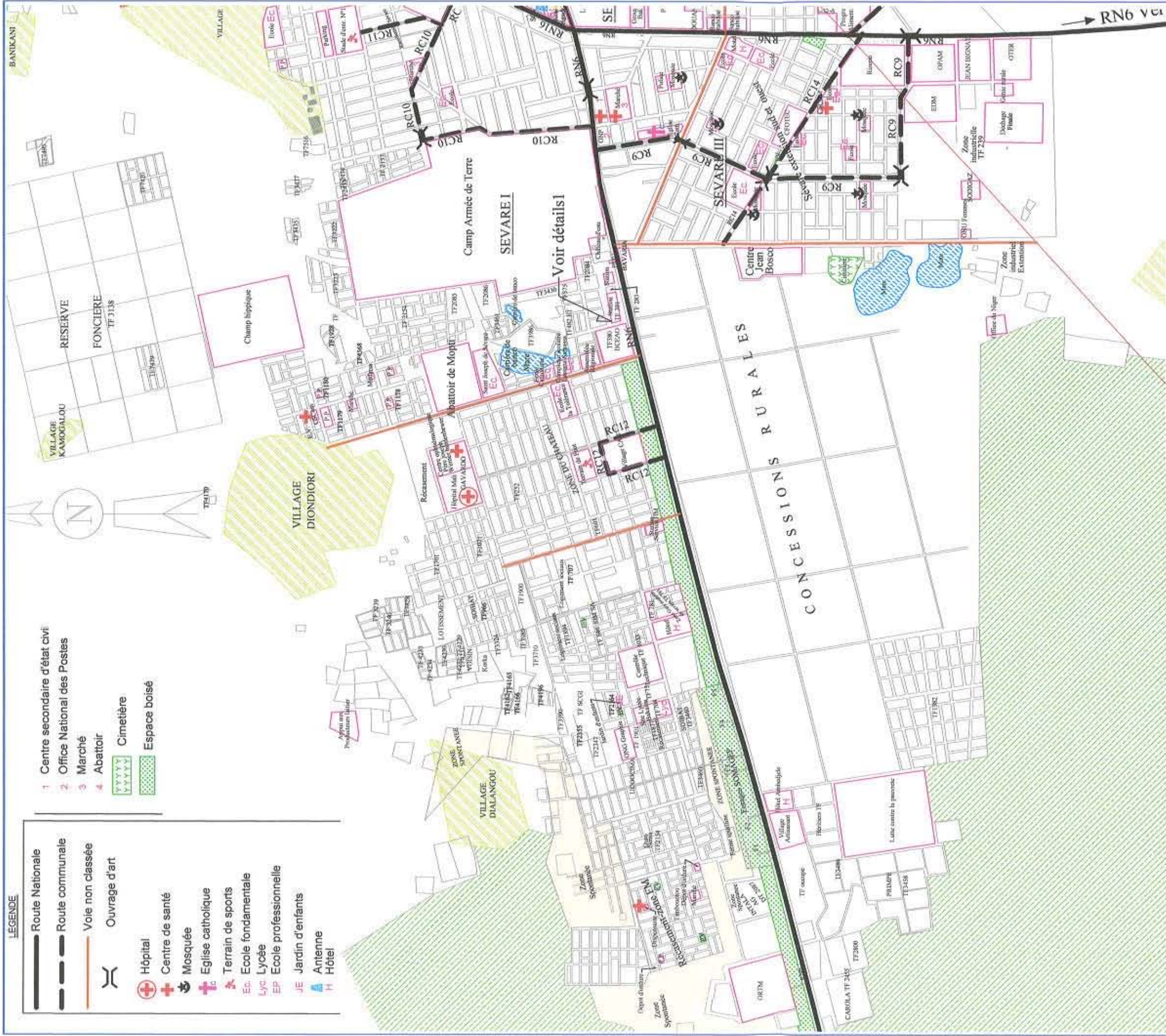
VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

VILLAGE DE MOPTI

LÉGENDE

- | | |
|--|-----------------------|
| | Route Nationale |
| | Route communale |
| | Voie non classée |
| | Ouvrage d'art |
| | Hôpital |
| | Centre de santé |
| | Mosquée |
| | Eglise catholique |
| | Terrain de sports |
| | Ecole fondamentale |
| | Lycée |
| | Ecole professionnelle |
| | Jardin d'enfants |
| | Antenne |
| | Hôtel |
-
- | | |
|--|--------------------------------|
| | Centre secondaire d'état civil |
| | Office National des Postes |
| | Marché |
| | Abattoir |
| | Cimetière |
| | Espace boisé |



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS**
(SEVARE I et III)

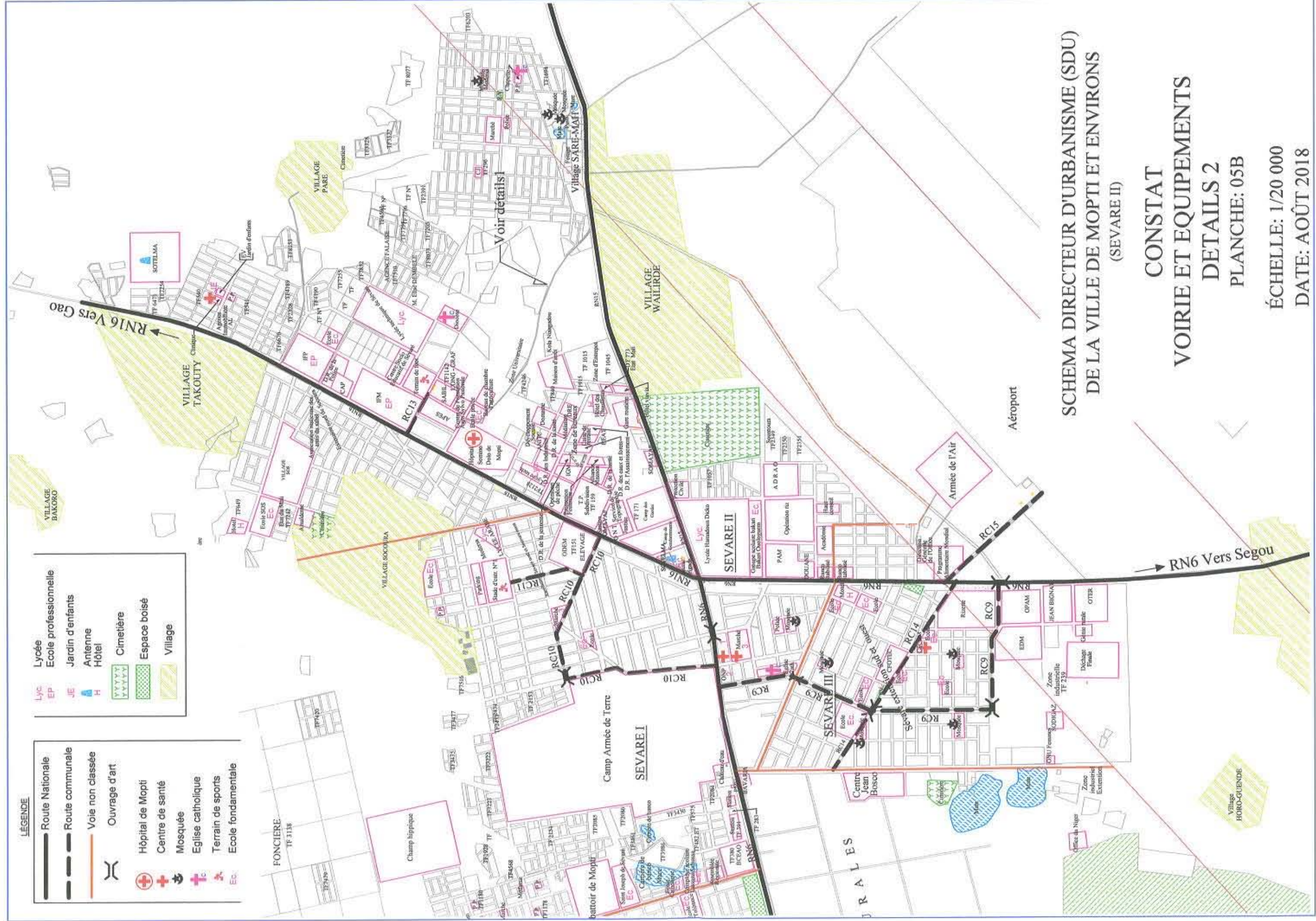
**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS
DETAILS I
PLANCHE: 04B**

**ÉCHELLE: 1/20 000
DATE: AOÛT 2018**

LÉGENDE

- Route Nationale
- - - Route communale
- Voie non classée
- Ouvrage d'art
- ⊕ Hôpital de Mopti
- ⊕ Centre de santé
- ⊕ Mosquée
- ⊕ Eglise catholique
- ⊕ Terrain de sports
- ⊕ Ecole fondamentale

- LYC Lycée
- EP Ecole professionnelle
- JE Jardin d'enfants
- A Antenne
- H Hôtel
- Cimetière
- Espace boisé
- Village














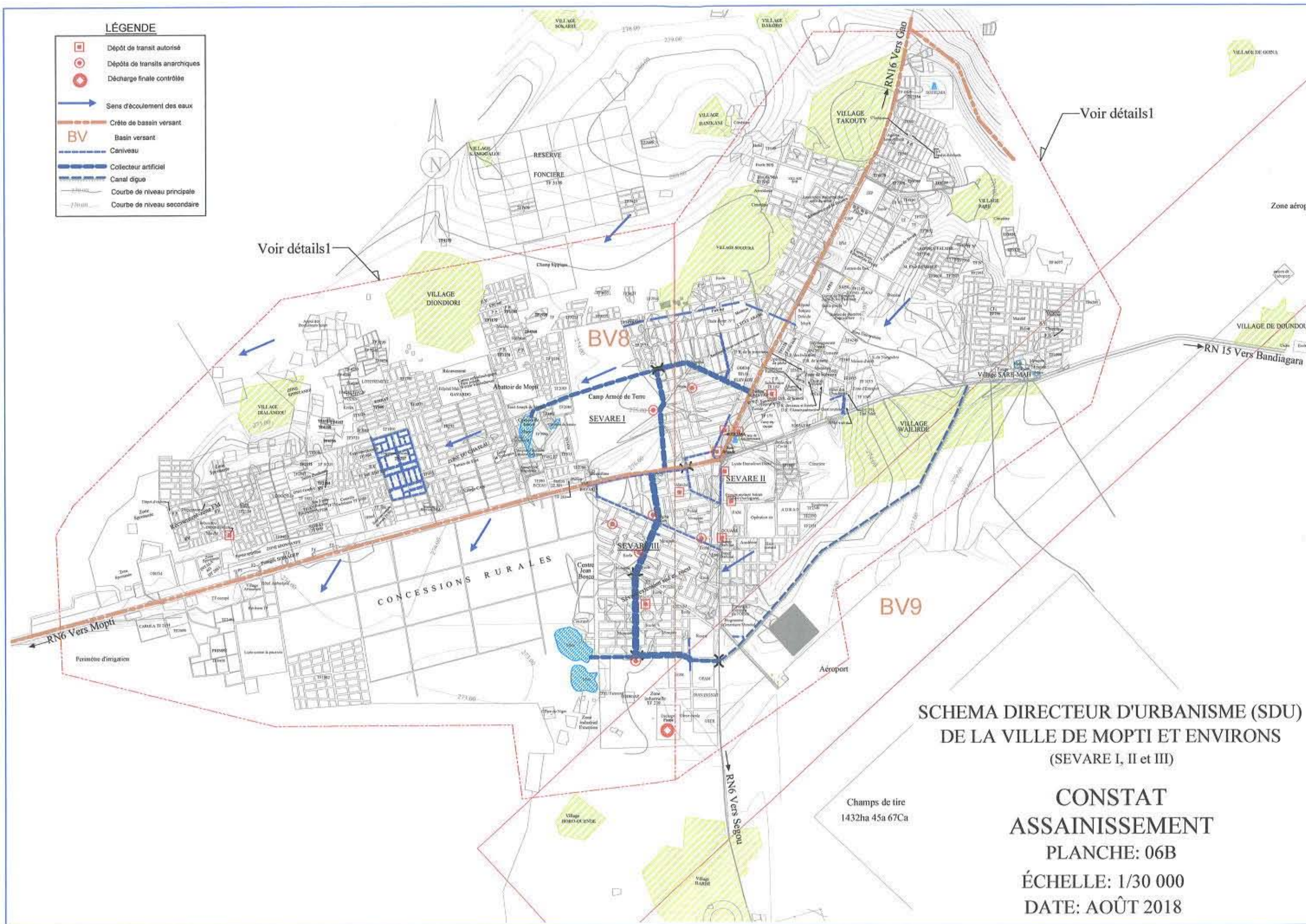
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE II)**

**CONSTAT
VOIRIE ET EQUIPEMENTS
DETAILS 2
PLANCHE: 05B**

ÉCHELLE: 1/20 000
DATE: AOÛT 2018

LÉGENDE

-  Dépôt de transit autorisé
-  Dépôts de transits anarchiques
-  Décharge finale contrôlée
-  Sens d'écoulement des eaux
-  Crête de bassin versant
-  Bassin versant
-  Côtiveau
-  Collecteur artificiel
-  Canal digué
-  Courbe de niveau principale
-  Courbe de niveau secondaire














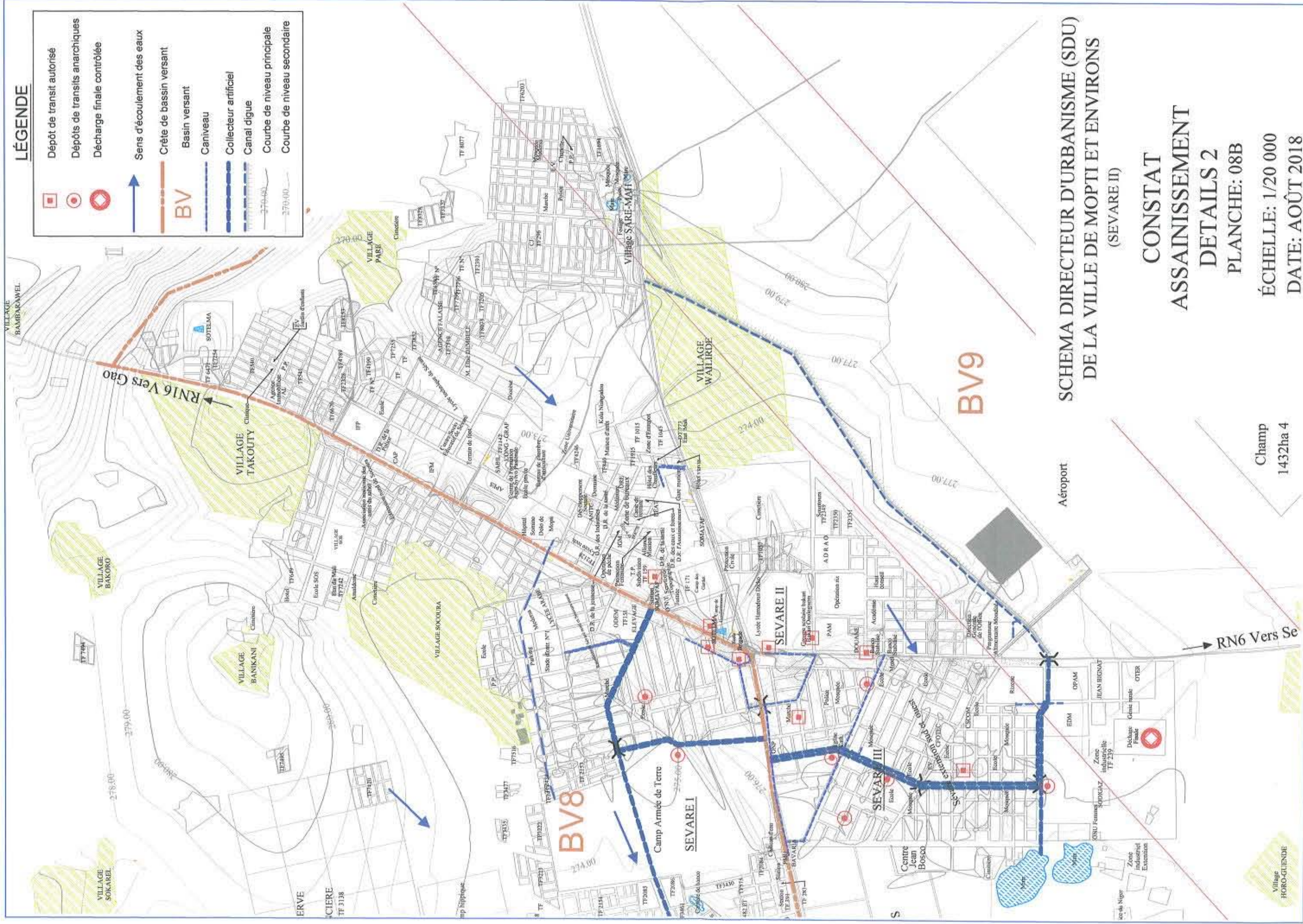
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE I, II et III)**

**CONSTAT
ASSAINISSEMENT
PLANCHE: 06B
ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018**

Champs de tir
1432ha 45a 67Ca

LÉGENDE

-  Dépôt de transit autorisé
-  Dépôts de transits anarchiques
-  Décharge finale contrôlée
-  Sens d'écoulement des eaux
-  Crête de bassin versant
-  Bassin versant
-  Caniveau
-  Collecteur artificiel
-  Canal digue
-  Courbe de niveau principale 270.00
-  Courbe de niveau secondaire 270.00



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS (SEVARE II)

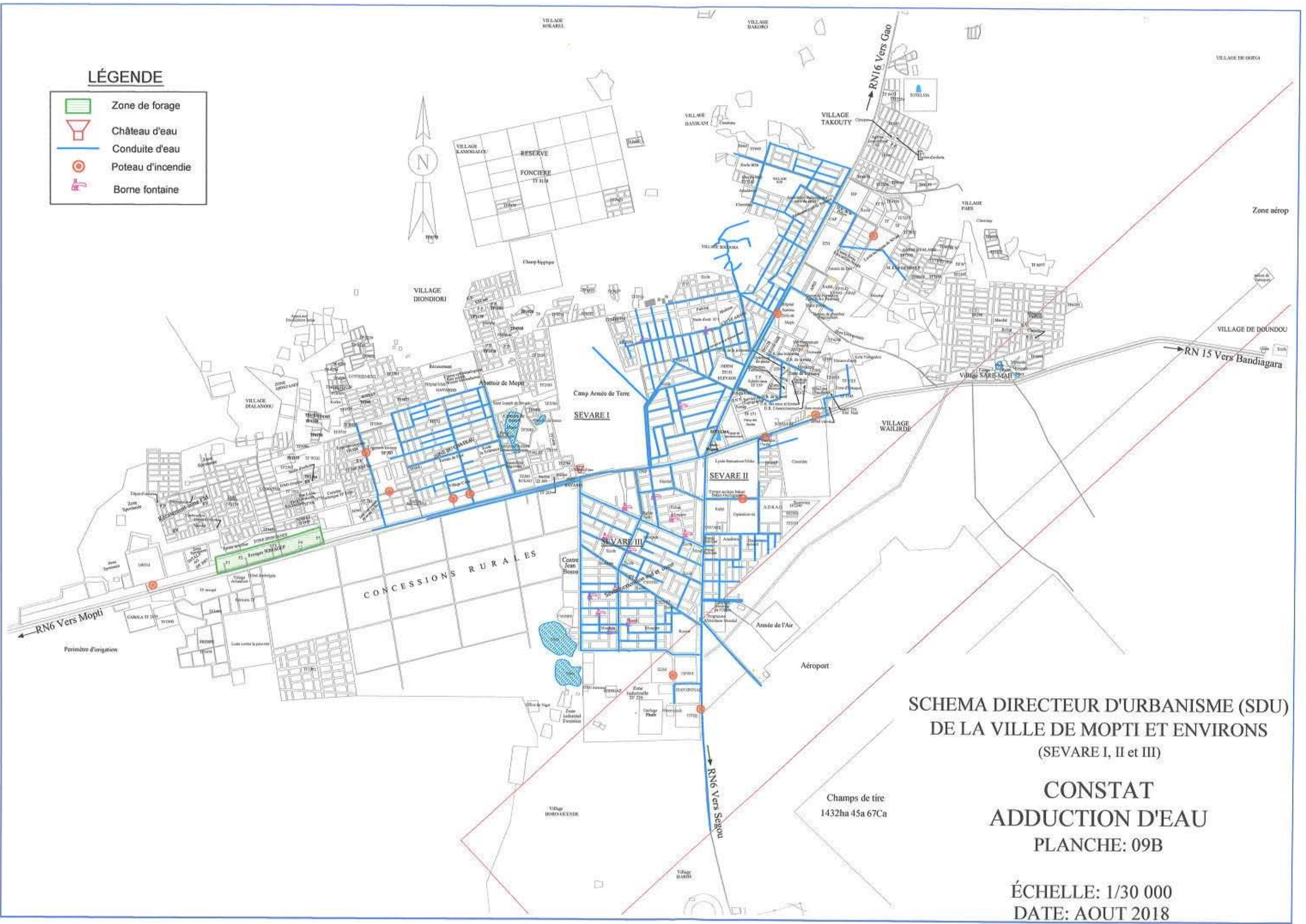
CONSTAT ASSAINISSEMENT DETAILS 2 PLANCHE: 08B

ÉCHELLE: 1/20 000
DATE: AOÛT 2018

Champ
1432ha 4

LÉGENDE

-  Zone de forage
-  Château d'eau
-  Conduite d'eau
-  Poteau d'incendie
-  Borne fontaine



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(SEVARE I, II et III)

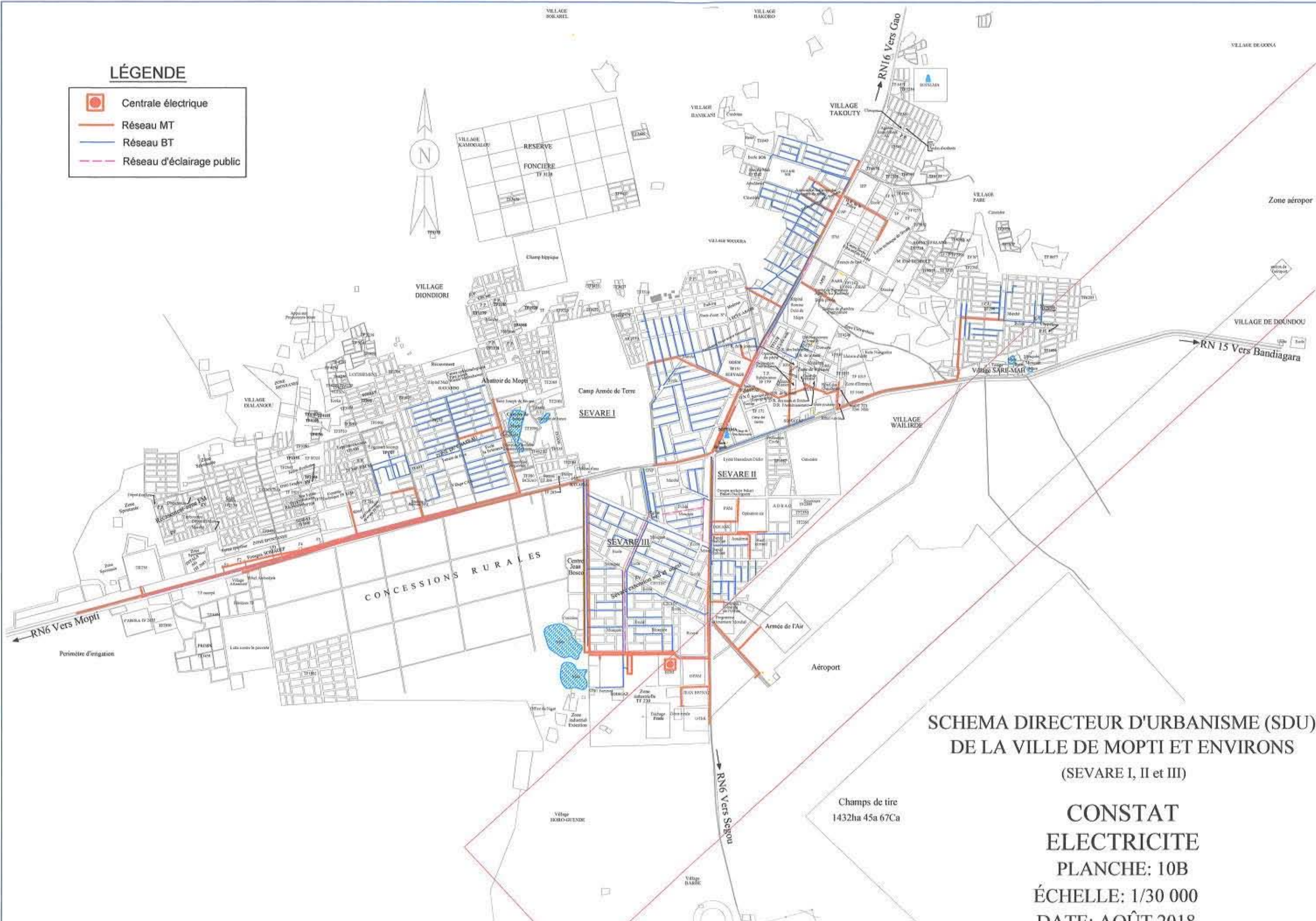
CONSTAT
ADDUCTION D'EAU
PLANCHE: 09B

ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOUT 2018

Champs de tire
1432ha 45a 67Ca

LÉGENDE

-  Centrale électrique
-  Réseau MT
-  Réseau BT
-  Réseau d'éclairage public



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

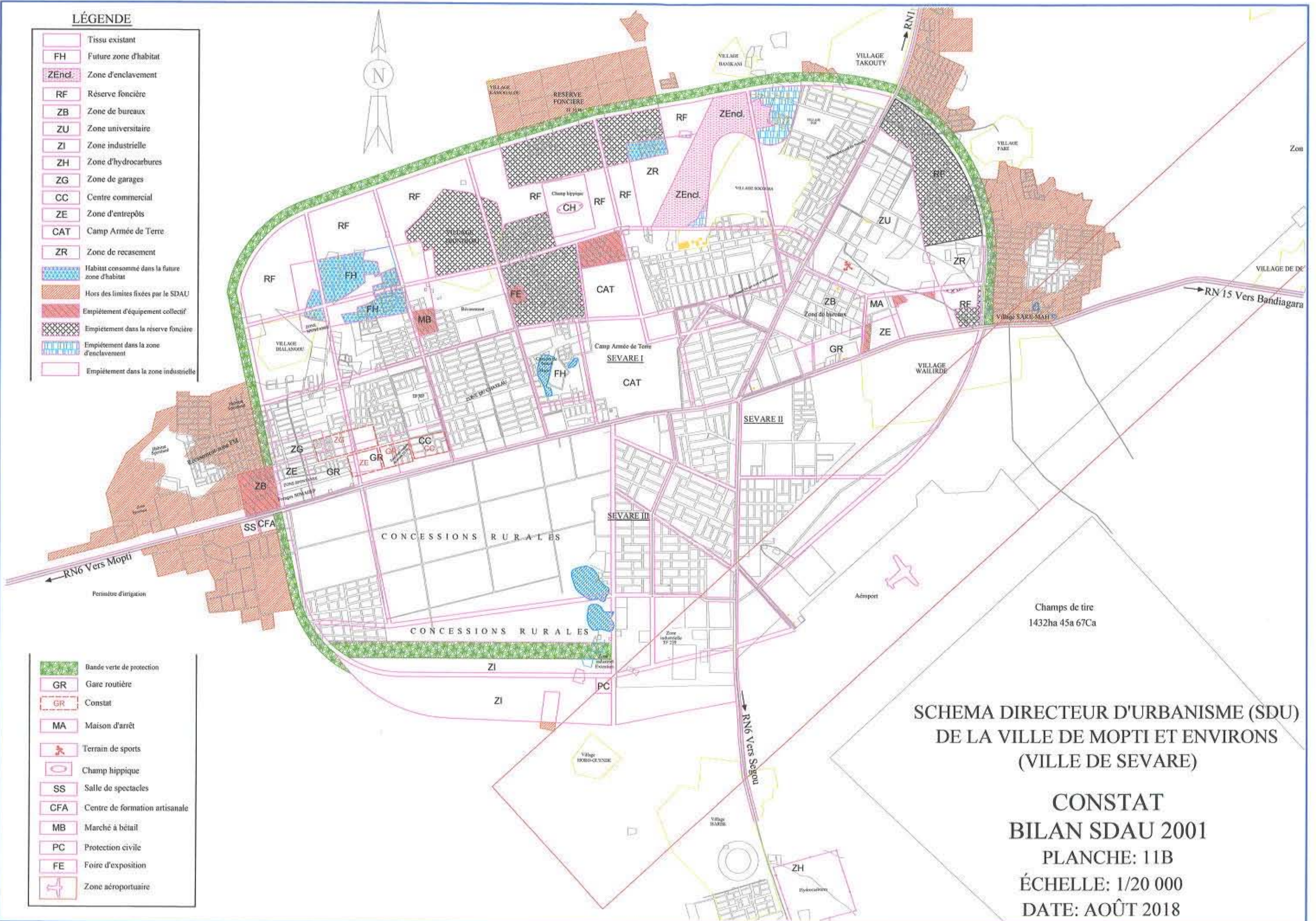
(SEVARE I, II et III)

**CONSTAT
ELECTRICITE**
PLANCHE: 10B
ÉCHELLE: 1/30 000
DATE: AOÛT 2018

Champs de tir
1432ha 45a 67Ca

LÉGENDE

- Tissu existant
- FH Future zone d'habitat
- ZEncl. Zone d'enclavement
- RF Réserve foncière
- ZB Zone de bureaux
- ZU Zone universitaire
- ZI Zone industrielle
- ZH Zone d'hydrocarbures
- ZG Zone de garages
- CC Centre commercial
- ZE Zone d'entrepôts
- CAT Camp Armée de Terre
- ZR Zone de recasement
- Habitant consommé dans la future zone d'habitat
- Hors des limites fixées par le SDAU
- Empiètement d'équipement collectif
- Empiètement dans la réserve foncière
- Empiètement dans la zone d'enclavement
- Empiètement dans la zone industrielle



- Bande verte de protection
- GR Gare routière
- GR Constat
- MA Maison d'arrêt
- Terrain de sports
- Champ hippique
- SS Salle de spectacles
- CFA Centre de formation artisanale
- MB Marché à bétail
- PC Protection civile
- FE Foire d'exposition
- Zone aéroportuaire




**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS
(VILLE DE SEVARE)**

**CONSTAT
BILAN SDAU 2001
PLANCHE: 11B
ÉCHELLE: 1/20 000
DATE: AOÛT 2018**

Source: Institut Géographique du Mali (I.G.M.)
 Carte dessinée et publiée par (I.I.G.N.) FRANCE
 Centre de DAKAR
 1ère édition 1956
 Réimpression Juin 1972

Superficie du périmètre d'urbanisation: 530 Km²

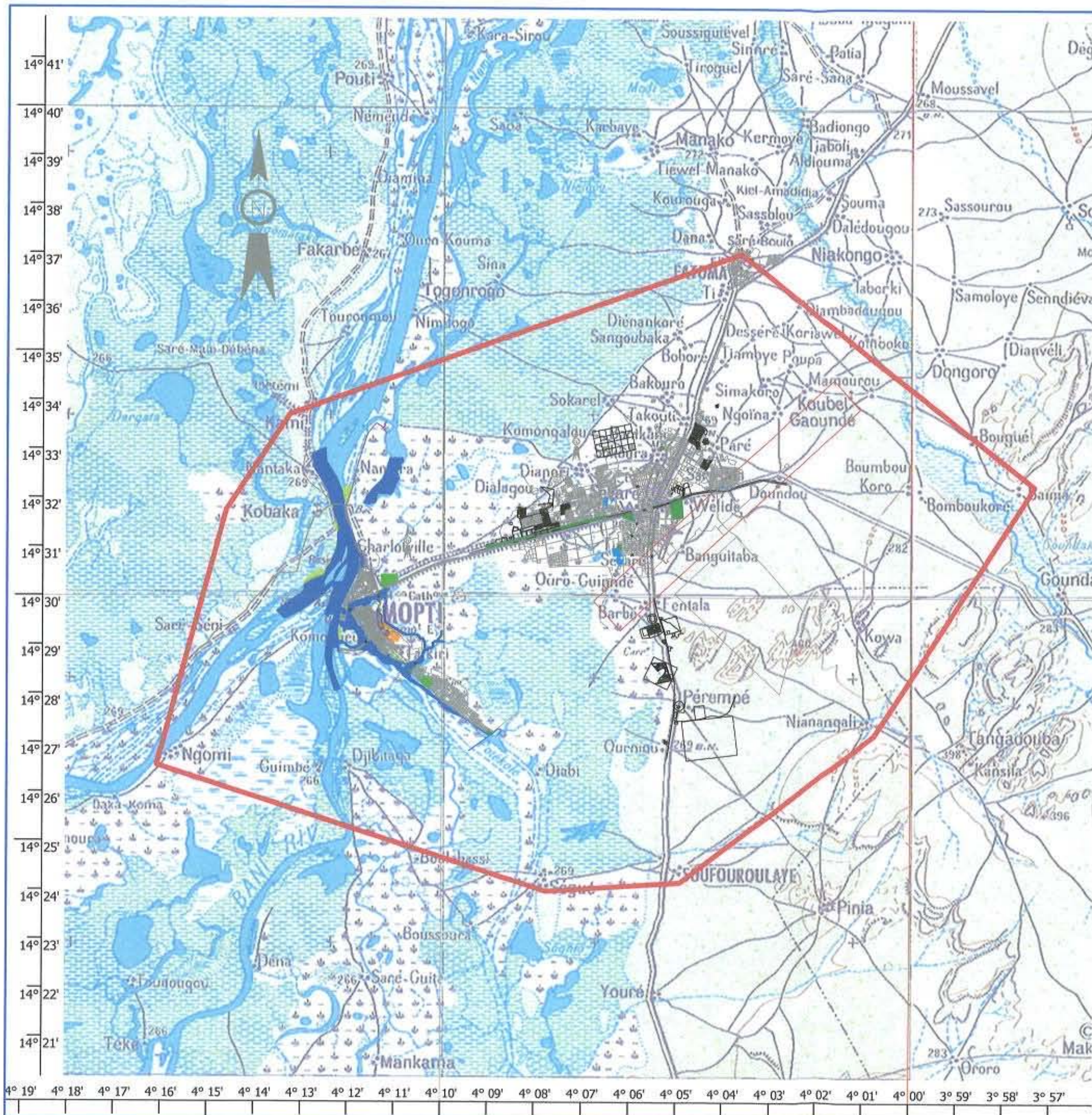
LEGENDE

MOPTI	
SEVARE	
Limite du périmètre d'urbanisation	

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
 DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

CONSTAT
 PERIMETRE D'URBANISATION
 PLANCHE: 00

ÉCHELLE: 1/150 000
 DATE: AOÛT 2018



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 20 juillet 2018 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence, Soumeylou Bou-beye Maiga, Premier ministre.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a adopté des projets de texte ; et entendu une communication ; et entendu une communication.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté :

- Un projet de décret portant approbation du marché relatif à la réalisation des travaux de réhabilitation de 1140 ha dépendant des parcellaires M3, M4 et M5 dans le casier de Molodo, Zone Officielle du Niger.

Le marché est conclu, après désistement du premier attributaire, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupeement d'Entrepris EGK/EAD pour un montant de 2 milliards 717 millions 811 mille 446 Fcfa hors taxes et un délai d'exécution de douze (12) mois hors saison des pluies.

L'exécution des travaux du marché permettra d'augmenter la production et la productivité agricoles et de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

- Un projet de décret portant approbation de l'avenant n°1 au Marché n°0626/DGMP-DSP-2014 relatif aux travaux de construction d'un immeuble R+5 pour le siège de la Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du District de Bamako.

L'avenant est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Entrepris COMATEXIBAT SA pour un montant de 524 millions 941 mille 211 Fcfa toutes taxes comprises et un délai d'exécution de 12 mois.

La conclusion de cet avenant vise à prendre en compte la réalisation des travaux complémentaires nécessaires à la sécurité de l'immeuble.

- Un projet de décret portant approbation du marché relatif aux travaux définitifs d'aménagement des voies d'accès, des aires de stationnement et de l'aire de dégagement des poids lourds du bureau secondaire des Douanes de Dibo.

Le marché est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Entrepris Moving Road pour un montant toutes taxes comprises de 2 milliards 432 millions 058 mille 226 Fcfa et un délai d'exécution de 90 jours.

L'exécution dudit marché contribuera à l'amélioration du contrôle douanier et des conditions de transport des marchandises sur le corridor Bamako-Dakar.

- Des projets de texte autorisant la participation de l'Etat au capital de la Société de la Mine de FEKOLA, dénommée FEKOLA SA.

La Société de la Mine de FEKOLA-SA est une société de droit malien disposant d'un permis d'exploitation de l'or et des substances miné-

rales du Groupe 2 sur le périmètre de Médiamidi, dans le Cercle de Kénéba, Région de Kayes.

La participation de l'Etat au capital de FEKOLA-SA à hauteur de 20% est motivée par les retombées économiques, financières et sociales attendues de l'exploitation de la mine.

Cette participation permettra également de conforter la présence de l'Etat au Conseil d'Administration et de participer à la prise de décisions concernant la Société.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Sur le rapport du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de la Stratégie nationale de l'Etat civil de la République du Mali 2018-2022.

La Stratégie nationale de l'Etat civil de la République du Mali 2018-2022 a été examinée par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 mars 2018.

Le projet de décret consacre l'adoption formelle de cette stratégie et ouvre la voie à sa mise en œuvre.

AU TITRE DU MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉQUIPEMENT

Sur le rapport du ministre des Infrastructures et de l'Équipement, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant le cadre organique de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication est chargée d'assurer, en rapport avec les services techniques concernés, la mission de planification et d'information statistique dans les domaines couverts par le secteur.

L'adoption du présent projet de décret vise à doter, pour les cinq prochaines années, la cellule en personnel nécessaire pour l'exécution de ses missions.

AU TITRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLEAVEMENT

Sur le rapport du ministre des Transports et du Désencleavement, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du Programme national de Facilitation du Transport aérien.

Le présent projet de décret est adopté en application des dispositions de la Loi n°2011-014 du 19 mai 2011 portant code de l'aviation civile.

Il intègre les recommandations des audits de l'Organisation de l'Aviation civile internationale et de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine concernant la facilitation du transport aérien.

La mise en œuvre dudit Programme permettra à notre pays de mieux faire face aux défis sécuritaires et de se conformer davantage aux meilleures pratiques internationales et sous régionales sur le plan de la sûreté et de la facilitation en matière de transport aérien.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Sur le rapport du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Conseil des Ministres a adopté :

- Un projet de décret fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'Urbanisme et de Construction.

La Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des collectivités territoriales autorise les organes délibérants des collectivités territoriales à régler par délibérations les affaires de leur ressort territorial.

Le présent projet de décret fixe le détail des compétences de la Commune, du Cercle, de la Région et du District de Bamako en matière d'urbanisme et de construction.

Il précise l'appui-conseil que les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme doivent apporter aux collectivités territoriales dans ce cadre.

L'adoption du présent projet de décret permettra aux collectivités territoriales de mener à bien les actions de développement en matière d'urbanisme et de construction.

- Un projet de décret portant approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Mopti et environs.

La ville de Mopti, Chef-lieu de la Commune urbaine de Mopti, couvre une superficie de 16 mille 440 hectares environs. L'extension de la ville et l'ampleur des activités

leur donné des éclaircissements sur le nouveau code minier (en phase de relecture), expliquant que l'Etat travaille d'arrache-pied à l'es- sor du secteur privé dans le domaine des mines qui représente 30 à 40% de notre budget.

Abordant la question du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, le Porte parole a indiqué que ce projet a été adopté en conseil après plusieurs études, et qu'en la matière, le gouvernement a plutôt souci que cela se fasse de façon concomitante avec le transfert des ressources, et que ce faisant, il permette à nos collectivités décentralisées de mener à bien leurs missions. Faut-il rappeler que ce processus de transfert est en cours depuis près de deux décennies.

Une autre question évoquée lors de la rencontre fut la nomination de nouveaux

Amadou Koita a par ailleurs donné des éclaircissements sur le nouveau code minier (en phase de relecture), expliquant que l'Etat travaille d'arrache-pied à l'es- sor du secteur privé dans le domaine des mines qui représente 30 à 40% de notre budget.

Abordant la question du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, le Porte parole a indiqué que ce projet a été adopté en conseil après plusieurs études, et qu'en la matière, le gouvernement a plutôt souci que cela se fasse de façon concomitante avec le transfert des res-

qui y sont exercées ont rendu nécessaire l'élaboration d'un document de planification en vue de permettre son développement harmonieux à court, moyen et long termes.

Le présent schéma directeur d'urbanisme est élaboré dans ce cadre.

Il fixe les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la ville de Mopti et environs pour la période 2018-2037.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ambassadeur à New Delhi (République de l'Inde) : Monsieur Sékou KASSE, Juriste.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Inspecteur à l'Inspection de l'Intérieur : Monsieur Bany Ould Mohamed CISSE, Administrateur civil.

Gouverneur de la Région de Niogo : Monsieur Alhamdou AG ILYENE, Administrateur civil.

Gouverneur de la Région de Dioïla : Monsieur Dédéou Bagna MAIGA, Administrateur civil.

Gouverneur de la Région de Bougouni : Monsieur Bagna Mahamadou, Magistrat.

Moudou DJITEYE, Administrateur civil.

Gouverneur de la Région de Koutiala : Monsieur Seydou TRAORE, Administrateur civil.

Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Ségou : Monsieur Siné DEMBELE, Administrateur civil.

Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Kayes : Monsieur Ousmane Christian DIARRA, Administrateur civil.

Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Kidal : Monsieur Drissa Zou COULIBALY, Administrateur civil.

Préfet du Cercle de Bougouni : Monsieur Bouréma ONGOBA, Administrateur civil.

Préfet du Cercle de Tesalit : Monsieur Brehima SANOGO, Administrateur civil.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Secrétaire Général de la Cour Suprême : Monsieur Boya DEMBELE, Magistrat.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE

Chef de Cabinet : Monsieur Djibrilla MAIGA, Professeur d'Enseignement Secondaire Général.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspecteur Général en Chef de l'Education Nationale : Monsieur Denis DOUYON, Maître de Conférences.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

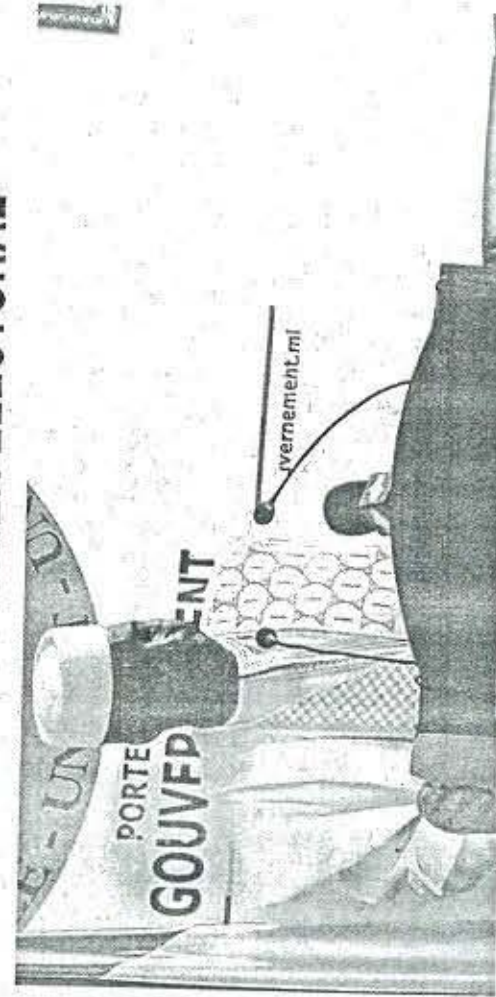
Sur le rapport du ministre de l'Énergie et de l'Eau, le Conseil des Ministres a pris acte d'une communication relative aux Schémas Directeurs d'Approvisionnement en Eau potable à l'horizon 2030 de 14 centres du périmètre de concession du service public de l'eau potable que sont Kayes, Niogo, Kita, Koulikoro, Kati, Sikasso, Koutiala, Bougouni, Sélingué, Ségou, Markala, San, Mopti, Sévaré et Bandiagara.

L'élaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement en eau potable vise à doter ceux-ci d'un outil de planification afin de créer les meilleures conditions dans le cadre de la réalisation des projets d'alimentation en eau potable.

La mise en œuvre desdits schémas permettra aux centres concernés de renforcer leur capacité de production pour la satisfaction des besoins des populations en eau potable.

Le coût total des investissements préconisés s'élève à 127 milliards 206 millions Fcfa et son financement sera assuré par l'Etat et ses partenaires techniques et finan-

Point de presse du Porte-parole du gouvernement : LE MINISTRE KOÏTA RASSURE SUR LA FIABILITÉ DU FICHER ÉLECTORAL



Leur donné des éclaircissements sur le nouveau code minier (en phase de relecture), expliquant que l'Etat travaille d'arrache-pied à l'es- sor du secteur privé dans le domaine des mines qui représente 30 à 40% de notre budget.

Abordant la question du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, le Porte parole a indiqué que ce projet a été adopté en conseil après plusieurs études, et qu'en la matière, le gouvernement a plutôt souci que cela se fasse de façon concomitante avec le transfert des res-

sources, et que ce faisant, il permette à nos collectivités décentralisées de mener à bien leurs missions. Faut-il rappeler que ce processus de transfert est en cours depuis près de deux décennies.

Une autre question évoquée lors de la rencontre fut la nomination de nouveaux

Amadou Koita a par ailleurs donné des éclaircissements sur le nouveau code minier (en phase de relecture), expliquant que l'Etat travaille d'arrache-pied à l'es- sor du secteur privé dans le domaine des mines qui représente 30 à 40% de notre budget.

Abordant la question du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, le Porte parole a indiqué que ce projet a été adopté en conseil après plusieurs études, et qu'en la matière, le gouvernement a plutôt souci que cela se fasse de façon concomitante avec le transfert des res-

gouverneurs. Sur ce point, le Porte-parole du gouvernement a tenu à rassurer sur la fiabilité dudit fichier qui a été audité par un Comité d'experts et cela, avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'implication de tous les acteurs et l'assistance de toutes les structures en charge des questions électorales.

«C'est sur la base de ce document que les 8.462.000 cartes d'électeur ont été confectionnées à l'imprimerie nationale de France», a affirmé le ministre tout en assurant que le fichier a été mis en ligne par la DGE pour des raisons de transparence.

Aussi le ministre en a-t-il appelé au sens de patriotisme des populations leur demandant d'aller enlever leurs cartes d'électeur en vue de la réalisation d'un taux record de participation à une élection au Mali.

Enfin et relativement à la polémique autour du fichier